



HAL
open science

Description phonologique et grammaticale du Konkomba - Langue GUR du Togo et du Ghana – Parler de Nawaré

Gbandi Adouna

► To cite this version:

Gbandi Adouna. Description phonologique et grammaticale du Konkomba - Langue GUR du Togo et du Ghana – Parler de Nawaré. Linguistique. Université Rennes 2; Université de Lomé (TOGO), 2009. Français. NNT: . tel-00416375

HAL Id: tel-00416375

<https://theses.hal.science/tel-00416375>

Submitted on 14 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

THÈSE DE DOCTORAT EN COTUTELLE INTERNATIONALE

UNIVERSITÉ RENNES 2 - UNIVERSITÉ de LOMÉ (TOGO)

Ecole doctorale – Arts, Lettres, Langues Université RENNES 2

E.A. 2241 : L.A.S. Composante L.I.R.L. – RENNES 2

LABOREL – LOMÉ (Togo)

DESCRIPTION PHONOLOGIQUE ET GRAMMATICALE

DU KONKOMBA

Langue GUR du Togo et du Ghana – Parler de Nawaré

Thèse de Doctorat en Cotutelle Internationale

Discipline : Sciences du Langage

Présentée par Gbandi ADOUNA

Directeur de thèse : Jean-Yves URIEN

Directeur de thèse : Lébéné Philippe BOLOUVI

Soutenue le 30 juin 2009

à l'Université RENNES 2

Jury :

Mme Paulette ROULON DOKO Directrice de Recherche au CNRS (Présidente)

M. Musanji NGALASSO MWATHA Professeur Université BORDEAUX 3 (Rapporteur)

M. Lébéné Philippe BOLOUVI Professeur Université LOMÉ (Directeur de thèse)

M. Jean-Yves URIEN Professeur émérite Université RENNES 2 (Directeur de thèse)

*À feu ma Mère,
Qui m'a appris que la vie est faite de mystères.
À feu mon Père,
Qui m'a fait comprendre que le Soleil finit toujours par se lever.*

/sóó sóó muⁿ ɲani, máláá máláá muⁿ ɲani¹/

Doucement doucement aussi être bon, vite vite aussi être bon.

REMERCIEMENTS

La présente Thèse a été réalisée grâce à l'aide et au concours des uns et des autres.

Je tiens particulièrement à remercier mes Directeurs de Thèse :

- le Professeur Jean-Yves URIEN, pour avoir accepté et assuré, au niveau de Rennes 2, le suivi de la Thèse, pour toute l'attention qu'il y a porté et la disponibilité dont il a fait montre.
- le Professeur Lébéné Philippe BOLOUVI, de l'Université de Lomé, pour les mêmes raisons, et pour m'avoir donné, par ses enseignements, le goût pour la linguistique.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du LIRL, et à tout le personnel des Sciences du Langage de de l'Université de Rennes 2, pour le cadre et les conditions qu'ils m'ont offertes pour faciliter mes travaux de recherche en France. Ces remerciements s'adressent, identiquement, au Laboratoire de Recherches Linguistiques du Togo (LABOREL-TOGO), et à mes enseignants : les Professeurs Kossi AFÉLI et Issa TAKASSI.

Au niveau du LIRL, je remercie en particulier :

- Mmes Monique MORVAN et Aurélie BERTRAND pour leur sollicitude. Par leur disponibilité, j'ai eu un accès libre à toute la documentation nécessaire.
- M. Jean-Claude QUENTEL, Directeur du Laboratoire, pour tous ses encouragements.

Je remercie également les Services de la Coopération française au Togo et le Gouvernement français qui ont financé mes quatre séjours en France, entre 2005 et 2008 ; cette bourse en alternance a créé les conditions optimales pour une Thèse de doctorat en cotutelle internationale avec Rennes 2.

Je suis vraiment reconnaissant aux Présidents des Universités de Kara et de Lomé, les Professeurs TCHAKPÉLÉ Komi et AHADJI Nonon, pour les facilités qu'ils m'ont offertes jusqu'à l'aboutissement de cette Thèse. Les mêmes remerciements vont au Secrétaire Général de l'Université de Kara, M. PIDABI Bawoubadi, pour l'attention particulière qu'il a accordée à toutes mes doléances ; au Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, M. BADAMELI Kossi et au Chef du Département des Sciences du Langage, Mme KASSAN Balaïbaou : leur esprit de compréhension m'a permis de concilier recherche et activités pédagogiques.

Tous mes remerciements à :

Ma femme, Boukoumpou Reine, née YAWANKE, pour tout son réconfort et ses encouragements ;

Mon fils, Gbati Honoré, toujours à mes côtés, pour ces longs moments d'absence qu'il a supportés, avec sa mère ;

M. le Père BOKOUMBO Yadja Etienne, pour son soutien moral et spirituel ;

Toute ma famille, en particulier mes sœurs Lantame Kpandipou, Christine Ikpindi, Larba, Aléwa, Adja, Viviane, Kodjine ;

mes frères Lantam Nestor, Komi, Kissao, Denis, Abel, Alex Gbati, Simplicie, pour leurs encouragements ;

M. l'Ingénieur GNON Saïbou, pour le cadre qu'il m'a offert pour mes "retraites" de travail à Bassar ;

Mes collègues KANTCHOA Laré, BAKPA Mimboabe, PALI Tchaa, BINI Essonam, pour leur collaboration ;

M. BOKO Louis et sa femme Sirina, née BONFOH ; à MM. BONFOH Malick et Aliassim, mes proches parents en France ;

Mes Aînés TCHAPO Kossi, TCHALARE Badji et GARBA Tchandikou, pour leurs conseils ;

Mes amis KIPOIDI Baba, BONFO Nouhoum, NAPO Tchein, KISSAO Basile Gbati, NATABI Gnandi ; les Docteurs PISSANG Cyrille, TCHÉDRÉ Kissao et LABANTE Nakpane.

¹ Chanson populaire bassar.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

ACT	=	Actualisateur	MCPL	=	Morphème complétif
ADJ	=	Adjectif	MDET	=	Morphème de détermination
ADJL	=	Adjectival	MPOT	=	Marque du potentiel
ADV	=	Adverbe	N	=	Nom
ADVL	=	Adverbe de lieu	NEG	=	Négation
ADVT	=	Adverbe de temps	NEGF	=	Négation dans le futur
ALT	=	Alternatif	NMNT	=	Nominant
ANAPH	=	Anaphorique	O	=	Objet
ATR	=	Advanced Tongue Root	PD	=	Particule discursive
AUX	=	Auxiliaire	PF	=	Perfectif
B	=	Ton bas	PL	=	Pluriel
BV	=	Base verbale	PLT	=	Passé lointain
CC	=	Complément circonstanciel	POSS	=	Possession
CIRC	=	Circonstanciel	POSTP	=	Postposition
CL	=	Marqueur de classe	POT	=	Potentiel
COD	=	Complément d'objet direct	PR EMPH	=	Pronom emphatique
COND	=	Condition	PR INT	=	Pronom interrogatif
CONN	=	Connecteur	PRC	=	Passé récent
CONT	=	Continuatif	PRED	=	Prédicat
COORD	=	Coordonnant	PREF	=	Préfixe
DEICT	=	Déictique	PRON	=	Pronom
DEM	=	Démonstratif	PROS	=	Prospectif
DIRL	=	Direction vers le locuteur	RAD	=	Radical
EMPH	=	Emphase	REL	=	Relatif
FD	=	Futur de décision	REPET	=	Répétition
FL	=	Futur lointain	RES	=	Résultatif
FOCS	=	Focalisation	RS	=	Rappel Sujet
H	=	Ton haut	RTR	=	Retracted Tongue Root
HAB	=	Habituel	SING	=	Singulier
IDEO	=	Idéophone	SN	=	Syntagme nominal
IND	=	Indéfini	SPEC	=	Spécificatif
INJ	=	Injonctif	SUB	=	Subordonnant
INT	=	Interrogatif	SUBST	=	Substitutif
IPF	=	Imperfectif	SUF	=	Suffixe
LIND	=	Lieu indiqué	SV	=	Syntagme verbal
LOC	=	Locution	TC	=	Temps circonscrit
LOCTD	=	Locution temporelle discontinue	TPS	=	Temps
M	=	Ton moyen	TV	=	Temps virtuel
			V	=	Verbe

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Système de transcription.....	5
Partie introductive.....	7
Phonologie.....	38
Morphologie.....	111
Syntaxe.....	265
Conclusion générale.....	362
Bibliographie.....	366
Annexe : corpus de conte.....	379
Table des matières.....	386

SYSTÈME DE TRANSCRIPTION

Le système utilisé est l'A.P.I.

Transcription de la nasalité d'une voyelle. (Ici de ton bas)

$\text{ò}^n / \text{ò}^m / \text{ò}^b =$ nasalité (en exposant)²

Transcription de l'aspiration vocalique :

$V^h =$ aspiration (exposant)

Transcription de la labialisation d'une consonne :

C^w labialisation (exposant)

La tonalité

Abréviations des tons

H = ton haut

M = ton moyen

B = ton bas

Transcription des tons (ici sur / o /)³ :

ó = ton haut (accent aigu)

ò = ton bas (accent grave)

o = ton moyen (sans accent). Toute **absence** de diacritique équivaut à la **présence** d'un ton moyen. Exemple : / lbi:lt /. Schéma tonal M M M.

Tonalité et longueur vocalique :

La voyelle longue porte deux positions tonales. La transcription distinguera deux cas.

1) La syllabe longue porte deux tons identiques ; la longueur sera notée « : ». On lira :

/ o: / ou / i: / = voyelles porteuses de deux tons moyens, M

/ ó: / ou / í: / = voyelles porteuses de deux tons hauts, H

/ ò: / ou / ì: / = voyelles porteuses de deux tons bas, B

² Leonard Bloomfield utilise la même représentation de la nasalité dans *Language* (1984 : 299). On peut y lire : "hand" : French [mⁿ]; "house" : French [mezoⁿ].

La pratique qui consiste à représenter une voyelle nasale en y adjoignant une consonne nasale présente l'inconvénient de ne point permettre de distinguer quand cette consonne nasale doit être lue (nous sommes au niveau de l'orthographe) comme nasale à part entière et quand elle a pour rôle de nasaliser la voyelle qui précède ; les langues présentent en effet des nasales en positions intervocaliques, positions dans lesquelles elles fonctionnent en tant que constituants attaques d'une syllabe, alors même que, dans cette même position, une consonne nasale est susceptible d'être précédée d'une voyelle nasalisée.

³ « Compte tenu de la fonction phonologique du ton, il est essentiel qu'il soit clairement représenté dans l'écriture » (BOLOUVI, 1989 : 554).

2) La syllabe longue porte deux tons différents ; ces combinaisons sont représentées par des accents sur /VV/ (qui note une voyelle unique longue⁴). Ainsi la syllabe CV: suivante (ou V est longue) :

/wii/ « drogue » = 2 niveaux différents, H puis B, sur la longueur : tons modulés.

Cette notation permet de régler le problème de la représentation des tons dans une perspective auto segmentale : les deux tons sont notés uniquement sur la voyelle qui porte deux positions tonales.

⁴ La notation / kísúsùúù/ « poumon » est donc composée de la séquence de syllabes suivantes : / kí-sú-sùú-ù/, où la voyelle finale marque un suffixe, et où la syllabe pénultième est une seule voyelle longue porteuse de deux tons différents, BH.

Partie introductive

CADRE SOCIOLINGUISTIQUE ET CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

SOMMAIRE

CADRE SOCIOLINGUISTIQUE ET CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE	9
1 Le konkomba, langue ou dialecte ?	10
1.1. Classification	11
1.2. Situation dialectale	14
1.3. Choix de la langue d'étude	16
2. Le peuple konkomba	20
2.1. Le pays	20
2.2. Cadre physique	20
3. Implantation administrative des locuteurs konkomba	21
3.1. Au Ghana	21
3.2. Au Togo	21
4 Quelques repères historiques	22
4.1. Origine des Konkomba	23
4.2. Organisation politique, sociale, stratégique	23
5. Revue critique de la littérature	26
6. Cartes de l'aire linguistique Konkomba	29
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	31
1. Objectifs	32
2. Cadres théoriques	33
3. Approche méthodologique	35

CADRE SOCIOLINGUISTIQUE ET CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

Nous présentons ici un certain nombre d'éléments qui, loin de se rattacher directement à notre sujet, permettent de le situer, et donc de le comprendre. Il s'agit notamment de lever quelques équivoques sur le parler qui fait l'objet de la présente étude, et aussi d'apporter quelques éléments sur la population concernée - des repères historiques, géographiques et organisationnels sur ce « peuple » réparti sur les deux rives du fleuve Oti, et donc sur deux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest : le Ghana et le Togo. Nous intégrons dans cette rubrique les éléments relatifs à la revue de la littérature sur le konkomba.

Pour une langue peu « connue » parce que pas assez décrite, une description linguistique doit être avant tout une systématique : embrasser la langue depuis la phonologie jusqu'à la syntaxe, en passant par la morphologie. C'est en cela que notre travail se distinguera de ce qui a été fait à ce jour tout en le complétant. Un grand fossé serait ainsi comblé dans l'étude des langues Gur du Togo. Sur ce point, il faut préciser que le konkomba présente des parentés linguistiques évidentes avec le ben (moba), parlé dans la préfecture de Tône ; l'akasselém, parlé à Tchamba, et le ncam, notre langue première, parlé par les populations de la préfecture de Bassar.

Le présent travail et ses ramifications futures pourraient permettre, avec le temps, d'apporter un éclairage particulier sur les parentés linguistiques au Togo et de déterminer le statut de certains parlers comme le *koomba*, le *ncèèm* que, faute de données, on se contente d'assimiler à d'autres ensembles linguistiques établis. Comme on le voit, notre contribution pourrait être alors le prélude à d'autres travaux qui permettront, dans l'avenir, de faire surgir les points qui distinguent différents parlers tout en les rapprochant.

Le problème majeur auquel nous avons été directement confronté, c'est celui de la multiplicité des parlers dans l'aire linguistique konkomba. Lorsque ces différents parlers n'empêchent pas l'intercompréhension entre locuteurs, nous les appelons dialectes. Voici une présentation de la situation sociolinguistique de cette zone.

1. Le konkomba, langue ou dialecte ?

Il importe d'examiner un certain nombre de concepts, et de s'interroger sur le statut sociolinguistique du parler qui fait l'objet de la présente description, d'autant plus que certains auteurs tendent à considérer le konkomba comme un dialecte du ncàm, langue qui a aussi cours dans l'aire linguistique konkomba.

Nous partirons d'un certain nombre de critères présentés par Bernd Heine et Derek Nurse :

« On définit souvent une langue par la combinaison de certains des traits suivants : avoir un statut national ; être écrite ; être la forme standardisée d'un ensemble de parlers ; ne pas être intelligible pour les locuteurs d'autres "langues" ; avoir un nombre assez important de locuteurs natifs. Par contraste, on qualifie ainsi les dialectes : locaux, non écrits, non standards, mutuellement intelligibles, dotés de moins de locuteurs » (HEINE, 2004 : 9-10).

Le parler konkomba satisfait à l'ensemble des critères reconnus pour une langue : il est reconnu au niveau national : les informations nationales sont données dans cette langue sur les deux chaînes nationales que compte le Togo : Radio Lomé et Radio Kara. Une version konkomba de la Bible existe, ainsi qu'un certain nombre de publications en rapport avec la vie sociale (nous reviendrons sur cette production dans la partie **Revue de la littérature**). Les locuteurs qui le parlent – sous des formes diverses bien sûr – (qui appartiennent à une même aire géographique) s'identifient et sont identifiés par les autres communautés linguistiques du Togo comme ayant en commun la même langue, malgré les écarts « régionaux ». En dehors du ncàm dont on peut dire qu'il présente, par rapport à certaines variétés, une intelligibilité avec certains parlers du konkomba, aucune communauté linguistique du Togo ne peut revendiquer une quelconque intelligibilité de sa langue par rapport au konkomba ; elle le tenterait même que la comparaison se noierait dans la diversité linguistique qui caractérise ce parler, (nous en parlons dans la situation dialectale du konkomba). Cela vaut d'ailleurs avec le ncàm auquel on semble parfois rattacher, de façon inadéquate, le konkomba. Dans ce dernier cas, il faut reconnaître que l'histoire et le découpage administratif, jusqu'à une période récente (1992), y sont pour beaucoup.

Comme on le verra, le nombre de locuteurs du konkomba – au Togo et au Ghana - dépasse de loin celui de la langue ncàm. Ceci étant, le konkomba est bien une langue distincte du ncàm et des autres langues nationales du Togo ; et les conclusions auxquelles nous sommes arrivé le confirment. Sur ce point, il faut dire qu'au niveau du Togo, par rapport aux

langues Gur (Voltaïques), le ncàm est au konkomba ce que la langue tém est au kabiye ; et, par rapport aux langues Kwa, ce que le mina est à l'éwé : les locuteurs des seconds peuvent comprendre les premiers, sans que la réciproque soit évidente – et tout cela suppose, bien sûr, que « nous puissions définir (*nous entendre sur*) ce que "comprendre" veut dire » (HEINE, 2004 : 11).

Plus qu'aucune autre langue du pays peut-être, le konkomba connaît un nombre important de dialectes ; ce qui le fragilise : la forme que nous avons identifiée comme véhiculaire – le litchaal - est plus comprise que parlée des autres locuteurs de la même langue. Ce qui offre un terrain favorable au ncàm, plus accessible grâce aux échanges commerciaux et à l'impact de la radio communautaire « Radio Dawul » : la plupart des locuteurs konkomba comprennent et parlent le ncàm, mais le locuteur du ncàm, s'il peut capter certains mots du konkomba, ne peut se risquer à parler cette langue. Nos investigations nous ont permis de comprendre que le ncàm est ici appris pour les nécessités de la vie courante (à l'école, au marché), et non le fruit d'affinités entre langues.

1.1. Classification

Les langues africaines, estimées à au moins 2000 (HEINE, 2004 : 9) sont classées en quatre grands phylums ou super-familles ; le konkomba fait partie du phylum Niger-Congo⁵ (qui comprend également les langues Bantu), le plus grand phylum au monde, avec 1436 langues, d'après Barbara Grimes⁶. La classification des langues Niger-Congo a beaucoup évolué depuis Meinhof et Bleek, en passant par Westermann et Greenberg. L'arbre actuel place le *konkomba* dans le groupe Gur Central Nord de la famille Niger-Congo.

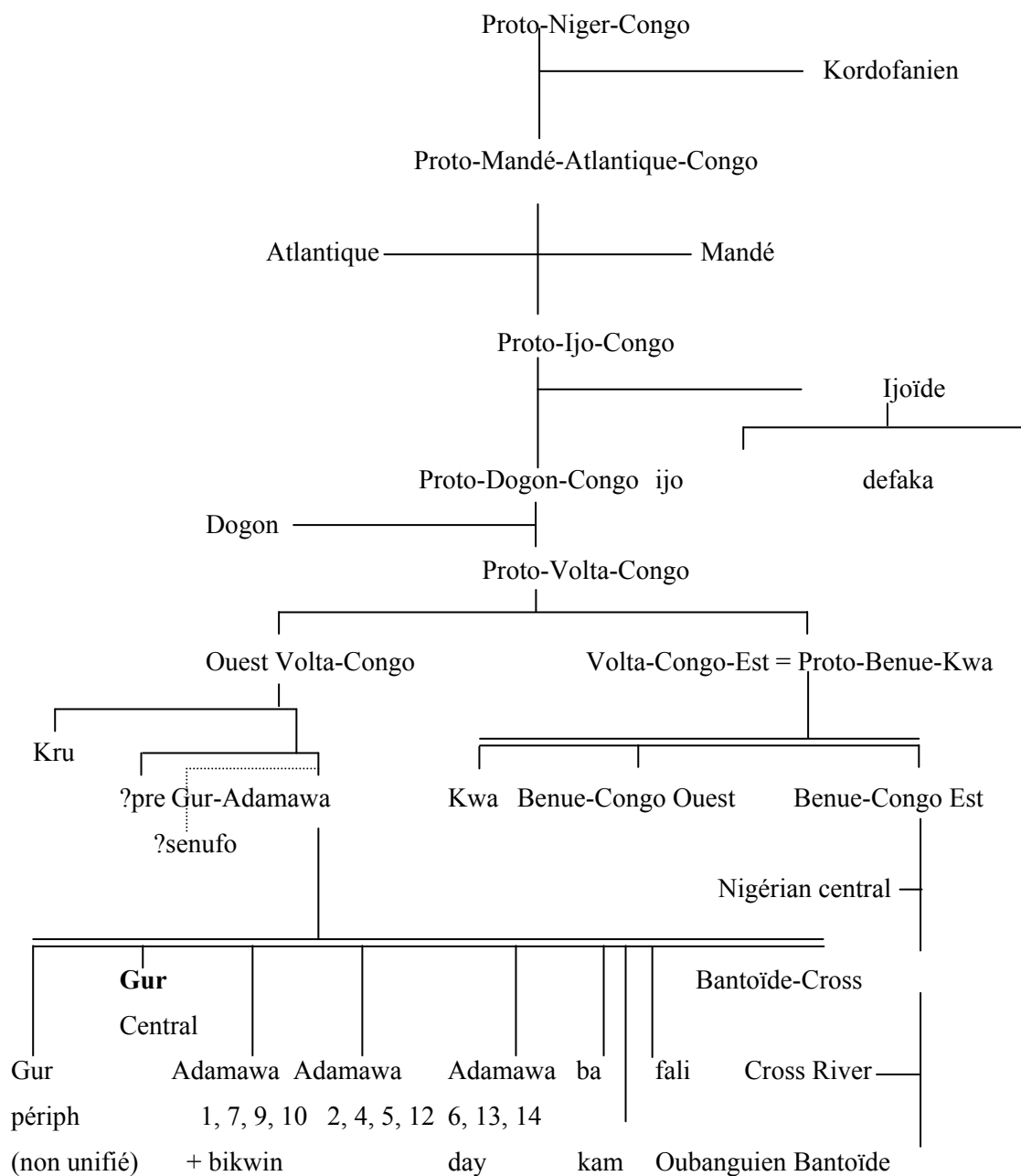
À l'intérieur de ce groupe, le konkomba est classé dans le sous-groupe « gurma », qui comprend aussi le ncam, l'akassélé, le gourmantché, le moba, et le sola.

Plus simplement, le konkomba est une langue Gur⁷, du sous-groupe Gourma, ainsi que le font apparaître les tableaux suivants :

⁵ Les autres phylums sont : « l'Afroasiatique, 371 langues ; le Nilo-Saharien, 196 langues ; le Khoisan, 35 », in Heine, page 9.

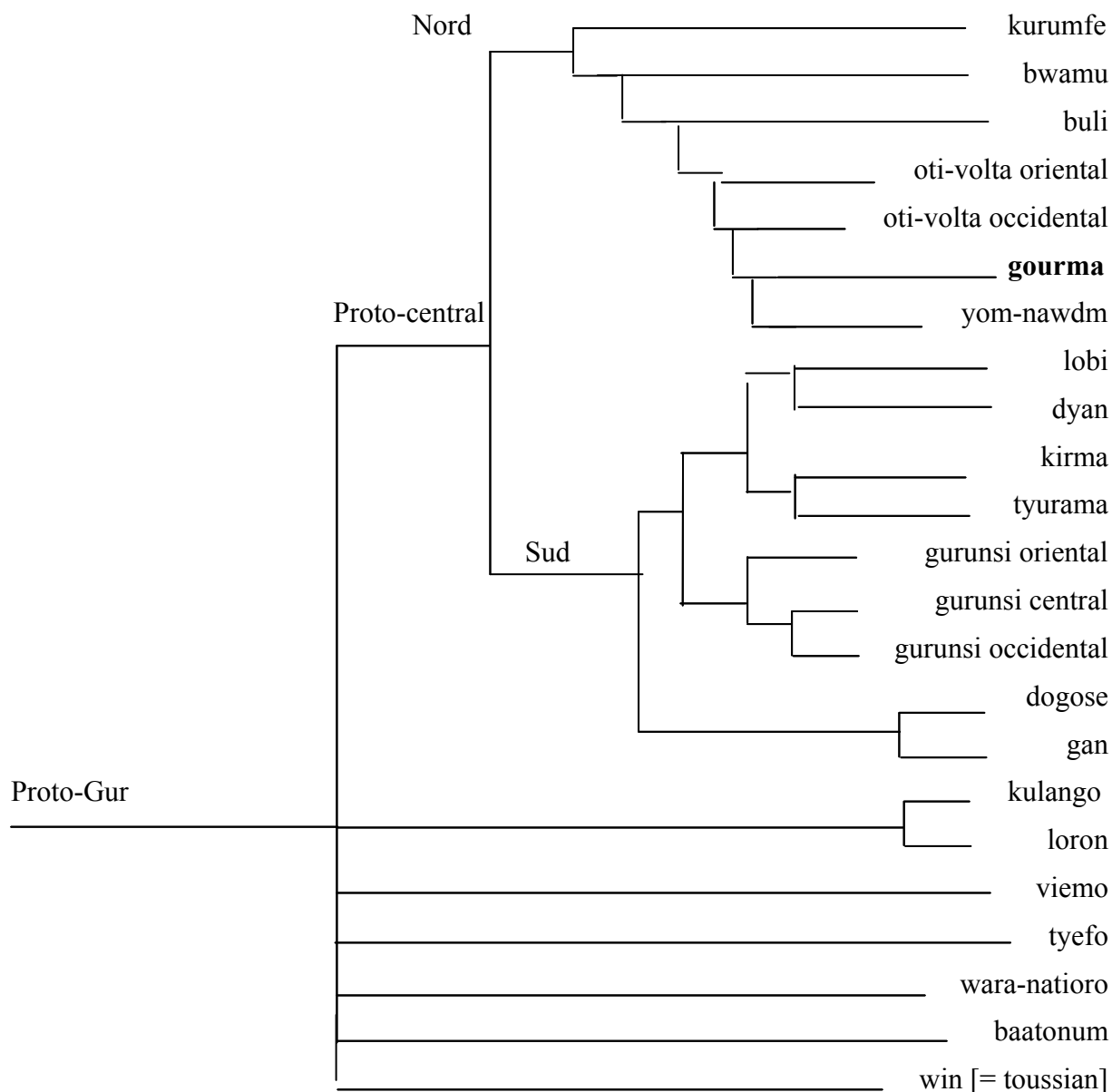
⁶ Grimes Barbara, 1996, *Ethnologue : Languages of the World*, 13^{ème} édition, Summer Institute of Linguistics (SIL) et Université du Texas (Arlington).

⁷ Les langues Gur sont aussi connues sous le nom de *langues Voltaïques*.



*Structure interne de la famille Niger-Congo*⁸

⁸ Kay Williamson et Roger Blench, in *Les langues africaines*, page 28.



Classification des langues Gur⁹

⁹ Kay Williamson et Roger Blench, in *Les langues africaines*, page 37.

1.2. Situation dialectale

Le pays konkomba est caractérisé par une différenciation dialectale très forte, à rattacher au fait que, pour des raisons de sécurité, les Konkomba ne constituent que des groupuscules. Chaque village a sa « façon de parler » la langue, avec des dénominations différentes, même si tous reconnaissent être des locuteurs de la seule langue konkomba. La situation dialectale du konkomba peut être résumée dans ce propos de Bernd Heine :

« On a une chaîne de variétés similaires, dans laquelle les locuteurs de la variété A comprennent ceux de la variété adjacente B, qui, à leur tour, comprennent ceux de la variété C, etc., mais où les locuteurs de A ne comprennent pas la variété située à l'autre bout du continuum, ni même celles qui se situent entre les deux ». (HEINE, 2004 :10).

Les locuteurs du parler litchaal ont en effet de la peine à comprendre le konkomba parlé à Saboba, aux alentours de Yendi, etc, des localités du nord du Ghana.

L'enquête sociolinguistique de la circonscription de Bassar, par Hélène Boëtius, publiée en 1980 par la Société Internationale de Linguistique (SIL), fait état de 16 variantes au Togo. Nous allons présenter sommairement quelques-uns de ces parlers. Nous reviendrons toutefois sur cette différenciation dialectale, sur la base des enquêtes sociolinguistiques que nous avons nous-même effectuées sur l'aire linguistique konkomba.

- 1- Le litchadool et le lisangol : sont deux variantes parlées à Insado. Il s'agirait en réalité du *ncèèm* (connu aussi sous le nom *tchemba*), parlé à Bapuré, plus proche du *ntààpum* et du *ncam* que du *konkomba*.
- 2- Le ligbil, parlé à l'extrême Ouest, près de Nandouta, qui ne serait autre que le likandjol.
- 3- Le likandjol, c'est le dialecte parlé à Nandouta et au sud-ouest de cette localité, et (??) à Kandjo.
- 4- Le likpadjool et likpabol : variantes parlées à Kpadjo et kpaboalé, deux villages proches de Possaa¹⁰, au niveau des mamelles du Togo.

¹⁰ On rencontre dans certains documents le mot Passao pour désigner cette localité. Sur l'ensemble de la thèse, les toponymes seront orthographiés tels qu'ils nous sont apparus chez les locuteurs konkomba du Togo, dans nos recherches sociolinguistiques.

- 5- Le lidondol, une autre variante parlée uniquement à Dondol, un village proche de Possaa. Il n'y aurait pas d'intercompréhension entre ce dialecte et celui de Nandouta, le likandjol.
- 6- Le sangmanti : parlé à Nabouri et Téma¹¹, au Nord de Kidjaboun. Ce serait plutôt le litchabol.
- 7- Le litchabol : parlé à Kidjaboun et dans les villages environnants. Variante de prestige, ce parler serait assez différent des autres variantes. C'est le dialecte le plus important au Ghana, et aussi le plus étudié, avec une Bible produite au Ghana.
- 8- Le likpaliil : c'est le dialecte des villages de la forêt de Sadjì, à l'ouest de Nawaré, de Koudjopoupon et de quelques villages au Sud-Est de Bangéli.
- 9- Le linadjool : c'est le dialecte konkomba parlé à Tchaposse, à Tchirkpambo et à Manga, des villages au sud de Bassar. Ce parler serait proche du likandjol, parlé à Nandouta.
- 10- Le litchaal – objet de la Thèse - la variante la plus répandue, a pour centre Nawaré et les villages à l'ouest ; il est aussi parlé à Tchirkpambo à l'Est de Guérin-Kouka et à Liboundjal, au Nord de Namon.
- 11- Le likoonli ou koomba, une variante assez différente des autres, parlée à Guérin-Kouka et plus au Nord, à Katchamba et dans les villages avoisinants, aussi à Natchitipi et à Koutchichéou au sud de Namon.
- 12- Le likoutcheel, parlé dans la région entre le litchabol et le litchaal, à l'ouest de Guérin-Kouka.
- 13- Le linandil, parlé surtout à Namab, et aussi à Kossamossi.
- 14- Le limagbeel, parlé à Nampoach.

Cette diversification dans la situation dialectale du konkomba est ainsi décrite par Hélène Boëthius :

« Presque chaque village a sa façon de parler le konkomba. Il y a aussi une abondance de noms de variantes ou "dialectes". Pourtant tous les locuteurs s'identifient premièrement comme des Konkomba et ils affirment parler konkomba... Ils disent aussi qu'ils se comprennent facilement entre eux, même s'ils ne peuvent parler les autres variantes » (BOETHIUS, 1980 : 15).

De façon générale, au niveau national,

¹¹ A ne pas confondre à la ville portuaire de même nom, au Ghana.

« cette prolifération est la source d'un problème pratique de communication au sein de la nation, problème qui est souvent résolu par l'emploi, comme langue nationale, de la langue de l'ancien colonisateur » (HEINE, 2004 : 11).

Nous allons exposer, dans la section qui suit, les résultats de nos enquêtes personnelles ; nous les confronterons - dans le même temps - aux données telles qu'elles apparaissent dans la littérature y afférente. Tout cela nous orientera vers le choix de la variante qui sera décrite dans la présente thèse.

1.3. Choix de la langue d'étude

1.3.1. Variété des usages du konkomba au Ghana et au Togo.

Dans le cadre du présent travail, nous nous sommes inscrit dans une perspective agrégationniste¹², traitant « *les variétés comme de simples dialectes* » (HEINE, 2004 : 11) ; ce qui permet d'envisager une seule et même langue konkomba sur tout ce continuum qui va du Togo au Ghana. Par ailleurs, le terme « parler » est ici synonyme de dialecte et variété ; le litchaal représentant ici la langue konkomba, dans sa globalité.

Devant cette multiplicité de « dialectes » signalés, le problème reste le suivant : lequel choisir pour rendre compte de la langue konkomba en général ? Un tel choix ne peut s'appuyer que sur des critères objectifs et pertinents.

Nous avons pu nous rendre compte, à partir de listes lexicales sur les parlers, qu'il s'agit en fait moins de dialectes que de dénominations claniques, sans rapport avec le facteur d'intercompréhension : de même que chaque village/clan a son nom qui le singularise, de même la langue parlée dans chaque village *doit* avoir un nom : *likoonli* est la langue parlée par le clan Bikoombi, *limonkpeel* celle parlée par les Monkpetiib ; le *namon*, parlé à Namon, le *likpadjool* et *likpabol*, deux noms de « langues » calqués sur les deux villages où elles sont parlées (Kpadjo et Kpaboalé); le lidondol parlé à Dondol, etc.

Le critère d'intercompréhension permet de revoir à la baisse le nombre de ces parlers. En procédant à des recoupements, nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

a) Le litchadool et le lisangol sont à rattacher au ncam plus précisément à la variante ntààpum, parlée à Bangéli et Bitchabé, deux localités à l'ouest de Bassar. Le sangmanti au

¹² L'approche *agrégationniste* s'oppose à l'approche *divisionniste* qui consiste à « considérer les "variétés" comme des langues distinctes, gonflant alors leur nombre » (Heine, 2004 : 11).

Nord de Kadjaboun et le litchabol de Kadjaboun et villages environnants ne sont une seule et même langue. Par ailleurs, dans « *An introduction to learning likpakpaln (konkomba)*, Mary STEELE (1970), parle du likpakpaln comme étant « le dialecte litchabol du konkomba ».

L'aire linguistique de ces différents parlers se situe du côté Ouest, vers le Ghana où le litchabol est le plus important, avec des matériaux d'alphabétisation ; c'est le parler de Saboba, un important centre konkomba au Ghana, à l'ouest de Kadjaboun.

Ainsi, le sangmanti, le litchabol et le lipakpaln sont une seule langue ; on pourrait retenir le nom litchabol, bien ancré au Ghana, pour représenter ce parler.

Le likandjol et le ligbil, parlés à Nandouta et localités environnantes forment aussi un ensemble linguistique, qu'on peut rapprocher du linadjool de Tchaposse, Tchirkpambo et Manga.

b) Un parler se singularise, le *likoonli* ou *koomba*, parlé à Guérin-Kouka et plus au Nord. Sur ce parler, Andrew Ring écrit en effet :

« In the konkomba dialect chain, komba is one of the more divergent dialects with regard to the Saboba standard. Plans were being considered by GILLBT to investigate the need for a separate literature in this community » (RING, 1991: 284).

C'est dire que la variété koomba doit être considérée comme une langue. Au Ghana par exemple, le GILLBT (Ghana Institute of Linguistics, Literacy and Bible Translation) envisage une version de la Bible, séparée pour le *koomba*, dans la mesure où celle du parler de Saboba, le *litchabol* ou *likpakpln*, n'est pas accessible aux locuteurs koomba.

Andrew RING trouve que, par rapport à l'histoire, il y a eu très peu de contacts entre ces deux peuples. Selon cet auteur, les Koomba du Ghana, pressés par les Moba, pour des problèmes fonciers, ont revendiqué leur appartenance au peuple konkomba (eu égard au poids démographique de cette population au Ghana), en 1987 seulement, pour s'octroyer une meilleure représentation au niveau local comme au niveau national.

c) Autour de Possaa, au niveau des mamelles du Togo, on peut reconnaître un autre parler, désigné de part et d'autre à partir des noms de villages : likpadjool (parlé à Kpadjo), likpabol (à Kpaboalé) et lidondol (de Dondol) qui serait différent du likandjol, le dialecte de Nandouta.

d) Enfin, Nawaré, à 8 km au sud de Guérin-Kouka, se trouve être le centre du dialecte konkomba le plus répandu au Togo, le litchaal, parlé aussi à l'Est ...et à l'Ouest..., puis au

Nord de Namon.... C'est la variante qui joue la fonction de langue véhiculaire, car tous les locuteurs des différentes variétés comprennent ce parler. Même si le litchaal n'est pas assez parlé dans le chef-lieu de préfecture, Guérin-Kouka, où règne le likoonli ou koomba, il est tout de même compris des locuteurs koomba.

1.3.2. Le parler de Nawaré

Au sein de la chaîne konkomba, nous avons choisi de décrire le parler de Nawaré, à une dizaine de kilomètres, pour des raisons fondées sur un certain nombre de réalités :

Le litchaal connaît le plus de locuteurs, répartis sur toute la préfecture : Guérin-Kouka, Nawaré et aussi à l'ouest, au Nord de Namon à l'Est, à Tchirkpambou et à liboundjal. Il est compris des locuteurs litchabol du Ghana. Il est présent dans un centre non moins important, Nawaré, dont la position géographique, centrale, se trouve sur la route menant au chef-lieu. Travailler sur un tel parler permet, dans une perspective pandialectale, de rendre compte de l'ensemble des dialectes.

Le litchaal jouit d'un certain prestige social au sein de la communauté konkomba.

Il est compris, sans grande difficulté, de tout le continuum konkomba. Nous n'en sommes pas locuteur certes, mais nous reconnaissons une certaine parenté évidente avec notre langue première, le ncam. Ce parler n'a jamais fait l'objet d'étude.

On pourrait objecter à un tel choix le fait qu'il laisse de côté la langue du chef-lieu. La réponse est simple : le *koomba* ou *likoonli* est aussi une variante de prestige certes, parlée dans à Guérin-Kouka. Mais ce parler est assez différent des autres variantes, comme en témoigne *l'Enquête linguistique de la circonscription de Bassar* (BOETHIUS, 1980), et le fait qu'il s'agit du dialecte «*le plus éloigné de la chaîne konkomba*» (RING, 1991 : 284). Des études linguistiques devraient être menées sur ce parler.

1.3.3. Un éclairage historique

Après avoir éprouvé les critères qui précèdent, nous avons cherché à comprendre pourquoi le parler de Nawaré, apparemment un petit village, est compris de l'ensemble du peuple konkomba. C'est alors que nous nous sommes aperçu que cette localité a représenté, par le passé, le centre-ville de ce qu'on appelle depuis 1991 la préfecture de Dankpen, nom d'une rivière à l'entrée, sur la route directe de Kabou, plus au Sud. Ce n'est qu'après cette date que le centre a été transféré à Guérin Kouka. L'administration allemande avait établi son quartier général justement à Nawaré. Ce statut a certainement favorisé les relations avec les

autres villages. Par la suite, l'installation du camp militaire français, avec résidence, a certainement créé un besoin en main-d'oeuvre. À ce jour, l'on peut encore reconnaître les ruines d'une forteresse et quelques installations du camp. Ce sont de véritables sites qui mériteraient d'être restaurés.

Il faut peut-être ajouter que, sur l'ensemble du Togo, c'est dans Dankpen sous « administration de Nawaré » qu'a eu lieu la plus grande résistance contre l'occupation coloniale. Armées de flèches, les populations ont pu écraser, à Katchamba, en 1895, une troupe allemande conduite par l'Allemand von Carnap-Quernheimb. Revenant de Mango où il a installé un poste, « *il fut violemment attaqué par des guerriers konkomba le 14 mai 1895.* »¹³ Par la suite, en 1896, Grüner, dont le nom est souvent attaché à cette bataille de Dankpen, a brûlé les villages hostiles à l'occupation allemande, en venant de Yendi (enlevé le 5 décembre), pour Sansané-Mango, bien après la précédente bataille. Ce second incident se serait produit autour du 7 décembre 1896.

Cette bataille aurait valu aux Konkomba la coupure des pouces chez les hommes ; le pouce étant le doigt qui sert d'appui pour tirer une flèche, tant ils se signalaient, selon CORNEVIN (1962), par leur « acharnement et leur vaillance ».

2. Le peuple konkomba

Nous partageons la position de Bouquiaux et Thomas :

« L'étude des langues sans tradition écrite, dont on ignore tout ou presque des civilisations, ne peut s'envisager sans qu'on mène parallèlement une étude de leurs cultures, faute de quoi l'étude linguistique demeure une coquille vide, un squelette sans la chair. Analyser les structures grammaticales d'une langue sans avoir aucune idée des réalités qu'elles servent à exprimer, paraît extrêmement vain et, si intelligemment que l'opération puisse être menée, une entreprise vouée à l'échec, au moins partiellement, car il n'y a pas dissociation entre une société et la langue qu'elle emploie comme moyen de communication. La réciproque nous paraît d'ailleurs tout aussi valable : l'étude des structures d'une société, indépendamment de celles de sa langue, ne peut avoir qu'une valeur limitée » (BOUQUIAUX et THOMAS, 1976 : 26)

¹³ SCHUERKENS Ulrike, *Du Togo allemand aux Togo et Ghana indépendants, Changement social sous régime colonial.*

2.1. Le pays

Le pays konkomba s'étend sur les territoires du Ghana et du Togo. Les voisins des Konkomba sont les Dagomba ou les « Bedagbamb » à l'Ouest, dont la langue est le *dagbane* et le pays connu sous le nom « *dagbong* ». Au Sud-ouest et au Sud, les Bassar (/bɛ:liib/ selon les Konkomba) ; à l'Est, les Lamba, les Nawdeba et les Kabiyè ; au Nord, les Tchokossi (Betshakwo selon les Konkomba).

Les Konkomba se désignent comme les /bɪkpakpa^mbɪ/, avec pour langue /lɪkpakpam/, et le pays qui est /kɪkpokpam/. Mais le fait est que « souvent, les communautés voisines désignent une langue et ses locuteurs par un nom autre que celui que la communauté elle-même se donne » (BOLOUVI, 1989 : 280) : ainsi le mot « Konkomba » semble dériver du dagbane¹⁴ /kpákpa^mbá/, la façon pour les Dagomba voisins de désigner ce peuple. Quant aux Bassar, ils appellent ces voisins /bɪm̀:ti:b/ (au singulier /um̀:ɬja/), qui signifie « les gens de la mer », – entendons rivière –, en référence au fleuve Oti qui traverse et divise en deux l'aire linguistique konkomba.

2.2. Cadre physique

La préfecture est délimitée par deux cours d'eau non moins importants : l'Oti, dont les méandres dessinent une sorte de mamelles, appelée « les mamelles du Togo », qui servent de frontière naturelle avec le Ghana - sur près de 50 km ; et la rivière Kara qui coule de l'Est vers l'Ouest, pour grossir ensuite le niveau de l'Oti. Elle sert de limite avec les préfectures de Doufelgou, de la Kéran et de l'Oti. Mentionnons enfin la rivière Kankassi, à Bapuré, vers le sud. Ce réseau fluvial semble en quelque sorte dessiner les contours de toute une préfecture.

Le fait que les cours d'eau se mêlent profondément à la vie et aux activités journalières des populations explique que les communautés voisines ont pu désigner les Konkomba par référence à ces rivières qui constituent de véritables sites touristiques.

2.3. L'environnement linguistique

Ainsi que le font apparaître les limites de la préfecture, le *konkomba* est frontalier au Nord avec l'*anufo* - une langue du groupe *kwa*- et le *ngangam* (langue Gurunsi) ; à l'Est avec le *losso* et le *kabiyè* - des langues Gurunsi - et le *nawdm* (du sous-groupe Yom-nawdm) ; au

¹⁴ La langue parlée par les Dagomba.

sud et à l'ouest avec le *ncèèm*, le *ntààpum* et le *ncam*. Les langues à l'Est et au Nord appartenant donc à d'autres groupes.

Vers l'Ouest et le Sud, avec le *ncam* et le *ntààpum*, deux langues parlées également de part et d'autre de la frontière du Ghana, l'intercompréhension est relative. Cette présence de locuteurs au Ghana s'explique par des phénomènes historiques, (les guerres notamment).

Le poids de l'anglais, parlé au Ghana voisin, se fait remarquer par la présence de nombreux emprunts linguistiques.

3. Installation des populations konkomba

Les locuteurs du konkomba relèvent de deux pays côtiers ouest-africains.

3.1. Au Ghana

Localisation du territoire au Ghana : Selon Peter Barker,

« The konkomba homeland is the plain of the Oti River – an area up to 50 km wide and 175 km from North to South ; it follows the north-eastern border of Ghana from near Nalerigu to near Bimbila. It covers parts of Nalerigu and Gushiegu-Chereponi districts, and nearly all Saboba-Zabzugu district. However Konkomba migrant farmers have spread out over an area ten times the size of their homeland – from Yendi in the north and Nkwanta in the east and from Kintampo and Atebubu in the south-west, and covering parts of Northern, Volta, Brong-Ahafo and Ashanti regions » (BARKER, 1986 : 170).

Les Konkomba vivent au sud de Tamalé, le long de la frontière du Togo et au Nord-Est de Yendi, le centre konkomba. Les populations se concentrent autour de Saboba, Wapuli, Sambuli et Sanguli. Les principales localités au Ghana sont Saboba et Sanzugu.

Dans *Ethnologue, Languages of the World*, Barbara Grimes (2005 : 126) estime les locuteurs konkomba au Ghana (présents plus à la frontière Nord-Est et au Centre Nord, et qui parlent aussi le *twi*, le *ncàm*, le *hausa* et l'anglais) à 500 000 en 2003 ; dans les deux pays, 550 000 à la même année. Plus de six ans après, ce nombre mérite d'être revu à la hausse. Les locuteurs konkomba sont donc au moins dix fois plus nombreux au Ghana qu'au Togo.

On note un emploi très important de cette langue, utilisée dans tous les domaines.

3.2. Au Togo

Ils étaient 50100 au Togo en 1991 (Vanderaa) ; région de La Kara, au Nord de Kabou et le long de la frontière avec le Ghana. Les principaux centres : Guérin-Kouka, Nawaré, Kidjaboun. Les locuteurs utilisent aussi le français. Comme on le voit, sur l'ensemble des deux pays, les statistiques ne sont pas faites dans la même période ; on peut toutefois estimer les locuteurs konkomba aujourd'hui à 600 000, de part et d'autre de la frontière.

C'est le 26 juillet 1965 que la zone konkomba au Togo prend le statut de Poste Administratif, puis celui de sous-préfecture relevant de la préfecture de Bassar avec la réforme de 1981. Le 25 juin 1990, Dankpen est érigé en préfecture, avec une superficie de 3200 km².

L'ensemble linguistique konkomba et ncàm (désigné aujourd'hui sous le nom de Grand Bassar), dans les deux pays peut être estimé, sur la base des données fournies par Ethnologue : en 1993, les locuteurs du ncàm étaient de 100 000 au Togo et 57 000 au Ghana (GRIMES : 2005 : 209). Ce qui permet d'évaluer les locuteurs des deux langues du même groupe à plus de 750 000 dans les deux pays. Des facteurs historiques expliquent les migrations vers le Ghana.

L'aire linguistique konkomba couvre globalement la préfecture de Dankpen, avec pour chef-lieu Guérin-Kouka. Situé dans la région de la Kara, à 550 km de la capitale, Dankpen est limité au Nord par les préfectures de l'Oti et de la Kéran, au Sud par la préfecture de Bassar, à l'Est par les préfectures de Doufelgou et de la Kozah et à l'Ouest par le Ghana. La préfecture comprend sept cantons : Guérin-Kouka, Bapuré, Katchamba, Kidjaboun, Namon, Nandouta et Nawaré ; eux-mêmes composés de villages : plus de 120. Les ethnies dominantes sont les Konkomba, les Lamba, et les Tchokossi.

4. Quelques repères historiques

4.1. Origine des Konkomba

L'installation des premiers Konkomba sur leur site actuel au Togo remonte au milieu du 18^{ème} siècle (Gayibor 1997 : 142). Les premiers occupants, issus du Ghana, notamment de Yendi, et de ses environs, y ont été expulsés par les Dagomba. Les autres seraient arrivés vers la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, mouvements qui vont se poursuivre jusque pendant la

période coloniale, en dépit des frontières. Ces populations fuyaient les vendettas ou étaient à la recherche de terres propices à l'agriculture et surtout à la chasse ; d'abord par petits groupes (un chasseur, un agriculteur), parfois une famille ou même un clan.

4.2. Organisation politique, sociale, stratégique

Les Konkomba forment souvent des groupuscules, des clans avec une organisation politique de type acéphale, sans pouvoir central ; ce qui pourrait expliquer la diversité dialectale. Par le passé, vendettas très meurtrières et homicides ont caractérisé l'histoire de ce peuple. Ce trait de caractère serait l'une des explications d'une certaine attitude belliqueuse.

Bons cultivateurs et éleveurs, les Konkomba ont une structure politique fondée sur le droit d'aînesse et sur la filiation. Ils ne se sont jamais regroupés en tribus. La structure de base du pouvoir reste la soukala ou /lidɪkal/ en Konkomba, dirigée par l'homme le plus âgé. Une soukala est ici une unité autonome d'une soixantaine de personnes.

C'est cette fragmentation de la population en groupuscules qui explique le nombre élevé de villages (120 au moins) et constitue, aussi, l'une des raisons pour lesquelles les Konkomba n'ont su résister à leurs envahisseurs, les Dagomba notamment.

Les descendants d'un même ancêtre se reconnaissent à travers la généalogie. On reconnaît simplement l'existence d'un ancêtre commun, celui autour duquel s'organise une même généalogie que les Konkomba connaissent sous le nom « *onibaa* », « une seule personne ».

Le peuple konkomba hérite d'une longue tradition guerrière. L'art de la guerre reste traditionnel et d'une efficacité redoutable. Le jeune garçon Konkomba est préparé et initié dès l'enfance. On lui apprend les vertus de courage, de bravoure, d'honneur. Ce qui éloigne de son esprit toute idée de peur et même de crainte de la mort. L'arme principale reste l'arc et la flèche que rappellent certaines de leurs danses. L'art de la guerre assez développé s'explique par les rapports conflictuels avec les voisins de l'Ouest, les Dagomba, avec qui les Konkomba ont toujours vécu dans un climat de tension :

Il faut dire que les Dagomba, dont la supériorité guerrière se manifestait par l'utilisation de chevaux, ne cessaient de mener des raids contre les Konkomba pour la confiscation du mil et du bétail.

4.2.1. L'habitat

A l'origine, les Konkomba ne se regroupent pas en agglomérations ; ce qui explique la multiplicité des dialectes. Vivre ensemble (au sein d'un même village), c'est s'exposer, se livrer, étant donné que l'ennemi, les Dagomba ou les Tchokossi, peuvent attaquer à tout moment.

Un site konkomba regroupe plutôt des habitations d'une famille ou une concentration de familles parentes, descendant d'un même ancêtre. Pour s'établir, le Konkomba recherchait, jusqu'en 1940 environ, un endroit isolé dans la brousse, pour des raisons de sécurité. Des terres fertiles, une brousse giboyeuse, de préférence à proximité d'un cours d'eau ou d'un marigot, constituaient d'autres atouts dans le choix. Cette dispersion leur permettait aussi d'exercer l'élevage des bovins surtout. Pour des raisons de sécurité toujours, l'endroit devait être éloigné des pistes construites par le colonisateur.

La notion de village n'a vu le jour qu'avec la colonisation : des villages regrouperont des familles parentes ou non, dirigées par des chefs. Les konkomba ont aujourd'hui intégré ce type d'organisation.

4.2.2. La religion

Comme chez la plupart des peuples d'Afrique, les Konkomba sont des adeptes de l'animisme, encore vivant, malgré l'incursion des religions révélées : le christianisme et l'islam. Dieu est ici appelé /Uwù^mbór/, l'Être suprême, transcendant. Il ne peut être accessible directement. Vu cette distance entre lui et les hommes, Dieu a créé des esprits intermédiaires tout aussi puissants, dont il faut gagner les faveurs, si l'on veut vivre heureux sur cette terre. Au culte du Dieu Tout - Puissant professé par les religions révélées, se substitue ici celui des forces invisibles : des forêts fétiches, des génies habitant un coin de la brousse (« *ditindanwaar* ») ou dans un marigot, comme le caïman fétiche de Bapuré.

Sous ces forces invisibles, se situent les ancêtres, vénérés, car proches des esprits invisibles, et donc pourvoyeurs de bénédictions pour toute la descendance. Ils sont vénérés sur des sortes de buttes de forme cylindrique, appelées « *akumpoo* » (sing. *Dikumpool*) présents dans chaque clan, et symbolisant la tombe d'un aïeul ou d'un ancêtre.

Le refus d'adopter la religion musulmane constitue l'une des raisons pour lesquelles les Dagomba ne cesseront d'envahir, jusqu'à une époque récente, les années 80, ce peuple qui s'oppose à tout ce qui limite sa liberté.

4.2.3. La vie culturelle

Culturellement, les Konkomba sont plus rattachés à leurs voisins de l'Ouest au Ghana et du Sud Bassar qu'à ceux du Nord et de l'Est (Kabiyè, Lamba, Nawdeba, Tchokossi). Cette proximité confirme la parenté linguistique et explique l'intercompréhension entre le *konkomba* et le *ncam* (la langue parlée par les populations de Bassar) ; toutes deux étant des langues Gur.

À l'Est et au Nord par contre, le kabiyè appartient au groupe Gurunsi, le nawdm au groupe yom-nawdm, l'anufu étant une langue kwa. À ces frontières linguistiques s'ajoutent d'autres frontières naturelles : les montagnes qui se dressent au Nord et à l'Est, alors que le pays konkomba reste ouvert librement au Sud et à l'Ouest.

Pour conserver cette unité culturelle et linguistique, malgré les découpages administratifs, le concept de « Grand-Bassar » a vu le jour, pour maintenir l'unité des deux préfectures. Cela s'actualise par exemple dans la célébration de la fête des ignames « *D'pontre* » à Bassar et *N'nidak* à Dankpen, qui se tient chaque année dans la première moitié du mois de septembre. Ces manifestations officielles sont organisées dans les chefs-lieux (Bassar et Guérin-Kouka) de façon rotative. Le pays konkomba possède une immense richesse folklorique, avec une dizaine de danses, exécutées généralement à l'occasion de décès ou de mariages. Les plus connues sont appelées Kinatching, Ganga, et Tiban.

4.2.4. L'activité économique

L'agriculture est la principale activité des Konkomba. Les cultures vivrières les plus pratiquées sont le maïs, le sorgho, le fonio, le mil, le niébé, l'igname, le manioc, mais aussi le riz, grâce aux cours d'eau.

Comme cultures de rente, sont cultivés l'arachide, le karité et surtout le coton, introduit par les Allemands, qui assure au Konkomba son équilibre financier. La culture de l'arachide, du piment et du gombo était autrefois réservée aux femmes. Les revenus générés par les récoltes, comme ceux de la vente de la bière locale, permettent à la femme de s'habiller.

L'élevage des ovins (poules et pintades) et des caprins (moutons, chèvres, porcs) et surtout des bovins place la préfecture au second rang national en production animale, après la Préfecture de Tône. Cet élevage des bovins, confié aujourd'hui à des Peuls, était une véritable activité des Konkomba. C'est avec l'immigration peule venue du Niger notamment qu'ils

vont s'en décharger. Dans certaines localités, ce type d'élevage a constitué un obstacle à la scolarisation, parce que les garçons devaient s'occuper des bœufs.

La pêche constitue l'autre activité des Konkomba, grâce aux cours d'eau avoisinants. Mais elle est restée artisanale, pratiquée, à titre individuel ou familial, par des populations riveraines de l'Oti surtout.

Au niveau commercial, les principaux marchés restent ceux de Namon et de Guérin-Kouka, qui attirent des commerçants du Ghana, de Sokodé, Bassar et Kara, et même de Lomé ; tous en quête de produits vivriers, d'ovins, caprins et surtout du fromage naturel de qualité.

On peut dire que la ville de Guérin-Kouka, située à la rencontre des pistes – aucune voie qui y mène n'est bitumée à ce jour – de Bassar Namon, Manga et Kidjaboun, en marge de la Route Nationale numéro 1, s'est développée surtout grâce à son marché – dont la renommée est le fruit du travail agricole des populations locales. Ce marché a d'ailleurs fini par attirer des commerçants mossi, haoussa, ibo et nago (du Niger et du Nigéria) qui se sont installés depuis dans la ville. On perçoit là une probable explication du « fait koomba » : la façon de parler la langue konkomba par ces populations étrangères aurait-elle donné naissance au koomba ? Rappelons que ce parler n'est pratiqué que dans la commune où vivent justement ces populations dont les langues appartiennent à d'autres familles linguistiques étrangères au Togo.

5. Revue critique de la littérature

Nous avons pu faire l'inventaire des documents disponibles suivants.

Au niveau historique, citons l'ouvrage de David Tait, *The Konkomba of Northern Ghana* (TAIT, 1961), qui présente le peuple et ses traits caractéristiques. Dans la même perspective, on peut inscrire les deux publications de Jean-Claude FROELICH (1949 et 1954), dans le Bulletin de l'IFAN (Institut Français d'Afrique Noire).

Le tout premier ouvrage linguistique est édité en 1966 par « Institute of language » du Ghana. Il appartient à la série « Collected field », avec pour nom *Collected field report on the phonology of konkomba*. Il s'agit d'un exposé sommaire sur certains points de la phonologie du konkomba. Dans la Préface, les auteurs précisent, dans l'esprit de la série Collected field reports en général, ce qui suit :

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

“These field reports constitute a preliminary study of some aspect of the language concerned and are not to be regarded in any way, as a definitive analysis. It is anticipated that a full description of both the phonological and grammatical structure of each language will eventually result from this study.”

Les auteurs dégagent 19 phonèmes consonantiques, 6 voyelles brèves, 7 voyelles longues, et 2 semi-voyelles. Les éléments suprasegmentaux, les tons, n’ont pas été traités

C’est dans ces conditions que paraîtra, en 1977, le Nouveau Testament en likpakpaln, entendons konkomba. Les tons n’y sont pas notés. L’ouvrage est conçu pour des locuteurs natifs anglais ; sa lecture demande des conjectures, des hypothèses sémantiques pour réaliser les tons adaptés. Publié par le Ghana Institute of Linguistics, l’ouvrage a pour titre : *The New Testament in the Konkomba language of Ghana*. En 1984, une seconde édition de *The New Testament in konkomba* voit le jour, publié par « The International Bible Society », toujours sans indication de tons.

En 1980, Anna Kohler publie *Dialect intelligibility testing of the bassar and konkomba languages in Togo*. À partir de tests d’intercompréhension, l’auteur arrive à la conclusion suivante :

« Ncàm is the dialect spoken in the town of Bassar and has prestige in the whole area, even among the Konkomba. It is widely understood because the bassari people travel and migrate extensively » (KOHLER, 1980 : 3). Dans la langue konkomba, l’auteur identifie onze dialectes : « By comparing wordlists and cross checking information from people of the various areas, we finally determined 11 different konkomba dialects in Togo » (KOHLER, 1980 : 8).

En 1997, *UWUMBOOR AAGBAN LIKPAKPALN*, la Bible entière en Likpakpaln voit le jour, dans les mêmes conditions prosodiques.

Il faut enfin signaler le Livret de Mary Steele, publié en 1970 au Ghana, par « Institute of Linguistics », *An introduction to learning Likpakpaln*, qui est une initiation à lecture du konkomba (94 pages)

Quelques autres travaux non datés, véritables opuscules, existent aussi : Un dictionnaire alphabétique anglais / konkomba, de 55 pages et un livret de contes, illustré, avec traduction en anglais.

Dans toute cette production, y compris la Bible, les auteurs se sont contentés d’une « écriture phonématique ». Ce qui est plus gênant, c’est que les faits suprasegmentaux,

notamment les tons qui exercent une fonction distinctive et démarcative, ont été mis de côté. Or les tons ont ici un statut aussi phonologique que les consonnes et les voyelles. Si la réflexion n'a pas été suffisamment menée au niveau phonétique pour fonder les différentes écritures, elle l'est encore moins au niveau prosodique, où les auteurs ont préféré ne rien noter.

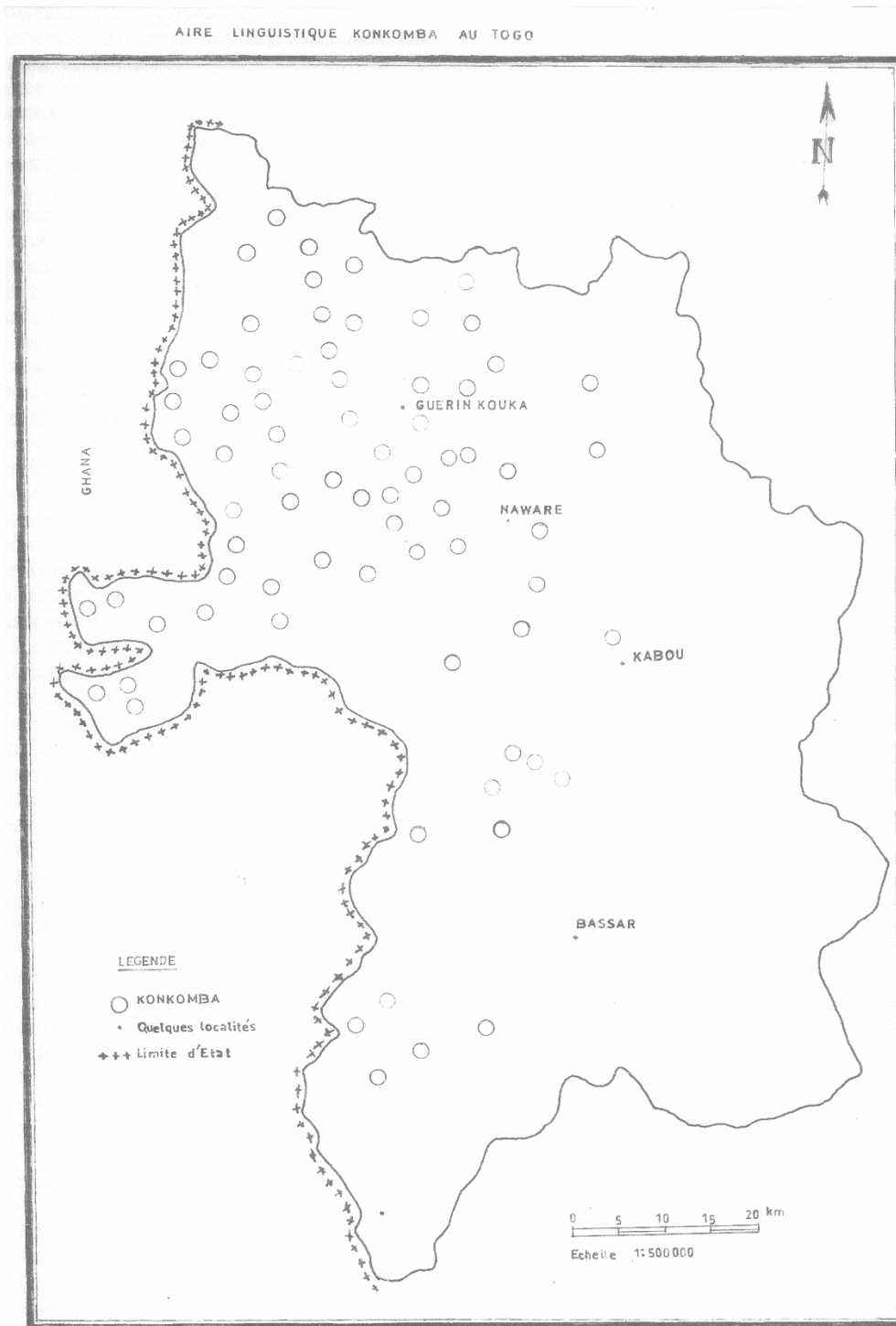
Le tableau précédent fait ressortir le fait que la langue konkomba n'est pas du tout étudiée au Togo : aucun Mémoire de Maîtrise n'a même été consacré à cette langue. C'est pourquoi il est important de reconnaître le mérite des chercheurs Ghanéens qui ont au moins frayé le chemin.

Il faut aussi regretter le fait que l'histoire elle-même n'a également pas fait l'objet d'avancées notables dans cette partie du Togo, à part quelques mentions dans des documents à visée plus large comme CORNEVIN (1962) et FROELICH (1949). Un tel décalage pourrait s'expliquer par le fait que la zone n'a été détachée de Bassar que très récemment (en 1991). Cette « région » devrait intéresser aujourd'hui historiens, sociologues, anthropologues, et mobiliser plus de recherches linguistiques.

Nous proposons, sur les deux pages suivantes, la carte de l'aire linguistique konkomba sur le territoire du Togo, et sur celui du Ghana. (Il convient au lecteur de tenir compte de l'échelle différente entre les deux cartes).

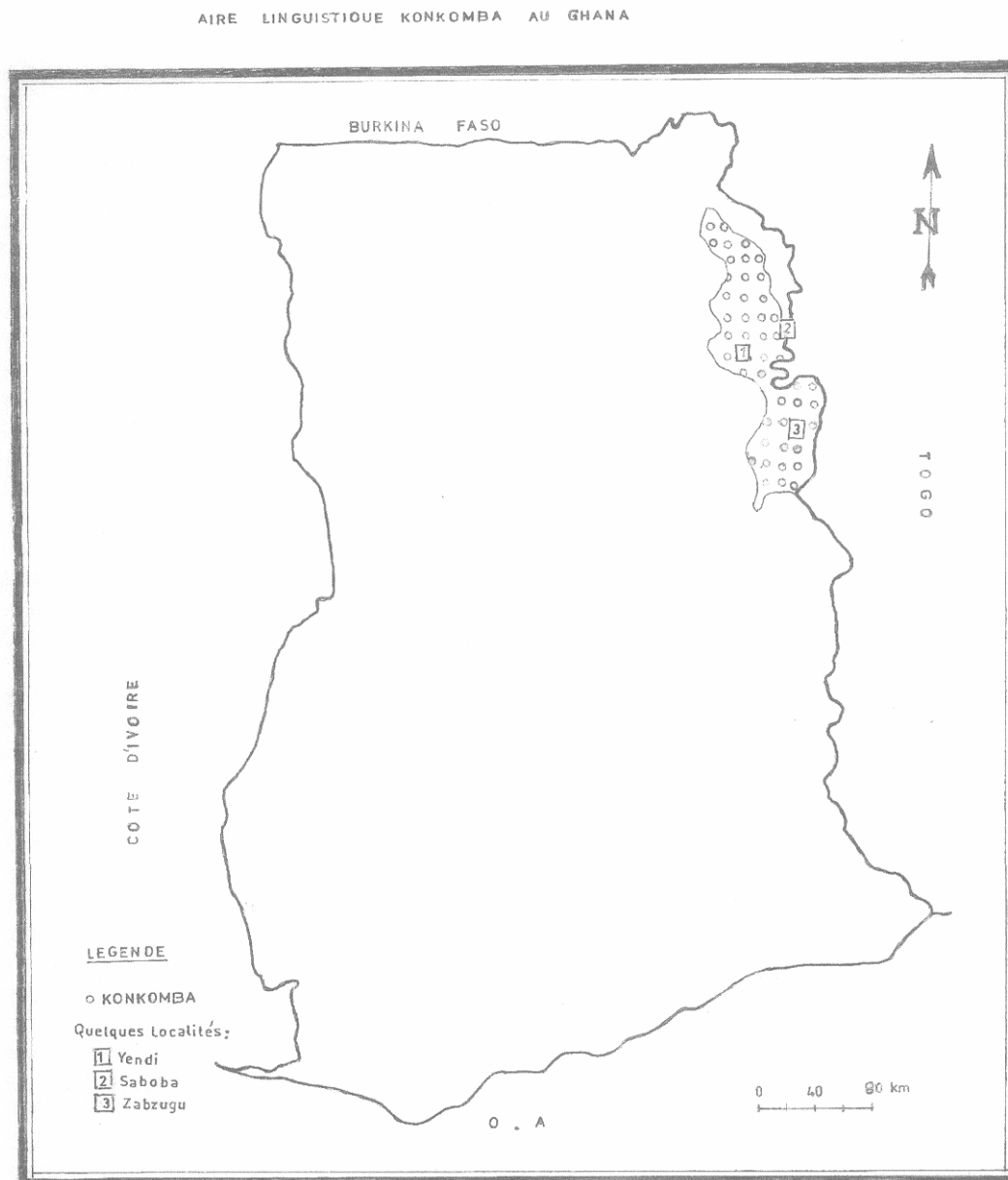
6. Cartes de l'aire linguistique Konkomba

CARTE 1 AIRE LINGUISTIQUE KONKOMBA AU TOGO



Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

CARTE 2 AIRE LINGUISTIQUE KONKOMBA AU GHANA



Adopted from Map of Ghanaian languages by Language Centre, Legon and Ghana Institute of Linguistics 1980 Drawn in Dept. of Geography, Legon

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Notre intérêt pour le konkomba s'est éveillé à partir du moment où nous avons pris conscience du fait qu'aucun travail approfondi n'a été effectué, à ce jour, sur cette langue. Nos recherches en bibliothèque nous ont en effet conduit au constat suivant : les quelques ouvrages sur cette langue parlée sur deux territoires sont produits au Ghana, et sur des variantes parlées dans ce pays. Les livrets d'alphabétisation, également conçus dans ce pays, sont d'un abord difficile, des recherches poussées n'ayant pas servi de « socle » à leur élaboration. Alors qu'une littérature abondante étudie, en profondeur, les autres langues Gur (ncàm, moba, kabiyè, tém, akasassélém), aucune étude rigoureuse n'a porté sur le konkomba. La revue de la littérature en donne une idée.

La multiplicité des parlers, les différences que l'on observe d'un parler à l'autre, comme on l'a vu dans le cadre sociolinguistique, compliquent encore plus la donne. Cela dit, une étude sur cette langue s'imposait ; mais pas n'importe laquelle ! C'est une description qui s'impose ; elle seule permet de transcender les diversités dialectales, en même temps qu'elle rend compte de la langue konkomba dans son système qui permet à des populations séparées « par des eaux » de se réclamer locuteurs d'une même langue.

Des choix se sont donc imposés, que nous avons justifiés dans les paragraphes qui précèdent.

Voilà qui justifie aussi notre sujet et qui explique que nous ayons trouvé nécessaire de nous intéresser à cette langue, pour en dégager le système, la structure, en établir la phonologie, la morphologie, la syntaxe. La nécessité de décrire une langue qui a fait l'objet de peu de descriptions est évidente.

Notre tâche consiste alors à décrire un parler non encore décrit. Le présent travail - le premier du genre au Togo¹⁵ - devrait en appeler bien d'autres, tant la diversification dialectale dans cette partie du centre-ouest du Togo reste encore ouverte à la recherche linguistique.

Nous nous posons, dès le départ, un certain nombre de questions. Comment s'organise le système de la langue konkomba ? Quelles unités confèrent à cette langue son identité ?

¹⁵ Comme cela est apparu dans la Revue de la littérature, des travaux sur le parler de Saboba ont été effectués au Ghana ; mais les distances entre le litchabol et les parlers du Togo sont énormes. Nous avons signalé, dans l'Avant-propos, les problèmes que cela pose chez les locuteurs du Togo, du point de vue de l'intercompréhension.

Comment sont-elles organisées ? Comment la langue exploite-t-elle les latitudes offertes par les organes de la parole pour structurer des énoncés linguistiques ?

Toute structure linguistique utilise en effet un nombre limité de phonèmes qui assurent une fonction distinctive. À leur tour, ceux-ci s'organisent en unités significatives. Comment ces unités significatives se présentent-elles en konkomba ? Dans une langue comme le *konkomba*, langue du groupe Gur, d'autres éléments interviennent, notamment les tons, et qui ont une valeur distinctive. Quelle valeur peut-on leur reconnaître par rapport aux segments consonantiques et vocaliques ? Ils sont aptes à assumer des fonctions grammaticales ; d'où la prise en compte du niveau prosodique, non seulement en phonologie, mais aussi en morphologie et en syntaxe.

Nous nous demanderons comment sont organisés les différents mots de la langue ; et comment qualifier le système de cette langue eu égard aux régularités observables. L'expérience humaine de tous les jours étant organisée en phrases qui diffèrent d'une langue à l'autre, comment est structurée la phrase en *konkomba* ? Autant de questions qui sous-tendront notre démarche.

1. Objectifs

L'objectif principal poursuivi dans la présente étude peut être résumé dans ce propos de John Goldsmith :

« L'objet ultime des recherches n'est pas le développement des grammaires de toutes les langues du monde en tant que telles. Le but est bien plus abstrait. Nous pensons que le langage a une essence, et c'est cette essence que nous essayons de définir, de décrire, de modeler. Nous étudions les langues diverses du monde parce qu'il est clair qu'une langue inconnue parlée au fin fond du monde peut peut-être jeter une toute nouvelle lumière sur un sujet qui nous préoccupe depuis longtemps et nous aider à résoudre un problème en français, par exemple. Et c'est effectivement cela qui s'est produit plusieurs fois en phonologie – pour l'étude de la prosodie, ce sont les langues africaines qui ont ouvert beaucoup de portes (pour changer de métaphore) pendant les années soixante-dix et quatre-vingt¹⁶ ».

Nous avons cherché à procéder à une description de la langue konkomba, à partir du parler de Nawaré, que les locuteurs natifs appellent *litchaal*. Le choix de ce parler est lié à son caractère véhiculaire qui, lui-même, s'explique par des raisons essentiellement historiques.

¹⁶ Goldsmith John, *La théorie phonologique*, Extrait du texte basé directement sur les remarques qu'il a présentées à Luminy, et dans lequel il garde « le style informel du meeting ».

Au-delà de l'objectif tout à fait immédiat qui consiste à combler un vide dans la connaissance des langues du Togo, à dégager les structures grammaticales de la langue konkomba, au-delà de l'emploi que pourraient faire de la présente étude les acteurs sur le terrain d'un développement à la base, les missionnaires, mais aussi les ethnologues, sociologues, anthropologues, historiens, notre travail cherche avant tout à « toucher » principalement la communauté des linguistes, à faire découvrir le système d'une langue qui n'est à ce jour connue qu'à travers des mentions dans des documents à visée plus large. Nous espérons, en cela, contribuer au progrès de la connaissance linguistique ; une connaissance « ultime et abstraite » telle que définie ci-dessus par John Goldsmith. Il s'est agi pour nous de le faire avec, bien entendu, toute la rigueur scientifique qui caractérise une description linguistique. Ainsi, nous avons cherché à explorer et à découvrir les régularités - comme le dit Creissels - « dans ce qu'elles peuvent avoir de spécifique à la langue en question, définissant ainsi cette langue dans ce qui fait son identité par rapport aux autres » (CREISSELS, 1979 : 35).

2. Cadres théoriques

La présente thèse n'est pas une « mise en pratique » ni une « illustration » d'un cadre théorique particulier ; elle privilégie l'analyse réaliste et objective des données relevées sur le terrain, et qui exploite – à cette fin – les différentes théories linguistiques d'après l'intérêt qu'elles présentent et l'éclairage qu'elles sont susceptibles d'apporter par rapport aux faits et aux problèmes que soulève chaque domaine d'analyse. Nous avons choisi les modèles théoriques en fonction des problèmes auxquels nous étions confronté.

Les langues Gur dans leur ensemble, et le konkomba en particulier, posent, il faut le dire, de sérieux problèmes d'analyse au plan phonologique. Ce constat explique, au moins en partie, l'absence de travaux d'envergure sur cette langue. Une autre langue togolaise, le moyobè, pose des problèmes similaires à l'analyste, au plan phonologique, mais aussi aux plans morphologique et syntaxique. A tel point qu'il est difficile, aujourd'hui, de situer cette langue dans un groupe donné !

Pour le présent travail, nous partons, dans la partie phonologie, des principes de l'analyse phonologique classique, celle de l'école de Prague, réadaptés et affinés par le linguiste français André Martinet, et la linguistique fonctionnelle, pour dégager les différents phonèmes du *konkomba*, dans le cadre de la phonologie dite linéaire. C'est dire que nous nous inspirons dans une large mesure de la théorie fonctionnaliste d'André Martinet.

Dans la phonologie traditionnelle en effet, les segments sont des éléments atomiques ordonnés selon le flux de la parole. Des monèmes préalablement isolés, ne comportant ni pause virtuelle ni arrêt dans la voix, sont soumis à l'épreuve de la commutation, selon le critère dit de pertinence. L'étude fonctionnelle consiste en effet à déterminer dans quelle mesure les éléments phoniques identifiés dans une langue assument une fonction distinctive. Certaines des propriétés phoniques sont pertinentes en ce qu'elles permettent de distinguer un signifiant d'un autre. Par l'examen du fonctionnement des différents traits dans la langue, nous arrivons à définir les différents phonèmes uniquement par les traits pertinents ou traits distinctifs. Ce faisant, nous aurons écarté un certain nombre de phénomènes qui étaient effectivement présents dans les réalisations concrètes. C'est en cela que les traits retenus au bout de l'analyse se trouvent être pertinents dans la langue. Cette épreuve d'identification des phonèmes d'une langue sera relayée, dès que nécessaire, par la recherche de sons phonétiquement semblables en contextes mutuellement exclusifs dans la langue. À partir de ces oppositions, nous définirons et classerons les phonèmes du *konkomba*, en faisant apparaître les différents traits tels qu'ils se présentent dans cette langue.

Les phénomènes prosodiques, notamment la « syntaxe » du ton – l'expression est justifiée ici – et la longueur vocalique, sont si importants dans la langue que nous aurons aussi besoin de regarder du côté de la phonologie auto segmentale, mise au point par John Goldsmith (1976) à partir de l'étude des relations entre tons et segments dans les langues africaines ; en intégrant ses développements ultérieurs aussi bien par lui que par d'autres auteurs. Ce modèle compte aujourd'hui parmi les plus puissants pour expliquer de ces phénomènes. Ici, les tons sont « traités comme des entités à part entière, placées sur leur palier, et non comme des propriétés intrinsèques des syllabes ou des noyaux vocaliques » (BOLTANSKI, 1999 : 40). Cela se démontre dans le système du *konkomba*.

Comme la description d'une langue doit répondre au critère d'exhaustivité, nous n'oublierons pas l'apport d'Emilio Bonvini (1974) à partir du *kàsìim*, langue Gur parlée au Burkina Faso et au Nord du Ghana. C'est cela qui justifie le rapprochement. Comme le *kàsìim*, le *konkomba* est en effet une langue Gur dans laquelle les faits combinatoires jouent un rôle très important, d'où la prise en compte de l'axe syntagmatique – comme préconisé par Bonvini - pour analyser les combinaisons des sons et des phonèmes.

Cela dit, nous nous laissons guider par les réalités mêmes du *konkomba* dans les choix théoriques. En effet, de même que le physicien moderne a besoin, pour rendre complète sa description de certains faits physiques – tels la gravitation de la terre – de passer de la théorie

de Newton à celle d'Einstein quand il doit décrire les événements de grande vitesse, de même le linguiste actuel ne peut se confiner dans une théorie, quand on sait que tout cadre de description a forcément ses limites.

Au niveau de la morphologie, centrée sur la notion de « mot », l'approche retenue intègre celle du fonctionnalisme. Nous nous appuyons surtout sur la théorie « sens-texte » d'Igor Mel'čuk (1993-1997) et sur la morphologie telle que conçue par Matthews (1991) et Creissels (1991, 2006), notamment en ce qui concerne les critères de délimitation morphologique. Nous avons aussi intégré certaines propositions de la théorie glossologique, en morphologie ainsi qu'en syntaxe (Urien 1989, Jongen 1993)¹⁷.

Le niveau syntaxique sera surtout tributaire de Tesnière (1959), Mel'čuk et Creissels (2006), en ce qui concerne l'identification des fonctions grammaticales à partir de la notion de valence verbale, en termes de « potentialités » que Mel'čuk appelle « la syntactique du verbe ». Le cadre esquissé par Bonvini (1988) sur une langue africaine nous permettra de rendre compte de l'énoncé et surtout d'analyser les problèmes liés à l'insertion du verbe dans l'énoncé, notamment d'étudier les spécificatifs en rapport avec l'insertion du verbe dans l'énoncé. Un certain nombre de formulations nous permettra de comprendre les interconnexions entre phonologie et grammaire ; une grammaire comprise au sens que donne à ce terme Jean-Yves Urien : non pas « un code de bonne conduite d'expression écrite, mais une faculté mentale dont tout être humain est porteur » (URIEN, 1989 : 18).

3. Approche méthodologique

Pour décrire la langue konkomba – qui n'est pas notre langue maternelle – nous sommes parti d'un corpus. Il importe de préciser la nature des exemples¹⁸ qui fondent en même temps qu'ils illustrent notre propos. Le corpus est fait de contes (des récits), qui sont parmi les plus populaires en milieu konkomba. Nous avons aussi eu recours à des descriptions d'objets, de lieux, d'itinéraires, ainsi qu'à des procédures (préparation d'un repas par exemple). Nous avons pu nous rendre compte qu'un type de texte donné permettait d'observer

¹⁷ Pour une approche de la perspective glossologique, voir : JONGEN René, 1993, *Quand dire c'est dire*. et URIEN Jean-Yves, 1989, *La trame d'une langue, le breton*. L'ouvrage fondateur du modèle étant Jean Gagnepain 1981, *Du Vouloir-Dire, t.1 Du signe. De l'outil*.

¹⁸ Nous nous approprions ce principe de Otto Jespersen (1937 : 16) : « Seul l'exemple permet de faire la lumière ; les longs discours ne suffisent pas ».

*Nur das Beispiel führt zum Licht ;
Vieles Reden tut es nicht.*

un certain nombre de phénomènes de la langue. Nous nous sommes aussi inspiré des questionnaires et des conseils de méthode des Tomes 1 et 2 de Luc Bouquiaux et Jacqueline Thomas (1976).

On y trouve aussi des faits divers racontés par des jeunes, des séances de jugements effectués dans la cour du chef canton de Nawaré, des discussions auprès de certaines revendeuses. Pour certains types d'analyses, il a été question de procéder par phrases fabriquées et d'en obtenir la formulation en konkomba grâce aux bons soins de notre informateur de référence. Tous ces éléments ont d'abord été enregistrés sur lecteur MP3 puis copiés sur ordinateur. De multiples écoutes en mode ralenti nous ont permis de transcrire les données recueillies en API, avant de vérifier l'exactitude de nos premières transcriptions avec notre informateur. Très souvent, nous nous sommes fait redire les paroles par nos informateurs.

Ces données ont été enrichies de celles de certains documents produits au Ghana, notamment *An Introduction to learning Likpapaln*, le *Dictionnaire Anglais Konkomba*, et les versions du *Nouveau Testament* et de la *Bible*. Le konkomba décrit dans ces documents étant celui parlé au Ghana, nous avons pris soin de ne les considérer que comme des données primaires que nous avons soumises à nos informateurs. Nous nous sommes donc appuyé sur ces informateurs pour obtenir les différentes réalisations dans la variété décrite ici, le litchaal, parlé à Nawaré.

Nous avons pu obtenir une transcription aussi exacte que possible, tant phonématique que prosodique. Cette exactitude a été vérifiée à partir de relectures, sous l'oreille vigilante du groupe constitué par nos informateurs. Ces derniers sont pour une part trois habitants du lieu, choisis sur place ; et pour une autre part trois élèves locuteurs natifs du litchaal : deux, dont une fille, du Lycée de Bassar et un élève de l'Institut Arnold Janssen à Bassar¹⁹. Nous les avons choisis parce qu'ils sont nés à Nawaré et y ont séjourné depuis leur naissance jusqu'à l'obtention de leur B.E.P.C. Par rapport à l'avancement du travail, et vu les problèmes qui surgissaient de ce qui semblait être des solutions, la nécessité s'est imposée de solliciter, à chaque pas, nos informateurs²⁰, soit pour vérifier, soit pour élargir les données²¹.

¹⁹ Dans l'année scolaire 2005-2006.

²⁰ Il s'agit donc de sources vivantes, en ce sens qu'elles sont spontanées et liées à l'instant t de notre travail ; il ne pouvait en être autrement, des données sur un état antérieur (*différent* de l'état actuel) de cette langue n'étant pas disponibles. Y en aurait-il eu même qu'elles n'auraient peut-être pas porté sur la variante décrite ici. D'où le fait qu'une étude sur de ces langues (sans longue tradition écrite) ne peut évidemment être que synchronique,

La présente description s'articule autour de trois grandes parties : la phonologie, la morphologie et la syntaxe ; les deux dernières étant regroupées sous le terme générique de grammaire.

La partie sur la phonologie commence par l'identification des phonèmes consonantiques et vocaliques, puis les semi-consonnes ; elle procède ensuite à la définition et au classement des phonèmes identifiés. Vient ensuite l'examen de certains cas particuliers liés à la nasalité, les phénomènes de labialisation et d'aspiration qui affectent les phonèmes dans certains contextes. L'étude de la syllabe et des tons clôt cette partie.

La deuxième partie – la morphologie – examine d'abord un certain nombre de concepts et expose les critères qui justifient nos choix de présentation. Cet exposé préliminaire – qui se rapporte aux deux grandes catégories grammaticales (le nom et le verbe) – ouvre, ensuite, l'étude de la morphologie nominale.

L'étude de la structure des constituants nominaux débouche sur la présentation des noms en genres et classes, puis sur l'analyse des problèmes de composition nominale. L'étude d'un certain nombre de phénomènes comme les alternances (vocaliques, consonantiques), les tons dans leur rapport avec la morphologie nominale, accompagne la classification opérée.

Quant à l'étude de la morphologie verbale, elle présente, d'une part, le fonctionnement du verbe dans un énoncé, avant de l'analyser dans son aspect morphologique ; et d'autre part l'étude des aspects et des actualisateurs. Nous identifions ensuite les formes verbales dans la langue, avant de nous intéresser à l'étude de la catégorie, très problématique, d'adjectif, qui termine cette partie..

La dernière partie (la syntaxe) définit dans un premier temps un certain nombre de notions ; elle identifie ensuite les fonctions syntaxiques telles qu'elles se présentent en konkomba. Elle s'intéresse aussi à la façon dont cette langue exploite le système morphologique nominal à des fins syntaxiques ; cette étude débouche sur le système pronominal de cette langue. Nous nous intéressons également à l'expression de l'interrogation et à la focalisation.

l'éventualité d'une étude diachronique n'étant même pas envisageable ; toute mention "synchronie" ne peut, par conséquent, relever que d'un pléonasme.

²¹ Avec leur permission, qu'ils nous ont gracieusement accordée, nous présentons leur identité, en même temps que nous les remercions de leur aide. Il s'agit de Mademoiselle Dawal, Messieurs Bala et Wamol.

Première partie

PHONOLOGIE

Sommaire

Introduction	40
Ch. 1. Identification des phonèmes consonantiques et vocaliques	44
1.1. Les phonèmes consonantiques	45
1.1.1. Oppositions consonantiques en paires minimales	45
1.1.2. Étude des semi-consonnes	61
1.1.3. Définition et classement des consonnes	63
1.2. Les phonèmes vocaliques	68
1.2.1. Les voyelles brèves	68
1.2.2. Les voyelles longues	72
1.2.3. Définition et tableau des voyelles	80
1.3. Cas particuliers de l'analyse phonologique	81
1.3. 1. Interprétation de la nasalité des voyelles	81
1.3. 1.1. La nasale syllabique	82
1.3. 1.2. De l'hypothèse sur l'existence de pré-nasalisées en konkomba	84
1.3. 1.3. Point de méthode	87
1.3.2. La labialisation	89
1.3.3. L'aspiration	90
1.4. Définition phonologique des tons	91
1.5. Y a-t-il harmonie vocalique en konkomba ?	92
Ch. 2. Étude de la syllabe	98
2.1. Définition de la syllabe	98
2.2. Analyse autosegmentale de la syllabe en konkomba.	99
2.2.1. Les constituants syllabiques.	99
2.2.2. Le niveau tonal	100
2.2.3. La durée vocalique	101
2.3. Les types de syllabes	105
2.3.1. Les syllabes ouvertes.	105
2.3.2. Hypothèse d'une syllabe de type CVC en Konkomba.	106

Introduction

Nous allons présenter dans un premier temps les consonnes et voyelles qui ont statut de phonèmes en konkomba. Nous procéderons ensuite à la définition et au classement de ces phonèmes.

Comme langue Gur, à classes nominales avec préfixes et/ou suffixes, l'on remarque que, hormis les emprunts, les noms commencent par des préfixes de classes qui débute, le plus souvent, par certaines consonnes et voyelles. Les autres segments phonologiques se trouvent donc exclus à l'initiale des noms ; ils n'apparaîtront qu'en intervocalique après les préfixes de classe et presque pas en finale. Leur occurrence à l'initiale ne se manifesterà qu'au niveau des verbes. C'est dire que le système verbal constituera, de ce fait, le matériau qui offrira la matière la plus complète pour les oppositions phonologiques en contextes identiques. Les consonnes de la langue seront donc plus opposées à l'initiale et en intervocalique, surtout dans le système verbal. Rares sont les voyelles qui apparaissent à l'initiale de mots ; l'identification des phonèmes vocaliques sera alors plus tournée vers les positions interconsonantiques et en finale. Le système nominal se prêtera, dans ces conditions, plus à une analyse de la distribution des phonèmes sur l'axe syntagmatique, au niveau combinatoire.

Pour réaliser les oppositions qui suivent, nous nous sommes laissé guider par cette importante observation méthodologique de Denis Creissels que nous nous faisons le devoir de citer, vu son importance :

*« La façon dont la notion de commutation est introduite dans les cours élémentaires de linguistique pourrait laisser croire que, pour analyser une langue, il suffit d'observer les possibilités de remplacer une unité par une autre dans la chaîne. Il n'est pas inutile de rappeler que, même au niveau phonologique, les choses ne sont pas aussi simples : la simple observation d'un changement de sens produit par le remplacement d'un son par un autre débouche sur la notion de pertinence telle qu'on peut la concevoir dans une stricte phonologie de surface (qui définit comme pertinent tout élément phonique apportant dans la perspective du décodage de la chaîne sonore une information indépendante), mais une telle observation ne permet pas de conclure au statut oppositionnel de la distinction en question : une distinction ne se voit reconnaître un statut oppositionnel, en phonologie, que lorsqu'elle peut être **la seule trace** – c'est nous qui soulignons - du remplacement d'une unité de sens par une autre sans que la structure où figurent ces unités ait varié. La pratique consistant à fonder la reconnaissance des oppositions sur des paires minimales auxquelles on impose*

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

(pour autant que la langue le permette) d'être constituées de signifiants élémentaires relevant d'une même catégorie syntaxique n'est qu'une application particulière de ce principe général. Ainsi, la notion d'opposition de la phonologie classique met en jeu des hypothèses sur les structures qui font que les "commutations" sur lesquelles se fonde cette notion ne se ramènent pas à la simple substitution d'un segment phonique par un autre au niveau de l'énoncé réalisé » (CREISSELS, 1991 : 19-20).

Dans l'article « *Les primitives phonologiques : des traits distinctifs aux éléments* », Jacques Durand, sur la base des travaux de Troubetzkoy dans *Principes de phonologie*, revient sur « la place qu'occupe une opposition dans le système phonémique tout entier » (DURAND, 2005 : 66). Nous nous attacherons à faire ressortir les phonèmes qui partagent un certain nombre de traits dans un rapport d'opposition bilatérale ; puis nous envisagerons de présenter ces phonèmes tels qu'ils apparaissent en termes de proportionnalité. Les faits observés en konkomba nous conduiront à ne pas nous limiter aux relations privatives – « les deux termes (d'une opposition) se distinguent par la présence vs l'absence d'un trait » - (par exemple /t/ vs /d/) mais à envisager les relations équipollentes – « les deux termes ont chacun un trait distinct qui les sépare » (ainsi /t/ et /p/ qui possèdent tous les deux traits occlusif et sourd, mais qui se distinguent par le fait que /t/ est alvéolaire alors que /p/ est labial). Comme le dit Durand :

« l'application de ces concepts ne résulte pas de facteurs physiologiques ou acoustiques a priori mais dépend de la force distinctive des traits en présence, et donc de la structure de la langue étudiée » (DURAND, 2005 : 65).

Zakari Tchagbalé²² apporte des précisions sur les conditions d'identification d'une paire minimale. Ainsi, pour être minimale,

« Une paire de mots doit remplir cinq conditions : la condition de minimalité, la condition de la nature des traits à opposer, la condition de la position des traits opposés, la condition du nombre de position des traits et la condition de l'environnement grammatical » (TCHAGBALE, 2008 : 6).

Dans la pratique de l'observation d'une langue à classes nominales, elles se ramènent à quatre :

La condition de minimalité veut qu'une paire donnée ne puisse permettre que de dégager un seul trait ; par exemple, le trait sourd de /p/ par opposition à /b/ dans :

²² Dans ce qui suit, nous nous sommes inspiré, dans une large mesure, de Tchagbalé 2008.

pì:n fermer

bì:n couvrir

Deuxième condition : Les oppositions que l'on effectue doivent permettre de dégager un trait particulier, ainsi que cela est figuré dans ce qui suit :

Oppositions	Traits
{[sour], [sonore]}	VOISEMENT
{[occlusif], [constrictif]}	OBSTACLE
{[antérieur], [central], [postérieur]}	POSITION
{[+ATR], [-ATR]}	AVANCEMENT

Les traits opposés doivent apparaître dans la même position : à l'initiale du mot, en interne, en finale ; les termes d'une paire minimale doivent appartenir à la même catégorie grammaticale. Sur ce point, l'observation des langues à classes nominales fait apparaître la difficulté de concevoir de paires minimales qui opposeraient un nom à un verbe, si cela pouvait être envisageable ; en raison de la structure morphologique (segmentale et prosodique) qui distingue noms et verbes.

C'est pourquoi nos paires minimales ont pour la plupart été identifiées dans la catégorie verbale qui s'y est le plus prêtée. Elles possèdent non seulement la même structure segmentale, mais aussi la même structure prosodique : la longueur vocalique et les tons au niveau de chaque paire doivent permettre d'isoler le son faisant l'objet d'étude.

La recherche de paires minimales dans une langue à classes nominales suppose un certain nombre de contraintes sur la structure segmentale et prosodique des mots que l'on oppose. Cette recherche est appelée à se fonder sur la notion de classe. Cela requiert au minimum ce qui suit : dans la paire, une identité des préfixes d'une part, une identité des suffixes d'autre part ; par ailleurs, des radicaux avec un niveau tonal identique dans toutes les positions squelettales²³, des segments consonantiques et/ou vocaliques (selon le type de sons étudiés) – proches au niveau du radical - et qui ne se distingueraient que par un seul son.

Pour une paire hypothétique de noms comme celle qui suit (a/a'), il faudrait la présence des mêmes affixes de classe au niveau de la paire, et des radicaux "semblables", le même

²³ C'est-à-dire les différentes positions consonantiques et vocaliques dans un mot. Cela sera explicité plus loin, dans la partie « Structure de la syllabe ».

niveau prosodique (ton, longueur vocalique), et les deux noms ne doivent se distinguer que par /p/. Soient quatre contraintes au moins, pour pouvoir isoler le trait sonore à partir de la paire qui précède. Comme on le voit, cela réduit fortement les probabilités ou tend à les annuler, au niveau des noms.

(1) ltà:pàⁿli cuisse (a') *ltà:bàⁿli

Il en va ainsi pour l'ensemble des sons concernés. D'où le fait que les paires minimales nominales sont plus rares que les verbales. Un couple de verbes (exemple (b)) offre plus de possibilités.

(2) pílí tendre un piège
 bílí déposer

CH. 1. IDENTIFICATION DES PHONÈMES CONSONANTIQUES ET VOCALIQUES

Il est possible d'étudier la syllabe, avant les consonnes et les voyelles, pour disposer de séquences phonémiques qui éclairent l'étude de ces dernières. Nous avons opté ici pour une démarche analytique plutôt que synthétique. Ainsi, pour la clarté de l'exposé, certains éléments de la structure syllabique seront apportés ici, à titre liminaire.

Le konkomba connaît une structure syllabique ouverte, du type CV, la voyelle pouvant être longue ; cette longueur n'affectant que les radicaux nominaux et verbaux. C'est une langue à classes nominales, avec des noms préfixés et/ou suffixés ; les noms non soumis à cette restriction font généralement partie des emprunts.

Dans un mot polysyllabique, la structure CV est maintenue. La morphologie verbale est de type CV (ou CV:) ou CVCV. Il n'existe pas de radicaux verbaux qui aient plus de deux syllabes.

Quand un mot est suffixé, l'attaque du suffixe ne peut être que l'une des consonnes suivantes : /l/, /r/, /n/, /m/. Les consonnes attestées dans cette position présentent un noyau syllabique occupé par la voyelle relâchée, attestée également comme noyau dans les préfixes de classes, tous de structure CV. Les consonnes /t/, /k/, /l/, et la nasale syllabique sont attestées comme attaques de syllabes des préfixes de classes ; seules les voyelles /u/ et /i/ sont aptes à constituer des préfixes pour certains mots. Toute autre voyelle est exclue de cette fonction. En dehors de ces consonnes et voyelles, aucun autre segment ne peut occuper les positions spécifiées ici.

Quant aux différents exemples illustratifs, sauf indication contraire, ils seront glosés en français uniquement au singulier, - sans que nous ayons à marquer le déterminant - quand bien même pour certains d'entre eux, il sera question d'appariements opposant le singulier au pluriel. Les verbes seront glosés par un infinitif en français.

Sauf indication contraire, les points sommairement présentés ci-dessus sont ceux qui sous-tendent l'analyse phonologique qui va suivre.

1.1. Les phonèmes consonantiques

1.1.1. Oppositions consonantiques en paires minimales

Aucune consonne n'étant attestée en position finale, il va sans dire que l'opposition en paires minimales s'effectuera à l'initiale et, dans une moindre mesure, en position interne.

Pour éviter les nombreux renvois auxquels on est habitué (et qui conduisent à un discours du genre – *pour un trait de Y, voir l'analyse des traits de X*), nous avons choisi (sauf à quelques exceptions) de présenter systématiquement les exemples qui démontrent chaque trait.

Le phonème /p/

Il est identifié à partir des oppositions minimales suivantes :

(3)	p-/t-	pi:	siffler
		ti:	donner
		pà:	tresser
		tà:	piétiner
		pí:	ramasser
		tí:	cracher

Il est labial et non apical

(4)	p-/b-	bíli	déposer
		píli	tendre un piège
		p`ri`	égrener
		b`ri`	effacer
		pì:ru	ouvrir
		bì:ru	découvrir

Il est sourd et non sonore

(5)	p-/m-	pà	payer
		mà	accoucher
		pù:n	jurer
		mù:n	croître

Il est oral et non nasal

(6)	p-/f-	pà	payer
		fà	ramasser

párí	faire signe du doigt
fárí	gratter le sol
pi:	siffler
fi:	se lever

Il est occlusif et non fricatif

Le phonème /p/ est donc occlusif, oral, bilabial, sourd.

Dans un verbe, il n'apparaît qu'en position initiale ; dans un nom, il se trouve à l'initiale du radical, et jamais à l'initiale de préfixe de classe. Autrement dit, il est en position médiane de nom pris dans sa totalité (y compris les affixes). Il s'agit d'une contrainte syllabique : la langue n'accepte pas de finale consonantique (type *VC).

X	púja	petit champ
	pó ^m pi:	la pompe
	lutà:pà ⁿ li	cuisse

Le phonème /b/

Il est identifié à partir des rapprochements suivants

(7)	b/p	bíli	déposer
		píli	tendre un piège
		pi:n	fermer
		bi:n	couvrir
		párí	faire signe du doigt
		bárí	casser

Il est sonore et non sourd

(8)	b/d	b̀̀r̀̀	ramifier
		d̀̀r̀̀	être mûre
		b̀̀r̀̀	diminuer
		d̀̀r̀̀	traîner

bò: ⁿ	se baisser
dò: ⁿ	se coucher

Il est labial et non alvéolaire.

(9) b-/f-	bòrì	ramifier
	fòrì	reculer
	bi: ⁿ	remblayer
	fi: ⁿ	soulever
	filí	sevir en premier
	bílí	déposer

Il est occlusif et non fricatif.

(10) b-/m-	bé:	connaître
	mé:	jeter
	bòrì	ramifier
	mòrì	patienter

Il est oral et non nasal

/b/ est donc occlusif, labial, oral, sonore.

Il ne débute un nom que comme préfixe de classe, marquant le pluriel ; dans ce cas, sa présence comme suffixe est aussi requise.

(11)	bɔjɔ:ma:li:b	potiers
	bɔgi: ⁿ b	pauvre

Partout ailleurs, il est attaque d'une syllabe en position interne de mot, y compris quand lui-même joue le rôle de marque de nombre dans un nom.

bɔb ^w ártli:b	chefs
--------------------------	-------

Dans les exemples qui précèdent, /b/ apparaît en finale de mots ; dans ce cas, il est réalisé faiblement, avec air ingressif. Au niveau du verbe, il débute le radical verbal, mais ne peut être l'attaque de la dernière syllabe d'un radical disyllabique.

(12)	bú	attacher
	bòrì	ramifier

Le phonème /t/

Il est identifié à partir des rapprochements suivants :

(13)	t-/d-	uta: ⁿ	cheval
		uda: ⁿ	la personne (indexée)
		ta:	piétiner
		da:	acheter
		tàrì	ôter le bois
		dàrì	traîner

Il est sourd et non sonore.

(14)	t-/p-	tu:	mettre en contact
		pu:	s'éclater
		tárí	crier
		párí	vider un intestin
		tá: ⁿ	plier
		tá: ⁿ	poser

Il est alvéolaire et non labial

(15)	t-/g-	ntà:	pieds
		ɲgà:	marteaux
		ta:	piétiner
		ga:	couper
		tírí	pousser
		gírí	retourner

Il est alvéolaire et non vélaire

(16)	t-/f-	ta:	piétiner
		fa:	ramasser
		tú: ⁿ	filtrer
		fû: ⁿ	être démesurement gros
		tì: ⁿ	conter
		fi: ⁿ	soulever

Il est occlusif et non fricatif.

(17)	t-/n-	né:	nier
		té:	quitter
		tì: ⁿ	conter
		nì: ⁿ	pénétrer

Il est oral et non nasal.

Le phonème / t / est donc occlusif, oral, alvéolaire, sourd.

Dans le nom, il occupe la position initiale comme préfixe de classe marquant le pluriel.

(18)	tí-jíkpi-ri	cheveux
	PREF-RAD-SUF	
	tí-mó:-ri	herbe
	PREF-RAD-SUF	

Il est aussi présent en position interne de mot, comme attaque de syllabe, y compris quand lui-même joue le rôle d'initiale radicale dans un nom ou dans un verbe.

(19)	tí-ta:fa:-ri	matin
	PREF-RAD-SUF	
	ta:-ta:	« troisièmement »
	RAD-RAD	(réduplication de radical)

Comme la langue ne connaît pas, en règle générale, de syllabe fermée, on ne le trouve pas en finale. Au niveau du verbe, il occupe la position d'attaque du radical verbal, ainsi que le font apparaître les paires minimales verbales qui précèdent.

Le phonème /d/

(20)	d-/m-	dòrì	être mature
		mòrì	patienter

Il est oral et non nasal

(21)	d-/f-	dá:	tirer
		fá:	frapper

Il est occlusif et non fricatif

- (22) **d-/t-** dááⁿ rêver
 táàⁿ plier

Il est sonore et non sourd

- (23) **d-/b-** d̀̀rì être mûre
 b̀̀rì creuser les termites

Il est alvéolaire et non labial

Il n'est attesté à l'initiale de noms que dans les noms sans préfixe de classe.

- (24) dí:k̀ foulard
 dùúduú perroquet

Dans les mots préfixés, il occupe également la position d'attaque de syllabe, y compris directement après un préfixe de classe comme à l'intérieur de mot.

- (25) lɔ̀dɔ̀pà̀lɔ̀ termitière

Au niveau des verbes, il est présent également comme attaque du radical ; sa présence comme attaque d'une syllabe à l'intérieur du verbe est corrélatrice de l'aspect imperfectif.

- (26) da:ⁿde « en train de rêver »

Il n'apparaît jamais en finale de mot.

Le phonème /k/

Il est identifié à partir des rapprochements suivants :

- (27) **k-/g-** kú:rì sécher
 gú:rì se baisser pour entrer
 kí: accepter
 gí: couper
 k̀̀rì déterrer
 g̀̀rì dévaliser

Il est sourd et non sonore

(28)	k-/f-	ká:ri	déchirer
		fá:ri	gratter le sol (en parlant de la poule)
		kì:ri	cueillir
		fù:ri	perdre des feuilles
		kà:ri	égorger
		fò:ri	décaler

Il est occlusif et non fricatif

(29)	k-/t-	kú:ri	sécher
		tú:ri	décharger
		kú: ⁿ	rassembler
		tú: ⁿ	filer
		ká:ri	déchirer
		tá:ri	crier

Il est vélaire et non alvéolaire

(30)	k/n-	kó:	casser
		nó:	suivre
		lku:li	houe
		lnu:li	carquois

Il est oral et non nasal

Le phonème /k/ est donc occlusif, oral, vélaire, sourd.

Dans le nom, il fonctionne comme attaque syllabique dans un préfixe de classe au singulier ; à l'intérieur, il occupe la position d'attaque de syllabe, y compris dans les noms sans affixes.

(31)	kíkútúu	mortier
	séríkú	aiguille

Dans les verbes, son occurrence est en début de syllabe.

(32)	kú: ⁿ	rassembler
	kì:ri	cueillir

Le phonème /g/

Son identité apparaît à partir des oppositions suivantes :

- | | | | |
|------|---------------|------|----------------|
| (33) | g- /k- | kàrì | peser du coton |
| | | gàrì | répliquer |

Il est sonore et non sourd

- | | | | |
|------|--------------|-----|---------|
| (34) | g-/p- | gà: | chanter |
| | | pà: | tresser |

Il est vélaire et non labial

- | | | | |
|------|--------------|-----|------------|
| (35) | g-/m- | ga: | couper |
| | | ma: | construire |

Il est oral et non nasal

- | | | | |
|------|--------------|-------|------------------------|
| (36) | g-/f- | gú:rí | se baisser pour entrer |
| | | fú:rí | se déchausser |

Il est occlusif et non fricatif

Il possède la même distribution que sa correspondante sourde, sauf qu'il n'est pas attesté comme attaque de préfixe de classe.

Le phonème /kp/

Il est relevé à partir des oppositions suivantes :

- | | | | |
|------|----------------|-------|-----------------------|
| (37) | kp-/gb- | kpe: | regarder |
| | | gbe: | toucher |
| | | kpà: | élever |
| | | gbà: | demander une entraide |
| | | kpíní | changer |
| | | gbíní | éteindre |

Il est sourd et non sonore

- | | | | |
|------|---------------|------|--------------------|
| (38) | kp-/c- | kpà: | élever la volaille |
| | | cà: | quémander |

kpí: ⁿ	nourrir
cí: ⁿ	corriger

Il est labiovélaire et non palatal

(39) kp-/m-	kpa:	allumer
	ma:	construire
	kpè: ⁿ	incliner
	mè: ⁿ	lubrifier

Il est oral et non nasal

(40) kp-/f-	kpíní	bouillir
	fíní	laver
	kpù`	briser
	fù`	perdre ses fruits

Il est occlusif et non fricatif

/kp/ est donc occlusif, oral, labiovélaire sourd.

Il apparaît comme attaque des radicaux verbaux et comme attaque de syllabes des noms, y compris les noms sans affixes.

(41)	kpálì	s'agiter
	unì ⁹ kpílt	vieux
	kpàcà	coupe-coupe

Le phonème /gb/

Il est identifié à partir des rapprochements suivants :

(42) gb-/kp-	gbe:	toucher
	kpe:	regarder

Il est sonore et non sourd

(43) gb-/m-	gba:	supplier
	ma:	construire

Il est oral et non nasal

- (44) **gb-/f-** gbà:ⁿ supplier
fà:ⁿ espérer

Il est occlusif et non fricatif

- (45) **gb-/g-** gbà: demander entraide
gà: chanter
gbí:ⁿ remplir
gí:ⁿ ramener

Il est labiovélaire et non vélaire

Il est occlusif, oral, labio-vélaire, sonore.

Il possède la même distribution que sa correspondante sourde.

Le phonème /c/

Il est établi à partir des oppositions suivantes :

- (46) **c-/m-** cù:ⁿ marcher
mù:ⁿ croître
cè: mélanger
mè: toucher

Il est oral et non nasal

- (47) **c-/f-** cú: attraper
fù: arriver
cù:ⁿ marcher
fù:ⁿ brûler légèrement

Il est occlusif et non fricatif

- (48) **c-/k-** cò aller
kò cultiver
cárí opérer
kárí déchirer

Il est palatal et non vélaire.

- | | | | |
|------|--------------|-------|----------------|
| (49) | c-/ɟ- | cɔ̀rì | casser un oeuf |
| | | ɟɔ̀rì | rendre bête |

Il est sourd et non sonore

/c/ est occlusif, oral, vélaire, sourd.

Il a la même distribution que /kp/.

Le phonème /ɟ/

Identifié à partir des oppositions suivantes :

- | | | |
|------|--------------|------------|
| (50) | ɟ-/c- | (voir /c/) |
|------|--------------|------------|

Il est sonore et non sourd

- | | | | |
|------|--------------|-------|-------------|
| (51) | ɟ-/m- | ɟó: | tenir |
| | | mó: | sucer |
| | | ɟɔ̀rì | rendre bête |
| | | mɔ̀rì | patienter |

Il est oral et non nasal

- | | | | |
|------|--------------|-------|-------------|
| (52) | ɟ-/d- | ɟɔ̀rì | rendre bête |
| | | dɔ̀rì | être mûre |

Il est palatal et non alvéolaire

- | | | | |
|------|-------------|-------|-------------|
| (53) | ɟ-/f | ɟɔ̀rì | rendre bête |
| | | fɔ̀rì | reculer |

Il est occlusif et non fricatif

/ɟ/ est donc occlusif, oral, palatal et sonore.

Possède la même distribution que /kp/.

Le phonème /f/

Il est identifié à partir des rapprochements suivants :

(54)	f-/m-	fa:	ramasser
		ma:	construire

Il est oral et non nasal

(55)	f/c-	fú:	arriver
		cú:	attraper
		fù: ⁿ	brûler légèrement
		cù: ⁿ	marcher

Il est fricatif et non occlusif

(56)	f-/t-	fi: ⁿ	affecter
		ti: ⁿ	conter
		fíní	laver
		tíní	renverser

Il est labiodental et non alvéolaire.

/f/ est donc fricatif, oral, labiodental

Même distribution que /kp/.

Le phonème /s/

(57)	s-/p-	súrí	reculer
		púrí	vieillir
		súní	oublier
		púní	terminer

Il est fricatif et non occlusif

(58)	s-/f-	sí: ⁿ	garder
		fí: ⁿ	tourner en l'air

Il est alvéolaire et non labiodental

(59)	s-/m-	sè: ⁿ	préparer légèrement
		mè: ⁿ	mouiller un chiffon

Il est oral et non nasal

Il est donc oral, fricatif, alvéolaire

Il possède la même distribution que /f/.

Le phonème /m/

Il est identifié à partir des oppositions minimales suivantes :

- | | | | |
|------|--------------|-----|--------|
| (60) | m-/b- | mé: | jeter |
| | | bé: | savoir |

Il est nasal et non oral.

- | | | | |
|------|--------------|----|------------|
| (61) | m-/ɲ- | ma | construire |
| | | ɲa | sortir |

Il est labial et non palatal.

- | | | | |
|------|--------------|-----|------------|
| (62) | m-/f- | mé: | jeter |
| | | fé: | se moucher |

Il est occlusif et non fricatif.

- | | | | |
|------|--------------|-----|--------|
| (63) | m-/n- | mó: | sucer |
| | | nó: | suivre |

Il est labial et non alvéolaire.

Le /m/ est une consonne occlusive, nasale, labiale. Comme le phonème /p/, il apparaît également à l'initiale radicale nominale, et aussi à l'initiale radicale verbale. Dans cette position, il est réalisé comme phonème à part entière. À l'intérieur du mot, la présence de /m/ nasalise la voyelle qui précède tandis que celle qui suit conserve son trait oral. Il s'ensuit que la nasalisation d'une voyelle, dans ces conditions, s'effectue par rapport à la présence d'une consonne nasale en contexte subséquent, jamais en contexte précédent. Lorsque le phonème /m/ apparaît comme attaque de la finale de mot, sa réalisation est plus atténuée qu'en position initiale ou interne. Le souffle d'air devient alors ingressif. Cela se passe surtout quand le /m/ joue son rôle de dominant à savoir, dans le cas d'espèce, de suffixe de classe.

- | | | |
|------|-------|------|
| (64) | mbi:m | lait |
| | ɲɲim | eau |

Par ailleurs, quand le /m/ est suivi d'une voyelle postérieure, notamment /a/ et /u/, il est réalisé labialisé.

- (65) lum^wúli vagin
 lum^wà^mbíli cauris

Le phonème /n/

- (66) **n-/m-** (voir /m/)

Il est alvéolaire et non labial

- (67) **n-/d-** (voir /d/)

Il est nasal et non oral.

- (68) **n-/f-** nðrì tirer d'un ensemble
 fðrì reculer

Il est occlusif et non fricatif.

Il est occlusif, nasal, alvéolaire

Il possède la même distribution que /m/

Le phonème /ɲ/

- (69) **ɲ-/m-** ɲa: griffer
 ma: construire
 ɲð boire
 mð lutter

Il est palatal et non labial

- (70) **ɲ-/ŋ- :** ɲa: griffer
 ŋa: téter

Il est palatal et non vélaire

(71)	ɲ-/f-	ɲí: ⁿ	uriner
		fi: ⁿ	tourner en l'air
		ɲa:	griffer
		fa:	ramasser

Il est occlusif et fricatif

(72)	ɲ-/d-	ɲa:	griffer
		da:	acheter

Il est nasal et non oral

Il est donc occlusif, nasal, palatal.

Possède également la même distribution que /kp/.

Le phonème /ŋ/

(73)	ŋ-/ɲ-	ŋá	mettre
		ɲá	servir
		ŋa:	téter
		ɲa:	griffer

Il est vélaire et non palatal

(74)	ŋ-/gb-	ŋá	mettre
		gbá	battre

Il est nasal et non oral

Il est donc nasal, vélaire.

Le phonème /ŋm/

(75)	ŋm-/p-	ŋmárí	s'échapper
		párí	faire signe du doigt

Il est labio-vélaire et non bilabial

(76)	ŋm-/k-	ŋmárí	s'échapper
		kárí	déchirer

Il est labio-vélaire et non vélaire

- (77) **ɲm-/ʝ -** ɲmárí s'échapper
 jarí passer

Il est labio-vélaire et non palatal.

Il apparaît comme attaque de syllabe de radical verbal comme le montrent les paires minimales ci-dessus, et aussi dans les noms, en général directement après le préfixe de classe.

- (78) uɲmàlì lune
 ɲ́ɲmɛ́ⁿ feu

Le phonème /l/

Il est identifié par les rapprochements suivants :

- (79) **l-/t-** lírí tomber
 tírí pousser
- (80) **l-/r-** púlí rôtir
 púrí vieillir
 pálí traire le lait
 párí faire signe du doigt

Il est latéral

Le phonème /l/ est hors corrélation

Le phonème /ʔ/

Les paires minimales qui ont permis de dégager ce phonème sont les suivantes :

- (81) lírí tomber
 líʔí bloquer le souffle
 páʔí saupoudrer
 párí vider un intestin
 páʔí saupoudrer
 pálí traire le lait

Il est glottal et non alvéolaire.

Le phonème /r/

Il est dégagé à partir des oppositions suivantes :

(82)	-r-/-l- :	fù:lì	traîner
		fù:rì	respirer
		púlí	rôtir
		púrí	vieillir
		pá lí	traire le lait
		pá rí	faire signe du doigt

Il n'apparaît pas en début de mot, ni nominal ni verbal, mais dans la dernière syllabe, comme attaque de la syllabe finale, suivi de la voyelle /ɪ/.

(83)	kíná:ku ^m bùrì	cerveau
	ló:rì	voiture
	bòrì	ramifier

Dans les noms sans préfixe de classe, il peut apparaître en attaque de syllabe à l'intérieur de mot ; employé dans ces conditions, il peut être suivi d'une voyelle autre que /ɪ/.

(84)	kàréà	lampe
	màrà	araignée
	gá ró	lit

1.1.2. Les approximantes /w/ et /j/

Elles sont connues sous le nom de semi-voyelles ou semi-voyelles ; elles

« ne rencontrent aucune obstruction dans la cavité buccale lorsqu'elles sont produites, ce qui les rapproche des voyelles. En revanche, sur le plan acoustique, elles sont caractérisées par l'absence d'une structure de formants nettement définie, ce qui les rapproche alors des consonnes » (CHOI-JONIN et DELHAY, 1998 : 31).

En konkomba, elles sont des consonnes, dans la mesure où nous allons observer que leur distribution est strictement celle d'une attaque, comme une consonne, et jamais celle d'une voyelle, en position isolée ou de noyau ; en particulier, elles ne sont pas aptes à porter le ton.

Le phonème /w/

Il s'oppose en contexte identique avec /f/, avec /k/, dans les exemples qui suivent.

- (85) wá: danser
 fá: frapper

Ce phonème est labial et non labio-dental.
 et aussi

- (86) wùrì s'écrouler
 kùrì déterrer, remuer

Il est labial et non vélaire

Les oppositions précédentes permettent de noter que [w] a statut de phonème ; elles font apparaître sa position qui est celle d'une consonne.

Le phonème /j/

Des oppositions sont également possibles ici, qui permettent de tirer les mêmes conclusions que celles qui précèdent.

- (87) jí: refuser
 lí: libérer

Il est palatale et non latérale

- (88) jí: refuser
 kí: accepter

Il est palatale et non vélaire

- (89) lǰìlì tête
 lǰpìlì fesse

Il est palatale et non labio-vélaire.

- (90) jí: refuser
 pí: ramasser

Il est palatale et non labiale

/j/ a donc statut de phonème.

Ainsi que le font apparaître les oppositions précédentes, il apparaît comme attaque de syllabe radicale de verbe, et comme attaque de syllabe radicale de noms. Tout comme /w/, il ne peut apparaître en finale de nom ou de verbe, contrairement aux autres voyelles. Pour les nécessités de la présentation, nous les appelons « *approximantes* » ; cela permet de faire ressortir leur trait consonantique²⁴.

1.1.3. Définition et classement des consonnes

Nous allons définir chacun des phonèmes à partir des traits pertinents qui le caractérisent. Ces traits sont ceux identifiés à partir des rapprochements ci-dessus établis.

1.1.3.1. Définition des consonnes selon les traits oppositionnels

/p/	bilabial	p/t
	Sourd	p/b
	Non nasal	p/m
	Occlusif	p/f

/b/	Bilabial	b/d
	Sonore	b/p
	Non nasal	b/m
	Occlusif	b/f

/t/	apical	t/p
	Sourd	t/d
	Non nasal	t/n
	Occlusif	t/f

/d/	alvéolaire	d/b
	Sonore	d/t
	Non nasal	d/m
	Occlusif	d/f

²⁴ Toutefois, l'une ou l'autre de ces consonnes pourra être présentée comme semi-consonne ou semi-voyelle si cette caractérisation s'impose par rapport à une analyse donnée.

/k/	vélaire	k/t
	Sonore	k/g
	oral	k/n
	Occlusif	k/f
/g/	vélaire	g/p
	Non nasal	g/m
	Occlusif	g/f
	sonore	g/k
/kp/	labiovélaire	kp/c
	sourd	kp/gb
	Non nasal	kp/m
	Occlusif	kp/f
/gb/	labiovélaire	gb/g
	Sonore	gb/kp
	Non nasal	gb/m
	Occlusif	gb/f
/c/	palatal	c/k
	Sonore	c/j
	Non nasal	c/m
	Occlusif	c/f
/j/	palatal	j/d
	Sonore	j/c
	Non nasal	j/m
	Occlusif	j/f
/f/	labiodental	f /d
	Non nasal	f/m
	fricatif	f/c

/s/	alvéolaire	s/f
	Non nasal	s/m
	fricatif	s/p
/ʔ/	glottal	ʔ/r
/l/	latéral	l/r
/r/	vibrant	r/l
/m/	bilabial	m/n
	nasal	m/b
	Occlusif	m/f
/n/	apical	n/m
	nasal	n/d
	Occlusif	n/f
/ɲ/	palatal	ɲ/ŋ
	nasal	ɲ/ʝ
	Occlusif	ɲ/f
/ŋ/	vélaire	ŋ/ɲ
	nasal	ŋ/gb
	Occlusif	ŋ/

Le tableau phonétique qui suit fait apparaître les traits tels qu'ils sont apparus à l'issue des oppositions en paires minimales.

	bilabiales		Labio-dentale		alvéolaires		Palatales		Vélaires		Labio-vélaires		Glottal	
Voisement	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+
Occlusives	p	b			t	d	c	ɟ	k	g	kp	gb	ʔ	
Fricatives			f		s									
Nasales		m				n		ɲ		ŋ		ŋm		
Approximantes		w						j						
Latérale						l								
Vibrante						r								

Le trait fricatif est impliqué par le trait labiodental ; par contre le trait alvéolaire n'implique pas le trait fricatif : la fricative alvéolaire sourde /s/ s'oppose à l'occlusive alvéolaire sourde /t/. Par conséquent, occlusives et fricatives ont besoin d'être distinguées.

1.1.3.2. Classement phonologique des consonnes de la langue konkomba

Le tableau qui suit est phonologique : il ne retient que les traits pertinents du konkomba. En examinant le tableau précédent, on peut inférer que toute labio-dentale est fricative. Comme dans cette langue, il n'y a pas de fricative bilabiale d'une part et que, d'autre part, il n'existe pas d'occlusive labio-dentale, le trait labial que partagent /f/ et /p/ peut être retenu pour les bilabiales et la labio-dentale, toutes réalisées au niveau des lèvres. Le trait fricatif est impliqué par le trait labio-dental. Ceci n'est pas le cas du trait alvéolaire, non impliqué par le trait fricatif, étant entendu qu'il y a des occlusives alvéolaires par exemple.

		Labiales	Alvéolaires	Palatales	Vélares	Labio- vélares	Glottale
Occlusives	Sourdes	p	t	c	k	kp	ʔ
	Sonores	b	d	ɟ	g	gb	
	Nasales	m	n	ɲ	ŋ	ŋm	
Fricatives		f	s				
Approximantes		w		j			
Latérale			l				
Vibrante			r				

Nous pouvons regrouper à présent les phonèmes en ordres et en séries. Les ordres, en effet, présentent les différents phonèmes selon leurs points d'articulation ; les séries selon le mode d'articulation.

Les **ordres** identifiés sont les suivants dans la langue konkomba :

Les labiales : p, b, m, f

Les alvéolaires : t, d, n, l, r

Les palatales : c, ɟ, ɲ, j

Les vélares : k, g, ŋ, w

Les labiovélares : kp, gb, ŋm

La glottale : ʔ

Les **séries** sont les suivantes :

Les sourdes : p, t, c, k, kp

Les sonores : b, d, g, gb

Les nasales : m, n, ɲ, ŋ, ŋm

Les fricatives : f, s

Les approximantes : j, w

La latérale : l

La vibrante : r

Le tableau présente l'avantage de montrer que, hormis la glottale /ʔ/ qui n'entre pas dans une opposition avec une sonore et une nasale, à chacun des cinq points d'articulation que distingue cette langue correspond une nasale appropriée. Sur ce point, on peut dire que le système phonologique est très équilibré au niveau des consonnes avec des appariements sourdes/sonores auxquels correspondent des consonnes nasales.

Toutes les nasales de la langue possèdent le même point d'articulation que les occlusives sonores ; d'où la nécessité - au niveau du voisement - de séparer, dans le tableau, la série occlusives sonores de la série nasale (par nature sonore).

On peut dire que, globalement, le système phonologique de la langue konkomba joue avec le nombre cinq (5). Cinq modes d'articulation caractérisent cette langue : occlusif, fricatif, approximant, latéral, vibrant ; cinq consonnes occlusives sourdes s'opposent à leurs correspondantes sonores. Et le trait de nasalité oppose les cinq nasales à leurs correspondantes occlusives de même point d'articulation. Enfin deux phonèmes fricatifs sourds, deux approximantes /j/ et /w/ ; une latérale /l/, une vibrante /r/ et la glottale /ʔ/, bouclent l'ensemble des vingt-deux phonèmes consonantiques du konkomba.

1.2. Les phonèmes vocaliques

1.2.1. Les voyelles brèves

Le phonème /i/

Il sera identifié à partir de l'opposition singulier/pluriel.

(91)	í-nòò ⁿ	oiseaux
	u-nòò ⁿ	oiseau
	PREF-RAD	

Il est antérieur et non postérieur.

Ce phonème n'apparaît seul qu'à l'initiale, où il fonctionne comme préfixe de classe. Son correspondant long /i:/ n'apparaît que comme noyau syllabique de radical, en interne et en finale.

Le phonème /u/

Il est identifié à partir de l'opposition suivante, en paire minimale :

- (92) **-ɪ/-u-** pílí tendre un piège
 púlí rôtir
- (93) **-ɪ/-ɔ-** b̀rì effacer
 b̀rì ramifier

Il est central et non arrière

- (94) **-ɪ/-a-** pílí tendre un piège
 pálí traire le lait

Il est fermé et non ouvert

Il est central et non arrière

Cette voyelle est centrale, fermée.

Elle est donc phonologique dans cette langue. Elle apparaît que comme noyau d'une syllabe, y compris quand cette syllabe termine le nom ou le verbe.

La voyelle /ɪ/ occupe la position de noyau de la syllabe qui joue le rôle de préfixe de classe. Par ailleurs, en raison des lois de la syntactique de la langue, elle est, pourrait-on dire, la seule voyelle attestée comme noyau d'une syllabe en finale de nom ou de verbe, pour ceux qui se terminent par un suffixe de classe (pour les noms) et comme noyau du dérivatif (pour les verbes). C'est enfin la voyelle attestée comme noyau des affixes de classes, apte à se combiner avec toutes les consonnes concernées.

- (95) l̩-jo:-l̩ montagne
 préf-rad-suf
- pálí traire le lait

Le phonème /a/

Il est ainsi identifié :

- (96) **-a/-o** là vouloir
 l̀ò perforer

Il est ouvert et non mi-fermé

- (97) **-a/-u** íkù serpents
 íkà éperviers

- (98) **-a/-ɔ** là vouloir
 lò tresser

Il est ouvert et non mi-ouvert.

- (99) **-a/-ɪ** pǎlí traire le lait
 pílí tendre un piège

Il est ouvert et non fermé.

Son occurrence est limitée uniquement aux radicaux nominaux et verbaux ; elle n'est donc pas attestée comme affixe, y compris quand elle est en finale de mot.

- (99bis) kísáà champ

La présence de cette voyelle – qu'elle soit longue ou brève - comme noyau de syllabe est corrélative de l'identification de cette syllabe comme faisant partie d'un radical, verbal comme nominal, ou comme radical si celui-ci se réduit à une syllabe.

Le phonème /u/

Il est identifié à partir des oppositions suivantes :

- (100) **-u/-ɔ** kù raser
 kò tuer

Il est fermé et non mi ouvert

- (101) **-u/-o** jú mordre
 jó tenir

Il est fermé et non mi fermé

- (102) **-u/-ɪ** púlí rôtir
 pílí tendre un piège

Il est postérieur et non central

/u/ est postérieur, fermé.

Elle est la seule voyelle attestée à l'initiale d'un nom au singulier ; dans cette position, elle joue le rôle de préfixe de classe (d'un singulier), comme /i/ l'est du pluriel.

- (103) u-ɲi: caïman
 u-nà:su: voleur

Dans les autres contextes, elle possède la même distribution que /a/. Elle est attestée comme pronom substitutif du genre animé (humain)

Le phonème /o/

Dans cette langue, cette voyelle a statut de phonème ; cela s'observe dans ces verbes où sont attestées les oppositions suivantes :

- (104) -o/-u jó conduire/tenir
 jú mordre

Il est mi-fermé et non fermé

- (105) -o/-a lò tisser
 là vouloir

Il est mi-fermé et non ouvert

- (106) -o/-ɔ lò tisser
 lò tresser
- (107) -o/-ɛ jò faire le coussinet
 jè renvoyer

Il est postérieur et non antérieur.

Où [o] est mi-fermé, postérieur.

Le phonème /ɔ/

Le statut phonologique de cette voyelle apparaît à partir de l'opposition suivante :

- (108) -ɔ/-o-: lò tresser
 lò tisser

Il est mi-ouvert et non mi fermé.

- (109) -ɔ/-ɛ jò aveugler
 jɛ̀ renvoyer

Il est postérieur, mi-ouvert.

Le phonème /ɛ/

L'identité phonologique de cette voyelle est révélée par les oppositions suivantes :

- (110) bɛ être là
 bú attacher
 jɛ̀ renvoyer
 jò faire le coussinet

Il est antérieur et non postérieur.

Elle apparaît en finale de mot, et surtout de verbes. Avec certains verbes, elle sert de noyau à une syllabe qui permet de marquer l'imperfectif.

1.2.2. Les voyelles longues

L'examen des sons vocaliques fait apparaître un certain nombre de phénomènes que nous allons à présent analyser. Les exemples ci-dessus montrent que des voyelles brèves apparaissent aux côtés des voyelles longues, susceptibles d'être affectées par le trait de nasalité. Le problème se pose quant à l'interprétation de ces deux phénomènes. L'allongement vocalique, d'une part, et la nasalité, d'autre part, sont-ils pertinents en konkomba ? Autrement dit, des phonèmes vocaliques brefs s'opposent-ils à des phonèmes vocaliques longs ? Des phonèmes vocaliques oraux s'opposent-ils à des phonèmes vocaliques nasals ? Auxquels cas la longueur vocalique, puis la nasalité seraient pertinentes dans cette langue.

Le principe de la commutation ne peut à lui seul permettre de répondre de façon satisfaisante à ces questions. Voilà pourquoi nous ferons appel au cadre théorique esquissé par Emilio Bonvini dans la description phonologique du kàsim (BONVINI, 1974).

De façon générale, l'allongement vocalique se manifeste plus en finale avec les mots qui ont pour préfixe /kí/ (singulier) ; la longueur vocalique est dans ce cas réalisée avec une

certaine aspiration. Au pluriel, on observe un abrègement de la voyelle, avec occurrence d'un suffixe. La présence d'un suffixe est-elle corrélative de la brièveté vocalique ?

(111)	kípa:ka ^h a	típa:ka-ri	guêpe
	kísá ^h à	tísà-rì	champ
	kím ^w úko:	tím ^w úku-ri	poils de pubis de femme
	kíná:kò:	tíná:kù-rì	vestibule

À l'intérieur des noms ayant pour préfixe de classe /lu/, l'allongement vocalique se manifeste dans le radical, jamais dans le suffixe (par nature bref). Au pluriel, la longueur vocalique est maintenue, dans le radical (et donc du mot).

(112)	lubi:li	mbi:	sein
	ludàfè:li	ndàfe:	oreille
	lijo:li	ɲjo:	montagne

Ce type d'allongement, qui concerne toutes les voyelles de la langue, est donc lié à des faits morphologiques, puisque déterminé par des affixes de classes. Au-delà de ces faits, il convient de déterminer le statut de la longueur vocalique dans la langue.

Le phonème /e:/

Partout où cette voyelle apparaît, elle est réalisée longue, jamais brève, dans les noms comme dans les verbes. Son identité apparaît à partir des oppositions suivantes :

(113)	lé:	donner un coup de pied
	lí:	libérer

Il est mi-fermé et non fermé

(114)	cè:	mélanger
	cà:	quémander

Il est mi-fermé et non ouvert

(115)	né:	nier
	nó:	suivre

Il est antérieur et non postérieur

Le phonème /e:/ est donc antérieur, mi-fermé.

Au niveau des noms, aucun glissement d'une autre voyelle n'est possible dans les positions occupées par ce son, et quel que soit le préfixe et le nombre.

(116)	Singulier	Pluriel	Glose
	upe:cé:	ípe:cé:	antilope
	íné:lí	íné:lí	voix
	hdàfè:lt	ndàfe:	oreille

Au niveau des verbes également, les variations aspectuelles n'ont aucune incidence sur la longueur de cette voyelle. Cette longueur est conservée au perfectif comme à l'imperfectif, alors que la plupart des verbes connaissent des modifications du vocalisme interne.

(117)	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
	bé:	bé:ri	béè	connaître
	né:	né:	néè	nier

Il s'ensuit que dans la langue, cette voyelle n'existe que longue. Comme le fait ressortir le procédé de commutation, cette voyelle longue a statut de phonème /e:/.

Elle possède la même distribution que /a/.

Elle ne peut être opposée à une correspondante brève ; la brève n'est attestée que dans les emprunts.

(118)	séríkú	séríkúmbá	l'aiguille
	kàréà	kàréàmbá	la lampe

Ces derniers sont reconnaissables à l'absence d'affixes de classe au singulier ; le suffixe du pluriel est particulier aux emprunts.

La voyelle /i:/

Son statut phonologique se dégage des oppositions suivantes :

(119)	i / u:	fi:	affecter
		fu:	se chausser

Il est antérieur et non postérieur.

- (120) **i: / é:** lí: libérer
 lé: donner un coup de pied

Il est fermé et non mi-fermé.

Aperture minimale. Il n'apparaît que comme noyau d'une syllabe de radical, dans les noms comme dans les verbes ; sa présence identifie une syllabe donnée comme étant radicale ou comme faisant partie du radical.

- (121) lbi:lt sein
 PREF-RAD-SUF
 kídi: maison
 PREF-RAD
 lí: libérer
 RAD
 pì:rt ouvrir
 RAD

Cette voyelle pose problème avec sa correspondante brève, attestée à l'initiale (où n'apparaît jamais /i:/) comme préfixe de classe ; la correspondante longue étant noyau d'une syllabe avec attaque (cf. ci-dessus).

- (122) í-nóòⁿ oiseaux
 í-boó chiens

La composante longue n'étant pas attestée comme syllabique, on pourrait considérer que les deux voyelles ont une distribution complémentaire dans la langue. Dans ce cas, on aurait un phonème /i/, qui se réalise bref [i] en position initiale et long [i:] quand il constitue le noyau d'une syllabe ; la composante longue étant toujours précédée dans ses occurrences d'une consonne en position d'attaque. Mais il vaut mieux voir le problème par rapport à l'ensemble des voyelles de la langue.

Le phonème /u:/

Le statut de cette voyelle longue se dégage à partir des oppositions suivantes :

- (123) **u:/u** jú mordre
 jú: mettre dans les narines

dùrì	traverser
dù:rì	céder la place
lùrì	tracer
lù:rì	annuler un jeu

Le trait de longueur exerce alors une fonction distinctive. Le phonème /u/ s'oppose phonologiquement à sa correspondante longue /u:/.

Comme son homologue bref, il est postérieur haut. Par ailleurs, au niveau des verbes, la brève se réalise longue dans certaines formes, et vice versa.

(124) bú	bu:	attacher
cú:	cúrí	attraper

Le raisonnement tenu de /i/ vaut aussi pour /u/, où comme on le verra, /u/ est attesté comme préfixe de classe (comme /i/) et même comme pronom.

Le phonème /a:/

Il est possible d'opposer la voyelle brève à la longue, comme dans les paires suivantes :

(125) kárí	déchirer	párí	traire
ká:rí	être courageux	pá:rí	bénéficiaire
cà	laisser	kpa	posséder
cà:	quémander	kpa:	allumer

La longueur vocalique est alors distinctive ici. En conjugaison, la longue se réalise par ailleurs brève, notamment au perfectif :

(126) gà:	chanter	sà:	piquer
gà	a chanté	sà	a piqué

Le phonème /ɔ:/

Que dire de la longueur vocalique de la voyelle [ɔ:] ? Le statut phonologique de la longueur de cette voyelle apparaît dans les oppositions suivantes :

- (127) cɔ́ « aller »
 cɔ: « s'embourber »
 mɔ́ « lutter »
 mɔ: « montrer »

La longueur vocalique est donc distinctive.

La réalisation longue s'effectue en général en finale de radical des noms ; dans le processus de composition nominale, on observe un abrègement de la voyelle.

- (128) kɪcɔ́ɔ hache

Quand ce mot entre en composition, la voyelle devient brève :

- (129) kɪcɔ́kàaⁿ hache tranchante
 lɪcɔ́gbìⁿlɪ hache émoussée

Il en est de même pour

- (130) kɪɲɔ́: bouche

qui donne en composition

- (131) lɪɲàgbàⁿlɪ « peau de la bouche » = lèvre

La voyelle s'ouvre ici.

Le phonème /ɔ́:/

Le statut phonologique de ce son apparaît dans les oppositions suivantes :

- (132) jɔ́:ɔ́ partager
 jɔ́:ɔ́ tituber
 jɔ́:ɔ́ partager
 jɔ́:ɔ́ déterrer un caillou

Il est postérieur, et non antérieur.

Le phonème /o:/

Son identité apparaît à partir des oppositions suivantes :

- (133) dó: finir
 dá: tirer

Il est mi-fermé et non ouvert

fo:	prendre
fi:	affecter
fo:	prendre
fu:	se chausser

Il est mi-fermé et non fermé

(134) nó:	suivre
né:	nier

Il est postérieur et non antérieur

Il est donc défini comme postérieur, mi- fermé.

Dans les verbes qui présentent cette voyelle longue /o:/ dans leur radical, le trait de longueur est maintenu dans toutes les formes aspectuelles. Les variations aspectuelles sont donc sans incidence sur la longueur vocalique ici.

(135) Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
kó:	kó:lí	kóò	casser
fo:	fò:lì	fo:	prendre
dó:	dó:rí	dóò	finir
dò: ⁿ	dò: ⁿ de	doò ⁿ	se coucher

Même distribution que /a/. Il faut ajouter qu'il est toujours long dans les noms.

Conclusion : Ce qui précède montre que l'allongement vocalique peut être lié à des faits morphologiques. Dès lors, que dire de la longueur vocalique dans la langue, de façon générale ?

Nous avons vu que les voyelles longues ont besoin d'une attaque pour fonctionner comme noyau d'une syllabe ; ce qui n'est pas le cas de certaines brèves qui sont attestées comme syllabiques, dans les préfixes. Sur cette base, on pourrait parler d'une répartition de rôles entre voyelles brèves et voyelles longues : les brèves apparaissant en position de noyau isolé, alors que les longues ont besoin d'une attaque. Mais on observe que, dans le même temps, les voyelles brèves peuvent, comme leurs homologues longues, fonctionner dans une

syllabe avec une attaque ; d'où une distribution en intersection. Nous allons illustrer cela par la voyelle /u/.

Voyelle longue en position de noyau (syllabe CV:)

- (136) lku:li houé
 llu:li carquois/venin
 lɛsàjú:lì rat

Voyelle brève en position de noyau (syllabe CV)

- (137) lɛsubíli fruit
 ntuli baobab
 úku serpent

On sait par ailleurs que la voyelle /u/ est attestée comme préfixe de classe.

On observe ici une distribution en intersection. Bien que la brève soit la seule attestée comme syllabique, brève et longue sont toutes deux attestées comme noyaux d'une syllabe avec attaque. Vu cette distribution en intersection, nous sommes conduit à distinguer les voyelles longues de leurs homologues brèves : si la brève, à elle seule, peut constituer une syllabe, la longue ne peut le faire qu'en s'appuyant sur une attaque (consonne) ; or la voyelle brève accepte par ailleurs cette combinaison. Cela remet en cause le principe de distribution qui ne s'applique ici qu'en position initiale. Au nom de la distribution du trait de longueur sur le schème syllabique de type CV, la longueur vocalique est à considérer comme pertinente en konkomba ; ce qui est corroboré par les oppositions en paires minimales.

Dans son Article intitulé « L'allongement compensatoire : nature et modèles », paru dans *Architectures des représentations phonologiques*, Annie Rialland évoque, par rapport à certaines langues, entre autres, « un allongement compensatoire lié à la chute d'une occlusive, à l'intervocalique » (LAKS & RIALLAND, 1993 : 86). Une telle approche permet de porter un autre regard sur les voyelles longues. Ce phénomène caractérise des voyelles du konkomba. Ainsi quand on pose, comme principe, que préfixes et suffixes de classes sont identiques, dans une perspective diachronique, on comprend les abrègements vocaliques qui ont dû s'opérer, avec en général fermeture d'un degré d'aperture par rapport au singulier :

kím^wúko: **tím^wúkuri** poils de pubis de femme
kíná:kò: **tíná:kùrì** vestibule
kísáà **tísàrì** champ

L'analyse est la suivante :

kí-ná:kò: < **kí-ná:kù-kí** vestibule

Le processus (qui concerne en particulier la consonne /k/ à travers les préfixe /kí/ et actualisateur /kí/, a produit le suffixe en /-ru/, qui justement n'est jamais attesté comme préfixe.

Un autre cas d'allongement vocalique compensatoire est examiné en 4.1. 2.3. Page 224.

1.2.3. Définition et tableau des voyelles

/i/	antérieur	i/u
	fermé	i/e:
/e:/	antérieur	e:/o:
	mi-fermé	e:/i:
/ɛ/	antérieur	ɛ/o
	mi-ouvert	ɛ/ e:
/ɪ/	central	ɪ/u
	fermé	ɪ/a
/ʌ/	central	ʌ/e:
	mi-ouvert	
/a/	central	a/o
	ouvert	a/u
/u/	postérieur	u/i
	fermé	u/ɔ
/o/	postérieur	o/ɛ
	mi-fermé	o/u
/ɔ/	postérieur	ɔ/ɛ
	mi-ouvert	ɔ/o

Ce qui donne le tableau suivant :

	Antérieures	Centrales	Postérieures
Fermées	i/i:	ɪ	u/u:
Mi-fermées	e:		o/o:
Mi-ouvertes	â	ʌ:	ɔ/ɔ:
Ouvertes		a/a:	

1.3. Cas particuliers de l'analyse phonologique

1.3. 1. Interprétation de la nasalité des voyelles

La langue konkomba possède cinq consonnes nasales phonologiques : /m/, /n/, /ɲ/, /ŋ/, /ŋm/. Dispose-t-elle de voyelles phonologiques nasales ?

Si l'on se limite aux seules oppositions en paires minimales, l'on conclura très hâtivement à la pertinence du trait de nasalité en konkomba. Nous l'observons avec les paires suivantes :

i:/i:ⁿ	fi:	quitter	gí:	mettre en morceaux
	fi: ⁿ	affecter	gí:ⁿ	ramener
u:/u:ⁿ	fu:	se chausser	a:/a:ⁿ	kpà: élever
	fu: ⁿ	fumer	kpà:ⁿ	confier

Un examen attentif fait apparaître que les voyelles concernées, qui s'opposent ici par le trait de nasalité, sont longues ; toutes en finale de verbes. La structure verbale reste le cadre qui se prête à ces oppositions orale/nasale. Les radicaux nominaux étant préfixés et suffixés ne s'y prêtent pas tellement, même si les noms contiennent, dans leurs radicaux, aussi bien des voyelles brèves que longues, tout comme les verbes.

(138)	lɪsà ^ɲ jalɪ	route
	lɪgà ^ɲ gà ⁿ li	tambour
	ɲkóo ⁿ	charbon

Une langue fonctionne, non pas seulement sur l'axe paradigmatique, mais aussi sur l'axe syntagmatique. La prise en compte de l'axe des combinaisons, comme le montre Bonvini (1974), révèle que la nasalité, en fin de mot, disparaît pour faire place à une voyelle orale quand le mot est suivi d'un autre commençant par une voyelle. Une dénasalisation se produit à la frontière. Ainsi, le mot la voyelle nasale /ɿⁿ/ dans /dɿⁿju/ (parfois réalisé /dɿni/ « aujourd'hui » - c'est-à-dire dénasalisé – *une preuve supplémentaire*) se réalise orale /i/ dans l'exemple qui suit parce qu'elle est suivie de l'alternatif /àá/ (donc de voyelle) :

- (139) **i lǎáⁿ ɲǎⁿ ubór-a:-tu:-nì dín-àáⁿ fúù ?**
 tu AUX faire POT chef-POSS-travail-CL aujourd'hui-ALT demain ?
 « Feras-tu le travail du chef aujourd'hui ou demain ? »

Il en est de même du verbe /ɲǎⁿ/ qui peut aussi connaître une dénasalisation avec certains locuteurs, si une liaison est opérée avec le mot qui suit.

En outre, comme on le verra, en 2.5.2. (page 198), dans l'expression de l'inversif pour des verbes dont la voyelle finale est nasalisée, une dénasalisation se produit quand le verbe est à l'inversif.

Impératif	Inversif
/pè: ⁿ / « s'habiller »	/pè:rì/ « se déshabiller »
/pì: ⁿ / « fermer »	/pì:rì/ « ouvrir »
/bì: ⁿ / « couvrir »	/bì:rì/ « mettre à découvert »

Pour exprimer l'état, ces verbes perdent une fois de plus la nasalité. Cette forme peut être traduite en français par un participe passé.

- /pi:/ (est) « habillé »
 /pi:/ (est) « fermé »
 /bi:/ (est) « couvert »

Ces faits montrent que l'étude de la nasalité doit être envisagée par rapport à l'ensemble de la langue. Le recours aux seules paires minimales ne suffit pas. D'où le fait que le konkomba ne connaît pas de voyelles nasales phonologiques, mais des voyelles nasalisées, dans certains contextes.

1.3. 1.1. La nasale syllabique

C'est une consonne nasale dont la réalisation phonétique est fonction du point d'articulation du phonème subséquent. Elle relève d'un « phénomène d'assimilation des consonnes nasales au point d'articulation de la consonne qui suit – processus largement

attesté dans les langues du monde, à la fois à l'intérieur des mots et entre mots adjacents » (DURAND, 2005 : 75) (en konkomba, le phénomène s'observe à l'intérieur des mots). Selon le point d'articulation qui l'affecte, elle se réalise labiale, palatale, alvéolaire ou vélaire ; « on peut penser que les consonnes nasales dans ce contexte sont des exemples de l'archiphonème /N/ (une consonne qui a seulement le trait [+nasal] et n'est pas spécifiée pour le lieu d'articulation »).

Dans les langues à tons, elle est la seule dans le système consonantique à porter le ton. Elle se réalise :

Labiale devant consonne labiale

(140) **m'-bó:n** devinette

m'-pu:lí louche

Vélaire devant consonne vélaire

(141) **ŋ'-ká** orange

ŋ'-jumi couteaux

Alvéolaire devant consonne alvéolaire

(142) **ń'-né:lí** voix

ń'-tíⁿ conte

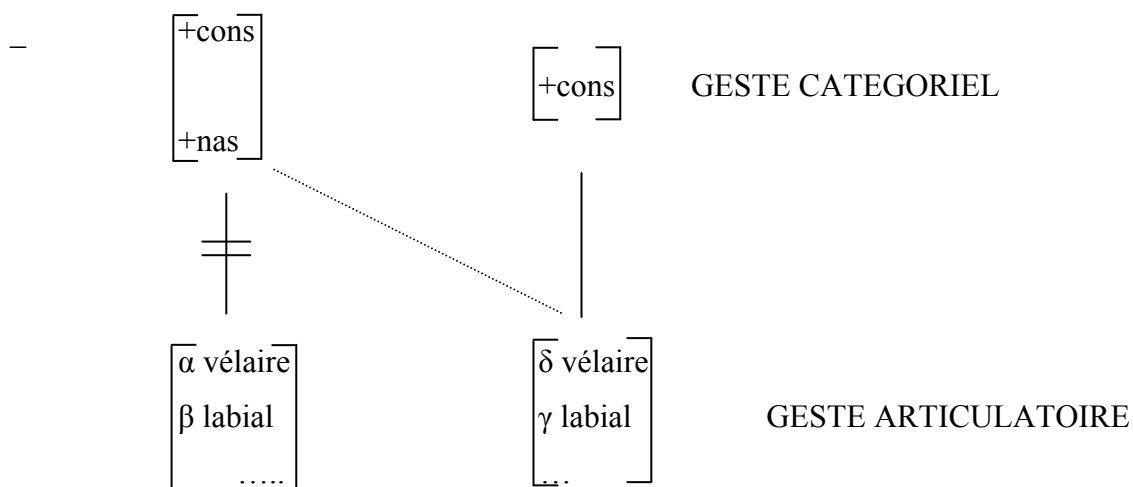
palatale devant palatale

(143) **ɲ'-ɲím** eau

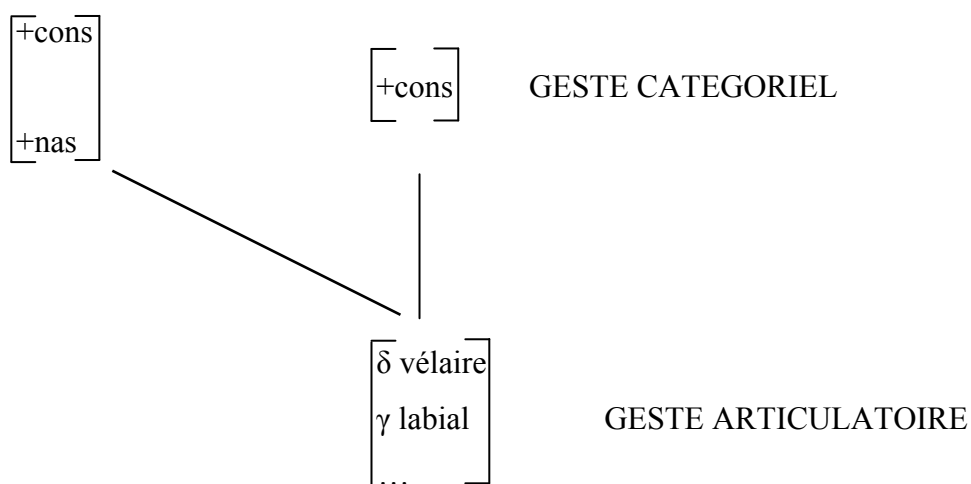
u-ní^ɲ•ja garçon

Dans une perspective autosegmentale, la nasale syllabique relève d'une assimilation qui peut être traitée en termes de « perte du lieu d'articulation de la consonne nasale et d'acquisition du lieu d'articulation de la consonne qui suit » (NGUYEN, 2005 : 76-77). En distinguant deux types de gestes : le geste catégoriel (qui renvoie globalement au mode d'articulation, tel que « oral / nasal », ou « occlusif / fricatif ») du geste articulatoire (qui renvoie globalement au point d'articulation), on peut rendre compte de l'assimilation de la nasale syllabique de la façon suivante (la perte du point d'articulation est exprimée par les deux traits horizontaux, l'acquisition par les pointillés en oblique) :

Assimilation du lieu d'articulation (deuxième version)



Assimilation du lieu d'articulation (première version)



Ainsi, la consonne nasale acquiert, par ce biais, les traits de lieu d'articulation de la consonne qui suit. On la distingue des consonnes nasales en ce que ces dernières sont toujours suivies d'une voyelle alors qu'une nasale syllabique est suivie d'une consonne. La nasale syllabique (envisagée ensemble avec la consonne qui la suit) relève de la catégorie de sons complexes ; elle est interprétée comme un son unique, susceptible d'adopter l'un des trois tons attestés dans cette langue.

1.3. 1.2. De l'hypothèse sur l'existence de prénasalisées en konkomba

La nasale syllabique figure en début de mot où, comme on le verra, elle joue le rôle de préfixe de classe. Par ailleurs, le konkomba présente un autre type de son complexe, combinant une fois encore une nasale qui, cette fois, ne se rencontre qu'avec /b/. Alors que la

nasale syllabique apparaît en début de mot, le complexe qu'on peut traiter de prénasalisée trouve son occurrence en finale de mot ; il est identifiable comme un suffixe nominal. Vu que son fonctionnement est différent, on pourrait postuler l'existence - dans cette langue - d'un son complexe analysable comme un phonème unique, une consonne prénasalisée, ainsi qu'on en observe dans certaines langues bantoues.

- (144) **bànci-m̀bá** « maniocs »
càkúⁿrí-m̀ba « chats »

Les mots qui se combinent avec ce suffixe sont des emprunts à d'autres langues.

Le problème se pose quant à leur interprétation. Faut-il considérer /mb/ comme un son complexe identifiable comme phonème unique (auquel cas il s'agirait d'une coalescence) ou comme deux phonèmes distincts : une nasale syllabique et une labiale ?

1. On observe que la nasale dont il est question ne peut être analysée en termes d'archiphonème, dont on pourrait rendre compte en invoquant la perte de trait, notamment celui de lieu d'articulation, comme on vient de le voir ; la seule consonne en position subséquente est l'occlusive sonore /b/.

2. Au niveau prosodique, elle se combine avec deux schémas tonals, dans les conditions spécifiées en 2.8. **La classe sans affixes de classes au singulier**. La voyelle /a/ s'impose en finale du suffixe.

Première combinaison tonale :

Les combinaisons portent sur le pluriel, avec l'adjonction du suffixe.

- (145) cè:cé: cè:cé:-m̀ba vélo
gáró gáró-m̀ba lit
kátútú kátútú-m̀ba aubergine

Seconde combinaison tonale :

- (146) kpàcà kpàcà-m̀bá coupe-coupe
kóbà kóbà-m̀bá pneu
m^wááŋgò m^wááŋgù-m̀bá mangue

Soit les combinaisons haut moyen et bas haut.

3. Une nasale syllabique alterne, en tant que marque de préfixe nominal, avec une forme (en l'occurrence une voyelle) pour marquer le pluriel ; on peut dire de ce fait qu'elle est bien

autonomisable. Tel n'est pas le cas ici, où c'est le suffixe /mba/ qui s'oppose à une absence pour marquer le pluriel.

De ce qui précède, on peut inférer que la nasale ne peut être séparée de l'occlusive bilabiale sonore ; elles apparaissent comme un son complexe dont l'identification en tant que phonème pose problème, surtout que l'ensemble se termine par la seule voyelle /a/, qui n'est par ailleurs jamais attestée comme noyau d'un affixe de classe : pas d'opposition en paires minimales, les tons de la nasale et de la voyelle sont déterminés par le ton final du mot au singulier :

Ton final bas	combinaison bas haut	
(147) ɲjì	ɲjì-<u>m</u>bá	moteur
pɔ^mpì:	pɔ^mpì:-<u>m</u>bá	pompe
H<u>B</u>	(HB)-<u>BH</u>	

Ton final haut du mot	combinaison haut moyen	
(148) ɲká	ɲká-<u>m</u>bá	orange
kà:lí^hgbí	kà:lí^hgbí-<u>m</u>bá	lampion
...<u>H</u>	(...)-<u>HM</u>	

On pourrait formuler l'hypothèse que le konkomba tend à incorporer à son système des phonèmes prénasalisés ; le processus commencerait par les mots issus d'emprunts ou de réalités que la langue s'approprie.

Si les nasales ont un comportement analogue à celui des voyelles, c'est qu'elles ont une propriété qui les distingue des autres consonnes. Ainsi, dans la classification des sons du langage d'après leur audibilité, Jespersen (1920), Grammont (1933) et Selkirk (1984) considèrent les consonnes nasales comme étant les plus sonores du système consonantique. Elles ne sont séparées des voyelles que de deux niveaux selon les différents auteurs, bien loin devant les occlusives et les fricatives. Jean-Pierre Angoujard considère que la « présence de certaines consonnes en position de sommet syllabique est caractéristique des nombreuses langues naturelles. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que toute consonne puisse apparaître en cette position. Les nasales et les liquides sont parfaites – et régulières dans ce rôle ». Et l'auteur ajoute que « la classe des sonantes trouve là une justification essentielle » (ANGOUJARD, 1997). Voilà qui explique la possibilité pour les nasales d'être tonées.

1.3. 1.3. Point de méthode

1.3. 1.3. 1. Sur la représentation de la nasale syllabique dans les relations syntaxiques

La nasale syllabique /N/, selon les contextes, marque différents types de « rapports » : c'est elle qui marque la focalisation, elle joue aussi le rôle de coordonnant de verbes ; c'est encore elle qui représente la première personne du singulier ; d'où l'homophonie. Pour clarifier leur identification - et donc lever l'ambiguïté - au niveau de ces morphèmes, nous proposons de les noter par des graphèmes différents. Ainsi, indépendamment du contexte qui suit immédiatement cette nasale dans l'un de ses « rapports », les morphèmes qui la présentent seront orthographiés par les graphèmes suivants :

- Le pronom de première personne singulier sera noté /m/

(149) **m cù:ⁿ**

Je marcher IPF

« je marche »

(150) **m fu ku: sáⁿdé:**

je hier tuer PF lièvre

« J'ai tué un lièvre hier »

(151) **m kánjí unìⁿkpíl ùbábája**

je voir PF vieux seulement

« J'ai vu seulement un vieux »

- La marque de la focalisation par /n/, avec le ton correspondant : /ń/

(152) **úmónà: ń kpanè unì^mpɔ**

buffle FOCS devenir PF femme

« c'est le buffle qui s'est déguisé en femme »

(153) **ucìnu ń nìⁿ sáⁿjí ub^wóru**

hyène FOCS PLT être chef

« C'est l'hyène qui était le roi »

- (154) **ńwa: gbàⁿji ñ kpanì ńjì:**
 fétiche là FOCS devenir PF crocodiles
 « Ce sont ces fétiches qui sont devenus des crocodiles »

- Le coordonnant de verbes sera noté /ń/, ce qui offre l'avantage de représenter le connecteur interphrastique /ńkà/ par ses traits. À chacun de ces graphèmes sera affecté le ton spécifique.

- (155) **ukpáεⁿ ùbá ñ bε ń ku bàⁿji unì^mpə ja:ⁿ**
 chasseur un FOCS être là et RS chercher IPF femme belle
 « Il était une fois un chasseur à la recherche d'une belle femme »

- (156) **ub^wáru béè ń ku pílí-ù tígbíⁿgbínu**
 roi savoir PF et RS tendre piège
 « Le roi sut et lui tendit un piège »

Le choix opéré ici est purement méthodologique, car la réalisation reste la même.

Par ailleurs, quant à la nasalité des voyelles, elle sera notée en exposant de la voyelle qui en est affectée, avec les traits phonétiques correspondants.

1.3. 1.3. 2. Nasale syllabique et faits morphophonologiques

Les mots qui ont une nasale syllabique comme préfixes de classe se passent de suffixes.

- (157) **jí-ńó:** médicament
 PREF-RAD
ń-dí mil
 PREF-RAD
m'-bu: trou

Ceux dont les préfixes de classe sont caractérisés par le trait oral disposent d'un suffixe comme pour « équilibrer », s'assurer une stabilité.

- Préf-rad-suf
 (158) **lu- tàńáⁿji -lu** genou
tí- ta:fa: -ru matin
kí- kú -ru fer

Au pluriel, à 56 %, les mots dont le préfixe de classe est une nasale syllabique ne présentent pas de suffixe.

- (159) **ŋ-jo:** montagne
m-bi: seins

Au singulier, ils sont 95% à ne pas avoir de suffixe.

- (160) **m'-bo:**ⁿ devinette
ń-tĩⁿ histoire

Dans ces conditions, le trait nasal se propage, en général, jusqu'à la fin du mot ; ce qui n'est pas possible avec les autres préfixes de classe. Dans 80% des cas, la nasalité se propage au singulier ; au pluriel, l'impact de la nasale syllabique conduit à la chute du suffixe de classe.

Propagation du trait nasal au singulier

- (161) **ɲ-ɲúm** eau
ń-tĩⁿ histoire

Chute du suffixe en relation avec le trait nasal au pluriel :

- (162) **ń-nu:** igname
ŋ-kɛ: tige

Les traits phonologiques qui caractérisent un préfixe de classe et leur incidence sur la morphologie nominale sont donc en rapport avec le trait de nasalité. Il faut signaler qu'une analyse selon la théorie morique²⁵ conduit à des conclusions similaires.

1.3.2. La labialisation

Elle a le statut de variante phonétique. Les phénomènes de labialisation affectent un certain nombre d'occlusives quand elles sont suivies des voyelles /i/, /u/, /ɔ/, et /a/. Les consonnes susceptibles d'être labialisées en *konkomba* sont les occlusives labiales (/p/, /b/,

²⁵ Du latin *mora* signifiant ("retard" ou "délai"), la *more* est une unité de poids ; dans les langues qui sont sensibles à la notion de poids, la *more* constitue la plus petite unité de la hiérarchie prosodique. Une syllabe donnée est constituée d'une ou de plusieurs *mores*. Dans cette théorie, les syllabes sont conçues comme suit : une syllabe contenant une seule *more* est dite monomorique (ou monomoraïque) ; si elle est composée de deux *mores*, elle est bimorique (bimoraïque). Les *mores* sont déterminées de la façon suivante : une attaque ne représente aucune *more* ; une voyelle brève représente une *more* alors qu'une voyelle longue contient deux *mores* ; une nasale syllabique est morique, plus précisément monomorique ; et cela permet de mettre sur le même plan d'analyse une voyelle brève et une nasale syllabique.

/m/), vélaires : /k/ et /g/, la fricative /s/. Nous notons la labialisation par [w] en exposant : [C^w]. Nous utilisons les crochets car le phénomène décrit ici est purement phonétique : il n'entraîne donc pas une différence de signifiés.

le C ayant pour trait : + consonantique
+ occlusif

(163) tím^wáteⁿ	salive
kíb^wókúu	chemise
kíp^watɔɔ	pubis
hɔg^wàribíɩ	lame de faucille
hɩk^wà:ɩ	gorge
hɩk^wùmbò:lì	guerre
íp^wì	fonio
ís^wí	arbres
kíkub^wi:	(partie de houe)
míb^wi:dó	manche de houe

1.3.3. L'aspiration

Une voyelle longue en position finale de radical est légèrement aspirée entre les deux positions de la longueur. Ce phénomène se produit donc au niveau de la voyelle longue. Le niveau tonal peut varier lors de la réalisation de la longueur vocalique. Cette aspiration n'a pas une valeur phonologique dans la langue. Elle affecte toutes les voyelles, qu'elles soient nasalisées dans cette position ou non.

(164) tíjika^ha		la nourriture
ɩnà:t^hΛɩ	nnà:t^hΛ	sandalette
kípa:ka^ha	típa:kart	la guêpe

Voyelle longue finale nasalisée :

(165) kíbu:^{nh}	la poitrine
hkpí:^{nh}	la rivière

1.4. Définition phonologique des tons

La langue connaît trois tons phonologiques, obtenus à partir de rapprochements suivants :

Le ton haut

Il est identifié à partir des paires suivantes :

	H	≠	B	
(166)	kó	entre!	kò	cultive!
	gbá	battre	gbà	supplier

Il est haut et non bas

	H	≠	M	
(166)	fú:	ensacher	fu:	se chausser
	m̀bó: ⁿ	l'ombre	m̀bo: ⁿ	la devinette

Il est haut et non moyen

Le ton bas

	B	≠	M	
(167)	jù:	sauter	ju:	éclairer
	uǹò: ⁿ	l'oiseau	uno: ⁿ	le scorpion

Il est bas et non moyen

	B	≠	M	
(168)	kò	cultiver	kó	entrer

Il est bas et non haut

Le ton moyen

	M	≠	H	
(169)	fu:	se chausser	fú:	arriver

Il est moyen et non haut

	M	≠	B	
(170)	uno: ⁿ	le scorpion	uǹò: ⁿ	l'oiseau
	la	rire	là	aimer

jè poursuivre jε manger

Il est moyen et non bas.

Le ton exerce donc une fonction distinctive au même titre que les segments vocaliques et consonantiques : c'est sa fonction lexicale. Mais le ton a aussi une fonction grammaticale. Dans les verbes notamment, il permet de distinguer les différentes formes que peut prendre une base verbale. Sur ce point, il permet de distinguer l'impératif de l'imperfectif, l'impératif du perfectif, le perfectif de l'imperfectif. Cet aspect est amplement présenté en **5.2**.

Au niveau grammatical, le ton détermine alors aussi bien les valeurs aspectuelles que modales.

Une des particularités de la langue konkomba, c'est que le ton peut aussi avoir une valeur qu'on peut qualifier d'« euphonique » ; les tons extrêmes (haut, et surtout le ton bas) sont aptes à jouer ce rôle.

(171)	wúrí	servir un repas
	j̀̀r̀̀	rendre bête
	j̀̀ὲ	voir
	pà:	tresser
	d̀̀ǹ̀	féliciter

Des combinaisons tonales sont impossibles ici, et la même forme est attestée aussi bien à l'impératif qu'au perfectif et à l'impératif. D'où une homonymie.

Le ton permet de distinguer, dans un nom composé, le composant 2 (qui joue le rôle de déterminant) du composant 1. (Voir à ce propos les sections 4.2. A propos de l'étiquetage des composés et 4.3. Les types de composés).

Au niveau pronominal, il permet de distinguer une forme affirmative d'une forme injonctive (Voir 4.2. 3.1. 1. Les allocutifs simples du konkomba).

1.5. Y a-t-il harmonie vocalique en konkomba ?

Dans ses *Essais de linguistique générale*, Roman Jakobson distingue deux types de voyelles, qu'il qualifie de lâches et tendues. Cette bipartition « réussit à démontrer l'autonomie de ces deux séries "from high to low", (des fermées aux ouvertes) et la possibilité

de diviser toute classe vocalique en paires de voyelles tendues et lâches » (JAKOBSON, 1963 : 151). Il fait apparaître le fait que :

« une voyelle tendue, comparée à sa contrepartie lâche, est produite avec une plus grande déviation par rapport à la position neutre de l'appareil vocal, c'est-à-dire par rapport à la position que l'appareil vocal assume en produisant un [æ] très ouvert ; en conséquence, une voyelle tendue manifeste une plus grande déviation par rapport à une structure de formant neutre » (JAKOBSON, 1963 : 151).

Comment la situation se présente-t-elle dans le système vocalique du konkomba ?

Ainsi, [i] n'apparaît qu'à l'initiale de mot où il fonctionne comme un préfixe de classe sans attaque. Quand il fonctionne seul comme syllabe, c'est qu'il est un préfixe de classe ou un pronom dans une interlocution ; il désigne le « tu ».

- (172) íńóje: « boucs »
 íté:ri « grenouilles »
 íná:du:ⁿ « moustiques »
 ínoóⁿ « scorpions »

[i:] par contre n'apparaît pas à l'initiale de mot, mais à l'intérieur de radical, où il fonctionne comme noyau syllabique. Sa présence dans une syllabe atteste que cette dernière est un radical.

- (173) unà:gbì:pi: « femme esclave »
 mbi: « sein »
 jí: « refuser »
 gí:ⁿ « ramener »

[ɪ] est le seul à fonctionner comme noyau de syllabe de préfixe, de suffixe ; comme [i:], il peut occuper la position de noyau de radical.

- (174) lɪnɪkpɪlɪ « cadavre »
 lɪjɔ:lɪ « montagne »
 lɪbɪlɪ « pépin »
 ńsɪlɪ « cou »

Il est réalisé [u], par anticipation, dans un préfixe de classe quand celui-ci est suivi d'un radical commençant par la vélaire sourde /k/ avec pour noyau vocalique /u/. Un arrondissement s'observe alors dans ce cas. Ce qui s'explique par des phénomènes d'économie : « la voyelle du lexème s'obtient en actionnant chacune des cavités »²⁶.

- (175) kúdúdù « vapeur »
 kúkuru « moule »
 kúkúri « fer »

Par contre, le pluriel sera réalisé avec /u/.

- (176) tídúdùrì
 tíkuru
 tíkúri

« L'économie consiste à éviter de recourir à chacune des cavités lors de la réalisation de la voyelle de clitique en faisant profiter à cette voyelle de la position adoptée par une (ou deux) cavité(s) pour la réalisation de la voyelle du lexème, par maintien ou par anticipation. (...) si l'on a adopté la forme rétrécie pour la cavité laryngale pour réaliser une voyelle lexicale, on maintient (ou on anticipe) cette forme pour la voyelle du clitique. Ainsi le trait de la voyelle lexicale, dû au rétrécissement de la cavité pharyngale, va s'imposer à la voyelle du clitique » (TCHAGBALE, 2008 : 11-12).

De ces faits sont souvent à la base du phénomène connu sous le nom d'harmonie vocalique. Cela dit, le konkomba connaît-il l'harmonie vocalique, comme d'autres langues Gur du Togo (le kabiyè et le tém) ?

Voyons comment se manifeste l'harmonie vocalique, avant de nous intéresser au cas du konkomba.

Le complexe morphologique où s'opère l'harmonie vocalique est constitué d'un noyau lexical et d'au moins une unité grammaticale ; le morphème étant pour le lexème un clitique : toujours attaché à lui, il n'a pas d'existence autonome. Dans une langue à classes nominales, le clitique, c'est-à-dire les affixes de classe, est permanent, car attaché à un lexème. Il peut être occasionnel : c'est le cas des possessifs par exemple. Contrairement au lexème nominal qui a des clitics permanents, le lexème verbal reste associé à des clitics occasionnels. Ces clitics forment avec leurs lexèmes, le foyer de l'harmonie vocalique où peut se produire une harmonisation des timbres vocaliques.

²⁶ Cavité labiale, cavité buccale et cavité pharyngale.

Le konkomba étant une langue à classes nominales, il serait intéressant de s'interroger sur la relation entre voyelles d'affixes de classe et voyelles des radicaux.

Il s'agit dans ce cas d'envisager :

« L'Avancement face à la Rétraction de la racine de la langue, paramètre qui dans certaines langues permet de différencier /i/ et /ɪ/, /e/ et /ɛ/, /o/ et /ɔ/, /u/ et /ʊ/ » (NGUYEN, 2005 : 49)

« Dans les langues africaines, l'harmonie est de type ATR ; elle s'explique donc par rapport à la cavité pharyngale (la plus consommatrice d'énergie musculaire), avec le radix comme seul articulatoire. En fait, pour qu'il y ait harmonie vocalique, le système de la langue doit présenter des voyelles –ATR en nombre supérieur aux +ATR » (TCHAGBALE, 2008 : 12).

Les termes ATR (Advanced Tongue Root) et RTR (Retracted Tongue Root) sont utilisées pour « démontrer que les phénomènes d'harmonie vocalique reposent en fait sur l'avancement face à la rétraction de la racine de la langue, ce qui crée un pharynx plus ou moins élargi » (NGUYEN, 2005 : 49).

Dans le cas du konkomba, le trait de postériorisation ne dépasse jamais les limites du radical ; d'où le fait qu'il n'affecte que quelques préfixes, notamment /k/ ; ce qui déjà met en doute la présence d'une harmonie vocalique dans cette langue. Il se fait par anticipation - du radical vers le préfixe.

(177)	kúkuri	moule
	kúkúri	fer
	kúkútúu	mortier

Cette distinction a des conséquences dans l'analyse du système vocalique des langues qui connaissent l'harmonie vocalique, notamment les langues africaines.

« L'harmonie vocalique consiste à faire partager à une ensemble de voyelles sur un espace donné de la chaîne parlée un ou deux traits vocaliques. C'est donc un phénomène qui relève de la combinatoire, qui a lieu sur l'axe syntagmatique » (TCHAGBALE, 2008 : 10).

Dans ce type de langue, les noyaux vocaliques des lexèmes sont soit tendus, soit lâches ; et de cette propriété dépend la tension (ou la laxité) des affixes qui sont adjoints aux lexèmes ; ainsi :

« Les thèmes consistent en voyelles soit tendues soit lâches, qui déterminent le caractère tendu ou lâche des voyelles dans les affixes » (JAKOBSON, 1963 : 151).

C'est un phénomène qui s'explique par la pression de l'air (venant des poumons) et aux positions du larynx.

Une observation importante de Jakobson permet d'expliquer l'allongement vocalique en konkomba :

« L'augmentation de la pression subglottale de l'air dans la production des voyelles tendues est indissolublement liée à une durée plus longue. Comme l'ont maintes fois remarqué différents observateurs, les voyelles tendues sont nécessairement allongées, par comparaison avec les phonèmes lâches correspondants. Les voyelles tendues ont la durée que nécessite la production de voyelles nettement marquées, optimales, par rapport auxquelles les voyelles lâches apparaissent comme étant quantitativement et qualitativement réduites, obscurcies, et s'écartant de leurs contreparties tendues vers une structure de formant neutre » (JAKOBSON, 1963 : 152).

Et BELL d'ajouter (JAKOBSON 1963 : 153) :

« Ce sont les voyelles tendues qui constituent la structure vocalique "primaire", optimale, et la laxité représente une réduction secondaire de cette structure ».

On peut reprocher à ces observations le fait qu'elles portent sur des langues éloignées du konkomba ; mais ce sont les données observées en konkomba qui font qu'elles peuvent s'appliquer à cette langue.

On remarquera qu'en konkomba par exemple, la voyelle /e:/ est par nature longue :

- (178) lɔdàfè:lɔ oreille
 libè:bílɔ palmier à huile

/i/ et /u/ peuvent l'être, à l'intérieur des radicaux :

- (179) líjúlɔ queue
 m'púlí louche
 líbílɔ sein
 kídí: maison

Par contre, il est impossible à /ɛ/ d'être long.

(180) mǎmáde maïs
 bé être

L'harmonie vocalique s'explique par

« le rapport hiérarchique existant entre le lexème et ses clitiques d'une part et, d'autre part, le principe du moindre effort. Au sein de l'ensemble morphologique, le lexème a une position privilégiée parce qu'il est l'unité morphologique qui contribue le plus au sens de l'ensemble. Cette primauté du lexème impose au locuteur de l'articuler le plus distinctement possible, de répartir inégalement son énergie articulatoire au profit de cette partie essentielle du mot. C'est ici qu'intervient le principe du moindre effort. Dans l'articulation du lexème, c'est la voyelle qui consomme le plus d'énergie parce que de son audibilité dépend celle de son environnement consonatique. C'est donc là qu'il faut chercher à faire des économies » (...) « L'économie consiste à éviter de recourir à chacune des cavités lors de la réalisation de la voyelle de clitique en faisant profiter à cette voyelle la position adoptée par une (ou deux) cavité(s) pour la réalisation de la voyelle de lexème, par maintien ou par anticipation. Par exemple, si l'on a adopté la forme rétrécie de la cavité pharyngale pour réaliser la voyelle lexicale, on maintient (ou on anticipe) cette forme pour la voyelle du clitique. Ainsi, le trait de la voyelle lexicale dû au rétrécissement de la cavité pharyngale va s'imposer à la voyelle du clitique » (TCHAGBALE, 2008).

En réalité, les phénomènes d'harmonie vocalique se manifestent quand, dans une langue donnée, le nombre de voyelles lâches est plus élevé que celui des voyelles tendues ; ce qui n'est pas le cas du konkomba. Par ailleurs, comme on le verra avec l'étude de la morphologie nominale, il n'y a pas de distribution de rôles entre voyelles lâches et voyelles tendues en konkomba. D'où le fait qu'en konkomba, on ne peut parler d'harmonie vocalique.

CH. 2. ÉTUDE DE LA SYLLABE

2.1. Définition de la syllabe

Sans tomber dans des débats théoriques fort compliqués, nous retiendrons, avec Jean-Pierre Angoujard que, dans une langue :

« les sons ne peuvent se succéder dans n'importe quel ordre... Il a été remarqué, au moins depuis Saussure (1915) et Jespersen (1920), qu'il était possible de classer les sons du langage selon une hiérarchie dite de "sonorité" qui rend compte d'une part essentielle des contraintes portant sur la succession des segments » (ANGOUJARD, 1997 : 26-27).

Hormis les emprunts, un nom de la langue konkomba ne saurait commencer par /p/, /d/ ou par /o/. Des concordances avec le classement des sons selon l'échelle de « sonorité » sont apparues nettement dans notre étude ; nous avons donc travaillé avec cette échelle, sans toutefois adopter ce classement comme base de notre étude de la syllabe.

L'échelle de sonorité désigne la hiérarchie des sons depuis ceux qui sont les moins aptes à constituer à eux seuls une syllabe ou à être le noyau d'une syllabe (les occlusives par exemple) à ceux qui le sont pleinement (les voyelles). L'une des échelles les plus utilisées est l'échelle ONLGV, qui va donc des sons les moins aptes à la syllabation (les moins "sonores") au plus aptes à la syllabation (les plus "sonores"). Cela correspond, grossièrement à une échelle d'aperture buccale.

O(bstruantes) > N(asales) > L(iquides) > G(lides) > V(oyelles)
(ANGOUJARD, 1997 : 42).

Dans l'ordre décroissant, O (les occlusives et les fricatives sourdes), les occlusives et fricatives voisées > N (les nasales) > L (latérale et vibrante), G (les semi-voyelles) (JESPERSEN, 1997 : 28) > (les voyelles hautes, ensuite les moyennes et les basses qui sont les plus aptes à former syllabes. Cet usage du terme « sonorité » est bien entendu très différent de la notion de sonorité en phonologie, qui oppose un phonème sonore (voisé) à un phonème sourd (non voisé).

Dans la chaîne phonologique, consonnes et voyelles apparaissent dans des groupes au sein desquels elles agissent les unes sur les autres. Cette solidarité interne entre segments, particulière à chaque langue et qui trouve sa réalisation concrète simultanée à l'intérieur des mots prend le nom de syllabe ; ce qui n'exclut pas qu'une consonne ou une voyelle puisse,

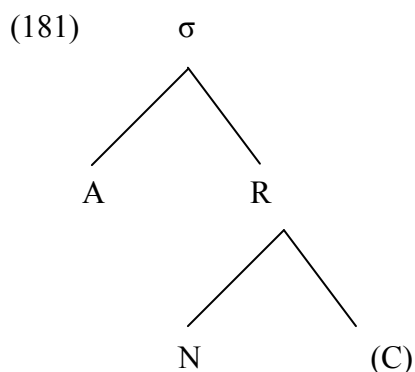
selon les langues, fonctionner à elle seule comme syllabe. Les différents phonèmes d'une langue sont alors groupés en syllabes, elles-mêmes organisées autour d'un noyau généralement vocalique auquel viennent s'agglutiner d'autres segments souvent consonantiques et qui constituent des « attaques » de syllabes.

2.2. Analyse autosegmentale de la syllabe en konkomba.

2.2.1. Les constituants syllabiques.

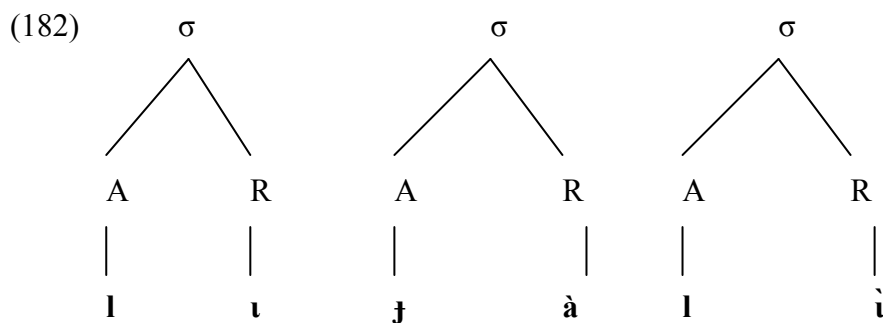
Avec la phonologie autosegmentale, initiée par John Goldsmith (1976), et ses développements ultérieurs - Goldsmith (1976 et 1993), Kenstowicz (1995), Carr (1993), Montreuil (2001) -, la syllabe est ainsi représentée :

Au niveau structurel, la syllabe (σ) comporte au minimum deux constituants : l'attaque (A) et la rime (R). L'attaque marque le début de la syllabe. La rime peut comporter un noyau (N) et une coda (C). La présence de la coda – « queue » -, toujours placée après le noyau, n'est pas obligatoire, d'où la parenthèse. Coda, Noyau, Rime et Attaque sont appelés constituants syllabiques.



σ : la syllabe. A : l'attaque. R : la rime. N : le noyau. C : la coda.

La représentation d'un mot konkomba **comme** **lɔ̀lɔ̀** « tabouret » est la suivante :



Les représentations autosegmentales, ainsi qu'on les a appelées, ne consistent donc plus en une seule suite de segments (ou phonèmes), mais il s'agit ici de suites autonomes. Consonnes et voyelles sont représentées sur une seule « ligne » ou palier appelé palier segmental. Les différents tons – puisque nous sommes en face d'une langue à tons – sont aussi représentés sur un plan autonome appelé palier tonal.

Le mot /lɔ̀lɔ̀/ ne présente pas de coda, c'est-à-dire de consonne en finale. La présence d'une coda détermine le type de syllabe caractéristique d'une langue donnée : langue à structure syllabique ouverte / fermée ; sur ce point le konkomba est une langue à structure syllabique ouverte.

2.2.2. Le niveau tonal

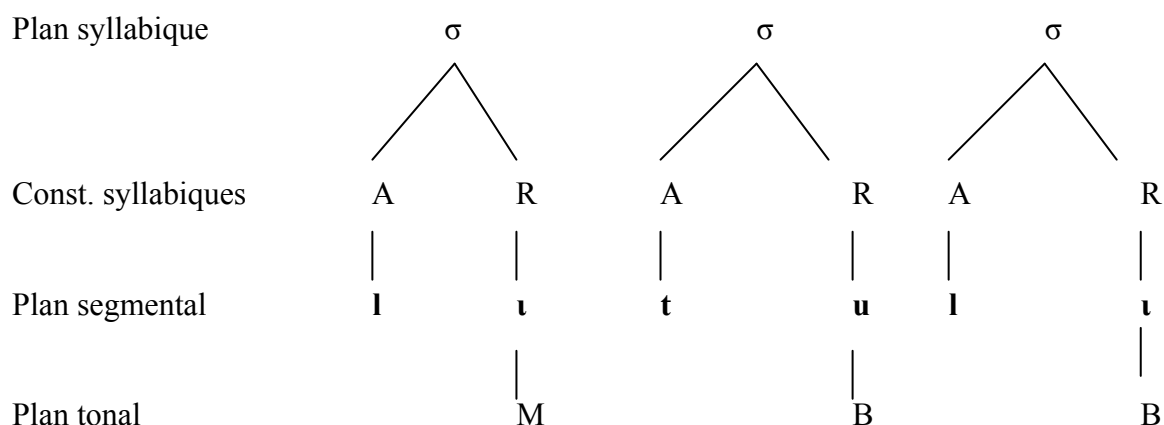
Quand nous faisons intervenir le niveau tonal, la représentation est celle qui suit²⁷ :

N.B : Nous avons omis le noyau et la coda étant entendu qu'avec l'absence de coda dans la syllabe, la rime se réduit au noyau vocalique.

Exemple : **lɔ̀lɔ̀** « baobab »

²⁷ « Dans les langues où le ton et/ou l'accent constituent un trait distinctif, ils entrent également en ligne de compte dans la représentation phonologique, et sont représentés chacun sur un plan autonome », CHOI-JONIN Injoo et DELHAY Corinne, 1998 : Note 14, page 39.

(183)



Les éléments sur les différents paliers sont autonomes les uns par rapport aux autres. Cependant, les relations entre ces paliers sont d'une importance capitale ; la plus importante est celle qui est indiquée par une ligne (verticale) et qui « associe » un élément sur un palier à un élément sur l'autre palier. Ces lignes sont appelées « lignes d'association », avec pour principe fondamental le fait que ces lignes ne peuvent se croiser. Par rapport aux tons, un élément sur le palier tonal peut être associé à une voyelle ou deux voyelles ; parfois même à aucune voyelle. Dans ce dernier cas, on a affaire à un « ton flottant ».

Nous verrons – dans la partie sur la morphologie - que cette façon de voir les choses éclaire pas mal de phénomènes morphologiques ; les tons étant maintenus malgré les processus morphologiques liés au genre et qui affectent principalement le système affixal de la langue.

2.2.3. La durée vocalique

La configuration de la syllabe dans l'exemple précédent est la suivante : CV ; cette structure syllabique étant susceptible de se multiplier. En outre, le noyau syllabique peut être affecté par la durée.

Il faut d'abord apporter une précision :

« Dans le cadre théorique de la phonologie autosegmentale, on fait l'hypothèse que c'est l'association des phonèmes aux constituants syllabiques qui permet la réalisation effective d'un phonème, en lui fournissant une interprétation en traits phonétiques et une interprétation prosodique. Les points de rencontre entre les unités segmentales et les unités syllabiques sont situés, toujours dans le cadre de la phonologie autosegmentale, sur un autre plan autonome, qui constitue le plan central,

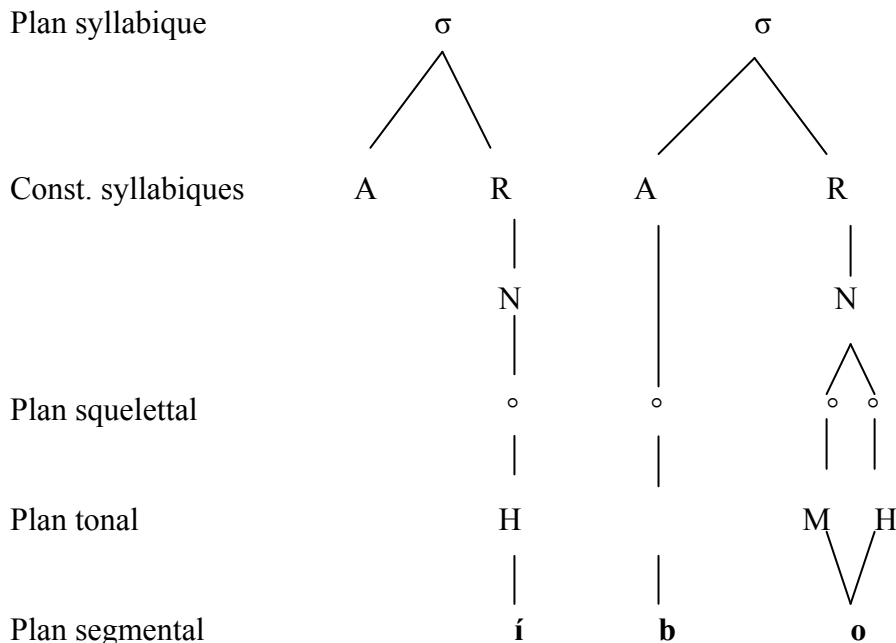
appelé squelette de positions pures » (CHOI-JONIN et DELHAY, 1998 : 39), (ou simplement « squelette »).

Dans la phonologie pragoise, la longueur vocalique était considérée comme une propriété intrinsèque de la voyelle : certaines sont longues et d'autres brèves. Dans les représentations autosegmentales, la longueur est une propriété qui relève des positions : une voyelle longue est un phonème unique qui est associé à deux positions du squelette, ainsi que le montre la représentation qui suit, ou le radical est de type CV :

Soit le mot /íboó/ « les chiens » ; la syllabe du radical de ce mot comprend un noyau vocalique long. La représentation autosegmentale est la suivante :

(184)

Plan syllabique



Les voyelles /e/ et /o/ en konkomba sont donc associées à deux positions sur le squelette ; ce qui leur permet, comme toute autre voyelle de cette langue caractérisée à un certain moment par le trait de longueur, d'être traversées par des différents tons.

Les voyelles longues sont donc susceptibles d'être réalisées avec des tons différents. Ces combinaisons tonales, dans les noms comme dans les verbes marquent, -en général- respectivement le nombre et les aspects. Dans l'exemple ci-dessus, le premier niveau est de ton moyen, le second de ton haut. Mais d'autres réalisations sont possibles, comme par exemple :

(185)	Haut Moyen	úb <u>ú</u> u	« enfant »
	Haut Bas	kísá <u>à</u>	« champ »
	Bas Haut	tísús <u>ú</u> rt	« poumons »

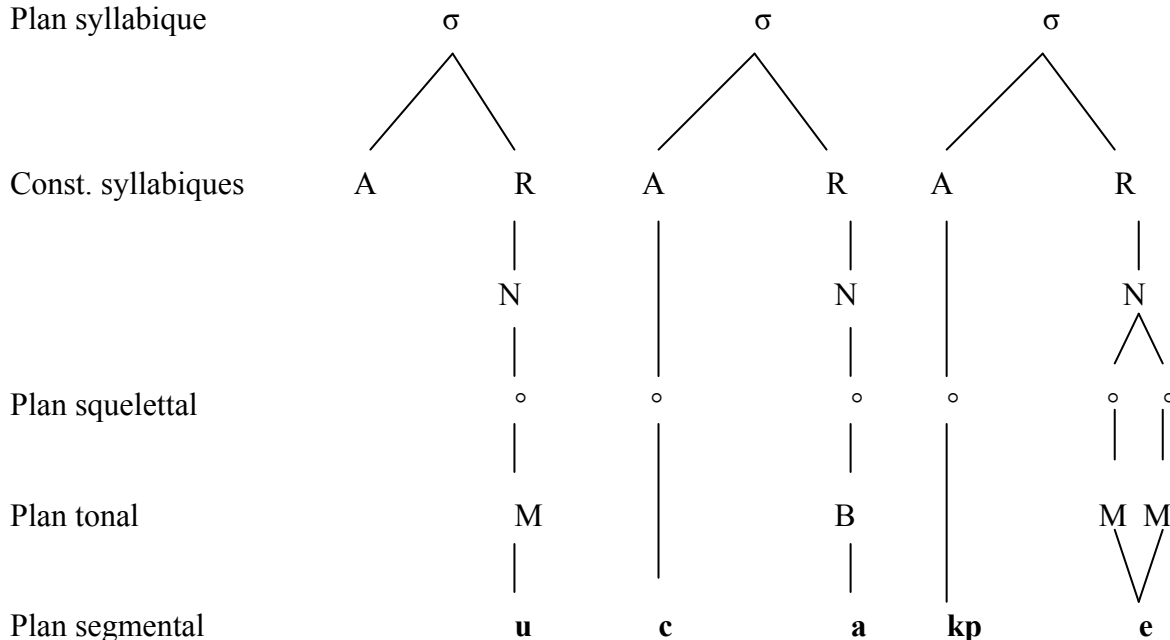
Ainsi, une voyelle longue consiste en une unité sur le plan segmental, mais cette unité est associée à deux positions sur le squelette ; ce qui permet des combinaisons avec les trois tons attestés.

La langue konkomba n'accepte des attaques vides qu'avec les voyelles hautes fermées /i/ et /u/ :

Exemple : **ucàkpe**: « perdrix »

(186)

Plan syllabique



Ainsi, l'attaque de la première syllabe est vide car non reliée à aucune position du squelette ; on a affaire, selon la théorie, à des constituants flottants ou des segments flottants. Une telle analyse permet d'expliquer nombre de phénomènes, notamment morphologiques et syntaxiques – comme la liaison.

Des attaques vides sont également possibles avec la nasale syllabique –qui est une sonante, au même titre que les voyelles.

Exemple : **ńdó** « bois, bâton »

(187)

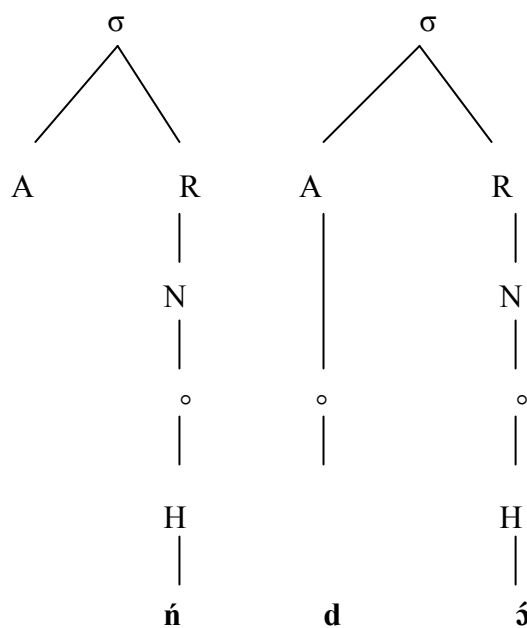
Plan syllabique

Const. syllabiques

Plan squelettal

Plan tonal

Plan segmental



Exemple : **ńcáká**: [-lí] « côte »

(188)

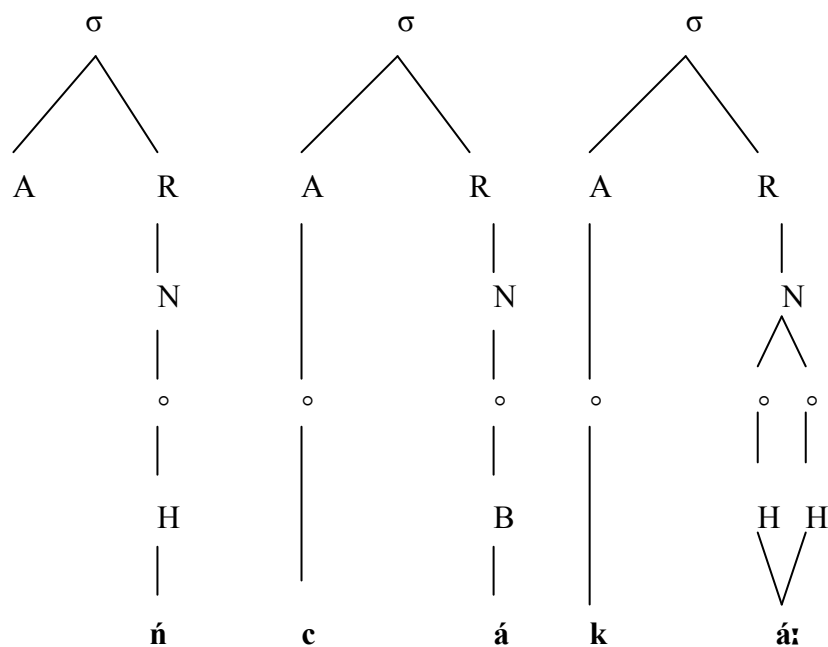
Plan syllabique

Const. syllabiques

Plan squelettal

Plan tonal

Plan segmental

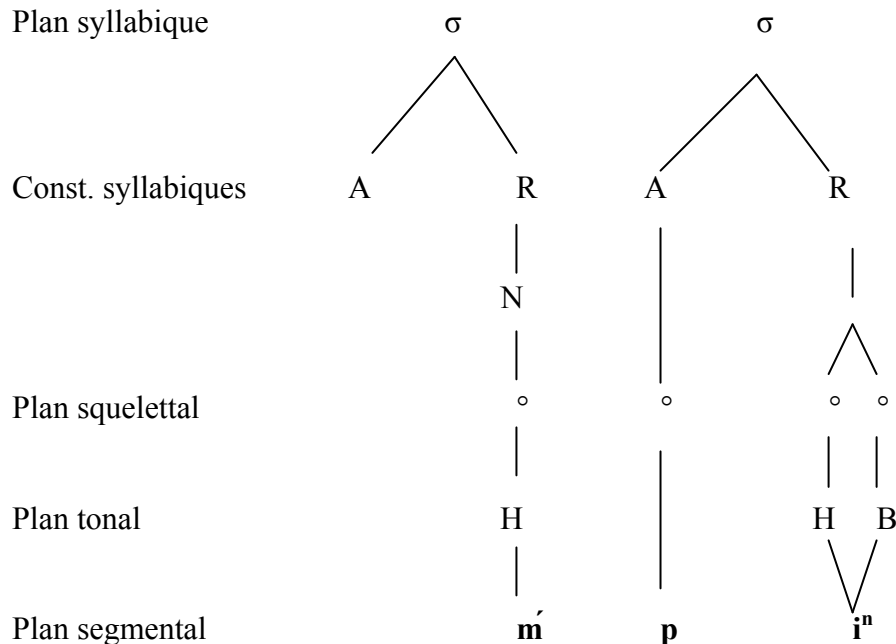


Exemple : **mpɪ̃ⁿ**

« clou »

(189)

Plan syllabique



Les traits de la nasale syllabique s'expliquent par le phénomène d'assimilation régressive.

2.3. Les types de syllabes

2.3.1. Les syllabes ouvertes.

La langue konkomba présente des structures syllabiques ouvertes, c'est-à-dire terminées, au niveau segmental, par une voyelle, comme le montrent les différents exemples. Celles-ci peuvent être terminées par une voyelle brève comme par une voyelle longue : CV, CV: .Une syllabe du type VC est exclue ; l'existence de syllabe du type CVC est un peu problématique.

Le schème syllabique V est attesté seulement à l'initiale de certains noms, avec les voyelles /i/ et /u/ qui forment des préfixes de classe ; les autres affixes sont de structure CV, avec /i/ comme noyau vocalique. Cette contrainte fait que tout radical est appelé à débiter par une attaque. Les voyelles /i/ et /u/ sont aussi attestées comme pronoms substitutifs ; dans cette fonction, ils sont aussi syllabiques.

On peut caractériser de la sorte le processus de syllabation en konkomba :

Une consonne en position intervocalique forme toujours syllabe avec la voyelle qui suit, jamais avec celle qui précède.

Une voyelle à l'initiale de mot est nécessairement syllabique.

- (190) V-CV-CV íkaⁿʒɔ « piment »
 V-CV uɲi: « crocodile »

Une nasale qui précède une consonne, y compris le fait que la consonne subséquente puisse elle aussi être une nasale, forme à elle seule une syllabe ; dans ces conditions, elle porte un ton, puisqu'elle est syllabique. La nasale syllabique adopte alors les traits de point d'articulation de la consonne qui la suit immédiatement ; on a affaire à une assimilation régressive ou anticipante car :

« elle s'exerce de l'arrière vers l'avant ; le locuteur met en place de façon prématurée, les organes phonateurs en vue de l'articulation du son qui suit » (PIERRET, 1994 : 59).

- (191) N-CV m̄buú « trou »
 N-CV ɲkúríndó « pilon »
 N-NV m̄mwááⁿ « gombo »
 N-NVN ɲɲím « eau »

Aucune autre consonne ne peut être sommet (noyau) de syllabe, à elle seule.

Une consonne nasale peut être suivie d'une V pour constituer une syllabe ouverte de type /CV/ ou /CV:/ ; pas de nasalisation dans ces conditions.

- (192) CV: nà:cíⁿ hyène
 CV màrà araignée
 CV: mé: jeter
 CV mírí écarter

2.3.2. Hypothèse d'une syllabe de type CVC en Konkomba.

Il est possible de soutenir l'idée que le konkomba admet des syllabes du type CVC. Dans ces conditions, certaines précisions s'imposent : la structure CVC serait la forme réduite d'un schème ...CV₁CV₂ – en position finale – où V₂ est représenté par la voyelle centrale /ɪ/, dans un mot de plus de deux syllabes ; la réduction s'opère à la jonction de la dernière syllabe du radical et d'un suffixe. L'attaque du suffixe s'intègre alors au radical nominal.

Expliquons ce phénomène phonétique.

Soit n le nombre de syllabes au plan phonologique, le nombre de syllabes au plan phonétique sera égal à $n - 1$, la chute de la voyelle finale conduit à un affaiblissement de la consonne qui précède ; on parle de lénition. Ainsi le /l/ initial de /lɪp^wa:l/ – à l’initiale et avec un noyau vocalique - est réalisé sonore alors que le second connaît un affaiblissement.

Selon Takassi,

« la chute de la voyelle –V# du suffixe se produit exclusivement devant les consonnes sonantes m, n, ŋ, l, ou devant l’occlusive b. Elle concerne uniquement les voyelles hautes et elle a pour conséquence de faire apparaître, en surface, des rimes branchantes. C’est le seul cas où la langue autorise des codas. Le ton se maintient après la chute de la voyelle. Il se reporte alors sur la consonne de l’attaque » (TAKASSI, 1996 : 440-441).

Ainsi, le suffixe /l/ dans les exemples qui suivent est affecté d’un ton bas.

(193) Structure phonologique		Structure phonétique	
lɪ-tà:-lì	⇒	lɪtà:l	« pied »
CV CV		CVC	
PREF-RAD-SUF		PREF-RAD	
lí-kó:ɟì ⁿ -lì	⇒	líkó:ɟì ⁿ l	« œuf de poule »
PREF-RAD-SUF		PREF-RAD	

N.B : Le symbole ⇒ signifie : « ...est souvent réalisé... »

Il en va de même pour toutes les consonnes qui sont attestées comme attaques de la dernière syllabe d’un mot en konkomba : ces consonnes ont ceci de commun que, dans la classification des sons d’après l’échelle de « sonorité », les nasales, la latérale occupent le quatrième degré, la vibrante le cinquième. Elles sont donc très proches.

Les occlusives /b/ et /m/, /n/, dans cette position, sont réalisées ingressive, avec air entrant.

(194) bɪ-gbà ^ɲ ja:li:-bɪ	bɪ-gbà ^ɲ ja:li:b	castes des cordonniers
.... CV-CV CVC	
bɪ-gi: ^m -bɪ	bɪ-gi: ^m b	pauvres
..... CV-CV CVC	
bɪ-nà:gbì: ja-bɪ	bɪ-nà:gbì: jab	esclaves
tí-sulu ⁿ -nɪ	tí-sulu ⁿ n	ruches
ɲ-ɲá ^m bíkpalé:-mɪ	ɲ-ɲá ^m bíkpalé:mɪ	auriculaires

La semi-voyelle /j/ dans la même position peut aussi constituer une syllabe de type CVC avec la voyelle qui précède, de la même manière. Mais son occurrence est très limitée.

(195)	n-dàbú ⁿ -jɛ	n-dàbú ⁿ j	tam-tam
	ŋ-gu ⁿ gu ⁿ -jɛ	ŋ-gu ⁿ gu ⁿ j	colline

Quant à la vibrante alvéolaire, elle est réalisée battue :

(196)	tí-ná:kù-rì	tí-ná:kùr	vestibule
-------	-------------	-----------	-----------

Dans ces conditions, on peut dire que la position de noyau occupée par cette voyelle V2 quand elle termine un mot peut rester vide : ce qui donne la structure syllabique CV1C. Toutefois, le ton associé à la voyelle V2 reste flottant.

Il est possible de décrire les phénomènes présentés ici, non pas par la cause, mais par l'effet articulatoire des sons : ainsi, le son /b/, par exemple, est réalisé explosif à l'initiale où il est préfixe de classe ; en finale où il est suffixe, il est réalisé faiblement, avec air ingressif (les lèvres se retirent comme pour faire plutôt entrer l'air) :

« Au lieu d'une explosion, on a une implosion : l'air extérieur s'introduit à l'intérieur de l'espace compris entre l'obstacle et la glotte pour lui apporter le complément d'air qui lui manquait suite à la raréfaction. Le bruit d'implosion donne à la consonne le nom de consonne implosive. D'autres parlent de consonne injective du fait de l'injection de l'air extérieur, mais s'il faut caractériser la consonne par la cause et non par l'effet, la propriété articulatoire à attribuer est le lenis » (TCHAGBALE, 2008 : 20).

La syllabe ne se réalise plus à ce niveau, le noyau n'étant pas articulé nettement, l'attaque est réalisée implosive pour /b/, elle est sourde pour /l/, battue pour /r/, etc. ; tout cela a pour conséquence le fait que la consonne finale se comporte « comme une coda » de la syllabe précédente (le radical), alors que, sur le palier tonal, le ton du noyau vocalique /ɪ/ (noyau qui disparaît), reste flottant, n'étant plus associé à un segment sur le squelette.

Dans ces différents cas, on obtient une syllabe – en position finale uniquement – de type CVC, où la consonne finale « forme syllabe » avec le segment CV qui précède, que la voyelle soit longue ou brève.

Il est évident qu'un mot comme /i-dí/ « mil » (VCV) ne peut être réduit de la même manière, bien que terminé par la voyelle centrale ; cela montre que le nombre de syllabes est aussi déterminant : aucune syllabe ne précède /dí/ pour supporter l'amalgame qui en résulterait.

Le phénomène présenté ci-dessus révèle que le radical nominal est apte à amalgamer un suffixe de classe ; cependant, le ton du suffixe amalgamé reste flottant. Ce fait pourrait être à la base de certaines complications qui expliqueraient les modifications du vocalisme interne au radical quand celui-ci sert de base à un nom ou à un verbe.

Hormis la voyelle /i/, les autres voyelles, en position finale de mots, forment toujours syllabe avec l'attaque qui précède, y compris les voyelles finales nasalisées.

(197) njigbe:	fronts
ígàngándó	bâton à jouer
ínáᅇgbàsi:	abeille
mù: ⁿ	grandir
pwáà ⁿ	se débrouiller
kú: ⁿ	entasser

Dans une syllabe de type CVC, « la coda » ne peut être occupée que par les phonèmes : /m, n, l, r, j, b./

Les traits de la syllabe (les syllabèmes), ceux requis pour être syllabes, sont alors à définir par rapport à ce qui précède. Ces traits sont : vocalique/fermeture d'une part, nasalité syllabique/suivie de consonne d'autre part ; toutes les autres consonnes sont asyllabiques. Les attaques pouvant être vides, la voyelle reste l'élément déterminant qui fonde l'existence d'une syllabe en konkomba ; tout cela n'étant possible que grâce à la tonalité.

CONCLUSION PARTIELLE

Le système phonologique de la langue konkomba comprend 22 consonnes et 9 voyelles. On peut dire du système consonantique qu'il est équilibré : des occlusives sonores s'opposent à leurs correspondantes sourdes ; en dehors des points d'articulation labio-dental et glottal, à chaque point d'articulation correspond une articulation nasale.

Le système vocalique est beaucoup plus complexe : les neuf voyelles attestées ne connaissent pas toutes l'opposition de longueur. La complexité des faits observés incite à envisager une analyse beaucoup plus poussée du système vocalique de cette langue.

Les trois tons fonctionnent de façon autonome ; la structure syllabique la plus attestée est de type CV (syllabe ouverte), mais il est possible de parler de syllabe fermée dans cette langue.

Ces éléments (phonèmes, tons, syllabe) entrent dans différents rapports qui permettent de formuler l'expérience humaine. Il est dès lors intéressant de se demander comment les trois tons, les phonèmes vocaliques et consonantiques et la structure syllabique, entre autres, permettent de formuler des signifiés, de structurer et d'organiser les « mots », qu'ils soient nominaux ou verbaux, en konkomba. Tel est l'objet de la deuxième partie qui traite de la morphologie.

Deuxième partie

MORPHOLOGIE

Sommaire

Ch. 1. Bases théoriques	113
1. L'objet de la morphologie. La question des éléments d'analyse	113
2. La notion de mot. Choix terminologiques.	116
3. Le Critère de la délimitation morphologique	121
Ch.2. MORPHOLOGIE NOMINALE	123
1. Concepts de base et méthodologie.	123
<u>Tableau</u> des genres et classes nominales	126
2. Les marqueurs de classe.	132
3. Synthèse. La structure nominale en konkomba	165
4. La structure des composés	174
Ch.3. LA MORPHOLOGIE VERBALE	184
1. Le verbe au sein de l'énoncé.	184
2. La base verbale. La question du « dérivatif ».	188
3. Le verband.	200
4. Le fonctionnement des spécificatifs verbaux	214
4.1. Les actualisateurs	215
4.2. Les instanciels	226
4.3. Les processifs	231
5. Les formes verbales en konkomba	239
5.1. Les verbes hors aspect	240
5.2. Les verbes pluriaspectuels	243
5.3. Verbes aspectuels à formes homophoniques	255
CH 4. DE LA CATÉGORIE D' « ADJECTIF » EN KONKOMBA	258
CONCLUSION	263

CH. 1. BASES THÉORIQUES

1. L'objet de la morphologie. La question des éléments d'analyse

Les différentes langues du monde se manifestent, dans le discours, sous forme d'énoncés dont la longueur reste variable. Ces énoncés sont des productions formant un tout dans l'esprit du locuteur.

Tout énoncé est décomposable d'une part en éléments définis par une forme phonologique et d'autre part en éléments dotés d'une forme grammaticale significative, que Saussure (1916) appelait signifié, elle-même « garantie » par un phonème ou une chaîne de phonèmes, que Saussure appelait le signifiant. Tel est le principe de « double articulation », ou encore des « deux faces » du « signe » (dans le vocabulaire de Saussure). Ces éléments sont qualifiés de « minimaux » lorsqu'ils ne sont plus susceptibles à leur tour d'être décomposés en d'autres éléments plus petits dans le même ordre d'articulation.

Pour André Martinet, les « unités » minimales significatives, non décomposables en unités significatives plus petites, sont appelées « monèmes », unités de base de la première articulation. Parmi les monèmes, l'auteur distingue les monèmes « lexicaux » des monèmes « grammaticaux » : les premiers, qui représentent un inventaire très large, constituent le lexique d'une langue ; les seconds, d'inventaire restreint, trouvent leur place dans la grammaire. Les premiers – les lexèmes - sont relatifs à la réalité, les seconds – les morphèmes - sont des marques grammaticales. Mais nous reviendrons plus amplement sur la notion de lexème qui nécessite des précisions quant à l'acception qui en est faite ici.

Le mot de morphologie recouvre plusieurs sens.

L'école fonctionnaliste considère la morphologie comme :

« l'étude des variantes de signifiant » (de monèmes) (MARTINET, 1967 : 106)

Dans un sens plus large et plus largement accepté,

« Morphology is the branch of grammar that deals with the internal structure of words » (MATTHEWS, 1991 : 9).

La morphologie s'attache à

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

« traiter des changements dans la forme des mots, à analyser les processus de formation des mots nouveaux, bref, décrire les règles de structure interne des mots » (ESSONO, 1998 : 109).

Cette approche rejoint celle de Denis Creissels, qui est largement celle à laquelle recourent les linguistes africanistes :

« La morphologie étudie la structure interne des mots » (CREISSELS, 2006a : 11).

Comme on le voit, la notion de mot reste l'élément central : comme le dit Igor Mel'čuk :

« C'est le mot, et le mot seulement, qui fait l'objet de la morphologie linguistique. Elle s'occupe aussi bien de leur signification (même si ce n'est pas la signification d'un mot dans sa totalité qui intéresse la morphologie) et de leur combinatoire » (MEL'ČUK, 1993 : 25).

Nous opterons dans le présent travail pour cette définition classique de la morphologie. Si la morphologie rend compte de la construction du mot²⁸, elle comprend deux parties complémentaires. (1) Elle rend compte de la délimitation d'un mot – où il commence, où il finit –, et de sa constitution interne – quelles informations grammaticales il contient obligatoirement et solidairement. Conséquence de ce qui précède, relève de la morphologie la définition contrastive des différents types de constructions de mots, notamment l'opposition verbo-nominale. (2) Par ailleurs, la morphologie étudie la manière, souvent complexe, dont ces informations grammaticales sont formulées par des séquences de phonèmes (tonalité comprise). Les différents éléments significatifs qui rendent compte de l'expérience humaine (ce que nous percevons, vivons ou ressentons) se présentent principalement sous forme linéaire. Toutefois, il faut aussi rendre compte du fait que cette « seconde articulation » se formule aussi de façon suprasegmentale, et qu'il existe des phénomènes d'amalgame, d'absence significative, et de « signifiant discontinu ». L'étude de l'ensemble de ces données fait partie intégrante de la morphologie, telle que nous l'entendons dans le présent travail. Ici, on peut intégrer ce que le fonctionnalisme issu d'André Martinet entend, restrictivement, par « morphologie ».

L'étude de la morphologie repose en grande partie sur la méthode de commutation d'éléments en contexte contrôlé/identique, et de la définition de la distribution de ces

²⁸ L'argumentation qui suit est la synthèse de lectures et d'enseignement en séminaire. D'une part, la lecture de Jean-Yves URIEN (1988), Igor MEL'ČUK (1994, t. 1), René JONGEN (1993), Denis CREISSELS (2006, t.1). D'autre part les séminaires de Jean-Yves URIEN (2006 et 2007).

éléments. Cependant, la méthode de commutation, qui est par définition différentielle ne peut suffire à une étude morphologique complète. La notion même de « contexte contrôlé » oblige à compléter ce point de vue. René Jongen pose le problème de la manière suivante :

« Toute définition structurale est susceptible de deux analyses, simultanées mais distinctes (...). En effet, la notion d'unité ne doit pas être confondue avec celle d'identité. La première participe d'une analyse (...) quantitative de segmentation, la seconde d'une analyse (...) qualitative de classement. La définition oppositive procède par différenciation. Elle analyse (« découpe ») en de l'identité structurale (...). La définition contrastive par contre procède par distinction. Elle analyse (« découpe ») en de l'unité structurale (...) » (JONGEN, 1993 : 83-84).

Par conséquent, on ne peut « contrôler » une commutation qu'en présupposant invariant le degré d'autonomie (forme libre ou forme liée) de ce que l'on commute. Autrement dit, on doit connaître, par d'autres procédures, le caractère segmentalement minimal ou non minimal de ce que l'on commute. Le statut segmental de ce que l'on commute reste donc étranger à la commutation elle-même. Soient, par exemple,

(1) **ù** **kó** **líci^mli**

il entrer PF cour

« Il (elle) entra dans la cour »

(2) **úkúlò:** **kó** **líci^mli**

poule entrer PF cour

« La poule entra dans la cour »

Il est possible de commuter la forme /ù/ avec la forme /úkúlò:/ ; mais le statut du premier élément reste problématique : alors qu'il est possible de réaliser /úkúlò:/ - comme dans une interjection-, sans avoir recours à d'autres éléments pour l'actualiser, on ne peut pas le faire de */ù/ dont le degré d'autonomie doit être relativisé par rapport aux pronoms emphatiques correspondants. De même (relativement) qu'en français « Il- » ou « Tu- », préfixes personnels du verbe, ne sont pas autonomisables comme le sont « Lui ! » ou « toi ! » en tant que pronoms « disjoints » (CREISSELS, 2006a : 30). Cela revient à dire que le procédé de commutation ne révèle pas à lui seul toutes les contraintes qui définissent une unité. Ainsi, le nom est une forme libre, autonomisable, morphologiquement complète, alors que l'autre forme a besoin d'être liée à un verbe. Nous aurons ainsi à nous prononcer sur le statut segmental des morphèmes préposés au verbe du konkomba, tels que /ù-/ , /n-/ , /b-/

Par conséquent, le contrôle de la dimension et de l'autonomie de ce que l'on commute réclame un autre type de procédure formelle. Celle-ci repose d'ailleurs sur la même « intuition » du locuteur natif quant à la cohérence ou l'incohérence grammaticale de son propos, abstraction faite de son adéquation sémantique à la situation. Cette autre procédure est celle des tests de séparabilité des informations, de la soustraction des informations grammaticales à tester, de leur production isolée, et parfois de la permutation des informations. On explicite ainsi l'autonomie (ou non), et réciproquement la solidarité (ou non) des informations que l'on a pu identifier par ailleurs par commutation. On peut résumer l'ensemble de ces procédures par le terme de segmentation. Il importe de faire la synthèse des deux procédures, comme de deux paramètres qui coexistent dans tout fait grammatical. Pourtant les deux procédures ne correspondent pas. La commutation n'apprend rien sur l'autonomie en contexte de ce que l'on commute, et la segmentation n'apprend rien sur l'extension taxinomique de ce que l'on a pu isoler.

Par ailleurs, les spécificités de la langue konkomba amènent aussi à traiter la morphologie dans ses rapports avec la phonologie – aussi bien segmentale qu'autosegmentale – et la syntaxe comme nous le verrons plus loin, dans une approche telle que celle présentée par Francis Katamba, c'est-à-dire :

“The nature of word-formation process and the way in which word-formation interacts with phonology, syntax and lexicon” (KATAMBA, 1993).

Les règles qui gouvernent les faits morphologiques, les régularités à l'intérieur des mots d'une langue donnée sont en effet en rapport avec le système phonologique ; elles ont par ailleurs des incidences sur le plan syntaxique, surtout en ce qui concerne les langues à classes nominales.

2. La notion de mot. Choix terminologiques.

2.1. Polysémie du terme « mot ».

« Dès qu'on essaye de cerner le concept de mot de plus près, on se rend immédiatement compte du fait que le terme de mot lui-même est ambigu et vague en même temps » (MEL'ČUK, 1993 : 97).

Il est souvent difficile de s'entendre sur le nombre de mots dans une phrase, encore moins de s'entendre sur l'existence d'une structure interne du mot, bien que la notion soit familière :

« Although the word is a unit which is familiar in our culture, the notion it has an internal structure is not » (MATTHEWS, 1991: 9).

Tous les linguistes reconnaissent que la définition scolaire de « mot » ne correspond pas à une analyse fiable, ne serait-ce que parce qu'elle est, chez les non linguistes, associée à des habitudes d'écriture et de prononciation. Les modèles linguistiques ont dû faire appel à un ensemble de concepts opératoires, à une terminologie adéquate, qui ne cesse d'évoluer, pour des analyses rigoureuses. Ainsi, les fonctionnalistes partent de la notion de monème. Pour eux, le monème est une unité minimale significative, pourvue d'une forme vocale et de signification. Ceci étant, la notion de « mot » reste encore problématique à bien des égards chez les linguistes eux-mêmes.

Du point de vue fonctionnaliste, s'il est vrai qu'un mot peut parfois apparemment coïncider avec la notion de monème, il n'est pas exact que les deux notions puissent être synonymes :

« Les deux renvoient à la notion d'unité significative fondée sur l'association d'une forme et d'un sens, mais les points communs s'arrêtent là. Le monème est une unité significative qui est minimale et qui présente un signifiant phonique. Le mot est une unité significative qui, selon les cas, est minimale ou bien non minimale » (BUILLES, 1998 : 30).

Le point de vue de Denis Creissels permet de préciser la définition proprement morphologique de la notion de mot. Pour lui, les mots

« se caractérisent par un fort degré de cohésion interne, et une relative autonomie par rapport aux autres mots, ce qui incite à penser que les régularités concernant les combinaisons d'unités de rang inférieur au mot ne sont pas de même nature (et donc ne relèvent pas des mêmes techniques d'analyse et de description) que celles concernant les combinaisons de mots en unités de rang supérieur » (CREISSELS, 2006a : 12).

C'est également la position soutenue par Jean-Yves Urien :

« Nouvelles frontières, dont le critère est l'autonomie, où la question qui se pose n'est plus : Que puis-je changer au minimum? mais bien : Que puis-je retrancher ou ajouter au minimum ? La réponse définit l'unité désormais indécomposable, "l'atome" - au sens étymologique - du dicible. La limite n'est plus entre deux éléments minimaux exclusifs l'un de l'autre (identités), mais entre deux éléments minimaux indépendants l'un de l'autre de telle sorte que la soustraction de l'un n'empêche pas l'existence de l'autre. À contrario, si un essai de division d'un message aboutit à ce que la portion

restante ne puisse plus se dire toute seule, on en conclura qu'il ne s'agit pas d'une unité segmentale mais d'un fragment d'unité » (URIEN, 1989 : 81).

2.2. Mot, mot-forme et lexème.

Denis Creissels précise que l'on peut utiliser le terme de « *lexème* » :

« pour se référer spécifiquement à ce qui est commun à un ensemble de mots regroupés sous une même entrée lexicale ». (Plutôt que de dire « 'dors' et 'dormez' sont deux formes du même mot »). Et que l'on peut utiliser le terme de « mot-forme pour se référer au mot en tant que séquence de phonèmes ou de lettres » (CREISSELS, 2006a : 11). (Plutôt que : « le mot 'dormez' comprend deux syllabes »).

Soient les deux formes suivantes :

(3) **kídi** « maison »

(4) **tídiru** « maisons »

Ce sont deux mots-formes dans la langue, relevant d'un même lexème, qui véhicule le sens lexical - exprimé par le radical - celui du signifié « maison/chambre ».

Sur cette base, la notion de lexème apparaît comme une notion abstraite, qui ne se rapporte pas à une occurrence particulière de mot, mais qui réfère à un ensemble de mots partageant une même valeur sémantique,

« the word in the sense of abstract vocabulary item » (KATAMBA, 1993: 17).

Par contre les mots-formes, en anglais *word-forms*, sont caractérisés, comme on vient de le voir avec l'exemple précédent, par ceci:

« they all share a core meaning although they are spelled and pronounced differently » (KATAMBA, 1993: 18)

Igor Mel'čuk adopte aussi cette terminologie, et distingue d'une part le mot-forme qu'il appelle (Mot₁) du lexème (Mot₂) :

« le mot-forme est une entité concrète, un élément spécifique, une unité textuelle » (MELCUK, 1993 : 99).

le lexème par contre est :

« une entité abstraite ... un ensemble d'éléments spécifiques ayant un "noyau" commun sur le plan sémantique. C'est une unité lexicologique » (MEL'ČUK, 1993 : 99).

Le lexème regroupe alors un ensemble de mots-formes, unis par une même valeur sémantique ; une conception qui rejoint celle de Denis Creissels.

Comme on le voit, la notion de *lexème* prend un sens différent de celui que lui confère le fonctionnalisme : celui d'élément qui appartient au fond lexical d'une langue, d'un inventaire « ouvert », décelable dans différents mots pourtant unis par un même signifié. Le *lexème* est alors opposé aux *morphèmes*, éléments grammaticaux, d'inventaire « fermé » dans chaque langue. Le *morphème* tel que défini ici s'oppose à son tour à l'acception qu'en donne la linguistique américaine, à savoir toute unité minimale porteuse de signification ; ce qui revient à dire que lexèmes et morphèmes – autrement dit les « monèmes » des fonctionnalistes – peuvent se traduire par « morphems » dans la tradition américaine.

Pour notre part, nous suivrons la terminologie fonctionnaliste, parce qu'elle permet de désigner distinctement par les deux termes de morphème et de lexème deux types d'élément dont le fonctionnement morphologique est bien différent. Ceci n'empêche pas qu'il sera nécessaire de relier la notion de lexème à celle de radical, et celle de morphème à celle d'affixes.

2.3. Mot, constituant, base et affixes.

Dans le numéro 7 d'*Afrique et Langage* (HOUIS, 1977), Maurice Houis présente la structure du mot dans les langues négro-africaines ; celle-ci est restée depuis classique dans la description des langues Gur. Emilio Bonvini y recourt à propos du kàsim. On en trouve un exposé sommaire dans *Systèmes verbaux*²⁹ (BENTOLILA, 1998). La structure d'un mot est la suivante :

X Lexème (\pm n dérivatif(s)) + morphème(s) majeur(s)

Nous adopterons une formulation voisine. Sera considéré comme un mot, l'ensemble formé par un lexème associé aux morphèmes qui sont grammaticalement nécessaires pour construire un « *constituant simple* », (Takassi, 1996 : 402), apte, à lui seul, soit à désigner (à attirer l'attention de quelqu'un sur quelque chose), soit à prédiquer. Le lexème occupe la

²⁹ BONVINI Emilio, 1998b, « Le système verbal du kàsim : un dispositif de prise en charge du procès », in Fernand Bentolila (Éd.), p. 177-196.

position centrale de *radical*. Il peut être complété par un ou des morphèmes *dérivatifs*. L'addition du lexème et des dérivatifs (hors flexion) constitue la *base*. Le constituant simple suppose aussi un système d'*affixes*, les « morphèmes majeurs » (HOUIS, 1977), nominants ou verbants, qui sont soit préfixés, soit suffixés à la base, ou les deux. On obtient ainsi un mot de type nominal ou verbal. Claude Hagège précise que le rôle de ces déterminants est d'opposer « par les lois combinatoires, le nom au verbe » (HAGEGE, 1982 : 77).

Voici quelques exemples de structure de mot nominale.

(5)	u-	-kpada:ⁿ		riche (SING)	
	Préfixe (nominant)	Base = Radical			
	bu-	-kpada:ⁿ-	-b	riches (PL)	
	Préfixe (nominant)	Base = Radical	Suffixe (nominant)		
(6)	lu-	-jo:-	-lu	montagne (SING)	
	Préfixe (nominant)	Base = Radical	Suffixe (nominant)		
	ŋ-	-jo:-		montagnes (PL)	
	Préfixe (nominant)	Base = Radical			
(7)	bu-	- duma:	+ li	-b	maçons (PL)
	Préfixe	Base = Radical	+ Dérivatif	Suffixe	
		= BASE			

Dans le cas du konkomba, l'affixation flexionnelle se réduira pratiquement aux préfixes et suffixes.

Une dernière précision sur l'approche globale qui sera celle qui va suivre consiste à rappeler que la morphologie n'est qu'un palier de la description linguistique. Dans une description synchronique, il serait impossible de l'envisager hors de ses rapports avec les autres paliers : beaucoup de phénomènes morphologiques ne sont par exemple explicables que par rapport à la phonologie et à la sémantique ; ce qui fonde cette précision de Francis Katamba :

« Morphology is like a bridge that links the other modules of the grammar. It is therefore necessary to examine morphology not in isolation, but in relation to the other modules. Morphology interacts with both phonology and syntax as well as semantics. So it can only be studied by considering the phonological, syntactic and semantic dimensions of words » (KATAMBA, 1993: 10).

3. Le Critère de la délimitation morphologique

Sur quel critère délimiter les réalités morphologiques, étant entendu qu'il s'agit de formes grammaticales ?

Dans la perspective de la glossologie³⁰, la solution est à concevoir en corrélation avec le critère (bien connu) de pertinence en phonologie. On sait, en effet, qu'« il n'y a de frontière entre phonèmes que si le passage de l'un à l'autre est pertinent », c'est-à-dire que ce passage permet d'obtenir une différence de « signifié », sur l'autre « face » du signe. Autrement dit, le phonologique est tributaire de la première articulation, où se définissent les « paires minimales » (de mots) qui garantissent les frontières phonologiques. L'idée, depuis longtemps acceptée, de « forme grammaticale », peut donc se concevoir comme le mécanisme inverse. Les réalités proprement grammaticales, en général, et morphologiques, en particulier, ont pour critère ce que Saussure appelait leur « signifiant », c'est-à-dire un garant constitué d'un phonème ou d'une chaîne de phonèmes. Par là, la première articulation est tributaire de la seconde. Dans la théorie glossologique, ce garant formel est appelé « marque ».

*C'est « le critère de la marque [qui] délimite le mot (...) Les mots se distinguent les uns des autres par des séquences distinctes de phonèmes. Un enchaînement particulier de phonèmes qui spécifie tel mot en excluant les autres est appelé **marque** du mot. C'est cette marque qui donne forme à la structure des mots » (URIEN, 1989 : 70).*

À partir de ce principe, nous arriverons à savoir aussi, segmentalement, où commence un premier « mot » par rapport à un précédent, et où il se termine par rapport à un suivant, dans la chaîne complexe qu'est l'énoncé³¹.

³⁰ Voir, notamment, René JONGEN, (1992) p. 72-75 ou Jean-Yves URIEN (1989), et (1999) « Le critère du grammatical », p. 29-71.

³¹ Dans cette acception, la notion de « marque » est générique, et se distingue de l'opposition du cas « marqué » et « non marqué ». On comprend par ailleurs qu'il faut la distinguer, en morphologie ou en syntaxe, de la notion de « marque phonologique », c'est-à-dire la particularité phonologique qui caractérise une corrélation, comme la surdité/sonorité par exemple.

Comme la marque d'une réalité morphologique est rarement uniforme ou simple dans une langue, nous serons amenés à analyser les phénomènes d'allomorphisme où différents types de segments en distribution complémentaire construisent une marque donnée, et d'homophonie où « une même séquence de phonèmes peut contribuer à constituer la marque de deux éléments différents³² ». Nous désignerons le plus souvent comme « **marqueurs** » (de nombre, de classe, etc.), selon un usage assez répandu, les indices qui attestent l'information grammaticale que nous cherchons à définir, quelles que soient la nature et la complexité phonologique de ces marqueurs (ton, trait phonologique, chaîne de phonèmes, etc.).

En konkomba, il existe certes des pronoms qui sont des formes autonomisables, c'est-à-dire des « formes libres » (Creissels 2006a : 28-29) ou des « syntagmes nominaux sans nom » (selon la grammaire générative). Nous aurons cependant à observer si certains pronoms sont soumis à des contraintes qui les apparentent à des formes liées. Nous présenterons les pronoms tels qu'ils apparaissent dans cette langue - allocutifs et substitutifs - puis nous verrons ce qui les distingue, dans leurs fonctionnements, par rapport au système des classes nominales. Sur cette base, l'étude des pronoms devrait être envisagée dans la partie morphologie ; mais comme les accords dans cette langue – ainsi que nous le verrons – sont régis par les préfixes de classe qui sont des anaphoriques, nous avons choisi de renvoyer l'étude des pronoms dans la partie syntaxe.

Dans ce type de langue, la notion d'adjectif pose problème. Nous développerons cet aspect après la partie sur la morphologie verbale ; étant donné qu'en konkomba, ce qu'on peut qualifier d'adjectif participe du nom et du verbe.

Sur la notion d'adverbe, nous ne nous préoccupons pas trop de son aspect morphologique, l'adverbe étant caractérisé par son invariabilité au niveau morphologique. Nous aborderons cette catégorie dans la partie syntaxe car l'adverbe fonctionne dans le cadre de l'énoncé et plus précisément en rapport avec le prédicat.

³² Cf. URIEN Jean-Yves (1999). « Le critère du grammatical », p. 29-71. Cf. aussi le principe énoncé par HJELMSLEV Louis, 1963 : « La relation de présupposition réciproque entre le contenu et l'expression ne s'accompagne pas d'une relation identique entre chaque élément d'un plan et un élément de l'autre. » *Le Langage*, éd. de Minuit, 1966, p. 136.

CH.2. MORPHOLOGIE NOMINALE

1. Concepts de base et méthodologie.

La structure générale d'un mot d'une langue Gur est la suivante.

Lexème (\pm n dévitatif(s)) + morphème(s) majeur(s)

Appliqué au nom, on obtient un lexème + nominants. Ces nominants sont obligatoires. S'agissant d'une langue à classes, cela donne :

[nominant = marqueur de classe] + [base = radical (\pm dévitatif)] + [nominant = marqueur de classe].

Le marqueur de classe est obligatoire. Nous verrons que certaines classes se distinguent d'autres par l'absence de suffixe, et qu'une classe, inversement, a un suffixe mais se distingue de toutes les autres par l'absence de préfixe.

Il faut d'emblée souligner que les nominants permettent une opposition de nombre. Les « marqueurs de classe » amalgament donc au moins deux informations grammaticales. Chaque classe, définie par un marqueur particulier (préfixe et/ou suffixe), range un sous-ensemble des lexèmes de la langue dans une catégorie morphologique, (associée de manière plus ou moins claire et homogène à une information sémantique) ; et, conjointement, marque le nombre, singulier ou pluriel, du nom. À ce fonctionnement morphologique s'ajoute une fonction syntaxique qui sera étudiée en son temps. En d'autres termes :

« Le stock des nominaux de la langue se répartit en un nombre fini de catégories dites "classes", formellement marquées. Les indicateurs de classe sont des affixes (affixes de classe ou classificateurs). Les affixes de classes sont régulièrement associés par paires opposant le singulier au pluriel ; ces paires de classes en opposition, parfois retenues comme critères de définition d'une classe, sont souvent désignées sous le nom de genres (...) L'affixe de classe range la radical dans une classe et en délimite le contenu sémantique. [Ce sont ces affixes qui régissent un phénomène] d'accord grammatical entre le nom et les termes avec lesquels il est en relation syntagmatique » (TAMBA MILLIMOUNO, 1988 : 182).

La classe nominale et la catégorie de nombre n'ont pas le même statut morphologique. La classe est une propriété inhérente de chaque lexème nominal. Choisir un radical, c'est en même temps choisir un marqueur de classe. Et tout lexème nominal, tout nom, présente une possibilité de choix du nombre, entre un singulier et un pluriel.

1.1. Classes et genres morphologiques.

Les affixes nominants ayant deux fonctions morphologiques, il est nécessaire d'utiliser deux termes pour constituer des tableaux qui rendent compte de ces deux fonctions. Nous suivrons l'usage des africanistes qui utilisent les termes de « classe » et de « genre » à cette fin. Chaque *classe* est définie par des marqueurs (préfixe et/ou suffixe) définis. Chaque *genre* apparie la forme singulier et de la forme plurielle d'un même ensemble de lexèmes. Autrement dit, tout lexème relève d'une classe x pour son singulier et d'une classe y pour son pluriel. Il entre alors dans le genre (x, y) défini. On convient de numéroter les genres en chiffres romains, et les classes en chiffres arabes. La numération est conventionnelle. Nous suivons ainsi la tradition « isolationniste », et non la tradition « unioniste » qui ne donne qu'un numéro de classement pour un couple singulier –pluriel³³.

Denis Creissels explique pourquoi le classement « unioniste » est à rejeter, à propos des langues bantous, en soulignant le rôle de ces marqueurs en syntaxe :

« Dans la description des systèmes d'accord bantous, la forme de singulier et la forme de pluriel d'un même nom sont généralement traitées comme deux entités distinctes, mais il s'agit seulement d'une stratégie descriptive dont la justification est que, dans les langues bantoues, d'une part il est impossible de dissocier morphologiquement marques de genre et marques de nombre, et d'autre part la correspondance entre singulier et pluriel présente des irrégularités qui compliqueraient inutilement la description si on voulait répartir d'emblée en classes d'accord les lexèmes nominaux plutôt que les formes nominales³⁴ » (CREISSELS, 2006a :99).

La situation est plus simple pour le konkomba, où les classes de singulier et de pluriel sont assez régulièrement appariées, mais il est nécessaire de se conformer à cet usage, en particulier parce qu'un numéro de genre ne suffirait pas à rendre compte d'un accord syntaxique, qui porte aussi sur le nombre. Le numéro de la classe rassemble les deux données grammaticales.

³³ Cf. l'argumentation d'Igor MEL'ČUK, 1996, *Cours de morphologie générale, Volume 3, Moyens morphologiques. Syntactiques morphologiques*. p. 238 et 252-255. C'est la présentation choisie, pour le ncam, par Monica COX, p. 143, et par Issa TAKASSI, t. II, p. 429.

³⁴ On peut remarquer la polysémie du terme *genre*, selon qu'il est mis en relation avec le nombre (dans la citation), ou avec la classe (dans la terminologie présentée ici).

Tableau des genres et classes nominales

CLASSE	Nominant SING	GENRE	Nominant PL	CLASSE
1	u/ú- -ø/-lɪ	(I)	bí- -b	2
3	lɪ- -lɪ	(II)	n- -ø/-lɪ/jɪ	4
5	lí-...-lɪ /-lí /-lì	(III)	N/Ñ/-...-ø/-mù/-lɪ/	6
7	kɪ- -ø	(IV)	ŋ' -mɪ	8
		(IX)		
9	kí- -ø/-rɪ/	(V)	tí- -ø/-rɪ/-nɪ	10
11	bí- -bɪ	(VI)	í- -ton haut	12
13	N/Ñ- -ø	(VII)	í- -ø	14
15	ø-lexème à ton			
	non-moyen final-ø	(VIII)	-mbá -m̂ba	16

Tel est le fonctionnement le plus général du nom. Le voici illustré par une série de noms prototypiques, présentée dans le tableau de la page suivante.

Chaque ligne présente un lexème qui relève d'un genre, qui apparie une classe pour le singulier et une classe pour le pluriel. On rend ainsi lisible l'opposition de nombre. Suit une glose. Les deux premières formes ne présentent que le signifiant, la glose renvoie au signifié lexématique. Voilà pourquoi nous avons choisi de présenter la glose sans détermination en français.

À titre d'illustration :

CLASSE	Nominant SING	GENRE	Nominant PL	CLASSE	GLOSE
1	u-nt ⁿ ja	I	bi-nt ⁿ ja-b	2	garçon
3	li-dù ⁿ -li	II	n-dù ⁿ -ji	4	nid
5	li-jú:-li	III	ŋ-júù	6	queue
7	ki-ji	IV	ŋ'-ji-mi	8	couteau
9	ki-mánu	V	tí-máni	10	rosée
11	bi-gbi ^m -bi	VI	i-gbé:	12	kapokier
13	ŋ'-giin	VII	i-giin	14	veine
15	màrà bìrìbí	VIII	màrà-mbá bìrìbí-mba	16	araignée ananas
I	u-nò ⁿ	IX ³⁵	i-nò ⁿ	14	oiseau

Cette présentation fait abstraction du fait de dérivation suivant : certains lexèmes peuvent entrer dans des genres différents (différentes paires de classes), modifiant ainsi la signification du nom, puisque celle-ci résulte à la fois de la signification du lexème et de celle que peut apporter la classe.

1.2. Classe morphologique et signification.

La notion de classe utilisée ici se sépare de la notion de « genre » telle qu'on la définit pour les langues indo-européennes, comme distinction de l'inanimé (« neutre ») et de l'animé, lui-même séparé en « masculin et féminin », qui peut exprimer l'opposition des sexes³⁶. La

³⁵ La présentation du genre IX nécessite qu'on rappelle, au singulier, la classe 1, et au pluriel la classe 14 ; au singulier, la classe 1 s'éclate en deux « sous-classes », ce qui n'est pas le cas de la classe 14 dont on peut dire qu'elle est homogène.

³⁶ « Dans les langues indo-européennes, les principales oppositions utilisées pour la définition du genre grammatical sont, en plus de l'opposition masculin/féminin, l'opposition entre animé et inanimé et personnel/non personnel (ou humain/non-humain). (...) Les deux oppositions les plus importantes semblent être masculin/féminin et animé/inanimé. Cette organisation, dans les langues indo-européennes, est représentée par MEILLET (1921) : Animé (masculin / féminin) // inanimé (neutre) ». VIOLA Patrizia, 1987, « Les origines du genre grammatical », in IRIGARAY Luce et al., *Le sexe linguistique*, Revue *Langages*, n° 85, mars 1987, Larousse, p. 16.

De manière générale, les linguistes contemporains relèvent la polysémie du terme « genre ». Igor Mel'čuk, continue d'utiliser le terme « genre » en l'assortissant d'indices qui en lèvent l'ambiguïté. Cet auteur distingue soigneusement le « genre sémantique », ou « genre II », du genre syntaxique, ou « genre I ». Ce dernier désigne « soit une catégorie flexionnelle d'accord des adjectifs et des verbes », « soit un trait de syntactique des lexèmes

classe est-elle, pour autant, dépourvue de toute information significative ? Plus précisément, comme il s'agit de l'interrelation du lexème et de ses affixes dans le nom, qui comporte une opposition de nombre, la question porte sur le genre qui apparie le singulier et le pluriel d'un même nom, soit deux classes. Pour le konkomba, la réponse ne peut être que nuancée.

Certains genres peuvent regrouper « les entités selon des "propriétés saillantes" qui sont des caractéristiques de taille, de forme, de consistance, de degré "d'humanité" etc. » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 82). Par exemple, le genre VI (et les classes 11 et 12) regroupe des végétaux.

- (8) **bísu:** arbre
bídóò néré
bíyè: pirogue

Le genre I (et les classes 1 et 2) et une partie du genre IX ne comprend que des animés, avec à l'intérieur une opposition humain / non humain au pluriel.

Humain

- (9) **úbúu** **bíja:b** enfant
ukpaɛⁿ **bíkpa^mb** chasseur
ɥpa^mpu **bɥpa^mpo:b** commerçant

Non humain

- (10) **uta:ⁿ** **ítaáⁿ** cheval
uno:ⁿ **ínoóⁿ** scorpion
utè:ri **ítè:ri** grenouille

Toutefois, ce regroupement n'est qu'une probabilité. Certains lexèmes du même champ conceptuel pourront être classés ailleurs, et aucune classe n'est totalement homogène.

Mais d'autres genres sont beaucoup plus hétérogènes ; ainsi le genre II.

- (11) **luku:l** **ŋku:** houe
lum^wà^mbíl **mm^wà^mbíl** cauris
lɥú:l **ŋjúuⁿ** cœur/colère

nominaux ». Il semble que les marqueurs de classe du Konkomba cumulent les deux rôles. Mel'čuk Igor, 1994, *Cours de morphologie générale*, Volume 2, p. 202.

lwe:lul ɲwe:luⁿju klaxon

1.3. Statut des marqueurs de classe : des affixes.

Les marqueurs de classe sont des formes liées ; une forme étant considérée comme « libre ou liée selon qu'elle peut ou non constituer à elle seule un mot. Une forme libre est minimale si toute suppression d'un de ses éléments lui enlève son caractère de mot » (CREISSELS, 2006a : 29). Les contraintes morphologiques qui permettent de considérer les marqueurs de classe comme des formes liées sont les suivantes : ils ne peuvent pas être formulés tout seuls, ni formulés en réponse à une question. Ils ne peuvent pas être soumis aux procédés de clivage et de coordination. Ils ne peuvent pas être séparés de la base par un autre mot. Leur disposition est totalement fixe, un préfixe ne pouvant pas être suffixé, ni un suffixé préfixé. Nous avons aussi observé qu'ils ne peuvent pas être construits avec certains phonèmes qu'on ne peut pas rencontrer que dans des mots autonomes (/p, f, g/ par exemple), et qu'ils sont solidaires du reste du nom pour ce qui concerne le schéma tonal de l'ensemble du constituant. En somme, ils présentent toutes les caractéristiques des affixes.

Le terme de « marqueur de classe » sera préféré à celui de « classificateur » pour la raison avancée par Denis Creissels (CREISSELS, 2006a : 97). Le terme de classificateur est trop générique ; il est aussi utilisé dans la description des langues d'Asie du Sud-est et d'Océanie, où il désigne des morphèmes qui ont un statut sensiblement différent de celui qui nous intéresse. Dans ces langues, les classificateurs ont un rôle essentiellement morphologique, sans être « impliqués dans des phénomènes d'accord » syntaxique (CREISSELS, 2006a : 97). Alors que les classes nominales des langues africaines régissent les phénomènes d'accord, ce qui est démontré par leur présence dans la structure de l'adjectif ou du constituant verbal en relation syntaxique avec des noms. Ce point important relève de la partie syntaxique du présent travail. Morphologiquement, le « marqueur de classe » est un affixe, partie obligatoire de toute structure nominale en Konkomba.

1.4. Analyse des marqueurs de classes.

La procédure d'identification des différents monèmes qui constituent le nom se fait de la façon suivante :

Le lexème, en position de radical, est généralement repérable comme ce qui reste invariant lorsque le nombre varie. C'est le cas des couples (IV, VII, VIII) de formes présentées, où le radical ne présente ni allomorphisme ni amalgame. Le signifié de ce lexème reste constant.

Le nombre est marqué par un changement dans les affixes. Dans l'exemple (VII), le singulier et le pluriel sont différenciés par des préfixes différents (/m'-/, /i-/); en (IV), le singulier est marqué par le préfixe /ki/ et s'oppose au pluriel, marqué par la combinaison d'un préfixe et d'un suffixe /ń-.../mv/.

Il va de soi que l'identification des marqueurs de la classe et du nombre, ainsi que l'identification du radical, inclut l'observation du schéma tonal. Le konkomba est une langue à tons. La question de la fonction morphologique du ton ne peut être envisagée que par rapport à la construction nominale dans son ensemble : il est hors de question de l'envisager seulement par rapport aux morphèmes grammaticaux, encore moins au seul lexème isolé.

Toutes ces configurations seront exposées par la suite.

Le choix de ces premiers exemples (en 1.1.) montre que l'analyse est loin d'être toujours aussi simple.

« Si une unité significative minimale se présentait sous la même forme en toutes circonstances, l'analyse des langues naturelles et leur apprentissage seraient des activités relativement simples. Mais en général, les langues montrent d'importantes variations dans tous les domaines » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 74).

L'inventaire réduit des exemples qui précèdent montre en particulier les mécanismes morphologiques suivants.

1) L'existence d'*allomorphes* d'un même monème, dont le conditionnement demande une analyse précise. En (VI), le radical est formulé par /-gbé:/ au pluriel, et par /-gbí^m-/ au singulier suffixé, en raison de contraintes phonologiques.

2) L'existence de *morphèmes zéro*, en d'autres termes, d'absences significatives, dans le cadre de la flexion ; il est entendu ici qu'une absence significative désigne

« les cas où aucun phonème n'est présent, mais où l'on déduit une valeur sémiologique [= de signifié] de cette absence, par la connaissance abstraite que l'on a de la dimension intégrale du programme » (URIEN, 1989 : 86),

et du fait que l'absence a une valeur distinctive par rapport à une autre forme « non zéro » dans la même catégorie flexionnelle ³⁷. Seule, en effet, la flexion, obligatoire, peut être concernée par l'absence significative morphologique.

Ainsi, plus haut, le genre III représente un sous-ensemble particulier de noms où le pluriel s'oppose par un suffixe à un singulier dépourvu de toute marque explicite. Cette absence d'affixe au singulier est significative, puisqu'elle distingue cette classe de l'ensemble des autres, (où un préfixe ou un suffixe est explicite, ou les deux), et qu'elle formule un singulier par opposition à la forme suffixée qui marque le pluriel. Tout ceci s'opère dans le cadre obligatoire de la classification des noms, et de la catégorie de nombre, c'est-à-dire d'une flexion.

3) L'observation des segments phonologiques montre des recouvrements, notamment entre radical et suffixe, qui peuvent s'analyser comme des faits d'*amalgame*, dans des conditions à définir. Par exemple, lorsque le nombre est formulé par un changement de ton, porté par la voyelle finale du radical.

4) Enfin, nous devons nous attendre aussi à rencontrer des faits d'*homophonie*, notamment lorsqu'une contrainte syntaxique efface le préfixe d'une classe sans suffixe, et diminue ainsi la différenciation apparente des classes.

C'est dans ce sens qu'il a été important de traiter la morphologie comme étant aussi l'étude de la structure interne du mot.

1.5. Justification du plan de présentation des genres et classes.

Pour les besoins de l'analyse, nous avons introduit la notion de « position initiale » nominale. Cela désigne la consonne (le plus souvent) ou la voyelle (en l'occurrence /u-/ et /i-/) qui débute le préfixe marqueur de classe, étant entendu que toute consonne, en position initiale a besoin d'un support vocalique chargé de porter le ton. Comme on le verra, les tons sont déterminants dans cette position.

Après avoir aussi constaté que les différents noms du konkomba ont un comportement identique s'ils ont la même initiale, au début du préfixe de singulier, et un comportement différent s'ils ont une initiale différente, nous avons regroupé les différents noms en fonction

³⁷ Les conditions restrictives à l'existence d'un élément zéro morphologique sont énoncées avec précision dans Mel'čuk Igor, 1997, *Cours de morphologie générale, Volume 4, Signes morphologiques*, p. 21-25, notamment dans la formulation du Principe de Haas (1957), résumé dans le présent paragraphe.

de l'initiale du préfixe marqueur de classe de singulier. Ce classement s'est montré révélateur de la morphologie nominale du konkomba. En effet, très vite, les mots qui ne rentraient pas dans ce classement ont été identifiés, et sont apparus comme ne faisant pas partie du fond lexical de base de la langue : il s'agit, ni plus ni moins, d'emprunts à d'autres langues, notamment l'anglais. Nous les avons rangés et traités comme tels.

À partir de ce classement opéré sur la base des initiales des préfixes de singulier, nous avons observé quels étaient les marqueurs de classe du pluriel, correspondant à chaque singulier. Ce classement est facilité par le fait qu'aucune classe du singulier n'est homophone d'une classe du pluriel, même si les lexèmes rangés dans des classes distinctes au singulier peuvent entrer dans une classe commune au pluriel. Nous avons ainsi obtenu l'ensemble des genres et les différentes classes qui les composent..

Précisons ces observations. L'initiale d'une construction nominale mobilise en règle générale un nombre restreint de phonèmes : hormis les voyelles /i-/ et /u-/, toutes les positions initiales des noms sont consonantiques. C'est vrai des préfixes de classe. C'est aussi vrai dans le cas particulier où des radicaux commencent un nom sans préfixe. Cependant, certains noms d'emprunt peuvent conserver leur initiale vocalique d'origine.

Les phonèmes attestés dans la position de préfixe sont les suivants, le singulier étant considéré comme la forme de base, celle dont sera déduit le pluriel. Les consonnes sont : /b-/, /k-/, /l-/, /N/. À quoi il faut ajouter la voyelle /u-/. Le tiret après marque une position nécessaire qui correspond à l'attaque – la consonne initiale - du lexème. Il faut ajouter que les schèmes syllabiques à consonne initiale qui ont valeur de marqueur de classe préfixé sont de structure CV (avec une rime, en l'occurrence /ɪ/). Par conséquent, les consonnes en question ont nécessairement besoin de ce noyau /ɪ/ pour fonctionner, notamment en ce qui concerne la manifestation du ton. Enfin, on remarquera que, dans l'opposition de nombre, l'initiale consonantique du préfixe doit nécessairement changer au pluriel.

Ces contraintes ont des répercussions énormes sur la construction du nom en général. (Cela vaut aussi pour les noms d'emprunts sans préfixe de classe). Les affixes de classes étant des "cadres figés" à l'intérieur desquels doit s'inscrire toute structure nominale, il est naturel que le phonologue éprouve quelques difficultés à observer une paire minimale nominale ; ces paires supposent en effet que les sons opposés puissent l'être à l'intérieur du radical, avec un schéma tonal identique en tous points. Ces contraintes permettent de comprendre pourquoi, dans la partie « Phonologie », la plupart des paires minimales identifiées relèvent beaucoup

plus de la catégorie verbale : les verbes ne connaissent pas de ces contraintes morphologiques ; toute consonne attestée dans la langue est apte à occuper la position initiale d'une structure verbale, et peut être suivie de n'importe laquelle des voyelles de la langue. Cette observation explique la difficulté à identifier des paires minimales dans une langue à classes nominales.

1.6. Conventions graphiques de la présentation des genres et classes.

Un chiffre latin note le genre. Un chiffre arabe note chaque classe, soit une forme de singulier et une forme de pluriel. Le tiret note la limite entre affixe et base. Dans une base, le point (•) note une limite entre les radicaux d'un nom composé. Et le signe (+) note la limite entre un radical et un morphème dérivatif. Soit, par exemple.

- | | | | |
|------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| (12) | | ldùⁿl | « nid » |
| | Classe 3 | l-dùⁿ-l | |
| | | PR-nid-SUF | |
| (13) | | nsupúⁿ | « fleur » |
| | Classe 11 | n-su•púⁿ | « fleur d'arbre » |
| | | PR-arbre • fleur | |
| (14) | | udima:l | « maçon » |
| | Classe 1 | u-dl•ma:+l | |
| | | PR-maison • bâtir + DERIVATIF | |

2. Les marqueurs de classe.

Ils sont de plusieurs ordres. Tous sauf un ont une initiale consonantique. Ils seront présentés par ordre successif de genre. Le classement sera fait à partir du marqueur de la classe de singulier. Le pluriel sera étudié à propos de chaque genre.

2.1. Le genre I. Un marqueur de classe vocalique au singulier : le préfixe /u-/

C'est une classe qu'on pourrait qualifier de composite, avec le seul élément vocalique attesté comme préfixe de classe au singulier. Le pluriel peut se marquer de deux manières :

2.1.1. Le pluriel par circonfixe

Le singulier est ici marqué par le préfixe /u-/, de ton moyen ; le pluriel par un circonfixe : /bɪ-.....-b/ qui encadre le radical.

(15)	Singulier	Pluriel	Glose
	uwaⁿda:ⁿ	bɪ-waⁿda^m-b	propriétaire
	u-sap^wàaⁿ	bɪ-sap^{ɔ̃}-b	filles
	u-kpípi:	bɪ-kpípi:-b	veuve

Le radical peut connaître des modifications vocaliques au contact du suffixe de pluriel. La voyelle lâche /ɪ/ devient tendue et longue en finale, avant de recevoir le suffixe. Mais l'identification des affixes et radicaux devient délicate.

À côté des deux noms suivants, qui ont une opposition de nombre par leur suffixe :

(16)	u-gbàⁿɔ̀	bɪ-gbàⁿɔ̀-b	cordonnier(s)
	u-kpáεⁿ	bɪ-kpá^m-b	chasseur(s)

existe ce seul pluriel :

(17)		bɪ-gbàⁿɔ̀li:-b	les membres de la caste des cordonniers
		bɪ-kpáⁿli:-b	les membres de la caste des chasseurs

Tandis que l'on peut opposer

(18)	u-dɪma:lɪ	bɪ-dɪma:li:-b	maçon(s)
	u-jɪ:ma:rɪ	bɪ-jɪ:mali:-b	potier(s)

Intéressons-nous à l'élément /li:/, /lɪ/, infixé au pluriel et en finale au singulier. Pour déterminer son statut dans les deux derniers exemples, il faudra décomposer les mots concernés. Ainsi, nous partons de l'hypothèse suivante :

(19)	u-	ɪ	•	ma:	-lɪ
	Préf	rad/nominal		rad/verbal	-dérivatif
	CL/NBR	maison		construire	-DERIVATIF

Les affixes /u-...-lɪ/, dans ce cas précis, désignent « celui qui fait l'action de ». Le morphème /-lɪ/ joue ici le rôle d'un nominalisateur du verbe /ma:/. Nous pensons donc que c'est un dérivatif. Ainsi, celui qui construit, s'appelle /u-ma:-l/ ; quand il s'agit d'un constructeur de maison, on dira « u-dɪ-ma:-lɪ », selon un processus morphologique qui sera explicité par la suite. Littéralement, « uɔɪma:lɪ » désigne « celui qui fait l'action de construire une maison » : le maçon.

Le radical /-dɪ/ - qu'on retrouve textuellement dans la forme du pluriel – [tɪdɪɪ]- avec pour signifié « maison » est donc un allomorphe de /di:/. Il vient de /kɪdi:/ « maison » mot que nous avons étudié ci-dessus.

La forme [umal] se retrouve également dans le mot [ujɔ:ma:lɪ].

(20)	u-	jɔ:	•	ma:	+lɪ
	Préf	rad/nominal		rad/verbal	dérivatif
	cl/nbr	argile		construire	dérivatif

où / jɔ: • ma: + lɪ / est une base complexe constituée de deux radicaux et d'un dérivatif.

Le radical nominal /-jɔ:-/ vient du mot /tɪjɔ:r/, « argile », dont le radical est /-jɔ:-/ ; le nominalisateur reste le même.

Ceci dit, le morphème final ne joue ce rôle que dans la mesure où il accompagne un verbe susceptible d'être nominalisé. Il est clair que dans les mots à radicaux nominaux comme /uta:lɪ/ « foudre », et /uɲɔ:salɪ/ « chèvre », où l'on retrouve les mêmes formes identifiées comme affixes, l'on ne devrait pas y voir la marque des processus morphologiques ici présentés.

Il apparaît ainsi que l'élément /l/ fait ici partie de la base verbale, avec pour noyau vocalique la voyelle longue : /-li:/, ou la brève /l/. Il s'agit en réalité d'un processus de dérivation motivé par des réalités purement sémantiques ou peut-être sociolinguistiques. Les mots en question désignent des castes, des classes sociales plus ou moins fermées comme celles des cordonniers, chasseurs, potiers, maçons, etc. Ce qui confirme cette façon d'analyser ces mots est que des mots comme /ugbà^ɔjà/ « cordonnier », et /ukpáeⁿ/ « chasseur », qui se terminent par des voyelles, doivent recevoir le dérivatif avant de désigner des castes, dans une forme du pluriel.

Ceci se justifie en outre par le fait que certains des mots qui acceptent ce dérivatif possèdent en outre une forme du pluriel qui désigne non pas des qualités distinctes ou « distinctives » dans la société comme c'est le cas ici, mais une pluralité d'entités identiques, telles qu'elle est apparue avec les autres classes, c'est-à-dire un véritable nombre.

- (21) **ugbàⁿjà** **bɪgbàⁿja:b** cordonnier/s
ukpaɛⁿ **bɪkpá^mb** chasseur/s

2.1.2. Le pluriel par alternance vocalique initiale

L'autre type de pluriel s'observe dans les exemples suivants :

- | | Singulier | Pluriel | Glose |
|------|-----------------------------|-----------------------------|---------|
| (22) | u-bùna: | í-búnà | zèbre |
| | u-bùuⁿ | í-búùⁿ | âne |
| | u-cìnt | í-cínì | lion |
| | u-nà:múuⁿ | í-ná:mu:ⁿ | léopard |

Ce pluriel est obtenu par alternance vocalique dans le préfixe :

/u-/ → /í-/

Rappelons que c'est la seule distribution morphologique d'un /i/ bref.

Il n'y a pas de suffixes ; et les noms concernés renvoient globalement à des animaux.

Comme le préfixe de singulier est une voyelle à ton moyen, les mots en question présentent un ton moyen à la finale des lexèmes au singulier.

Cependant, une combinaison tonale particulière s'observe au pluriel : le premier ton du lexème doit être haut au pluriel. Un relèvement tonal peut alors s'imposer : le ton haut du préfixe de classe impose que le ton adjacent du radical se relève, s'il était bas :

- (23) **u-nà:múuⁿ** **í-ná:mu:ⁿ** léopard/panthère
u-cìnt **í-cínì** lion
u-gbè:ri **í-gbé:ri** porc

Ce ton adjacent conserve naturellement son niveau s'il était haut.

- (24) **u-kó:ʒa** **í-kó:ʒeé** coq

u-náaⁿ **í-ná:ⁿ** ver de guinée

Mais les mots en question sont en nombre limité.

2.1.3. Le pluriel du déterminant de « genre sexué »

Un certain nombre de mots de cette classe présentent un type de radicaux qu'on peut qualifier de complexes, avec deux lexèmes, issus d'ailleurs des mots de la même classe, ainsi que cela est apparu dans notre corpus. Nous avons choisi de séparer les différents radicaux par un point, pour éviter toute confusion avec les limites de morphèmes marquées par des tirets. Comme dans le cas précédent, une alternance vocalique du préfixe marque le nombre.

Un troisième type de pluriel s'observe avec certains noms de cette classe : Comme dans le cas précédent, une alternance vocalique du préfixe marque le nombre, mais on observe en plus un jeu de suffixes dont il nous faut définir le statut.

(25)	Singulier	Pluriel	Glose
	u-kó:•ja	í-kó:•jeé	coq
	u-nà:•ja	í-náà:•je:	taureau
	u-pì:•ja	í-pí:•je:	bélier

La voyelle finale /-a/ ne semble pas attestée dans le rôle de finale de mot au pluriel. Comme on le voit, elle se ferme d'un degré pour passer à [e:] – le konkomba ne connaît pas en effet de voyelles antérieures mi-ouvertes - tout en restant antérieures. On peut en conclure que cette alternance vocalique contribue à marquer l'opposition de nombre, par ailleurs introduite par le préfixe de classe /í-/.

X /a/ → /e:/

avec des combinaisons tonales non identifiables par rapport au contexte.

On pourrait envisager que la forme /ja/ ~ /je:/ soit un suffixe. Mais rien ne soutient une telle approche : aucune voyelle tendue n'est attestée dans la langue comme noyau d'un suffixe de classe. De plus /u-ja/ est un mot de la langue qui a pour signifié « mâle » ; avec pour radical /ja/.

On constate à l'analyse, comme le font aussi apparaître les gloses, qu'il s'agit ici d'animaux mâles ; le signifié « mâle » étant marqué par la forme /uja/. L'idée de femelle

quant à elle est marquée par la forme /usal/. Il s'agit ici d'une détermination, donc d'un nom composé dont la base comprend deux radicaux.

	Singulier	Pluriel	Glose
(26)	u-ηɔ̀•salɩ	í-ηɔ́•salɩ	chèvre
	u-nà:•salɩ	í-náà•salɩ	vache

De ce qui précède, on peut formuler l'hypothèse qu'il existe dans la langue un monème grammatical de détermination « mâle » opposé à « femelle » respectivement marqués par les morphèmes /uɟa/ et /usal/.

(27)	u-ηɔ̀•salɩ	í-ηɔ́•salɩ	chèvre
------	-------------------	-------------------	--------

Dans tous les cas, un relèvement tonal au niveau du radical s'impose au pluriel, si ce ton n'était pas haut :

(28)	u-ηɔ̀•ɟa	í-ηɔ́•ɟe:	bouc
	M B M	H H M	
	u-pì•ɟa	í-pí•ɟe:	bélier
	M B M	H H M	

En résumé. Le genre I est marqué : au singulier par la classe 1, marqueur : /u- ...-ø/lɩ/ ; au pluriel par la classe 2, marqueur : /bɩ- ... -b/.

2.1.4. Genres et classes morphologiques, et « genre sémantique » des animés.

En konkomba, on peut parler d'opposition entre deux « genres sémantiques » (ou catégories) animé / inanimé. Les animés entrent dans le genre morphologique I. Ce dernier a pour particularité d'avoir un préfixe vocalique, /u-/ , comme classe de singulier, Les inanimés entrent dans les autres genres morphologiques, dont les classes de singulier ont des préfixes consonantiques.

2.1.4.1. À l'intérieur de la catégorie des animés, (Genre I), on a deux sous-classes au pluriel : personnel (humain) avec un pluriel en /b...b/ et non personnel – pluriel préfixé par la voyelle brève /i-/ , comme le montrent les exemples suivants :

	Singulier	Pluriel	Glose
(29)	u-nɪ̀ⁿ•ɟa	bɩ-nɪ̀ⁿ•ɟa-b	garçon

u-nɪ̃ⁿ•kpí-lɪ	bɪ-nɪ̃ⁿ•kpí:-b	vieux
u-nɛ̃-lɪ	bɪ-nɪ̃-b	homme
u-nòoⁿ	í-nóòⁿ	oiseau
u-no:ⁿ	í-noóⁿ	scorpion
ú-ku	í-kù	serpent

On notera que des réaménagements au niveau tonal s'imposent parfois :

(30)	u-bùna:	í-búnà	zèbre
	u-nà:du:ⁿ	í-ná:du:ⁿ	moustique
	u-ɲmàbíja	í-ɲmábɪjè:	étoile

Le relèvement du ton de la première voyelle du radical impose la plupart du temps que le ton subséquent soit bas.

2.1.4.2. À l'intérieur de la sous-classe des animés non-personnels, existent deux sous-classes.

Celle des noms d'animaux qui sont épicènes,

(31)	ú-nà	« bœuf »
	ú-kúlò:	« coq/poule »
	u-pî	« mouton »
	u-gbè:ɾɪ	« porc »

Celle des noms d'animaux qui distinguent deux « genres sexués » : masculin /ja/ ≠ féminin /sal/. La morphologie utilise la composition pour cela. Ces mots ont une base à deux radicaux. Le rapprochement peut être fait avec l'anglais « He-goat / she goat », dans une certaine mesure.

2.1.4.3. La distinction morphologique de « genres sexués », qui oppose un être mâle à son homologue femelle, s'étend aussi aux humains, homme/femme.

(32)	u-nà:gbì:• ja	bɪ-nà:gbì:• ja-b	homme esclave
	u-nà:gbì:•pi:	bɪ-nà:gbì:•pi:-b	femme esclave
	u-nɪ̃ⁿ•ja	bɪ-nɪ̃ⁿ•ja-b	garçon
	u-nùⁿ•pɔ̀:	bɪ-nɪ̃^m•pu:-b	femme

Le radical nominal /ja/ s'applique une fois encore aux êtres dits mâles. Par contre le correspondant /sal/ n'est pas attesté pour déterminer les êtres humains de sexe féminin. C'est /pi:/ qui est ici attesté. Il s'agit d'une forme issue de :

(33) **u-pî** femme

Le radical /pi:/, présent en syllabe finale dans /u-kpɪ•pî/~bɪ-kpɪ•pî-b/ « veuve », dans cette fonction aurait pour allomorphe /pɔ:/ et /pu:/, que l'on trouve dans

(34) **u-nì^m•pɔ:** **bɪ-nì^m•pu:-b** femme

Remarque. D'autres radicaux secondaires spécifient, pour la même valeur, un premier radical. On aboutit, comme dans les cas précédents, à une base faite de deux radicaux. Ainsi, la forme /pwáàⁿ/ (sg.) ~/pɔɔ^m-b/ (pl.), « jeune » comme le font apparaître les gloses, détermine deux radicaux dont les significés ne sont pas très évidents.

(35) **u-nàcɪ•p^wáàⁿ** **bɪ-nàcɪ•pɔɔ^m-b** jeune homme

u-sa•p^wáã **bɪ-sa•pɔɔ^m-b** jeune fille

2.1.5. Les noms « dépendants »

Nous plaçons ici l'observation d'un sous ensemble de noms dits « dépendants », parce qu'ils relèvent des animés personnels. Ils sont dits « dépendants », parce qu'ils sont « nécessairement déterminés par un possessif par exemple et ne peuvent se réaliser sans la présence du possesseur » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 81). Ainsi, en konkomba, les noms de parenté :

(36) ***na** *« mère »
***pu** *« femme »
u-na « sa mère »
u-pu « sa femme »

Ces mots ne présentent pas de préfixe de classe.

2.2. Le genre II. Préfixe de singulier /li-/

Quand il joue le rôle de préfixe, le morphème /li/ doit figurer aussi en finale de mot au singulier ; autrement dit, il n'est attesté au singulier que comme circonfixe.

Opposons entre eux un certain nombre de mots du genre :

	Singulier	Pluriel	Glose
(37)	l-bi:l-l	m-bi:	sein
	l-ku:l-l	ŋ-ku:	houe
	l-dàfè:l-l	n-dàfe:	oreille
	l-tà:gbíⁿ-l	n-tà:gbí^h:	talon
	l-nā^mpu-l	n-na^mpu-l	agouti
	l-bè:bí-l	m-bè:bí-l	palmier à huile

Il y a lieu de reconnaître, à partir de la commutation des formes du singulier et celles du pluriel, que tous les affixes sont de ton moyen.

2.2.1. Le schéma tonal

Les principes énoncés plus haut sur la surpuissance du ton moyen s'appliquent aux deux classes de ce genre qui commencent tous par un ton moyen. Malgré le glissement, parfois, d'un ton haut ou bas au milieu dans le radical, la finale du mot (le suffixe) est réalisée avec un ton moyen.

On peut formuler, à ce niveau précis de notre analyse, une règle morphologique fondamentale qui gouverne la morphologie nominale de la langue konkomba. Cette contrainte, qui impose un ton moyen en finale de nom (sur le suffixe) quand le préfixe est de ton moyen, constitue l'un des arguments les plus puissants qui fondent le découpage du nom en préfixe-radical-suffixe. Comme on continuera à le voir dans les sections qui suivent, la plupart des réalisations en gardent « la marque », tout en restant soumises aux règles morphologiques relatives à la longueur/brièveté vocalique, aux positions de pénultièmes en rapport avec la longueur vocalique d'une part et la nasalité d'autre part.

À noter que le ton moyen peut se réaliser sur toute la longueur du mot, que le radical soit monosyllabique ou polysyllabique.

	Singulier	Pluriel	Glose
(38)	l-ka:ku-l	ŋ-ka:ku-l	tombe
	l-gu^oguⁿ-l	ŋgu^oguⁿjt	colline
	l-na^mpu-l	n-na^mpu-l	agouti

Le ton moyen règne ici seul, et un seul niveau de hauteur traverse le mot au singulier comme au pluriel. Cela n'est pas possible avec un ton haut initial dans le radical, qui a besoin qu'à un niveau donné, intervienne l'un des deux autres tons : une succession illimitée de ton haut semble impossible.

2.2.2. Allongement vocalique en finale de lexème et chute du suffixe de pluriel

Quand le radical est monosyllabique et qu'il se termine par une voyelle longue, en d'autres termes, quand le suffixe est précédé par une voyelle longue, ce suffixe tombe au pluriel :

	Singulier	Pluriel	Glose
(39)	l-ŋú:-l	ŋ-ŋúuⁿ	cœur/colère
	l-pè:-l	m'-pe:	saison sèche
	l-pwa:-l	m-p^wa	foie

Quand le radical est polysyllabique, où y figurent plusieurs voyelles, on peut faire l'observation importante suivante : c'est la longueur vocalique de la voyelle finale d'un radical polysyllabique qui détermine la chute du suffixe au pluriel, et non la longueur dans toute autre position vocalique dans le radical, notamment en pénultième de radical :

	Singulier	Pluriel	Glose
(40)	l-dàfè:-l	n-dàfe:	oreille
	l-ʒil^ŋkpa:ⁿ-l	ŋ-ʒil^ŋkpa:	ver de terre
	l-bè:bí-l	m-bè:bí-l	palmier à huile
	l-nà:kábí-l	n-nà:kábí-l	genre de criquet
	l-pólá:ʒú-l	m-pólá:ʒú-l	genre de pastèque

Seul les deux premiers exemples présentent un pluriel sans suffixe. Dans les autres, la voyelle finale du radical est brève. Même si une voyelle longue existe antérieurement, celle-ci n'entraîne pas la disparition du suffixe au pluriel.

Parfois, un réajustement tonal de la voyelle finale du radical s'impose :

(41)	l-dàfè:-l	n-dàfe:	oreille
	l-k^wù^mbò:-l	ŋ-k^wù^mbo:	guerre

l-ŋmáfú:l-l **ŋ-ŋmáfúu** anus

On peut quand même dégager une constante de ce qui précède : quand la voyelle longue finale du radical est de ton moyen, la chute du suffixe ne le modifie pas : il reste moyen au pluriel.

(42) **l-jìlì^hkpa:lⁿ-l** **ŋ-jìlì^hkpa:lⁿ** ver de terre

2.2.3. Nasalisation en finale de lexème et chute du suffixe.

La règle précédente peut encore être affinée. Quand ces voyelles sont nasalisées, une aspiration ou une palatalisation s'observent en finale de mot au pluriel :

	Singulier	Pluriel	Glose
(43)	l-ko:kìⁿ-l	ŋ-ko:kìⁿ:	testicule
	l-tà:gbíⁿ-l	n-tà:gbíⁿ:	talon
	l-gu^hguⁿ-l	ŋ-gu^hguⁿju	colline

Il en résulte parfois une voyelle finale antérieure nasalisée.

(44)	l-càkpaⁿ-l	n-càkpaɛⁿ	pénis
	l-gà^hgàⁿ-l	ŋ-gà^hgaɛⁿ	tambour
	l-tà:pàⁿ-l	ń-tà:páⁿ	cuisse

On peut concevoir ici une chute de la consonne finale, le suffixe /-l/, avec la nasalité qui se maintient et une certaine modification des traits vocaliques : il semble que les changements suivants interviennent :

ì	→	ɪ
u	→	u ⁿ
a ⁿ	→	aɛ ⁿ

Une fois encore, le ton moyen figure au début et à la fin du singulier.

On observe aussi qu'une voyelle longue à l'initiale d'un radical dissyllabique ne change jamais ses traits prosodiques, notamment la longueur et le ton.

2.2.4. La brièveté vocalique et la marque du nombre

Quand les voyelles sont brèves, les combinaisons tonales ne varient pas du singulier au pluriel :

	Singulier	Pluriel	Glose
(45)	l-t-bí-l	m-bí-l	pépin
	l-subí-l	n-subí-l	fruit
	l-tafà-l	n-tafà-l	oreille

Lorsqu'un radical dissyllabique présente deux voyelles nasalisées au singulier, la nasale en position de pénultième ne varie pas. Seule la voyelle nasale finale tend à se fermer au pluriel et se dénasalise :

(46)	l-gà^ggàⁿ-l	ŋ-gà^ggà^εⁿ	tambour
	l-là^ggbàⁿ-l	n-là^ggbà^εⁿ	menton

A fortiori, la nasale pénultième ne varie pas lorsque la voyelle finale est orale.

(47)	l-náⁿjí-l	n-náⁿjí-l	tourterelle
------	-----------------------------	-----------------------------	-------------

Comme dans les cas présentés, les faits suprasegmentaux, notamment les tons sont également maintenus dans le passage du singulier au pluriel.

2.2.5. Réalisation phonétique de la nasale syllabique du préfixe de pluriel

Intéressons-nous maintenant au préfixe du pluriel. Le pluriel de cette classe nominale est toujours marqué par une nasale syllabique préfixée au radical. Cette nasale se réalise selon la consonne qui suit : elle adopte le trait de localisation de cette consonne. Elle est donc par exemple réalisée :

Labiale devant consonne labiale

	Singulier	Pluriel	Glose
(48)	l-pòtì-l	<u>m</u>-pòtì-l	crapaud
	l-m^wà^mbí-l	<u>m</u>-m^wà^mbí-l	cauris

En résumé. Le genre II est marqué au singulier par la classe 3, marqueur : /l-...-l/ (circonfixe). Il est marqué au pluriel par la classe 4, marqueur : /N- ... -l /ou / N-...-ø /-ji.

2.3. Le genre III. Préfixe de singulier /lí-/

Ce qui distingue cette initiale de la classe du singulier de celle qui précède, c'est qu'elle est suivie d'une voyelle de ton haut, alors que la précédente était de ton moyen.

Comme la langue distingue par ailleurs trois niveaux de tons, chaque ton qui accompagne une consonne donnée en position de marqueur de classe présente une combinaison qui lui est particulière. Cela dit, ce ne sont pas que les consonnes en elles-mêmes, mais aussi les tons les affectant qui, ensemble, déterminent les différentes marques du nombre dans la langue ; même si, naturellement, comme on le verra, ces marques se recourent. Opposons :

	Singulier	Pluriel	Glose
	lí-ǰú:-lɪ	ŋ-ǰúù	queue
(49)	lí-kpó:-lɪ	ŋ-kpó	os
	lí-cíⁿ-lɪ	n-cíⁿ	cour

Deux observations immédiates.

Au pluriel, avec la modification de la voyelle du radical, on pourrait dire que le suffixe s'est amalgamé au radical.

Au singulier, le genre III se différencie du II par la tonalité du suffixe : dans le genre II, la classe de singulier est marquée par un vrai circonfixe, puisque le suffixe est de ton moyen comme le préfixe. Dans la classe de singulier du genre III, le suffixe peut porter n'importe lequel des trois tons :

	Singulier	Glose	Observation
(50)	lí-wá:-lí	« danse »	Suffixe à ton haut
	lí-kóǰiⁿ-lì	« œuf de poule »	Suffixe à ton bas
	lí-cíⁿ-lɪ	« cour »	Suffixe à <u>ton moyen</u>

Par contre, le ton du préfixe et celui qui le suit immédiatement doivent tous être haut, au singulier comme au pluriel. C'est dire que ce marqueur de classe n'accepte pas un ton non-haut dans la syllabe adjacente.

(51)	lí-cógbìⁿ-lɪ	ŋ-cógbì-mì	hache émoussée
------	--------------------------------	-------------------	----------------

H H B M	H H B B	
lí-ŋá^mbípò:ta-l	ŋ-ŋá^mbípò:taε	paume
H H H B H M	H H H B M	
lí-wá:-lí	ŋ-wá:	danse
H H H	H H	

Les faits suprasegmentaux, les réalisations tonales notamment, sont moins réguliers ici qu'ailleurs.

Comme dans les autres classes de pluriel, quand le radical se termine par une voyelle longue, le suffixe est appelé à tomber pour donner la forme du pluriel.

(52)	lí-ǰú:-l	ŋ-ǰúù	queue
	lí-kpó:-l	ŋ-kpó:	os
	lí-wá:-lí	ŋ-wá:	danse

Le pluriel est formé par une nasale syllabique en position de préfixe. Mais comme dans le cas précédent (51), quand la voyelle finale du radical est nasalisée, le suffixe tombe, et des modifications vocaliques interviennent au niveau de la longueur vocalique en finale, avec en général une nasalisation liée à la chute du suffixe.

	Singulier	Pluriel	Glose
(53)	lí-kó:ǰiⁿ-l̀	ŋ-kó:ǰi:ⁿ	œuf de poule
	lí-cíⁿ-l	n-cíⁿ	cour

Comme ailleurs (51, 53), la longueur vocalique en position autre que la position finale, notamment en pénultième de radical est conservée :

(54)	lí-ŋá^mbípò:ta-l	ŋ-ŋá^mbípò:taε	paume
------	-----------------------------------	---------------------------------	-------

Tout se passe comme si, par rapport à certains préfixes de classes, la position de pénultième et de finale de mot avait quelque chose de déterminant dans la langue, notamment sur les voyelles longues.

2.3.1. Voyelles longues en finale de radical

Comme dans le genre II, lorsque la finale de radical au singulier est une voyelle longue, le pluriel se forme sans suffixe. Ce phénomène se produit sans que le ton de la voyelle longue soit affecté.

	Singulier	Pluriel	Glose
(55)	lí-ǰú:-lɪ	ǰ-ǰúù	queue
	lí-kpó:-lɪ	ǰ-kpó:	os

2.3.2. Voyelles longues en pénultième de radical

De même, quand les voyelles longues sont en pénultième de radical polysyllabique, elles ne subissent aucune modification et n'influencent en rien la forme du pluriel :

	Singulier	Pluriel	Glose
(56)	lí-kó:ǰìⁿ-lɪ̀	ǰ-kó:-ǰì:ⁿ	œuf de poule

2.3.3. Les relations entre les tons du radical et la nature du préfixe de classe. Synthèse.

Il semble que c'est le ton du préfixe qui détermine celui du premier ton du radical, que le radical soit monosyllabique ou polysyllabique. Pour le démontrer il est nécessaire d'opposer les deux classes de singulier des genres II et III, qui ne se distinguent que par le ton. La démonstration peut être en partie élargie aux autres classes, en fonction du ton du préfixe de singulier, notamment l'opposition des genres IV et V.

(1) Si ce ton est haut, au singulier – genre III – le premier ton du radical sera haut. Cela est systématique dans notre corpus : tous les mots dont le préfixe de classe est /lí/ présentent un radical qui commence avec un ton haut adjacent.

	Singulier	Glose
(57)	lí-cíⁿ-lɪ	cour
	lí-cógbì:ⁿ-lɪ	hache émoussée
	lí-ǰú:-lɪ	queue

Observons que cette règle ne vaut pas pour le genre V (kí-), qui admet un enchaînement H M..., H B... étant exclu (Cf. supra).

(2) Ton du préfixe non-haut au singulier. Genre II /lɪ-/ et genre IV /kɪ-/

La langue ne connaît pas de préfixe de classe avec noyau vocalique à ton bas. Si le préfixe est de ton moyen au singulier, il peut être suivi de chacun des trois tons attestés par la langue. L'observation vaut pour les deux classes de singulier de ton moyen.

Le radical peut commencer avec :

un ton bas :

- | | | | | |
|------|-------------------------------|--------|-----------------------------|--------|
| (58) | l-tà^mbu:-l | pipe | ki-ɲò: | bouche |
| | l-tà:pàⁿ-l | cuisse | ki-sà^mbíh | piste |
| | l-tàŋá^ɲjì-l | genou | | |

un ton moyen :

- | | | | | |
|------|-----------------|---------|-------------|---------|
| (59) | l-tafâ-l | oreille | ki-ɲ | couteau |
| | l-tu-l | baobab | | |
| | l-we:l-l | klaxon | | |

ou un ton haut :

- | | | | | |
|------|--------------------|-------------------|---|-------|
| (60) | l-pólá:ɟúl | sorte d'aubergine | ki-cóɔ | hache |
| | l-ŋmísàkó:l | braise | ki-á^mbíbt^h | doigt |

Ce dernier élément montre qu'il s'agit bien de deux fonctionnements totalement différents : le préfixe /lí/ n'accepte pas d'abaissement du ton dans la syllabe adjacente ; le préfixe /lɪ/ et le préfixe /ki-/, quant à eux, peuvent être suivis de n'importe quel ton.

En résumé. Le genre III est marqué : au singulier par la classe 5, marqueur : /lí-...-lɪ/-lí/-lì (ton libre sur le suffixe) ; au pluriel par la classe 6, marqueur : /N-/N'/-...-ø/-mì/-lɪ/.

2.4. Le genre IV. Préfixe de singulier /ki/

Les mots de ce genre sont caractérisés par le fait qu'ils ne sont pas suffixés au singulier. La structure de ces mots au singulier est alors :

Préfixe de classe + radical

- | | | |
|------|---------------|---------|
| (61) | ki-cóɔ | hache |
| | ki-tɯ | terre |
| | ki-ɲ | couteau |

ki-ɲɔ̀: bouche

Au pluriel, une suffixation apparaît marquée par /-mɪ/, de ton moyen³⁸, alors que le préfixe est une nasale syllabique, /ń-/ , pour l'ensemble des mots concernés. Leur structure au pluriel est donc la suivante :

Préf + Radical + suffixe		
(62)	ki-cóɔ	ɲí-có:ⁿ -mɪ
	ki-tɯŋ	ń-tɪ -mɪ

Comme spécifié dans la section 1.3. 1.1. La nasale syllabique, les traits du préfixe de classe sont fournis par les traits phonétiques de la consonne qui suit.

Les phénomènes suprasegmentaux présentés au niveau du genre II (classe /kí/ du singulier) s'appliquent ici également ; à savoir que les tons sont maintenus dans toutes les positions.

On peut toujours signaler cependant que le préfixe n'impose pas de restrictions de tons, parce que sa voyelle est elle-même de ton moyen : il peut être directement suivi d'un radical avec un noyau vocalique qui porte n'importe lequel des trois tons attestés dans la langue :

(63)	Radical à ton haut initial :	ki-cóɔ
	Radical à ton bas initial :	ki-ɲàbíʔɪ
	Radical à ton moyen initial :	ki-tɯŋ

Cependant, seul le ton moyen est apte à occuper la finale de mot. Le ton moyen au niveau du préfixe de classe imposerait-il un ton moyen en finale de mot ?

Le ton du suffixe, qui se présente comme additionnel, est homorganique de celui du préfixe.

Par rapport au genre V (classe /kí/ du singulier), on peut dire que le genre IV présente une plus grande régularité.

En résumé. Le genre IV est marqué au singulier par la classe 7, marqueur : /ki-... -ø/. Il est marqué au pluriel par la classe 8, marqueur : /ń-... -mɪ/.

³⁸ Le ton haut final de /ɲí-ɲɔ̀ⁿmɪ/ « marché » est une exception.

2.5. Le genre V. Préfixe de singulier : /kí-/

Le pluriel est également marqué ici par préfixation, avec un ton haut, et dans certaines conditions aussi par suffixation.

	Singulier	Pluriel	Glose
(64)	kú-kurɪ	tí-kurɪ	moule
	kú-kúɪ	tí-kúɪ	fer

On peut constater ici que le trait labial (arrondissement) de la voyelle (là où il existe) du radical – voyelle qui reste constante quel que soit le nombre – se propage (en arrière) sur le préfixe, et que la voyelle /ɪ/, qui constitue le noyau vocalique du préfixe de classe, passe à /u/ dans ces conditions.

Mais dans les exemples qui suivent, où la voyelle finale du radical est longue au singulier, le mot reçoit au pluriel une suffixation en /-rɪ/ et cette voyelle perd sa longueur : elle devient brève.

(65)	kí-b^wókúu	tí-b^wókú-rɪ	panier
	kí-cákpà^ɔ+ko:	tí-cákpà^ɔ+ku-rɪ	poils de pubis
	kí-jíkpu+púu	tí-jíkpu+pú-rɪ	chapeau

Nous avons dû adjoindre la voyelle /ɪ/ au /r/ final car, comme pour tous les préfixes, cette consonne est toujours suivie d'un relâchement vocalique avec différents niveaux de hauteur. Cette voyelle a donc un statut que l'analyse devrait permettre de dégager. On sait au moins qu'elle permet l'expression du ton.

Comme on le voit dans les exemples précédents, le /-u:/ (du singulier) passe à /-u/ (au pluriel) ; la voyelle longue /o:/ phonologique, et sans correspondant bref dans la langue, ne peut faire autrement que de se fermer d'un degré : elle passe à /u/, mais doit rester brève comme toutes les autres.

2.5.1. Longueur vocalique et expression du nombre

Il semble que ce phénomène d'abrègement de la voyelle finale du radical se produit uniquement quand le mot a plus de deux syllabes (y compris le préfixe) ; c'est-à-dire quand le préfixe au singulier est suivi d'un lexème de deux syllabes au moins. Quand le radical se

limite à une structure monosyllabique /CV:/, la voyelle conserve sa longueur devant le suffixe /-rɪ/ qui se manifeste :

	Sg cl .7	Pl cl.8	Glose
(66)	kí-jo:	tí-jo:-rɪ	soir
	kí-móo	tí-mó:-rɪ	herbe
	kí-ɲéè	tí-ɲé:-rɪ	nuit

2.5.2. Le gouvernement tonal

Il faut aussi remarquer, de façon générale, qu'un ton haut au niveau du préfixe exclut systématiquement le ton bas dans la syllabe qui suit immédiatement. Le ton qui suit est soit haut, dans la majorité des cas, soit moyen ; au singulier comme au pluriel. La langue n'accepte donc pas deux tons extrêmes adjacents (haut et bas) entre un préfixe à ton haut et le début du radical qui suit. Il va sans dire qu'avec le préfixe /kí/, le ton bas est sans cesse renvoyé – dans ces conditions - vers la fin des mots. Ce fait est d'une importance capitale.

Quant au ton moyen, dès qu'il se fait une place dans un mot, il se maintient coûte que coûte : la position est considérée comme définitive car dans le passage du singulier au pluriel, aucun autre ton ne peut occuper cette position. Il est donc possible de soutenir l'hypothèse selon laquelle la tonalité est un critère de délimitation morphologique du « mot ». Et cela nous a amené justement à traiter les mots de la langue selon que leurs préfixes de classe ont un noyau vocalique à ton haut ou à ton moyen ; le ton bas étant exclu au niveau des préfixes de classes. Ainsi, une construction morphologique nominale avec la consonne /k/ aura une forme du pluriel différente selon que le noyau vocalique du préfixe est de ton haut ou de ton moyen : /kí/ ≠ /kɪ/, comme nous l'avons vu. Cela est pratiquement systématique avec /k/ comme initiale du préfixe.

Cela revient à dire que, quand un mot – au niveau du radical comme du suffixe - se termine par un ton moyen au singulier, ce ton se maintient généralement au pluriel. Si le pluriel demande une modification, celle-ci portera sur les segments consonantiques et vocaliques qui seront affectés, et non sur les tons, car de toute façon, le ton moyen conservera toujours ses positions.

	Singulier	Pluriel	Glose
(67)	kí-bəgbɪʔɪ	tí-bəgbɪ-rɪ	épaule
	H M M	H M M M	

kí-cákpà⁰+ko:	tí-cákpà⁰+ku-ri	poils de pubis
H H B M	H H B M M	
kí-p^wati-ŋi	tí-p^wati-ni	pubis
H M M M	H M M M	
kí-tala⁰gba:ⁿ	tí-tala⁰gba-ni	ciel
H M M M	H M M M M	

Ces exemples illustrent l'effet qu'exerce le ton moyen en finale de mot, que cette finale soit un radical ou un suffixe.

Même si l'un des deux autres tons intervenait après un ton moyen au singulier, le ton moyen maintiendrait toujours, au pluriel, les positions qu'il occupe dans le mot.

	Singulier	Pluriel	Glose
(68)	kí-jíkpupúú	tí-jíkpupú-ri	chapeau
	H H M H M	H H M H M	

Le ton moyen est maintenu en troisième position et en finale, malgré le suffixe /r/ au pluriel.

Dans les exemples qui suivent, il est maintenu, avec des contextes d'occurrence totalement différents.

(69)	kí-ná:ku^mbùrì	tí-ná:ku^mbùrì	cerveau
	H H M B B	H H M B B	
	kí-náa⁰jìŋì	tí-náa⁰jìŋì	chauve-souris
	H H M B B	H H M B B	

On comprend qu'il y a lieu de reconnaître ici deux dispositifs : un dispositif morphologique qui repose sur les traits pertinents consonantiques, et un autre dispositif qui, lui, repose sur l'enchaînement ou la disposition des tons. L'exploitation morphologique que la langue fait du système tonal est donc différente de l'exploitation qu'elle fait des segments consonantiques quand ceux-ci jouent le rôle de marqueurs de classes.

Même si les tons sont des traits pertinents comme les autres, en ce sens qu'ils relèvent du critère de pertinence au même titre que les autres, il convient de considérer deux niveaux d'analyse, pour traiter les tons comme fonctionnant sur un palier à part, différent du palier segmental. En d'autres termes, il convient de considérer les tons comme des éléments suprasegmentaux qui caractérisent chacun des phonèmes vocaliques, un par un. Une voyelle

longue donnée compte pour deux positions susceptibles de deux unités tonales, donc de recevoir deux tons différents ou un même ton qui s'étale sur la durée de la voyelle. Ainsi, la longueur vocalique est à interpréter comme une gémation susceptible de recevoir deux niveaux de tons différents. Nous en donnons une représentation autosegmentale à partir d'un exemple. Nous nous appuyons sur la représentation autosegmentale de John Goldsmith, telle que présentée par Michael Kenstowicz :

“Goldsmith saw that many of the puzzling properties of tone can be explained if this ban of feature overlap is relaxed. In particular, he proposed that the information representing a HL word be displayed on two separate levels or tiers: a tonal tier consisting of the linear sequence of tones and a segmental tier consisting of the sequence of phonemes. Both the tonal tier and the segmental tier consist of a series of feature sets ” (KENSTOWICZ, 1995: 315).

(70)	Singulier					Pluriel				
	kí-	jí	kpu	púu		tí	jí	kpu	pú	ri
	V	V	V	V		V	V	V	V	V
				↘	→					
	H	H	M	H M		H	H	M	H	M

On se rend compte que la voyelle longue du singulier, qui porte ici deux tons (haut et moyen), occupe bien deux positions ; la seconde position – qui est vide au niveau syllabique – forme une syllabe au pluriel. Il s'en suit que le nombre de syllabes que compte le mot au pluriel est fonction du nombre de tons en jeu dans la construction morphologique du mot au singulier.

Voici quelques exemples qui prouvent l'inviolabilité de la position occupée par un ton moyen à l'intérieur du mot.

(71)	kú	kú	ri		tí	kú	ri		fer		
	H	H	M	→	H	H	M				
(72)	kú	ku	ri		tí	ku	ri		moule (animal)		
	H	M	M	→	H	M	M				
(73)	kí	da	bú	ni		tí	da	búⁿ	ni	fusil	
	H	M	H	M	→	H M	H	M			
(74)	kí	ná:	ku^m	bù	rì	tí	ná:	ku^m	bù	rì	« cerveau »
	H	H	M	B	B	→	H	H	M	B	B

Que le ton final soit donc en finale absolue (une seule position –(71)- ou deux positions –(72), entre deux tons haut (73) ou qu’il soit suivi d’un ou de plusieurs positions de ton bas (74), il conserve la ou les positions au pluriel.

On pourrait dire, au vu des exemples qui précèdent que, dans le passage du singulier au pluriel, les réalisations tonales s’opèrent comme si les segments consonantiques et vocaliques n’existent pas ; de là « une certaine perméabilité ». Ce qui confirme le fait qu’il s’agit des autosegments qui fonctionnent sur des plans totalement différents : un plan tonal « tonal tier » et un plan segmental « segmental tier » (KENSTOWICZ, 1995 : 315).

Ainsi, à partir de la structure tonologique d’un mot donné au singulier, il est tout à fait possible d’inférer la structure tonologique de ce mot au pluriel. Sur cette base, le ton peut apparaître comme prévisible ; et, comme nous le verrons au niveau du verbe, on peut même parler de « syntaxe » tonale. Si au niveau phonologique, le ton joue un rôle différentiel en plus des consonnes et des voyelles grâce au critère de pertinence, il est possible de dire que dans le marquage de classes, si les consonnes et les voyelles sont sans cesse soumises à des variations/alternances au niveau phonématique, les tons semblent là pour contrôler une certaine stabilité prosodique via, lui-même sa propre stabilité d’une part, et d’autre part, via la dissociation ou l’éclatement qu’il impose à la longueur vocalique qui apparaît comme une gémisée, chacune avec son ton propre. Mais cette autre fonction mérite qu’on l’envisage par la suite par rapport au système de la langue en général.

2.5.3. Longueur vocalique, tonalité, et pluriel suffixé

Le plus souvent, les mots à préfixe de classe /kí/ au singulier qui présentent en finale une voyelle longue (c'est-à-dire des mots non suffixés) perdent cette longueur au pluriel. Avec la perte de la longueur apparaît un suffixe, en l’occurrence /-rɪ/.

	Singulier	Pluriel	Glose
(75)	kí-b ^w ókúú	tí-b ^w ókú-rɪ	panier
	kí-ʒt ^p ji:ʔɪ	tíʒt ^p ji-rɪ	cuillère
	kí-kútúú	tí-kútú-rɪ	mortier

Comment expliquer que, parfois, la longueur est conservée au pluriel ?

	Singulier	Pluriel	Glose
--	-----------	---------	-------

(76)	kí-móo	tí-mó:ri	herbe
	kí-ne:	tí-ne: -ri	intestin

Mais là, les tons portés par la voyelle longue du radical au singulier se partagent les rôles au pluriel : la voyelle longue du radical (puisque cette longueur est conservée) au pluriel adopte le premier ton de la voyelle longue du singulier ; le suffixe du pluriel prend le dernier ton de la voyelle longue du radical ; la voyelle longue du radical au pluriel porte alors un ton unique, qui n'est plus modulé.

Mais dans les deux cas, au niveau autosegmental, les deux processus donnent lieu à un phénomène très intéressant :

(77)

1er cas :

kí-	bwó	kúu	« panier »	tí	bwó	kú	ri	« paniers »
V	V	V		V	V	V	V	
		\		→				
H	H	H	M		H	H	H	M
kí	bwó	kú	u	tí	bwó	kú-	ri	

(78)

2^{ème} cas :

X	kí	móo	« herbe »	tí	mó:	ri	« herbes »
	V	V		V	V	V	
		\		→			
	H	H	M		H	H	M

Ainsi le suffixe /-ri/ dans *tímó:ri* (pluriel) est de ton moyen (M) parce que le ton final du mot *kímóo* (singulier) est moyen. Ce suffixe aurait été de ton bas (au pluriel) si le ton final du singulier avait été bas, indépendamment des segments. Et c'est justement ce que nous observons avec l'exemple qui suit :

(79)	kí-ɲéè	tí-ɲé:-rì	« nuit ».
	H H B	H H B	

où le /-rì / est de ton bas parce que le ton final du singulier est bas.

Ce qui précède soulève le problème de l'affectation des tons à des segments vocaliques longs : on devrait pouvoir considérer qu'une voyelle en konkomba porte deux tons et non un quand elle est longue. Ce qui revient à dire qu'un ton modulé (HB, HM) ou un ton homorganique (HH, BB, MM) dans la langue sont à analyser comme une succession de deux tons ponctuels. Ainsi, une voyelle longue est le support de deux traits de tonalité successifs, qui peuvent être identiques ou différents.

Traits de tonalité identiques sur la longueur vocalique

(80)	kí-jo:	tí-jo:-rì	soir
	kí-ne:	tí-ne:-rì	intestin
	H M M	H M M	

Traits de tonalité différents

(81)	kí-ɲéè	tí-ɲé:-rì	nuit
	H H B	H H B	

Le phénomène s'observe quels que soient les tons impliqués dans le mot au singulier.

Au pluriel, la voyelle longue de la syllabe du radical - qui précède le suffixe de classe -, est réalisée avec un seul niveau tonal : ce radical adopte le premier ton du radical de la forme du singulier ; le dernier ton est maintenant porté par le suffixe qui fait son apparition. Comme on peut le constater, ce phénomène s'opère parce que le radical est monosyllabique.

On pourrait dire, de façon imagée, que le second ton de la voyelle longue du radical semble chuchoter au premier : Occupe *également* ma place au milieu, pendant que j'irai, moi, m'imposer à la fin de ce mot !

2.5.4. Stabilité tonale

Plus généralement, les tons sont maintenus dans leurs positions dans le passage du singulier au pluriel. Si tel n'est pas le cas, c'est le fait de phénomènes qui restent prévisibles dans la langue, ainsi que nous venons de le constater.

Autre chose : un ton haut sur la voyelle du préfixe /t-/ de pluriel n'est jamais suivi d'un ton bas sur la voyelle d'un radical monosyllabique. Rappelons que la langue n'accepte pas deux tons extrêmes adjacents (haut, bas) entre un préfixe à ton haut et le début du radical qui suit.

La seule exception relevée dans notre corpus concerne le mot

(82)	kí-fà:	tífà-rì	feuille
X	HBB	HBB	

qui présente un lexème à ton bas.

2.5.5. Pluriels particuliers des noms à préfixe /kí-/

Observons un autre type d'affixation avec le préfixe /k-/ :

	Singulier	Pluriel	Glose
(83)	kí-cákpà^h+kò:	tí-cákpà^h+ku-rì	poils de pubis
	kí-ná:+kò:	tí-ná:+kù-rì	pièce commune
	kí-ní^mbì+kó:	tí-ní^mbì+ku-rì	cil

Nous formons ici l'hypothèse qu'il s'agit d'un dérivatif / + kò: / et que le suffixe de pluriel est régulier, en /-rì /.

Les gloses font apparaître que les mots concernés renvoient à l'idée de « poils/plumes » : la barbe, les cils, les autres poils corporels, ainsi que le vestibule d'une maison traditionnelle. Celui-ci est construit comme une pièce avancée de forme conique – originellement recouverte de paille — et conçue pour servir d'abri aux animaux, à plumes ou à poils. Sommes-nous en présence d'une sous-classe nominale à forte motivation sémantique ?

2.5. 6. Finale nasale et expression du nombre

Quant aux radicaux qui se terminent soit par une voyelle nasalisée soit par une consonne nasale, en l'occurrence /ŋ/, et qui ne présentent pas de suffixe au singulier, ils forment leur pluriel à partir du suffixe /-n/.

	Singulier	Pluriel	Glose
(84)	kí-dabúmɪ	tí-dabú-nɪ	fusil
	kí-ɲme:ⁿ	tí-ɲme:ⁿ-nɪ	aisselles
	kí-sulu^ɲɲɪ	tí-suluⁿ-nɪ	ruche
	kí-tala^ɲgba:ⁿ	tí-tala^ɲgba-nɪ	ciel

Les voyelles longues deviennent brèves, – exemple (4) /a:ⁿ > a/ –, sauf le /e:/ toujours long dans la langue – exemple (2). En outre, les différents traits phonologiques nasals attestés dans cette position, à savoir labial, vélaire se réduisent à l'alvéolaire /-n/ pour marquer le pluriel. On pourrait dire, au regard de la suffixation telle qu'elle est apparue jusqu'ici, que c'est un seul articulateur qui est en jeu dans ce processus : les sons [r] et [n] ont ceci de commun qu'ils mettent en jeu l'articulateur apical. Les deux sont réalisés à partir du contact de la langue avec les alvéoles.

En résumé. Le genre V est marqué au singulier par la classe 9, marqueur : /kí- ... -ø/. Il est marqué au pluriel par la classe 10, marqueur : /tí- ... -ø/-nɪ /-rɪ/.

2.6. Le genre VI. Préfixe de singulier : /bí-/

	Singulier cl. 9	Pluriel cl. 10	Glose
(85)	bídóò	íd^wí	nééré/nérés
	bígbí^mbi	ígbé:	kapokier/kapokiers
	bíɲòb	íɲPè	pirogue/pirogues
	bísu:	ís^wí	arbre/arbres

Il est évident qu'ils attestent de monèmes grammaticaux ou morphèmes, et qu'il est légitime de proposer la construction suivante :

(86)	bí-dóò	í-d^wí	nééré/nérés
------	---------------	-------------------------	-------------

Il y a lieu de reconnaître ici au moins deux unités : un singulier marqué par le préfixe /b-/ et un pluriel marqué par le préfixe /i-/. Les mots à préfixe initiale /b-/ formeraient leur pluriel en /i-/ initial : tous les mots du genre identifiés dans le corpus présentent cette combinaison.

Il en va de même des mots suivants ; mais là, un marqueur identique au préfixe est suffixé au radical, au singulier, formant un circonfixe.

(87)	bígbí^mbi	í-gbé:	kapokier
------	----------------------------	---------------	----------

Dans les deux cas, (avec ou sans suffixe au singulier), on constate que le pluriel est marqué par préfixation.

Ceci dit, un problème se pose quant à la finale. Comment analyser les formes comme /ɲ̀̀:/ et /-ɲ̀̀̀:/ ; /-dóò/ et /-d^wí/ de la série préfixée en /b-/ ? Peut-on parler de suffixe ? La chose n'est pas ici aussi claire que dans le cas du circonfixe du singulier de :

(88) **bí-gbí^m-bɪ** **ígbé:** kapokier

La structure du mot étant définie dans ce type de langue, après avoir isolé le préfixe, le complexe restant ne peut participer que du radical et, au plus, d'un suffixe. Les morphèmes ne sont donc pas simplement juxtaposés. En quoi consiste cet amalgame de morphèmes ? L'examen des traits vocaliques et des tons permet d'avancer dans cette analyse.

2.6.1. Les alternances vocaliques

Les voyelles attestées dans la syllabe du radical qui suit le préfixe tendent, en général, à devenir antérieures : elles passent de voyelles centrales et voyelles postérieures aux voyelles antérieures :

(89) o → i
 ɪ → e:

Quant à la détermination du radical, il faut dire que celui-ci ne peut nullement être réduit à une ou des consonnes. Le konkomba est en cela très éloigné des langues sémitiques de la famille afro-asiatique – l'arabe et l'hébreu par exemple - « où les consonnes expriment le sens radical et les voyelles ont une signification grammaticale » (COMRIE et MATTHEWS, 2004 : 79). En konkomba, ce fonctionnement est impossible, ne serait-ce que parce que la structure syllabique de la langue est à dominante CV. Par conséquent, le radical ne peut se réduire à la seule consonne. Il est construit sur la totalité de la syllabe. En cela, le radical amalgame le lexème et l'information de nombre, par la variation de la voyelle. Cette syllabe marque par amalgame deux informations morphologiques, l'une lexématique, l'autre morphématique.

2.6.2. Rôle du ton dans l'identification des affixes de ce genre nominal

Nous constatons que le ton du préfixe est toujours haut, au singulier comme au pluriel.

Singulier	Pluriel	Glose
-----------	---------	-------

(90)	bí-su:	í-s^wí	arbre
	H M	H H	
	bí-tɔ:ⁿ	í-tɔⁿjí	arc
	H M	H H	

On peut formuler l'hypothèse que la forme du pluriel ne dépend pas seulement des segments consonantiques et vocaliques, et que le ton y participe avec un rôle qu'il faudra déterminer. Pourquoi n'est-il pas bas ou moyen par exemple, étant entendu que la langue distingue les trois tons ?

2.6.3. Le traitement de certains complexes

Comment traiter un segment comme celui-ci :

(91)	bí-gbí^m-bɪ	í-gbé:	kapokier
	H H M	H H	

Il faut reconnaître ici un suffixe au singulier. Comme dans les cas examinés ci-dessus, le ton du préfixe est haut dans les deux cas, c'est-à-dire au singulier comme au pluriel. Celui qui suit ces préfixes est haut également. Ce qui prouve que ce nom se comporte comme ceux qui précèdent. Préfixe et suffixe ont la même forme segmentale ici, mais le suffixe ne se manifeste pas au pluriel.

Apparemment, les mots de cette classe n'admettent pas de finale consonantique au pluriel, et la forme qui en résulte semble marquée par une certaine longueur. La longueur vocalique en finale serait-elle liée à l'absence de consonne en position finale ? Quoi qu'il en soit, la langue konkomba n'admet pas de suffixe vocalique. Ce qui conduit à traiter les voyelles finales non suivies de suffixe de classe comme faisant partie du radical. Dans ces conditions, les changements de timbre des voyelles au niveau du radical seront à expliquer conformément aux faits morphologiques en jeu ; notamment par un phénomène d'amalgame entre le radical et la marque du nombre pluriel.

À considérer les gloses, on voit que les mots concernés ont ceci de commun qu'ils désignent des végétaux. Ce genre V est porteur d'une signification générique homogène. Il s'agit alors du champ conceptuel des végétaux.

En résumé. Le genre VI est marqué au singulier par la classe 11, marqueur : /bí-...-bɪ/-ø/. Il est marqué au pluriel par la classe 12, marqueur : /í-... -ton haut/.

2.7. Le genre VII. La nasale syllabique /N-/ marque du singulier

Les mots en question n'ont que des préfixes, au singulier comme au pluriel. Au singulier, ce préfixe est soit de ton haut soit de ton moyen. Un seul préfixe par contre est attesté au pluriel : /í-/.

	Singulier	Pluriel	Glose
(92)	m'-bo: ⁿ	í- bo: ⁿ	devinette
	m'-bó: ⁿ	í-bó: ⁿ	ombre
	m'-pu:lí	í-pu:lí	louche

On note par ailleurs une variante libre ou individuelle à l'initiale de pluriel : /i/~ /jí /

(93)	ń-ɲo:	jí-ɲó:	médicament
	n-sùt	jí-sùt	cou

D'autres mots de cette classe à préfixe nasal à ton moyen ne présentent pas d'opposition de nombre. Le préfixe marque uniquement une classe distincte, et non le nombre :

(94)	ɲ-ɲí-mu	- eau
	ɲ-ka:mu	- bile
	m-bi:mu	- lait

La consonne nasale en finale ne nasalise pas ici la voyelle dans le contexte précédent ; elle est réalisée et compte pour une syllabe, avec la voyelle /ɪ/ comme noyau. Comme cette consonne est indifférente au nombre, elle pourrait être analysée comme un dérivatif.

Une caractéristique sémantique est observable chez certains de ces mots : ils renvoient à des liquides. Tous se terminent aussi par la nasale /-m/ au singulier. Comme cela est systématique, on peut poser qu'un suffixe de classe /-m/ marque les mots désignant les liquides.

Des exceptions : les mots suivants, bien que terminés par /-m/, ne désignent pas des liquides.

(95)	n-supúùⁿ	- fleur
	ɲ-fátá-mu	- cendre

Si l'on prend en compte, de manière plus générale, les classes nominales où le préfixe singulier est /lí-/ ou encore /lɪ-/, on pourrait dire qu'à ce préfixe singulier oral correspond un

préfixe pluriel nasal, tandis qu'à un préfixe singulier marqué par la nasale syllabique /N/ correspond, inversement, un préfixe de pluriel marqué par un phonème oral, notamment la voyelle /i/.

2.7.1. Nasalité et faits morphologiques

De façon générale, la forme segmentale du radical ne varie pas au niveau des mots à préfixe nasal au singulier. Il en est de même de la longueur vocalique et des tons. La nasalité dans le préfixe assurerait-elle une certaine stabilité au radical ?

L'autre fait est que la plupart de ces radicaux se terminent par des voyelles longues, généralement nasalisées. On pourrait dire, dans ces cas, que le trait de nasalité se propage, du préfixe à la finale radicale du mot.

De façon générale, les radicaux conservent leur nasalité au pluriel ; ce qui crédite l'idée selon laquelle, quand le préfixe de classe est une nasale (N) (au singulier), la structure segmentale du nom est conservée. Cela s'explique, en phonologie, par le fait qu'une nasale syllabique est morisque.

	Singulier	Pluriel	Glose
(96)	m'-m^wáàⁿ	í-m^wáàⁿ	gombo
	m'-pîⁿ	í-pîⁿ	flèche/clé
	ń-tîⁿ	í-tîⁿ	histoire

2.7.2. Le ton final

Cela n'empêche pas que certains mots de ce genre présentent une syllabe finale /lí/ attestée aussi comme suffixe dans la classe de singulier de la classe 5 (genre III). On notera que ce ton haut correspond aussi à un ton haut du préfixe.

(97)	m'-pu:lí	í-pu:lí	louche
	ǰí-cáká:lí	í-cáká:lí	côte
	ń-né:lí	í-né:lí	voix

Ces mots présentent une syllabe finale avec /l/ comme attaque, et un noyau de ton haut.

Ce qui n'est pas le cas des deux mots qui suivent, les seuls relevés dans notre corpus qui présentent un ton final moyen avec la nasale comme préfixe au singulier.

(98)	ń-sù	cou	et	m'-bàⁿǰi	chasse
------	-------------	-----	----	----------------------------	--------

Mais il semble être question ici d'un phénomène d'abaissement du ton final. Le ton haut de /lí/ en finale est abaissé par le ton bas de la syllabe qui précède.

En résumé. Le genre VII est exprimé, au singulier par la classe 13, marqueur : /N̄-/N-... -ø/ ; au pluriel par la classe 14, marqueur : /í- ... -ø/.

On peut remarquer au passage que le pluriel des noms marqués par un préfixe de classe nasal au singulier se réalise de façon identique à ceux de certains noms à préfixe de classe vocalique au singulier /u-/ ; ce fait atteste, s'il en était besoin, le traitement de la nasale syllabique comme une voyelle.

2.8. Le genre VIII. La classe sans affixes de classe au singulier

Parler de consonne à l'initiale du nom, pour inventorier les genres et les classes peut prêter à confusion car certains mots de la langue débutent par des consonnes attestées dans cette position sans que cette consonne ne construise un marqueur de classe.

En particulier, un ensemble de noms peut débuter par les consonnes /b/, /k/, qui sont par ailleurs déjà attestées comme marqueurs de classe :

(99)	bìrìbí	bìrìbí-ḿba	ananas
	bà^hci	bà^hci-ḿbá	manioc
	kàtútú	kàtútú-ḿba	aubergine

Pour d'autres mots analogues, la consonne initiale, /c/, /g/ n'a pas jusqu'ici été attestée dans des marqueurs de classe.

(100)	cè:cé:	cè:cé:-ḿba	vélo
	gááⁿ	gáá^m-ḿba	oignon

La forme du pluriel permet de démontrer qu'il ne s'agit pas d'un affixe.

On observe en effet qu'en début du nom, les consonnes /b/, /c/, /g/, ne varient pas. Sachant que tous les marqueurs du singulier doivent varier au pluriel, il faut conclure que la syllabe /bì/ et la syllabe /cè/, /gá/ ne constituent pas des marqueurs de classe. Ils font partie du radical. Les alternances morphologiques à l'initiale d'un même mot donné représentent donc un critère formel d'identification des affixes.

Le pluriel de ces mots est par conséquent marqué seulement par un suffixe – et par un suffixe qui leur est particulier. Seul le suffixe /-m̀ba/ formule l'opposition de nombre. Sa présence indique le pluriel, et son absence signifie obligatoirement le singulier. Par conséquent, ce groupe se caractérise comme sans préfixe.

Ce suffixe /-m̀ba/ ne marque que le pluriel des noms d'emprunt.

Quand on considère les tons, on découvre (a) que la disposition des tons dans le radical du mot ne change pas du singulier au pluriel, et (b) que la nasale syllabique du suffixe pluriel adopte le dernier ton qui le précède, c'est-à-dire celui de la dernière syllabe du radical. Les tons précédents du radical ne jouent pas de rôle.

– Si ce ton est haut, la nasale syllabique sera réalisée avec un ton haut, comme dans les exemples ci-dessous ; le ton de la voyelle finale du suffixe étant toujours un ton moyen.

	Singulier	Pluriel	Glose
(101)	gáró	gáró-m̀ba	lit
	H H	H H-H M	
	kà:líⁿgbí	kà:líⁿgbí-m̀ba	lampion
	B H H	B H H -H M	
	kátútú	kátútú-m̀ba	aubergine
	B H H	B H H-H M	

– Si, par contre, le ton final du radical est bas, le ton de la nasale syllabique sera bas :

(102)	bùrìbùrì	bùrìbùrì-m̀bá	pain
	B B B B	B B B B-B H	
	bó:tà	bó:tà-m̀bá	fossé
	H B	H B -B H	
	gbàáⁿdù	gbàáⁿdù-m̀bá	papaye
	B H B	B H B -B H	
	kámáⁿto:sì	kámáⁿto:sì-m̀bá	tomate
	B H M B	B H M B -B H	

Le ton réalisé à la finale du suffixe est par contre haut. On a ici une combinaison tonale bas haut (BH).

On pourrait parler ici de sous-genre, déterminé, au pluriel, non pas segmentalement, mais autosegmentalement par le dernier ton du radical nominal au singulier.

Les lexèmes de cette classe ne font généralement pas intervenir un ton moyen. Celui-ci est observé dans un seul mot de cette classe, où il est précédé d'un ton haut et suivi d'un ton bas.

- (103) **kámáⁿto:sì** **kámáⁿto:sì-mbá** tomate
 B H MM B B H MM B -B H

On retrouve dans cette classe certains animaux que l'on peut qualifier d'exotiques

- (104) **gbàgbá** **gbàgbá-mbá** canard
 kòlókòlò **kòlókòlò-mbá** dindon
 nà:cíin **nà:cí^m-mbá** hyène

En résumé. On peut caractériser les lexèmes de ces noms comme lexèmes à ton non moyen (c'est-à-dire ton haut ou ton bas) en finale. C'est de ce ton final du radical que dépend le schéma tonal de la marque du nombre au pluriel. Le genre VIII est marqué au singulier par la classe 15 (marqueur **ø-lexème à ton non moyen en finale-ø**) ; au pluriel, il est marqué – segmentalement- par la classe 16 (marqueur **/-mba/**), avec des combinaisons tonales liées au dernier ton du lexème : ø- ... -mbá (pour les mots présentant un lexème à ton bas final ; et **/-mbá/** pour ceux terminés par un ton haut final. Les combinaisons tonales sont donc conditionnées ; d'où le fait que nous n'en faisons pas des classes différentes.

2.9. Le genre IX : préfixe **/u-/...-ø-/l** et suffixe **/í-/**

Ce genre a en partie été examiné au niveau de l'étude du genre I : les deux présentent en effet le même préfixe de classe et réfèrent, au niveau sémantique, globalement à des animés, avec les interrelations dont nous avons parlé.

Le genre IX est marqué au singulier par la classe 1 : marqueurs de classe **/u-/...-ø-/l** et au pluriel par la classe 14 avec le préfixe **/í-/**.

- (105) **ugbè:ri** **ígbé:ri** porc
 ukpɔkpɔ **íkpɔkpɔ** pou
 úku **íkù** serpent

úbó

íboó

chien

3. Synthèse. La structure nominale en konkomba

3.1. Tableaux des lexèmes et morphèmes dans les noms affixés

Nous choisissons d'en présenter une vue synoptique, à partir de tableaux.

Tableau 1

GENRES	MARQUEURS DE CLASSE				MODIFICATIONS AFFECTANT LE RADICAL AU PLURIEL	
	Affixes du singulier		Affixes du pluriel		Tons	Segments
I	u/ú-	-ø/-lɪ	bí-	-b	±maintenus au pluriel	
II	lɪ-	-lɪ	N-	-ø/-lɪ/jɪ	maintenus	
III	lí-	-lɪ /- lí /-lí	N/Ń	-ø/-mì/- lɪ/		
IV	kɪ-	-ø	ŋ'	-mɪ	maintenus	
V	kí-	-ø/-rɪ/	tí-	-ø/-rɪ/-nɪ	maintenus	
VI	bí-	-bɪ	í-	-ton haut	maintenus	
VII	N/Ń-	-ø	í-	-ø	maintenus	
VIII	ø-	-ø	ø	-mbá	maintenus	
IX	u/ú-	-ø/- lɪ	í-	-ø	maintenus	

Le nombre de classes nominales (et donc corrélativement de genres) en konkomba est donc plus élevé qu'en ncàm : le genre II (d'après Cox) du ncàm, marqué par les classe 3 : marqueurs /dɪ...dɪ/ et 2 (marqueurs /a...n/ton moyen/) s'éclate en deux au niveau du konkomba, éclatement déterminé par le ton du préfixe de classe qui, en konkomba est soit moyen soit bas ; ce qui a pour conséquence de décider de la structure morphologique des mots concernés. Comme la morphologie de ces mots n'est pas imputable à l'environnement, on est conduit à y voir deux classes distinctes dans la langue, avec l'attaque /l/. On peut rappeler que

si le préfixe de classe est de ton moyen au singulier, le suffixe possède le même ton ; d'où le fait qu'il s'agit là d'un vrai circonfixe /lɪ-... -lɪ/. Par contre, les noms à préfixe de ton haut /lí/ peuvent avoir un suffixe avec l'un des trois tons attestés dans la langue.

De l'autre côté, les emprunts constituent en konkomba des classes bien spécifiées, également déterminées par la structure tonale. Alors qu'en ncàm les emprunts forment tous leur pluriel avec le suffixe /-b/, le pluriel des noms konkomba s'organise selon deux schémas tonals qui affectent la forme */mba/, dans les conditions ci-dessus présentées ; ce qui nous a amené à distinguer deux classes au pluriel, distinguées au niveau autosegmental ; reconnaissant par là un genre particulier.

Ces deux points constituent des points importants qui distinguent le konkomba du ncàm. On peut dire par rapport au ncàm que si la langue konkomba a perdu la plupart de ses suffixes de classe, elle a gagné en genres grâce à l'exploitation de la variation tonale moyen/haut (quand l'attaque du préfixe de classe est /l/) et haut/bas pour les emprunts (les faits relevant de la syntactique de la langue empêchant un emprunt d'être réalisé avec un ton moyen).

(Page suivante : *Tableau 2*)

Tableau 2

MARQUEURS DE CLASSE	PROCESSUS MORPHOLOGIQUES		
	STRUCTURE SYLLABIQUE DU RADICAL		PHENOMENES AFFECTANT LE SUFFIXE
	Singulier	Pluriel	
/lɪ/.../lɪ/	CV:/...CV:	CV:	Chute du suffixe/ majeure des cas
	CV/ CVCV...	Idem	Présence
/lí/.../lí/	CV:	CV:	Chute et combinaisons tonales irrégulières
	CV/CVCV	Idem	présence
/ń/	CV/CV:	Idem	Présence
/ku/	CV/CV:	Idem	Présence et nasalisé en finale
/kí/	CVCV	Idem	maintenu
	CV:/CV...CV:	CV/ CV...CV	Abrègement /Fermeture de voyelle
/u/	CV/CV:/ ...CV	Idem	En général maintenus
/ø/	CV/CVCV/ CV:/CV:/CV	idem	Maintenus dans le radical

Le tableau ci-dessus appelle certaines observations:

Quand une voyelle longue termine un radical, et que ce radical est suivi d'un suffixe, ce suffixe est appelé à tomber. Comme /lɪ-/ , /bí-/ et /lí-/ sont les seuls préfixes de classe à pouvoir disposer de suffixes au singulier, le phénomène ne s'observe que là ; ces suffixes du singulier tombent au pluriel. Partout ailleurs la structure segmentale du radical est en général la même au singulier qu'au pluriel.

Une telle organisation du système nominal révèle que le konkomba, à l'instar du moba, du ncàm, de l'akassélé est « une langue à morphématique différenciée, c'est-à-dire une langue dans laquelle les classes nominales sont dans une opposition "singulier" à "pluriel" » (BAKPA, 2004 : 23).

3.2. Statut morphologique des composants du nom en konkomba.

L'analyse qui a précédé a permis de distinguer, au niveau du nom, d'une part les affixes qui jouent le rôle de marqueurs, et d'autre part la base, simple, composée, ou incluant un dérivatif, qui véhicule le sens lexical des différents mots. L'ensemble de ces informations est nécessaire pour construire un nom. Au terme de l'examen de l'ensemble des genres, faisons le point sur le statut de ces composants du nom.

3.2.1. Les marqueurs de classe et de nombre.

3.2. 1.1. Des affixes.

Un faisceau de contraintes montre que ces morphèmes sont des affixes.

1) **Non autonomie.** Ces formes n'ont aucune autonomie. Il n'est pas possible de dire, tout seul, la forme /lt-/ ou /n-/, ou la forme /-mi / ou /-rt /, ni aucun des « marqueurs de classe » avec une valeur quelconque pouvant correspondre à un singulier ou à un pluriel. Le point difficile a été de bien distinguer entre un dérivatif et un suffixe. Par ailleurs, cela n'empêche pas beaucoup de marqueurs de porter une information sémantique générale. Mais il ne peut pas formuler celle-ci à lui tout seul. Cette forme ne se suffit jamais à elle seule. Il s'agit donc de formes « liées ».

2) **Disposition fixe.** La position des marqueurs de classe dans le mot nominal n'est pas libre ; elle ne peut figurer qu'en finale et à l'initiale, selon une distribution stricte. Ceci n'est pas évident pour la classe (singulier) marquée par /lt-...- lt/ puisque les mêmes phonèmes sont répétés. Mais cela le devient pour la classe du pluriel du même genre, et pour l'ensemble des autres classes. Deux cas se présentent.

- Le marqueur est un circonfixe (préfixe + suffixe). Il est impossible de les permuter.

(106)	n-dɪpà-lì	termitières	* lì-dɪpà-n
	tí-jo:rt	soirs	* rt-jo:tí

- Le marqueur du pluriel est un préfixe. Il est impossible de le suffixer.

X */**ku:- ɲ**/ pour signifier les houes : /**ɲ-ku:**/

X */**dàfe:-n**/ pour signifier oreille : /**n-dàfe:**/

L'occurrence de ces affixes n'est donc pas libre.

3) **Inséparabilité d'avec la base.** Par ailleurs, aucun autre constituant (un autre nom, un adverbe), aucun autre morphème flexionnel ne peut s'intercaler entre la base nominale (radical + (éventuellement) dérivatifs) et les préfixes ou suffixes quand les noms les possèdent. Le présent raisonnement vaut pour l'ensemble des appariements identifiés dans le tableau 1. D'où notre choix d'uniformiser la présentation.

4) **Phénomènes d'amalgame.** L'étude des suffixes a montré que dans certains cas une alternance vocalique dans le radical formulait à la fois la permanence du même radical (le lexème est toujours reconnu comme le même), et les deux informations d'un marqueur de classe : le classement lui-même et le nombre. C'est le cas dans le genre VI.

(107) **bí-dóò** **í-d^wí** **néré/nérés**

L'opposition de genre n'est pas véhiculée que par le changement de préfixe. Elle l'est aussi par l'inflexion de la voyelle longue du radical. Ceci montre une solidarité maximale entre le lexème et les morphèmes, typique d'une infixation.

Ceci vaut-il également pour les mots identifiés comme emprunts et qui présentent seulement un suffixe au pluriel ? Oui. Il n'est pas non plus possible de réaliser */m̄ba/ avec pour signifié « pluriel » comme on peut le faire de /ŋká/ pour dire « orange ». Ce dernier élément est libre, et a statut de lexème, (et même de nom singulier dans ce cas précis), contrairement au premier qui est un morphème lié. Le test de permutation prouve que /-m̄ba/ ne peut précéder le radical avec pour signifié « pluriel ». Le suffixe ne peut pas non plus être séparé de la base nominale par quoi que ce soit. Bref, il s'agit toujours, mutatis mutandis, d'un morphème suffixé.

Ainsi, les morphèmes identifiés comme marqueurs de classes sont des morphèmes liés, spécialisés, chacun en ce qui le concerne, dans une position donnée. Cette dépendance segmentale par rapport au radical leur confère le statut d'affixes.

3.2. 1.2. Des éléments flexionnels

Enfin, on est conduit à en faire des morphèmes **flexionnels**, et non dérivationnels, selon les critères les plus assurés de cette distinction. (Cf Creissels 2006a ou Mel' čuk 1993). Tout d'abord, les marqueurs de classe jouent un rôle essentiel dans la syntaxe, comme nous le verrons. Or « seules les caractéristiques flexionnelles du mot peuvent intervenir dans la formulation de règles syntaxiques » (CREISSELS, 2006a : 15). Par ailleurs, ils répondent aux deux conditions principales qui définissent une catégorie flexionnelle selon Igor

Mel'čuk (1993 :263) : (1) « leur caractère obligatoire ». Tout nom est repéré comme appartenant à un genre défini, donc à deux classes définies. Même un nom d'emprunt (genre VIII), sans préfixe ni suffixe, est repéré comme un singulier, puisqu'au pluriel il présente un suffixe (-mba). De ce fait, il est mentalement mis dans une catégorie particulière, au même titre que tout nom. (2) « La régularité relative de leur expression »³⁹. Le tableau de l'ensemble des classes est relativement simple, comparé aux possibilités plus ou moins régulières des dérivations. L'opposition de nombre est binaire. Enfin, les exemples qui présentent une base dérivée et un suffixe marqueur de classe montrent que le dérivé précède le marqueur de classe. Ex : Genre V, classe 10 :

(108) **tí- jíkpu + pú -rɪ** chapeaux.
 PREF Rad Dériv SUF

Celui-ci commence et termine le mot nominal.

3.2. 1.3. Caractéristiques morphophonologiques des marqueurs de classe.

La structure syllabique de ces morphèmes est CV (avec V = -ATR), /ń/ (nasale syllabique), ou la voyelle /u/ au singulier.

Tous les phonèmes de la langue ne sont pas attestés comme initiale ou comme finale de nom dans la langue. Des consonnes surtout et quelques voyelles sont attestées dans ces positions. Parmi les consonnes on distingue : /b/, /k/, /l/, /N/, /r/, /m/, /n/, /j/, /t/ ; et les voyelles /u/ et /i/. Certains ne sont attestés qu'à l'initiale du singulier : /k/, /l/, /u/

À l'initiale du pluriel, on trouve :	/t/, /i/, /N/, /b/
Initiale du singulier comme du pluriel :	/N/
Finale singulier :	/l/
Finale pluriel uniquement :	/r/, /n/, /j/, /m/
Finale singulier comme pluriel :	/l/, /r/
Initiale et finale pluriel :	/b...b/

On obtient les appariements suivants, en tenant compte du ton :

³⁹ Mel'čuk Igor, 1993, page 263, et pages 287-302 (sous les termes : « grammèmes – dérivatèmes).

H-∅	—————	-m'ba
B-∅	—————	-mbá
kM-	—————	NH-
IH	—————	NH/NM
IM-	—————	NM-/NH
kH-	—————	tH-
b-	—————	
N-	—————	iH
u-	—————	bM

On observe que les articulateurs labial et apical sont les plus sollicités dans l'affixation ; les autres points d'articulation n'entrent en jeu que dans la mesure où la nasale syllabique joue le rôle de préfixe, avec les processus d'assimilation que cela déclenche. On peut dire également que dans cette langue, le trait de « fermeture » intervient pour beaucoup dans le processus d'affixation assuré par des voyelles : seules les voyelles fermées sont prises en compte.

3.2. 2. Les radicaux.

3.2. 2.1. De l'indépendance et de l'autonomie des radicaux

Nous allons distinguer ces deux concepts à l'aide des définitions qui vont suivre.

1) Les radicaux portent les lexèmes. Ce sont des éléments qui véhiculent le sens lexical des mots. Comme le dit Igor MEL'ČUK :

*« Les radicaux sont **indépendants** : ils sont choisis par le locuteur seulement en fonction de leur signification à exprimer ou de la construction syntaxique. Les affixes sont dépendants, puisque leur choix est conditionné par les radicaux » (MEL'ČUK, 1996 : 163)*

Par conséquent, ce sens lexical est commun aux différentes formes que peut prendre une base radicale en fonction des faits morphologiques impliqués. Ici, c'est celui qui reste invariant dans l'opposition de nombre ; c'est ce dont on affirme l'unicité ou la pluralité.

Contrairement aux affixes, leur structure segmentale est globalement conservée dans le passage du singulier au pluriel. Les modifications qui affectent les radicaux sont imputables, dans la plupart des cas à la chute ou à l'apparition de suffixes.

Radicaux maintenus :

Le plus souvent en syllabe finale avec voyelle longue

En syllabe CV/CVCV

Préfixe /u/, /ń/

Noms sans affixes au singulier

Modification du radical :

Noms avec préfixe /kí/

Par ailleurs le schéma tonal du radical dépend du ton du préfixe marqueur de classe.

2) Mais il faut distinguer l'indépendance (« la non dépendance ») dans le sens ci-dessus, de **l'autonomie**, définie ainsi : possibilité pour une forme grammaticale de constituer un énoncé à elle toute seule, sans nécessiter une autre forme devant ou derrière elle. (« Autonomie forte » dans la terminologie de Igor Mel'čuk (1993 : 170), « mot » dans la terminologie glossologique (URIEN, 1989 : 81-85). Selon ce point de vue, seul le nom dans son ensemble a une autonomie. Le radical ne suffit pas en lui-même parce qu'il est toujours « classé » par des marqueurs de classe. C'est même cela qui définit le nom konkomba : l'impossibilité de dire toute seule une information « lexicale » sans avoir aussi à la rapporter aux autres informations qui composent le minimum d'un nom, à savoir le genre morphologique et le nombre formulées par le marqueur de classe⁴⁰. Selon Jean-Yves Urien⁴¹, :

« La non autonomie du lexème, voilà ce qui distingue, « dans la langue du locuteur », un nom ou un verbe de la mention métalinguistique, la glose, de ce nom ou de ce verbe, dans un dictionnaire ou un traité de linguistique. Seul le linguiste, pour les

⁴⁰ En cela, les langues Gur se distinguent des langues kwa, dites « économiques », « où la forme du constituant syntaxique peut coïncider avec le radical simple » (Lébéné Philippe BOLOUVI, 1989, p. 425).

⁴¹ URIEN Jean-Yves, 2007, Séminaire de Master, non publié.

besoins de l'analyse, peut séparer le lexème des autres informations flexionnelles contenues dans le nom ou le verbe tel qu'il est énoncé par le locuteur ».

Qu'en est-il des radicaux des mots empruntés ? Ceux-ci sont réduits à des lexèmes construits comme une classe nominale à part ; le radical n'a pas de préfixe explicite de classe, et n'a pas non plus, au singulier, de suffixe de nombre. Au pluriel, une marque formelle s'adjoint à ce radical, mais elle ne décide pas des niveaux de hauteur qui l'affecteront, ceux-ci ne pouvant être déterminés que par le ton final de la forme du singulier : combinaison Bas Haut /m̀bá/ quand le dernier ton du radical est Bas et combinaison Haut Moyen /ḿba/ quand le dernier ton du radical est Haut. À signaler que les mots concernés n'admettent pas de glissement d'un ton moyen au singulier ; par ailleurs tous les autres affixes sont monosyllabiques, à un seul niveau tonal.

3.2. 2.2. La structure des radicaux nominaux

Les radicaux peuvent être monosyllabiques ou polysyllabiques. Dans ce dernier cas, la syllabe finale et la pénultième qui la précède ont seules une incidence sur les traits du suffixe. La finale du radical, celle qui précède le suffixe, peut elle-même avoir soit la structure CV, avec voyelle brève, ou CV :

Quand elle est de structure CV, on observe que le mot est construit avec un suffixe, au singulier comme au pluriel.

(109)	l-bí-l	m-bí-l	le pépin
	l-jà-l̀	ŋ-jà-l	le tabouret

Sa présence fait apparaître une règle morphologique : la brièveté à la fin du lexème est corrélative de la présence d'un suffixe au niveau du pluriel. Inversement, la longueur vocalique à la fin du lexème est corrélative de l'absence de suffixe au pluriel. La construction morphologique du nom en konkomba obéit donc à un schéma portant sur les traits de longueur et de tonalité des phonèmes concaténés.

3.2. 3. De l'autonomie des tons et de la longueur vocalique en morphologie

1) La **tonalité**. Affixes et lexèmes tels que présentés ci-dessus ne font apparaître que des segments consonantiques et vocaliques. Mais ceux-ci se combinent avec les différents tons

dont le fonctionnement est mieux connu depuis les recherches de John Goldsmith sur les tons :

“Tonal systems are at present among the best understood of phonological systems, and once an autosegmental perspective is adopted, it is not hard to see that tonal systems do operate elegantly, like clockwork ” (GOLDSMITH, 1993: 11).

Les segments consonantiques et les segments vocaliques sont placés sur un palier – le palier segmental ; les tons de leur côté sur le palier tonal. Ceux-ci sont indépendants des segments consonantiques ; la conséquence est qu’un suffixe peut tomber, sans que cela affecte les tons en présence :

“Processes affecting elements on one tier may in some cases have no impact on elements on a different tier. For instance, when vowels are deleted, the tones associated with them are not necessary lost” (KATAMBA, 1993: 154).

Ce constat est apparu dans l’analyse des différents mots du konkomba. Il est donc possible d’affirmer que dans cette langue, les faits tonals sont totalement indépendants des faits segmentaux dans leurs réalisations.

La tonalité reste alors une véritable réalité phonologique ; elle est exploitée de manière importante par la morphologie.

2) **Longueur / brièveté vocaliques.** De façon générale, ces faits prosodiques sont aussi maintenus. Toutefois, s’il est difficile qu’une voyelle brève devienne longue dans l’opposition de nombre, la réciproque est ce qu’il y a de plus fréquent – dans les conditions ci-dessus spécifiées. Il faut aussi noter qu’aucun affixe ne présente un noyau vocalique à syllabe longue ; de là le fait que toute attaque consonantique avec un noyau vocalique long (/CV:/) est radical ou fait partie d’un radical si le mot concerné est au moins dissyllabique.

4. La structure des composés

4.1. La notion de composition

Si en ncàm, le nom simple « consiste en un lexème auquel s’affixent des nominants » (COX, 1998 : 164), le nom composé « résulte d’un processus de lexicalisation par lequel se forme un mot à partir d’entités lexicales elles-mêmes autonomes (les préfixes et les suffixes ne le sont pas) » (ZEMMOUR, 2004 : 86).

Il est généralement admis que le processus de composition consiste à former des mots à partir de la combinaison de plusieurs mots, au sens de mots-formes ; autrement dit « des unités dotées de l'autonomie reconnue aux mots » (MOESCHLER, 2005 : 61). Ce processus s'opère grâce à un certain nombre de « variations caractéristiques d'un thème nominal entre l'état de la forme libre et celui de membre de composé, cette variation étant justement une des marques, parfois la marque unique, de la composition » (BENVENISTE, 1974a : 145). Quelles sont donc ces variations qui affectent les différents mots-formes et qui attestent qu'il existe une composition nominale en konkomba ? Les mots composés tels que conçus ici ne sont autres que les synthèmes dans la terminologie de Martinet, à ne pas confondre avec les syntagmes. En effet, « les monèmes composants du synthème sont dits conjoints par opposition aux monèmes libres des syntagmes » (MARTINET, 1967 : 134).

« La base du nom composé comporte un élément déterminant et un autre déterminé qui s'unissent pour désigner quelque chose de particulier » (COX, 1998 : 164). Dans la structure complexe que représente un nom composé, quels critères permettent d'identifier le déterminant du déterminé en konkomba ?

Selon André Martinet, « un monème en détermine un autre lorsque son apparition ou sa présence est sous la dépendance de ce dernier. Pas de déterminant sans déterminé : le déterminant est omissible et marginal ; le déterminé ne l'est pas. L'élément non omissible est plus central que l'élément omissible, ce qui explique que, lorsque le déterminé s'impose en priorité à l'attention, on le désigne comme le noyau. Dans une optique dynamique, les déterminations diverses du noyau se présentent comme des expansions. Lorsqu'on désire simplement marquer le rapport de dépendance, on parlera de noyau et de ses satellites » (MARTINET, 1985 : 112).

Nous allons partir de quelques exemples pour l'analyse et l'identification des marques de composition dans cette langue.

N.B : dans ce qui suit, les tirets (-) séparent les affixes des radicaux, les points (•) marquent les limites de radicaux.

Un composé peut être considéré comme la somme d'un certain nombre de composants.

COMPOSE	COMPOSANT 1	COMPOSANT 2
(110) kí-ní^mbì•kàrì	li-ní^mbí-li	kí-ko:
/PREF-œil•poil/	/PREF-œil-SUF/	/PREF-poil/
« le cil »	« œil »	« poil »

Dans ces conditions, on peut parler, avec Cox, de « composant 1 » et de « composant 2 » (COX, 1998 : 165) dont l'union permet d'obtenir un nom composé. Il sera question d'identifier lequel de ces composants fonctionne comme déterminant (satellite) et lequel est déterminé (noyau) ; d'un autre côté de décider de la nature de la composition quand celle-ci met en présence plusieurs composants, notamment plus de deux, dans un cas comme celui qui suit :

(111) **ki-tà•ŋámbi•ŋà: ŋá:ru** qui est formé de trois composants.

4.2. À propos de l'étiquetage des composés.

Sur quoi se fonde l'attribution d'un numéro à un composant donné ? Un mot composé est avant tout une structure, qui s'insère et s'intègre dans une classe nominale donnée. On remarquera que la plupart des mots composés ont été analysés à l'intérieur des systèmes formés par les affixes, où ils présentent le fonctionnement morphologique des mots simples. Nous avons donc respecté cette structure segmentale qui veut qu'à un préfixe de classe donné corresponde un suffixe approprié. Ainsi, un nom à préfixe /b/ ne peut être suffixé que par /b/. L'ordre des composants reflète ici l'ordre d'apparition des différents radicaux impliqués dans un composé ; cela dit, cet ordre n'est pas libre, et les numéros affectés aux différents composants ne sauraient par conséquent être arbitraires. De cet ordre dépendent les règles morphologiques qui régissent la composition nominale.

Nous allons étiqueter les différents morphèmes afin de rendre manifestes les combinaisons entre morphèmes : ceux du composant 1 seront identifiés par le chiffre « 1 », ceux du composant 2 par le chiffre « 2 » et ainsi de suite. Nous parlerons donc de préfixe 1, suffixe 1, radical 1, etc.

COMPOSE	COMPOSANT 1	COMPOSANT 2	COMPOSANT 3
(112) ki-tà•ŋá^m•bi•ŋà:ŋá:ru	li-tà:-li	kí-ŋá^m•bí•bí?i	kí-ŋápa:-ru
« l'orteil »	CL-pied-CL	CL-main•petit•enfant	CL-ongle-CL
	« pied »	« doigt »	« ongle »

Nous allons partir d'un composé à deux éléments :

Le composé s'obtient à partir des composants 1 et 2.

COMPOSANT 1	COMPOSANT 2	NOM COMPOSE
(113) u-kpàaⁿ	li-jiⁿ-li	li-kpàaⁿ-jiⁿ-li
/PREF ¹ -pintade/	/PREF ² -œuf-suf ² /	/PREF ² -pintade•œuf-SUF ² /
PRÉF1-RAD1	PRÉF2-RAD2-SUF2 →	PRÉF2+RAD1+RAD2+SUF2
« pintade »	« œuf »	« œuf de poule »

Tous les morphèmes du composant 2, sont présents dans le composé : ses affixes servent d'affixes au composé. Du composé 1, le processus ne retient que le radical, qui précède celui du radical 2, mais ses affixes (ceux du radical 1) disparaissent. On peut dire du composant 1 que, s'il perd en affixe dans la composition, il gagne en position : il est le premier radical dans un mot composé.

Les mots composés présentés jusqu'ici font appel à au moins deux mots-formes, ou précisément deux noms qui sont mis en relation et dont le composé qui en résulte respecte la morphologie nominale d'une « langue à morphématique différenciée⁴² ». Mais, pour Émile Benveniste :

« dans une langue consistant en unités simples, l'existence d'unités faites de deux signes conjoints invite à se demander où est la source commune des composés et d'où vient la diversité de leurs formes » (BENVENISTE, 1974b : 145).

Benveniste propose donc qu'on analyse les composés

« non comme des espèces morphologiques, mais comme des organisations syntaxiques. La composition nominale est une microsyntaxe ». D'autre part, poursuit-il, « un composé comporte toujours deux termes... Le composé devenant terme de composé compte pour un seul terme ; il n'y en a toujours que deux dans le composé nouveau »

Mais comme le marqueur de classe est unique et homogène, nous choisissons de faire de la composition nominale une notion morphologique.

Le premier type de composé que nous allons examiner est celui qui met en rapport deux noms.

⁴² Maurice HOUIS, cité par Lébéné Philippe BOLOUVI : « dans la terminologie de Maurice Houis, ce sont des langues utilisant un système d'affixes variés, telles les langues bantou et les langues gur. Les langues *Kwa* (langues parlées du littoral jusqu'au centre du Togo) sont dites de type "économique" c'est-à-dire utilisant un système où la forme du constituant syntaxique peut coïncider avec le radical simple », in 1989, *Les apports linguistiques "Kwa" dans le portugais de bahia-brésil (Etude morphologique et étymologique)*, Tome 2, page 425.

4.3. Les types de composés

4.3. 1. Premier type : les composés intégrant deux substantifs

Ils sont les plus fréquents. Ce procédé permet à la langue de désigner les objets à partir de périphrases. Sur ce point, on peut dire que la plupart des noms en konkomba sont obtenus à partir de ces tournures "périphrastiques". Pour comprendre la nature des relations d'ordre logique et d'ordre sémantique entre les composants et le composé, nous avons utilisé le même mot /**u-pe:-li**/ comme composant 1 dans un premier temps, et comme composant 2 dans un second temps. Certaines observations sont apparues.

	COMPOSANT 1	COMPOSANT 2	COMPOSE
(114)	li-m^wà:-li	u-pe:-li	u-m^wà•pè:-li
	/PREF-mer-SUF/	/PREF-gibier-SUF/	/PREF-mer-gibier-SUF/
	préf1-rad1-suf1	préf2-rad2-suf2	préf2-rad1-rad2-suf2
	« mer »	« gibier »	« le crocodile » (gibier de la mer)
(115)	u-pe:-li	li-tà:-li	li-pe:•tà:-li
	/PREF-gibier-SUF/	/préf-rad-SUF/	/PREF-gibier-patte-SUF/
	PRÉF1-RAD1-SUF1	PRÉF2-RAD2-SUF2	PRÉF2-RAD1-RAD2-SUF2
	« gibier »	« patte »	« patte de gibier »

Le résultat reste le même, quant au processus de composition : le radical du composant 1 s'infixe simplement entre le préfixe et le radical du composant 2 pour produire le composé. On peut formuler l'idée que l'infixation n'est possible qu'au niveau du composant 2.

Les manipulations font apparaître le fait qu'il n'est pas possible, dans les exemples qui précèdent, d'obtenir des composés acceptables dans la langue en inversant l'ordre des composants : le composant 2 devenant le composant 1 et vice versa ; comme

	COMPOSANT 1	COMPOSANT 2	COMPOSE
(116)	u-pe:-li « gibier »	li-m^wà:-li « mer »	* li-pe:•m^wà:-li
	li-tà:-li « pied »	u-pe:-li « gibier »	* u-tà:•pe:-li

Ces manipulations révèlent des contraintes sémantiques du genre **x est de y** (x appartient à y, x est propre à y) : « *le gibier qui est de la mer », « *la patte qui est du gibier » ; dans ces conditions, la mer ne peut relever du gibier par exemple. Cela veut dire que,

dans ce type de composition, le composant 1 doit être une spécification, une particularité, une propriété du composant 2. La composition dans ce sens paraît intégrer la notion de grandeur, avec l'image d'un cône dont la base – représentée par le composant ultime – irait en se rétrécissant.

Il apparaît que le composant 2 joue alors le rôle de déterminé ; il est déterminé par le composant 1. Dans ce processus, le ton est parfois appelé à changer, notamment en finale du composé : il tend à devenir bas.

	COMPOSANT1	COMPOSANT2	COMPOSE
(117)	lu-m^wà:-lu	u-pe:-lu	u-m^wà•pè:-lì
	CL-mer-CL	CL-gibier-CL	CL-crocodile-CL

4.3.2. Deuxième type : autre modèle

Ce ton bas final caractérise également un autre type de détermination, quand par exemple, un nom complète un autre nom (le complément de nom). Dans ces conditions, un processus d'agglutination s'opère, où les deux radicaux ne se « collent » plus (contrairement à ce qui se passe dans la composition) mais sont mis ensemble, grâce à un infixe, le morphème /-a:-/ ; (son statut sera donné dans l'étude de la possession). Le suffixe de la forme qui en résulte est automatiquement réalisé avec un ton bas, comme dans le cas d'une composition. Ce qui unit ce type à celui qui précède, c'est justement ce ton bas final ; il s'en distingue toutefois le modèle présenté ici relève d'un procédé syntaxique.

Soient les mots /u-cìni/ « lion » et /ú-bó/ « chien » comme composant 1 et /tí-ku-ri/ « poils », comme composant 2. Le processus permet d'obtenir les composés suivants :

(118)	u-cìni-a:-ku-rì	« les poils du lion »
	u-bó-a:-ku-rì	« les poils du chien »
	ŋ́-ŋá^h•gi:-a:-sà^h•ja•lì	« la route à gauche »

Comme on le voit, le préfixe de classe du mot /tí-ku-ri/ (c'est-à-dire / tí- /) disparaît, le suffixe /-ri/ est affecté d'un ton bas.

Dans le cas de ce type de détermination, on obtient ce qui suit : quand le constituant en position 2 (c'est-à-dire le déterminé) ne présente pas de préfixe de classe, la base radicale (à laquelle est réduit ce constituant) se trouve simplement séparée du déterminant par le morphème /a:/. C'est notamment le cas des emprunts et des toponymes.

(119) **nà:wá:r-a:-canton**Nawaré-MDET⁴³ -canton« le canton de Nawaré »**Kabou-a:-tíⁿ̀hì**

Kabou-MDET-terre

Kabou (en tant que localité)

sáⁿ dé-a:-kuri

Lièvre-MDET-poils

« Les poils du lièvre »

Le morphème de détermination /-a:-/ se préfixe au radical du déterminant. Le suffixe dans ce processus adopte un ton bas. L'ordre des mots dans la détermination étant déterminant (en position 1)/déterminé (en position 2) dans cette langue.

Le morphème /-a:-/ fonctionne alors comme une épenthèse ; il se place entre le déterminant, – le premier constituant dans cette relation, qui conserve ici sa structure segmentale - et le radical du déterminé (que suit le suffixe) ; la nature du suffixe de classe du nom en position de déterminé (en deuxième position) – qui adopte un ton bas - est fonction de la classe nominale à laquelle appartient le constituant final (le déterminé).

Sur les deux points précis que sont la position du déterminé et les modifications qui affectent le déterminé (le reste du processus étant totalement différent), on peut dire qu'il en va du konkomba comme du ncàm : « le complétant (*c'est-à-dire ici le déterminant*) n'est pas marqué tandis que le complété (*le déterminé*) perd son préfixe et a un suffixe de complétion à ton bas » (COX, 1998 : 182).

La structure est donc la suivante :

X	NOM DETERMINANT +	MDET +	RADICAL DETERMINE +	SUFFIXE A TON BAS
(120)	ub^wár	-a:-	-tu:-	-nì

⁴³Où MDET désigne le morphème de détermination.

Les pronoms sont aussi concernés par ce phénomène ; mais leur étude sera réintégrée dans un processus plus général caractéristique de ce que Igor Melčuk appelle « possessivité » (MELČUK, 1994 : 199), (plus précisément en « 4.1.1. La construction des composés » et « 4.1.2. Construction génitive et expression de la possession » de son ouvrage).

Dès lors, un problème se pose quant à l'identification du suffixe dont les modifications tonales interviennent dans l'expression de la détermination. Le tableau présenté plus haut en **1.1. Classes et genres morphologiques** fait apparaître cependant que certains noms de la langue ne présentent pas de suffixes. Que se passe-t-il en pareil cas, étant donné que ces noms sans suffixes de classes sont aussi aptes à occuper la position de déterminés ? Dans ce cas, à quel(s) suffixe(s) se combinent ces noms ?

4.3. 3. Les composés à plus de deux termes

Dans ces conditions, que se passe-t-il avec des composés à plus de deux composants ?

	COMPOSE	COMPOSANT 1	COMPOSANT 2	COMPOSANT 3
(121)	ki-tà•ŋá^mbi•ŋà:ŋá:ru	li-tà:-lì	kí-ŋá^mbí•bí^hli	kí-ŋá:ru
	/PREF-pied•doigt•ongle/	/PREF-pied-SUF/	/PREF-doigt•enfant/	/PREF-ongle/
	« l'orteil »	« pied »	« doigt »	« ongle »

La morphologie nominale reste la même pour un composé à trois composants, le dernier radical étant toujours déterminé par rapport aux autres ; ce qui confirme l'analyse proposée par Benveniste : « un composé comporte toujours deux termes » (BENVENISTE, 1974b : 146).

4.3. 4. La composition verbo-nominale

Le processus de composition examiné jusqu'à présent a porté sur des noms. Qu'en est-il des composés qui contiennent des radicaux verbaux ?

Nom + Verbe

Le processus est le même. Dans ce type de composition, le verbe occupe la « place » de composant 1, le nom celle de composant 2, etc. L'infexion s'opère entre le préfixe de classe (du composant 2) et le radical qu'il précède :

COMPOSE		COMPOSANT 1	COMPOSANT 2
(122) u-kpú•búu	<	kpí	u-búu
/PREF-mourir•enfant/		/V. mourir/	/PREF-enfant/
« l'orphelin »		« mourir »	« enfant »

N.B : dans la notation, V désigne le verbe

Le trait d'arrondissement se propage ici sur la voyelle du radical verbal. Comme les verbes ne sont pas régis par la préfixation, il est évident que dans ce type de composition le nom qui en fait partie est le seul apte à être déterminé ; le verbe reste déterminant.

Nom + radical verbo-nominal

La composition peut se faire avec un radical verbo-nominal.

(123) u-di•ma:l-l	<	kí-di:	u-ma:l-l (radical verbo-nominal)
/PREF-maison•construire-SUF/		/PREF-maison/	/PREF-construire-SUF./
« le maçon »		« maison »	« bâtisseur »
u-kpa•da:n	<	kpa	u- da:n
/PREF-posséder-propritaire/		/v.posséder/	/PREF-propritaire/
« le riche »		« posséder »	propriétaire

Nom + cas de « figements »

Le composé peut intégrer un verbe qui n'est complet qu'avec un complément, comme

(124) **ga: ñlàεⁿ** « chanter », littéralement « couper la chanson »

Le composé qui en résulte est

(125) **lí-làⁿ•ga:l-l**

PREF CL-chanson•chanter-SUF nominalisateur.

usapwàⁿ-nì^okpílu	kílí	lí-là^o•ga:l
jeune fille-vieux	commencer PF	le fait de chanter
nom	verbe	nom

« La doyenne commença à chanter »

Tous ces faits confirment cette observation de Urien sur la mise en rapport syntaxique entre noms, à propos d'une langue tout à fait éloignée du konkomba, le breton⁴⁴ : Si l'on construit un message en reliant deux noms N1 et N2, on constate ceci :

« Il sera nécessaire de restreindre les variations possibles de chaque nom en fonction de l'existence de l'autre nom. Une partie du deuxième segment (c'est-à-dire nom) sera rendue prévisible dès que sera dit le premier segment, tandis qu'inversement une partie du premier nom sera rappelée dans le deuxième nom » (URIEN, 1999b : 53).

De façon générale, une synthèse sur les syntagmes (y compris les constructions adjectivales) sera présentée en fin de chapitre sur la morphologie, après l'examen de la catégorie d'adjectifs en konkomba, dans la section 4.4. La nature des syntagmes en konkomba.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les noms simples, en konkomba, sont donc pour la plupart préfixés et suffixés. Ils fonctionnent à l'intérieur d'un système connu sous le nom de « classes » ; l'appartenance à une classe donnée étant motivée par un système particulier d'affixation. Dans le même temps, seul un certain nombre de phonèmes sont attestés pour fonctionner à l'intérieur de ces affixes. Quant aux noms composés, ils obéissent à une autre structure, mais dans laquelle le système affixal est bien maintenu.

Peut-on observer une pareille organisation dans le système verbal ? La structure des verbes recoupe-t-elle celle des noms ? Voilà un certain nombre de questions auxquelles l'étude de la morphologie verbale - qui va suivre - permettra de répondre.

⁴⁴ Langue celtique parlée dans la région de Bretagne, dans le nord-ouest de la France.

CH.3. LA MORPHOLOGIE VERBALE

« La distinction entre le nom et le verbe n'est pas, il est vrai, un phénomène universel, puisqu'il y a des langues qui ne la font pas systématiquement, et que, sur le plan morphologique, les langues africaines "à morphématique non différenciée" comme l'éwé, le fon et le yoruba ne la font pas » (BOLOUVI, 1989 : 633).

Ce n'est pas le cas des langues Gur qui font partie des « langues à morphématique différenciée ».

Les points du tableau conclusif précédent sont particuliers au nom. La hiérarchie et la solidarité des informations grammaticales se conçoivent autrement au niveau du verbe ; cependant, un certain nombre de lexèmes sont aptes à entrer dans les deux types de constructions nominale et verbale. Nous examinerons les lexèmes verbo-nominaux à la fin de l'étude de la morphologie verbale.

1. Le verbe au sein de l'énoncé.

1.1. Introduction

De façon générale, le verbe est considéré comme monofonctionnel dans un énoncé verbal : il assume la fonction prédicative dans un énoncé verbal. Cette thèse a une valeur générale. On peut la préciser par deux remarques.

1.1. 1. Rappelons que ceci n'empêche pas qu'on puisse prédiquer avec une structure nominale uniquement, même si ce n'est pas l'emploi prototypique du nom dans la plupart des langues. Dans un emploi à valeur laudative, il n'est pas rare de rencontrer des énoncés strictement nominaux, qui se distinguent des énoncés appellatifs.

(126) **m-tɛ !** « je-père » dans le contexte « Mon père » (comme dans une invocation).

Ce type de construction est très fréquent, notamment dans les insultes :

(127) **upì: !** « mouton » (bête !)

unà:gbì:ja ! « Esclave ! »

Sur cette particularité de ce type de langue, Monica Cox écrit à propos de la langue ncàm :

« L'exclamation de louange est une forme de communication reconnue dans la société bassar. Utilisée à propos, elle est un compliment apprécié. On la préfère, sans autre support verbal, quand on rencontre quelqu'un qu'on veut honorer ou lorsqu'une personne fait une action qu'on apprécie » (COX, 1998 : 53).

Ce type d'expression strictement nominal est connu dans la langue sous le nom /límó:bílu/, (au pluriel, /mímó:bílu/).

Quant à l'appellatif, il apparaît comme le thème d'une prédication non formulée ; le mot ne connaît pas ici d'" emphase". On pourrait parler d'un accent d'intensité qui distingue les deux énoncés.

- (128) **ɣwú** « soleil » (Pour référer à des rayons solaires intenses)
m-pu:nu « mon ventre » (qui me fait mal par exemple)

Nous reviendrons sur ce type de construction dans la partie consacrée à la syntaxe, en **2. La phrase simple en konkomba**.

Cox parle d'« énoncés de type saturé », qui incluent aussi les salutations :

« certains énoncés sont liés à des situations particulières et utilisent un vocabulaire restreint (...) tous ces énoncés s'écartent des schèmes prédicatifs de l'assertion puisqu'ils n'ont pas de prédicat verbal » (COX, 1998 : 51).

Cette formulation se distingue aussi de celle qui fait suivre le nom d'un actualisateur dont le rôle est de permettre au nom d'assumer la fonction de prédicat.

« Dans le cas d'un prédicat nominal, l'actualisateur peut être de types divers : un actualisateur démonstratif ou un présentatif » (MARTINET, 1985 : 146).

On a ce type de prédicat en konkomba avec le présentatif : /nì sáⁿjí/

- (129) **nì sáⁿjí m-tɛ**
 ça être IPF je-père
 « C'est mon père »

nì sáⁿjí unìⁿkpílu
 ça être IPF vieux
 « C'est le doyen »

1.1. 2. Un premier verbe peut aussi entrer dans une construction syntaxique de sujet avec un second verbe, de telle sorte que ce premier verbe n'est pas le prédicat, mais ce sur quoi porte le prédicat, à savoir le « thème » (ou « sujet logique »). Ce type de construction est examiné dans la partie Syntaxe, en 2.2. 1.3. Une structure verbale

(130) **fo: úbúu ɲɛ:n**
 V1 N ADJ
 « Accueillir un enfant est bien »

Pour autant, l'antécédent n'est pas un nom, mais bien un verbe, qui entre dans une distribution actantielle (ici un complément direct), mais est lui-même en position d'actant premier (donc subordonné) d'un verbe principal à fonction prédicative, ici assumée par un adjectif.

La complexité de ces faits oblige, comme le dit Émilio Bonvini,

à « envisager le verbe à deux niveaux distincts mais complémentaires : celui du constituant verbal proprement dit, c'est-à-dire en tant que signe linguistique susceptible d'assumer la fonction de prédicat, celui ensuite des relations syntaxiques et des déterminations qui s'ensuivent lorsque, exerçant sa monofonctionnalité, il est effectivement inséré dans un énoncé pour y assumer, en tant que signe linguistique, la fonction de prédicat. Cette insertion du constituant verbal dans l'énoncé s'accompagne d'une série de déterminations grammaticales spécifiques que nous désignons globalement par "spécification verbale" » (in BENTOLILA, 1998 : 178).

Nous distinguerons ainsi, dans l'étude du verbe, le constituant verbal des spécificatifs verbaux qui, comme en kàsim, sont antéposés au constituant verbal. On comprend que la notion de verbe ne se limite pas à la base verbale, mais qu'elle intègre aussi bien les spécificatifs qui apparaissent comme des satellites verbaux, que les traditionnels pronoms dont nous examinerons par la suite le statut.

Pour comprendre la morphologie du verbe konkomba, nous ferons l'inventaire des informations grammaticales qui le constituent nécessairement ou facultativement.

1.2. La construction verbale en konkomba.

Partons de la présentation générale du verbe kàsim par Émilio Bonvini, et du verbe ncàm par Monica Cox. Elle est conçue comme une hiérarchie de « significations morphologiques » (terminologie d'Igor Mel'čuk).

Verbe	Spécificatifs verbaux + Constituant verbal
Constituant verbal	Base+ verband
Base verbale	Lexème ± dérivatif(s)

Dans un constituant verbal, le lexème est l'élément qui « joue le rôle essentiel de pivot sur lequel repose tout le système verbal et viennent s'agglutiner les diverses adjonctions et spécifications grammaticales ». Mais il a besoin d'être « complété par une série de déterminations apportées par des classes de morphèmes spécialisés, celle des dérivatifs verbaux et celle des verbands » (Bonvini, in BENTOLILA, 1998 : 180).

Le signe (±) indique le caractère facultatif du ou des dérivatif(s). On peut donc s'attendre à une base simple, ou à une base complétée par un morphème de dérivation. Nous savons aussi que le verband a essentiellement une signification aspectuelle, et qu'il oppose un perfectif et un imperfectif.

Cette présentation, dans une lecture rigoureuse, ne préjuge pas de la manière dont les significations vont apparaître dans des « signifiants », qui peuvent être réalisés par des séquences de phonèmes et/ou le schéma tonal. Elle laisse cependant penser que la base est centrale, que les spécifiques seront plutôt préfixés, qu'il existe une possibilité de verband suffixé, et que la disposition hiérarchique quasi universelle, qui met la dérivation au plus proche contact du radical par rapport à la flexion périphérique, est respectée.

Ceci n'est qu'un programme d'observation fourni par l'étude de langues typologiquement proches. Si les données du konkomba s'en éloignent sur un point, il faudra bien entendu, le modifier.

1.3. Choix de la forme de mention du verbe.

Terminons cette présentation par un point particulier de méthodologie. Comment représenter le verbe en konkomba ? Dénommer un verbe, métalinguistiquement, impose de choisir dans la conjugaison de ce verbe une forme qui deviendra la forme de « mention » de ce verbe. Cette forme de mention est un mot homophone distinct de la forme conjuguée elle-même, puisqu'elle résume à elle seule l'ensemble du paradigme verbal⁴⁵. On sait que le

⁴⁵ Josette REY-DEBOVE, (1998 : 27) explique qu'une mention est un terme métalinguistique, un « autonome », qui a un fonctionnement grammatical distinct de la réalité linguistique qu'il représente. Il prend un statut nominal (« Viendra » est un futur). Le terme commun « et son autonome sont des homonymes ». *La linguistique du signe*. Paris, Armand Colin.

français ou l'allemand optent pour l'infinitif, (« le verbe « être » ; das Verb « sein »), que les descripteurs du grec ancien optent pour la 1^{ère} personne du présent, (« le verbe « eimi ») et ceux de l'arabe classique la 3^{ème} personne (masculin) de l'accompli. Si nous observons l'ensemble des formes verbales du corpus, deux de ces formes, distinctes en contexte, mais homophoniques quant à leur « base », apparaissent à la fois comme la forme verbale la plus simple, et la plus stable (pas de variation de schéma tonal) : il s'agit de l'impératif, et de ce que nous appellerons le potentiel (qui correspond au « temps virtuel » pour le ncàm dans la terminologie de Monica Cox).

	Impératif	Potentiel	
(131)	kó:jì	kí	kó:jì
	BASE	SPEC (MPOT ⁴⁶)	BASE
	Vends !	(pour)	vendre

Toutefois, comme le potentiel suppose un spécifique, alors que l'impératif peut s'énoncer seul, nous prendrons la forme de l'impératif comme forme de mention du verbe. Elle pourra être mise en opposition avec les deux formes aspectuelles, le perfectif et l'imperfectif, pour appréhender les valeurs fondamentales du paradigme verbal du verbe konkomba. Ainsi, dans l'exemple suivant, le terme « impératif » peut être lu de deux manières, comme la forme de l'impératif elle-même, et comme la représentation générique de ce verbe à travers sa forme basique. C'est pourquoi la glose française est à l'infinitif.

	Impératif	Perfectif	Imperfectif	Glose
(132)	wì:	wì:l̀	wì:	casser
Tons	MM	BB	BB	

Le fonctionnement des formes verbales elles-mêmes va, bien entendu, suivre. Nous étudierons successivement la base verbale, puis le verbant, et enfin les spécifiques.

2. La base verbale. La question du « dérivatif ».

En kàsim, la base verbale est « attestée soit à l'état lexématique, soit, le plus souvent, sous forme élargie par des morphèmes dérivatifs suffixés » (BONVINI, 1988 : 51). Elle est

⁴⁶ Où MPOT = marque du potentiel.

dite radicale quand elle se réduit au seul lexème. C'est la base simple. Elle peut donc aussi être « dérivée ». Avant d'observer le konkomba, il est nécessaire d'une part de rappeler ce qu'est le principe de la dérivation, en tant qu'il se différencie de la flexion dans le paradigme du verbe. En effet, on se doit en première analyse de rapprocher le terme de « dérivatif » et le processus de dérivation. Le « dérivatif » semble être un « morphème de dérivation ». Nous allons voir que ce n'est pas évident pour le konkomba. Par ailleurs, avant de nous prononcer sur le konkomba, nous observons le système du ncàm, langue voisine.

2.1. Dérivation et flexion.

2.1.1. La morphologie flexionnelle étudie des oppositions significatives obligatoires au sein d'une même catégorie majeure, oppositions qui contribuent à la définir. C'est ce qu'impliquent la notion de « nominant » et de « verband ». Tout nom konkomba est classé, et tout verbe doit s'inscrire dans un système où deux formes aspectuelles s'opposent à des formes qui ne marquent pas l'aspect, comme nous le verrons plus loin.

« Les flexifs verbaux ne modifient jamais la catégorie grammaticale de la base à laquelle ils s'ajoutent, et ne servent pas à "former de nouveaux mots". Dans un état donné de langue, la morphologie flexionnelle concerne un paradigme clos d'unités, et sa fonction essentielle est d'indiquer des relations morphosyntaxiques » (BEGUELIN, 2000 : 194).

En effet, par ailleurs, les flexifs jouent un rôle important dans la syntaxe.

La morphologie dérivationnelle étudie des morphèmes qui ne sont pas obligatoires pour l'ensemble des mots d'une catégorie majeure. Ils créent des sous-ensembles au sein de la catégorie, et démultiplient ainsi l'information verbale. « Ils servent à former des mots nouveaux qui conservent le comportement syntaxique d'un mot simple » (RIEGEL et al. 1994 : 538).

2.1.2. Plus précisément, la dérivation se diversifie en deux types de relations entre mots.

2.1. 2.1. – Dans la **dérivation transtypique**, des phénomènes d'affixation conduisent des unités lexicales à s'intégrer à d'autres catégories grammaticales. On peut observer ce type dans un cas comme celui-ci où un nom est obtenu par dérivation d'un verbe. Le processus se fait à partir de l'adjonction d'affixes de certaines classes nominales à ce qui représente la base verbale :

Les affixes /l-... -l/

Ils sont ceux qui permettent le plus ce processus.

VERBE	NOM
(133) wèè ɲɲim	lɛ-ɲɲi^ɲ.weɪ-lì
nager eau	CL-eau-nager-CL natation/nage
gà: ɲlèⁿ	lí-là^ɲ.ga:l
chanter chanson	CL-chanson-chanter-CL
« chanter »	« chant »
wa:	lí-wá:l-lí
danser	CL-danser-CL
	« danse »

L'affixe /u-/

Il permet de dériver des noms qui se rapportent à des activités humaines, notamment.

VERBE	NOM
(134) kpa	u-kpa.da:ⁿ
« posséder »	CL-posséder-propriétaire
	« le riche (celui qui possède) »

Parfois, un dérivatif proprement dit est requis, dans le passage de la catégorie de verbe à celle de noms.

VERBE	NOM
(135) ma (kídi:)	u-dɛ.ma:l-lɛ
« construire »	CL-maison.construire+DERIVATIF
	« le maçon »
	u-ja.ma:l+ru
	CL-argile.construire+DERIVATIF
	« le potier »

Dans ces conditions, au pluriel, le monème qui marque la dérivation figure entre le radical ultime et la marque du pluriel, ici /-b/ ; les mots concernés renvoyant sémantiquement, au pluriel, à des castes.

(136) **bi-du.ma:li:-b**

NMNT-RAD.(RAD)+DERIVATIF-NMNT

« la caste des maçons »

bi-ja:ma:li:-b

NMNT-RAD+(RAD)+DERIVATIF+NMNT

« potier »

N.B : où NMNT = nominant. Le signe + marque l'adjonction d'un dérivatif au radical. Il montre le degré de solidarité du dérivatif par rapport au radical. Le point (.) sépare deux radicaux. Le pluriel des noms dérivés est marqué par le suffixe /i:b/, placé après le dérivatif.

NOMINANT-RADICAL+DERIVATIF-FLEXION NOMINALE

Dans les cas qui précèdent, une base verbale acquiert les affixes d'une classe donnée et s'insère dans cette classe. Inversement, il est fréquent de dériver un verbe à partir d'un nom ; dans ce cas, le nom se dépouille, pourrait-on dire, de tous ses affixes. Le radical qui en résulte est alors apte à s'insérer dans le réseau de combinaisons tonales et segmentales qui caractérise les constituants verbaux.

NOM	VERBE
(137) li-tà:-li	ta:
CL-tà:-CL	radical
« pied »	« piétiner »
u-nà:•su:	so
CL-bœuf-voler	radical
« voleur »	« voler »

2.1. 2.2. – Dans la **dérivation intratypique**, on obtient des affixes internes à la base, de « nouveaux mots » présentant des analogies sémantiques. Le verbe français peut construire

des antonymes : « faire, défaire » (aussi connu sous le nom d'inversif) ou formuler l'itération : « élire, réélire », par un préfixe. Ou encore formuler une atténuation : « taper, tapoter » par un suffixe. Peut-on observer une telle dérivation en konkomba ? La réponse n'est pas simple, aussi commencerons-nous par observer le ncàm.

2.2. Le système des dérivatifs en ncàm.

Monica Cox (1998 : 93-107) montre avec précision qu'en ncàm, il existe un groupe de « verbes dérivés » de verbes simples, avec une valeur « dérivationnelle » dans le sens classique de ce terme. Non seulement la base se complexifie, mais surtout l'adjonction du suffixe introduit une signification nouvelle, dont la valeur peut être définie. C'est ainsi qu'existent des dérivatifs à valeur « inversive », (/ -ti/, par ex) qui produit un verbe sémantiquement antonyme du verbe simple. Existents aussi des dérivatifs à valeur inchoative et causative, ainsi que des dérivatifs à valeur plulative, qui peuvent se cumuler avec l'inchoatif - causatif. Ex (p. 98) :

	BASE SIMPLE	BASE DERIVEE (CAUSATIF)
(138)	ka	kàaⁿ
Tons	M	BM
	être assis	faire asseoir

L'auteur précise que « le paradigme tonal d'un verbe donné diffère de celui du verbe d'origine, mais que le dérivatif n'a pas de ton propre, et vient s'inclure dans le schéma tonal du verbe dérivé ». Contrairement à un suffixe flexionnel (aspectuel) qui ajoute une unité tonale au verbe et conserve son ton distinctif. Il est donc établi qu'une dérivation verbale oppose des verbes à base simple à des verbes correspondants à base suffixée par un dérivatif.

Ceci étant, une observation attire l'attention :

« À côté de ces verbes dérivés, il y a un nombre considérable de bases se terminant de la même manière mais pour lesquels un "lexème d'origine" ne peut être identifié dans la langue, tandis que d'autres encore ressemblent à des bases simples » (COX, 1998 : 93). Et plus loin : « La dérivation semble ne plus être productive. De nombreux verbes dont le lexème d'origine n'est pas attesté ailleurs ressemblent à des dérivés » (COX, 1998 : 100).

Cependant, l'ouvrage ne présente pas ces formes. Qu'en est-il en konkomba ?

2.3. Les bases monosyllabiques.

Plus de la moitié des verbes konkomba (56%) ont, à l'impératif, une forme monosyllabique (du point de vue des segments phonologiques). La plupart conservent cette structure monosyllabique dans leur conjugaison.

X	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(139)	jè:	je:	jéè	peeler
	lí:	le:	lí/lî	libérer
	ma:	mà	ma:	construire
	la	la:	lá:	rire

Peut-on déceler ici la présence d'un dérivatif ? On s'attend à ce que le dérivatif soit suffixé au radical. Rappelons toutefois qu'il « fait corps avec le lexème et forme avec lui un ensemble unitaire. C'est pour désigner cette compacité que Maurice Houis a proposé de désigner la séquence « lexème + dérivatif » par le terme de base verbale » (BONVINI, 1988a : 51). Le dérivatif pourrait donc ne pas se manifester par une syllabe de plus, mais être plus ou moins amalgamé au radical. L'exemple du causatif ncàm cité plus haut (ka / kà:ⁿ) présente un tel cas d'allongement vocalique et de nasalisation. Qu'en est-il dans le cas du konkomba où le même procédé s'observe ?

Les variations tonales et les apophonies (modifications vocaliques dans un radical) que l'on y observe n'ont jamais de signification « dérivationnelle » en konkomba. D'abord, elles sont obligatoires, et non facultatives. Ensuite, ces oppositions sont généralisables à l'ensemble des verbes, alors qu'une dérivation n'affecte que des sous-ensembles de verbes. Enfin, la signification du lexème reste constante, alors qu'elle varie dans un fait de dérivation. Comme la glose l'indique, ces variations sont totalement imputables à la flexion aspectuelle. Il est donc clair que ces bases verbales sont simples et ne présentent pas de morphème de dérivation. Le constituant verbal est réduit à un radical, porteur du lexème et du verbant. Nous expliciterons ultérieurement avec plus de précision comment s'expriment les verbants.

Par ailleurs, certains lexèmes « excluent toute dérivation de base. Il s'agit des *copulatifs* qui ont pour fonction d'unir deux nominaux en relation attributive ou situative » (BONVINI, 1988a : 51). (On a l'exemple de /kpa/ « avoir, posséder » qui est monosyllabique.

(140)	u	kpa	nni^mbí	ɲilé	« Il a deux yeux ».
	il	avoir	yeux	deux	
	PRON	STATIF	NOM	NUMERAL	

Généralement donc, la structure syllabique permet d'identifier le radical verbal. Toute syllabe de structure /CV:/, y compris avec voyelle finale nasalisée, est radicale :

	Impératif	Glose	Impératif	Glose
(141)	gí:ⁿ	ramener	ɲa:	griffer
	RAD		RAD	

Il faut cependant remarquer aussi que certains copulatifs peuvent présenter une seconde syllabe, qui pourrait a priori être analysée comme un suffixe. Ainsi la forme /jí/ dans l'exemple suivant :

(142)	ubɔ	sáⁿjí	kíwaⁿku:	« Le chien est un animal »
	chien	être	animal	
	NOM	COPULE	NOM	

Cette observation peut servir de transition avec la suite. Dans cet exemple, la forme dissyllabique ne peut pas être « dérivée » d'une forme plus simple, et sa signification est seulement celle d'une copule.

2.4. Le statut des bases dissyllabiques en konkomba. Les « pseudo-dérivatifs ».

Le corpus présente un sous-ensemble de verbes qui sont dissyllabiques à la forme de base (celle qui est hors aspect). Peut-on donner à la seconde syllabe une valeur dérivationnelle ? S'agit-il de racines lexématiques construites sur deux syllabes ? S'agit-il d'un suffixe de type « morphème vide »⁴⁷ ?

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(143)	fári	fári	fári	gratter le sol
	páli	páli	páli	traire le lait
	súni	súni	súni	oublier
	fíni	fíni	fíni	laver

⁴⁷ Cette notion, chez Igor MEL'ČUK, (1997, vol.4) désigne un affixe obligatoire pour la construction d'un mot-forme, mais qui a une signification « vide ». Le terme semble emprunté à C. F.Hockett (1947) : « empty morphs ». Cf. Mark ARONOFF 1994, *Morphology by itself*, p. 44-45. En latin, la voyelle thématique de « cant-a-re / cant-a-b-ant » est un morphème « vide », intermédiaire entre la racine et le suffixe. La situation semble différente en konkomba.

jíⁿjí	jíⁿjí	jíⁿjí	appeler
gbìrì	gbìrì	gbìrì	troubler

À cet ensemble s'ajoutent les quelques verbes qui passent d'une structure dissyllabique à l'impératif à une structure trisyllabique à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Glose
(144)	b^walì	b^walendɛ	cacher
	díjí	díjídé	ralentir
	fílí	fílíndé	se laver

D'un point de vue morphophonologique, on voit que les phonèmes qui constituent cette syllabe finale sont très restreints. On a affaire à un ensemble d' « allomorphes » où :

– l'attaque est très généralement représentée par les consonnes /l/, /r/ ; la semi-consonne /j/, (78 verbes sont concernés). On trouve aussi la nasale /n/ (avec une dizaine de verbes) et l'occlusive /d/ ; cette occlusive permet aussi à certains verbes de passer de deux à trois syllabes à l'imperfectif.

– le noyau vocalique bref est toujours et seulement la voyelle relâchée /ɪ/, (et dans les derniers exemples l'autre voyelle relâchée /ɛ/).

L'ensemble recoupe globalement les suffixes des nominaux, la majorité étant en rapport avec le point d'articulation alvéolaire.

Au contraire, on voit que la première syllabe exploite beaucoup plus d'oppositions vocaliques, notamment les brèves tendues (de type [+ATR]) et les voyelles longues. C'est dire aussi que, sur l'ensemble de la langue, il n'existe pas de flexif ni de dérivatif avec un noyau vocalique long ; autrement dit, tout noyau vocalique long fait partie d'un radical verbal. La structure morphologique verbale recoupe alors, sur ce point précis, la structure nominale.

La structure de la base montre les différences suivantes.

2.4. 1. Base dissyllabique constante. Bases trisyllabiques.

Dans la plupart des cas (80 verbes environ), cette structure dissyllabique des segments ne varie pas dans le paradigme verbal. Le verbe est marqué autrement. La seconde syllabe n'a donc pas alors de fonction flexionnelle. Des verbes trisyllabiques sont attestés. Il s'agit notamment de verbes qui expriment l'inversif : ils montrent qu'un procès donné peut être

envisagé, par rapport à un même radical, dans le sens contraire. Nous traitons de ces verbes en **2.5. 2.**

– Vérifions maintenant si l'on peut apparier deux verbes, l'un monosyllabique et l'autre dissyllabique, et envisager que le second soit dérivé de l'autre ?

On trouve ainsi, si l'on respecte la tonalité de la voyelle initiale :

- (145) /fu:/ « se chausser » /fu:l̃/ « siffler » ;
 /fú:/ « arriver » /fú:rí/ « se déchausser »
 /ɲá/ « faire » /ɲá:lí/ « pédaler » ;
 /pà/ « payer » /pà:k̃/ « féliciter »
 /pu:/ « s'éclater » /pu:rú/ « décortiquer ».
 /té:/ « quitter » /té:rí/ « se rappeler ».

Pas grand-chose ne justifie l'hypothèse d'un fait de dérivation. D'autant que l'exemple du ncàm laissait prévoir une certaine stabilité dans cette dérivation dans les langues gur : inchoatif, causatif, répétition de l'action, etc.

Une opposition émerge cependant, avec un changement tonal (M > H) :

- /fu:/ « se chausser » /fú:rí/ « se déchausser »

On retrouve ici la dérivation « inversive » qui produit l'antonyme d'un concept. C'est l'un des exemples nets que nous avons trouvés qui autorise à donner au suffixe /-rí/ le statut de « dérivatif », dans le sens de morphème de dérivation.

Peut-on aussi voir une dérivation « causative » dans le passage de /pu:/ « s'éclater » à /pu:rú/ « décortiquer », à entendre comme « faire éclater » ? Il faudrait vérifier si le locuteur a conscience d'un tel rapprochement. Ce qui n'est pas le cas.

– Vérifions aussi si l'on peut apparier deux verbes dissyllabiques où l'opposition suffixale aurait une signification dérivationnelle. (Cf. l'inversif en ncàm : /pótí/ « déballe » ; /pó:bí/ « emballe », (TAKASSI, 1996, T. 1 : 169) (avec apophonie et allongement vocalique).

Le corpus présente les paires suivantes, de même schéma tonal :

- /páli/ « traire », /pári/ « faire signe du doigt » ; /púli/ « rôtir », /púrí/ « vieillir » ; /ɲà:lí/ « pédaler », /ɲà:bí/ « arracher » ; /súni/ « oublier », /súrí/ « reculer ».

Et avec des schémas tonals différents, on relève un plus grand nombre d'oppositions : /bílí/ « déposer » ; /bírí/ « effacer », /kpíní/ « bouillir » /kpìrì/ « briser », etc.

Il n'est jamais possible de donner une valeur dérivationnelle à de telles oppositions. On a affaire à des lexèmes différents, sans apparemment sémantique. (Même si l'on peut toujours imaginer certains rapprochements relevant du jeu de mot).

2.4. 2. Base dont le nombre de syllabes change. Bases imparisyllabiques⁴⁸.

On observe dans un ensemble de verbes que le nombre de syllabes change entre l'impératif d'une part et l'imperfectif (146) ou le perfectif (147) de l'autre. Il passe le plus souvent de une à deux syllabes.

(146)	IMP	<u>IPF</u>	PF	
	pá:ⁿ	pá:ⁿdε	pááⁿ	élever
	gbe:	gbèrì	gbè:	toucher
	jè:	jè:lì	jè:	refuser
(147)	IMP	IPF	<u>PF</u>	
	bɔ	bu:	búⁿjí	charlater
	cò	cáà	curì	aller
	kò	kò	kùⁿju	cultiver
	lò	lò	lùⁿju	tresser
	ja	je:	jáⁿjí	sortir
	pà	pà	pàⁿjì	payer
	sɔ	sò	sùⁿjì	voler

Un groupe de verbes passe de deux à trois syllabes, toujours à l'imperfectif :

(148)	IMP	<u>IPF</u>	PF	
	b^walì	b^walεⁿdε	b^wálì	cache
	bílí	bílíⁿdé	bílì	déposer
	díŋí	díŋídé	díŋì	ralentir

⁴⁸ Les termes « parisyllabique » et « imparisyllabique », empruntés à la tradition grammaticale latine, sont pris dans leur sens littéral. On ne préjuge pas du rôle que joue la permanence ou le changement du nombre de syllabes.

fíí	fùⁿdé	fù	se laver
kpáì	kpálⁿdε	kpáì	s'agiter

Le suffixe joue clairement alors une fonction de verbant. On ne peut lui donner aucune signification dérivationnelle. On a affaire à la même base. Ce sont des flexifs suffixés à la base et non internes à cette base, comme le serait un morphème de dérivation.

Cette étude des verbes imparisyllabiques confirme les résultats des verbes parisyllabiques. Ou bien la seconde syllabe est un suffixe verbant, ou bien il est vide. Il n'est presque jamais dérivationnel.

2.5. Conclusion. Fonction de la seconde syllabe.

2.5. 1. Lorsque l'on compare ces formes verbales aux marqueurs de classes nominales, on est frappé par leur ressemblance. On retrouve /í/ dans les classes 3 et 5, la variante /jì/ dans la classe 4 des noms. La brève relâchée est une constante. Ceci empêche de considérer qu'il s'agit d'une seconde syllabe d'un radical dissyllabique, comme il en existe en ncàm, /tùkù/ « raconte ! », (TAKASSI, 1996, Tome 1 : 137). (En particulier lorsque le verbe est fondé sur un lexème polyvalent : /fðkð/ « être long » (TAKASSI, 1996, Tome 2 : 417). Ce type de verbes /CV₁CV₁/ n'est pas attesté en konkomba.

Le verbe se distingue pourtant du nom ; par exemple, un préfixe (nominal) s'associe en général à un radical nominal ; ce qui n'est pas possible avec le verbe.

2.5. 2. Le cas attesté d'un dérivatif verbal en konkomba est l'opposition « inversive » qui s'observe avec un certain nombre de verbes :

(149) /fu:/ « se chausser »	/fú:rí/ « se déchausser »
/pè: ⁿ / « s'habiller »	/pè:rì/ « se déshabiller »
/pì: ⁿ / « fermer »	/pì: rì/ « ouvrir »
/bì: ⁿ / « couvrir »	/bì:rì/ « mettre à découvert »
/ŋúʔí/ « fermer les yeux »	/ŋó:rí/ « ouvrir les yeux »
/bu:/ « attacher »	/bú:rí/ « détacher »

C'est avec ce processus qu'il est possible de trouver dans cette langue, par rapport à l'inversif de certains verbes, des verbes trisyllabiques à la forme de l'impératif.

- (150) /sɪʔí/ « enterrer » /sɪʔírí/ « déterrer »
 /jílí/ « mettre un foulard » /jíʔírí/ « ôter le foulard »

Leur analyse ne pose pas de problème : c'est le ton uniquement qui intervient ici dans l'opposition aspectuelle. Le premier et le deuxième tons sont toujours les mêmes ; les écarts aspectuels ne sont marqués que par le dernier ton.

	IMPERATIF	IMPERFECTIF	PERFECTIF	GLOSE
(151)	sɪʔírí	sɪʔírí	sɪʔírì	déterrer
	jílí	jíʔírí	jíʔírì	ôter le foulard

Pour plus d'économie, ils sont à analyser comme des dissyllabes. Leur analyse est donc la même que celle des verbes dont ils sont des dérivés.

	IMPERATIF	IMPERFECTIF	PERFECTIF	GLOSE
(152)	sɪʔí	sɪʔí	sɪʔì	enterrer
	jílí	jílí	jílì	mettre un foulard

L'inversif est marqué par une dérivation en /-rí/. Mais la dérivation n'est pas productive, par rapport à une langue comme le ncám ; on peut dire que le processus de disparition d'un « dérivatif » vraiment dérivationnel est en voie d'aboutir en konkomba. On n'observe pas assez un système de dérivation. Le suffixe est plus « vide » de signification en konkomba. Il contribue seulement à augmenter le nombre des verbes, comme le fait tout allongement ou variation d'une séquence de phonèmes. Le suffixe élargit le lexique verbal, soit en distinguant un verbe monosyllabique d'un verbe dissyllabique : (/té:/ « quitter », /té:rí/ « se rappeler »), soit en distinguant deux verbes dissyllabiques /ɲà:lù/ « pédaler », /ɲà:bù/ « arracher ». Il n'en demeure pas moins que cette seconde syllabe a une distribution si restreinte qu'elle fait penser à un suffixe.

2.5. 3. On peut maintenant faire le rapprochement avec l'analyse générale suivante de Maurice Houis. Les « dérivatifs » seraient de deux ordres : les dérivatifs dits thématiques, et

les dérivatifs annexes⁴⁹. Les premiers « font corps avec le lexème » (BONVINI, 1988a : 51), ce sont ceux qui viennent d'être étudiés.

On peut maintenant discuter les options terminologiques.

Le terme « thématique » peut être intéressant dans la mesure où il caractérise ces phénomènes comme des morphèmes « vides », comme l'est le « thème » dans les langues indo-européennes.

Qu'en est-il de l'appellation de « dérivatif » ? Les formes décrites ici n'entrent pas dans un processus de dérivation. Qu'ont-elles à voir avec elle ?

Les « dérivatifs » sont certes hors flexion, puisqu'ils « sont nécessairement présents dès lors que le locuteur pose un verbe », et, surtout, qu'ils ne permettent aucune opposition au sein d'un verbe donné. Ils ne font pas partie de la « conjugaison » de tel ou tel verbe. Étant d'inventaire restreint, ces suffixes créent des variantes morphologiques de verbes analogues de par leur seule forme apparente à l'intérieur du type verbal. Ces variations semblent arbitraires. Les variantes du suffixe répondent parfois à des règles morphophonologiques (le suffixe /-dɛ/ suit presque toujours une voyelle nasalisée).

3. Le verbant.

Du point de vue des significations, le verbant est une information flexionnelle, obligatoire et générale pour l'ensemble des verbes. Pour Émilio Bonvini :

« Son rôle est fondamental puisqu'il confère à la base le statut même de constituant verbal en l'intégrant dans le réseau paradigmatique qui permet à tous les verbes de s'organiser en système... ». Il permet « d'intégrer la base, "lexème (+ dérivatif)", dans un réseau paradigmatique et syntagmatique propre aux verbes. Le verbant est ainsi la pièce maîtresse du constituant syntaxique verbal, d'abord parce qu'il en est le principe organisateur stable et nécessaire ; ensuite parce que, explicitement ou implicitement, il oriente définitivement le radical vers la fonction prédicative et l'établit ainsi dans la monofonctionnalité » (BONVINI, 1988a : 51).

⁴⁹ Les seconds sont en rapport avec l'expression d'une valeur aspectuelle donnée. Ils relèvent de la flexion. Cf. infra, le verbant.

Dans les langues Gur, le verband distingue une conjugaison qui marque l'aspect, qui lui-même oppose un imperfectif à un perfectif, et une conjugaison qui n'offre pas explicitement de valeur grammaticale d'aspect : l'impératif et la forme que nous appellerons le potentiel.

Revenons un instant sur la notion d'aspect. La notion de temps évoque une tripartition, passé – présent – futur-, qui permet de localiser un état ou une action par rapport au moment de l'énonciation. Selon André Martinet,

« Tout procès se déroule dans le temps, mais son rapport intrinsèque avec le temps ressortit aux aspects : est-il considéré dans sa durée ou comme imaginé dans un coin du temps ? Est-il conçu comme se déroulant dans le temps à partir d'un point ou vers un point ? Se réalise-t-il une seule fois dans le temps considéré ou de façon répétée ? » (MARTINET, 1985 : 133).

Ces questions montrent l'intérêt que l'on a à examiner les deux notions dans un rapport mutuel, étant donné que l'une implique l'autre.

Dans les langues africaines en général, et du groupe Gur en particulier, les variations dans la conjugaison verbale tiennent plus à l'aspect, qui permet d'envisager un procès par rapport à son déroulement, sa durée ainsi que son achèvement. Ce qui s'observe ici, et qui est typique des langues Gur, c'est que le konkomba distingue deux aspects : l'imperfectif et le perfectif. À l'imperfectif, le procès est observé dans son accomplissement, comme en train de se réaliser au moment même de l'énonciation, « l'inaccompli sert à exprimer une action actuelle, soit qu'elle se déroule sous les yeux du locuteur, soit qu'elle a cours dans la période de temps présent » (KASSAN, 1996 : 162). Au perfectif, le procès est vu comme ayant atteint son terme ; les termes « imperfectif » et « perfectif » équivalent respectivement à ceux d'inaccompli et d'accompli ; « l'inaccompli, du point de vue de la valeur aspectuelle, se comporte comme l'opposé de l'accompli : alors que l'accompli définit l'atteinte dans le temps du terme du procès, l'inaccompli définit la non atteinte de ce terme. Il présente le procès dans son déroulement et comme non encore achevé » (KASSAN, 1996 : 182).

Un verbe donné, en *konkomba*, peut avoir quatre formes correspondant au potentiel, à l'impératif, à l'imperfectif et au perfectif. Cette distinction caractérise le système verbal dans son ensemble ; toutefois, des précisions méthodologiques seront apportées quant au traitement de ces formes, notamment sur la relation entre l'impératif et le potentiel.

Soit l'exemple introductif suivant ; nous tenons compte du fait que seul l'impératif peut construire un énoncé à lui tout seul. Le potentiel nécessite un spécifique⁵⁰, et les formes aspectuelles un antécédent personnel.

	IMPERATIF	POTENTIEL	IMPERFECTIF	PERFECTIF	GLOSE
(153)	pa	[kí] pa	[ù] pe:	[ù] paⁿ-jí	sortir
	Sors !	[pour] sortir	[il] sort	[il] est sorti	

Nous avons pu observer que la base verbale peut se présenter sous plusieurs formes, monosyllabique ou dissyllabique. Voyons à présent les moyens par lesquels, de façon générale, sont marqués les différents aspects, à partir de chacune des bases.

Du point de vue des moyens morphologiques, on observera des faits de suffixation, de variation du schéma tonal, d'apophonie et de variation de longueur de la voyelle radicale.

On remarque donc que, si hormis les faits prosodiques que cela appelle, la flexion nominale était marquée principalement - sur le plan segmental – davantage par la préfixation que par la suffixation, la flexion verbale affixale, quand elle existe, l'est uniquement par suffixation.

3.1. Délimitation du verband.

3.1. 1. Le verband dans un verbe constamment monosyllabique.

Présenter ainsi le cadre d'observation, c'est dire que le verband n'est pas un affixe dans ce cas, mais un schéma tonal, apophonie vocalique (et/ou consonantique ?), changement de la longueur vocalique. On peut parler de « bases verbales constituées uniquement de lexèmes » (KANTCHOA, 2005 : 161).

Pour de telles formes, notamment celles dont la voyelle n'est pas nasalisée, les écarts aspectuels sont marqués par le ton et/ou des alternances vocaliques, et/ou l'allongement/abrégement vocalique. Cette marque vient s'incorporer à la base radicale.

Variation tonale

	Impératif	Imperfectif	Perfectif ⁵¹	Glose
(154)	wá:	wáà	wá:	danser
	HH	HB	HH	

⁵⁰ Ce spécifique est appelé marque du potentiel (MPOT).

⁵¹ Nous omettrons dorénavant l'intentionnel. Les raisons de cette omission, comme celles qui nous permettent d'opposer une forme autonomisable du verbe à celles qui ne le sont pas, seront apportées par la suite.

L'imperfectif est marqué par une combinaison haut bas, l'impératif étant de ton haut aux deux positions occupées par la voyelle longue⁵².

Dans l'exemple qui suit, le perfectif est marqué par un ton bas aux deux positions de la voyelle longue, tandis que l'imperfectif est marqué par un ton modulé : bas haut.

(155)	cà:	càá	cà:	quémander
	BB	BH	BB	

Voici d'autres configurations tonales

(156)	jè:	je:	jéè	peeler
	BB	MM	HB	
	gbìrì	gbìrì	gburì	troubler
	BB	MM	HB	
	fíní	fíní	fínì	laver
	HH	HH	HB	

Alternances vocaliques

Les alternances vocaliques, appelées aussi apophonies, sont fréquentes, mais elles s'accompagnent en général d'un changement tonal. Par ailleurs, ces alternances se limitent à un seul aspect car, de façon générale, dans les verbes où ce phénomène s'observe, les segments consonantiques et vocaliques qui constituent la base radicale à l'impératif se retrouvent soit à l'imperfectif soit au perfectif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(157)	sí	se:	si:	injurier
	pí:	pé:	pî	ramasser

⁵² Convention de représentation de tons : Quand une voyelle longue est affectée par un seul ton, la longueur vocalique est représentée dans ce cas par une voyelle suivie de deux points ; le ton dans ce cas est représenté une fois, sur la voyelle uniquement (et pas sur les deux points). Par contre, quand la voyelle longue est réalisée par deux niveaux tonals, cette voyelle est notée deux fois, et chacune est surmontée d'un ton. Voir exemples (154 à 157) ci-dessus.

La voyelle /i:/ passe à /e:/ ; mais cela s'accompagne d'un changement tonal : dans le premier exemple : les tons bas haut BH à l'impératif passent à moyen moyen MM à l'imperfectif, dans le second les tons HH passent à HB au perfectif. Cela nous amène à considérer que, dans de tels cas, l'aspect est plus marqué par le ton que par un changement de voyelle ; le ton se trouve être le principe organisateur ici.

Autre exemple :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(158)	lí:	le:		libérer
	ja	je: ⁵³		sortir

Abrègement vocalique.

Ici à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	(Perfectif)	Glose
(159)	ma:	mà	(ma:)	peler

Allongement vocalique. Ici à l'imperfectif

	Impératif	Imperfectif	(Perfectif)	Glose
(160)	la	la:	(lá)	rire

Le plus souvent, plusieurs de ces phénomènes opèrent au même moment avec le même verbe, et le ton en est le principe organisateur.

3.1. 2. Le verbant dans un verbe constamment disyllabique.

Il a été établi que la seconde syllabe fait partie intégrante du radical lexématique. Par conséquent, comme précédemment, le schéma tonal manifeste la flexion verbale.

⁵³ La voyelle /e/ est toujours longue.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(161)	ká:rí	ká:rì	ká:rì	déchirer
	gí:rí	gí:rì	gí:rì	revenir
	fú:rí	fú:rì	fú:rì	se déchausser
	sú:ní	sú:nì	sú:nì	oublier
	fí:ní	fí:nì	fí:nì	laver
Tons	HH >	HH	HB	
(162)	fá:rí	fá:rì	fá:rì	gratter le sol (poule)
	gí:rí	gí:rì	gí:rì	revenir
	fú:rí	fú:rì	fú:rì	se déchausser
Tons	HH >	HB	HB	
(163)	pá:lí	pá:lì	pá:lì	traire le lait
	jíⁿ:jí	jíⁿ:jì	jíⁿ:jì	appeler
Tons	HH >	HB	HH	
(164)	ku:rì	kú:rí	kú:rì	augmenter
	saⁿ:jì	sáⁿ:jí	sáⁿ:jì	courir
	gbi:lì	gbí:lí	gbí:lì	s'amuser
Tons	MB >	HH	HB	
(165)	gbì:rì	gbì:rì	gbì:rì	troubler
	k̀:̀rì	k̀:̀rì	k̀:̀rì	égorger
	ɲà:lì	ɲà:lì	ɲa:lì	pédaler
	dɔ:kì	dɔ:jì	dɔ:jì	penser
Tons	BB >	BB	MB	

Les variations tonales se révèlent être le seul facteur qui permet de marquer les aspects, indépendamment de la longueur/brièveté vocalique.

3.1. 3. Le verbant dans un verbe imparisyllabique.

Il s'agit de verbes où le nombre des syllabes est augmenté dans l'une ou dans les deux formes aspectuelles. Dans le plus grand nombre de cas, l'impératif est monosyllabique, et une autre forme (ou les deux) dissyllabique. Un certain nombre de verbes possède un impératif dissyllabique et une forme aspectuelle trisyllabique. Voyons ces différents verbes.

3.1. 3.1. Impératif simple et aspect(s) dissyllabique(s).

Les exemples de flexion qui suivent montrent que l'adjonction des suffixes /-dɛ/, /-lì/ et /-rí/ à une base radicale monosyllabique distingue deux modes verbaux.

– **Imperfectif** dissyllabique :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(166)	ná:ⁿ	ná:ⁿ-dɛ	ná:ⁿ	créer
	fu:ⁿ	fù:ⁿ-dɛ	fuùⁿ	fumer
	fo:	fò:-lì	fo:	prendre
	fú:	fú:-rí	fúù	arriver

– Ces verbes sont plus nombreux que les suivants, où c'est le **perfectif** qui est dissyllabique :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(167)	gbá	gbáá	gbáⁿ-jí	battre le mil
	bɔ	bu:	búⁿ-jí	charlater
	ɲa	ɲe:	ɲáⁿ-jí	sortir
	sɔ	sɔ̀	sùⁿ-jì	voler
	lò	lò	lùⁿ-jì	tresser
	pà	pà	pàⁿ-jì	payer

On note que les suffixes /-dɛ/ et /-jí/ apparaissent à la suite d'une syllabe radicale nasale, tandis que les suffixes /-lì/ et /-rí/ apparaissent en contexte oral. On note aussi que le seul suffixe de perfectif est /-jì/, et que la voyelle du radical est nasalisée. Il y a en quelque sorte une distribution complémentaire en contexte nasal entre le suffixe exclusivement d'imperfectif /-dɛ/ et le suffixe de perfectif /-jì/.

L'opposition entre l'impératif et l'imperfectif d'une part, puis le perfectif d'autre part, marquée ici par suffixation⁵⁴, fait partie de la conjugaison du verbe, de la flexion verbale. Plus globalement, on pourrait dire que la suffixation exprime plus fréquemment l'imperfectif, alors qu'un changement tonal semble plus apte à marquer l'aspect perfectif de l'ensemble des verbes fléchis.

Le suffixe /-dɛ/

Le suffixe de flexion /-dɛ/ ne signifie que l'imperfectif, comme le montrent les exemples qui précèdent et ceux qui suivent.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(168)	mè: ⁿ	mè: ⁿ -dɛ	meè: ⁿ	mouiller un chiffon
	lù: ⁿ	lù: ⁿ -dɛ	luù: ⁿ	aiguiser
	kpà: ⁿ	kpà: ⁿ -dɛ	kpaà: ⁿ	confier
	dò: ⁿ	dò: ⁿ -dɛ	doò: ⁿ	se coucher
	BB	BB-H	MB	
(169)	gbí: ⁿ	gbí: ⁿ dɛ	gbî: ⁿ	remplir
	HH	MM-M	HB	
(170)	dáà: ⁿ	da: ⁿ dɛ	dáà: ⁿ	rêver
	cî: ⁿ	ci: ⁿ dɛ	cî: ⁿ	éternuer
	HB	MM-M	HB	
(171)	kpí: ⁿ	kpi: ⁿ dɛ	kpí: ⁿ	nourrir
	HH	MM-M	HH	
(172)	kú: ⁿ	kú: ⁿ dé	kú: ⁿ	entasser
	HH	HH-H	HH	

⁵⁴ Comme nous le verrons, il y a bien d'autres façons de marquer l'aspect, notamment par des combinaisons tonales, et par des alternances vocaliques/consonantiques. Ceci conduira à distinguer plusieurs façons d'exprimer l'aspect : le changement tonal puis la suffixation.

(173)	fu:ⁿ	fù:ⁿd é	fuⁿ	fumer
	MM	BB-H	MB	

Il ne s'accompagne pas souvent d'un changement du niveau tonal du radical auquel il s'adjoit.

Il s'adjoit à un radical dont le noyau vocalique est nasalisé. Dans les cas contraires, ce sont d'autres flexifs qui sont attestés, mais ces derniers peuvent aussi apparaître en contexte nasal.

Le perfectif est marqué, comme dans les cas qui précèdent, par un changement tonal par rapport à l'imperfectif. L'imperfectif suffixé montre parfois un changement tonal non imputable à un environnement clairement identifiable. Il s'ensuit que la présence du flexif n'empêche pas que le radical verbal change de ton ; on sait que la flexion verbale est liée aux traits combinés de la voyelle du radical (longueur et nasalité).

Distribution des suffixes : /-rɪ/, /-lɪ/, /-nɪ/, /-jɪ/

Le suffixe de flexion /-rɪ/

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(174)	ga:	gà:r-ri	gà	couper
	dó:	dó:r-ri	dóò	finir
	RAD	RAD-SUF	RAD/FLEXIF	

Le suffixe de flexion /-lɪ/

(175)	fe:	fé:l-li	fèè	se moucher
	kó:	kó:l-li	kóò	casser
	RAD	RAD-SUF	RAD/FLEXIF	

Le suffixe de flexion /-nɪ/

(176)	ɲú	ɲú-ni	ɲú	mordre
	cà:	cà:n-ɲi	caⁿɲi	cesser
	RAD	RAD-SUF	RAD/SUF	

Le suffixe de flexion /-jɪ/

(177)	gí:	gé-jí	gî	mettre en morceaux
	RAD	RAD-SUF	RAD/FLEXIF	
(178)	sɔ	sɔ̀	sùⁿ-jì	voler
	gbá	gbáà	gbáⁿ-jí	battre le mil
	H	HB	HH	

Ce suffixe /jí/ apparaît en contexte nasal lorsqu'il marque le perfectif ; par contre, la voyelle qui précède n'est pas nasalisée quand ce suffixe marque l'imperfectif.

De façon générale, le processus de suffixation requiert un noyau vocalique long au niveau du radical, sauf dans le dernier exemple où l'imperfectif est marqué par une combinaison haut bas, consécutive à un allongement vocalique qui confère à la voyelle /a/ (brève à l'impératif) deux positions sur le plan squelettal ; le perfectif est marqué par flexion, avec les tons haut bas.

3.1. 3.2. Impératif dissyllabique et aspect trisyllabique.

Le suffixe /dɛ/ permet aux verbes auxquels il s'associe à l'imperfectif de gagner une syllabe supplémentaire. C'est le seul cas où il est possible d'obtenir une forme verbale trisyllabique à l'imperfectif, à partir de certains verbes dissyllabiques à l'impératif.

	Impératif	Imperfectif	Glose
(179)	RAD	RAD-SUF	
	b^walì	b^wa-lɛⁿ-dɛ	cache
	MB	MMM	
	díŋí	díŋí-dé	ralentir
	bílí	bílíⁿdé	déposer
	HH	HHH	
	fílí	fílíⁿ-dé	se laver
	HH	BBH	
	kpálì	kpálíⁿ dé	s'agiter

Ces verbes sont les seuls à se combiner à l'imperfectif avec le flexif /-dé/ pour marquer l'imperfectif, alors que la voyelle du radical de base (l'impératif) n'est pas nasalisée. On peut formuler l'hypothèse que la seconde syllabe de la base étant de même structure que les autres

suffixes aspectuels, une règle exclut la répétition du même morphème : * kpálí-lí, *díjí-ní. Seul le morphème particulier (dental) reste disponible.

Ces verbes sont en nombre très limité, soit 2% des verbes.

3.1. 4. Conclusion.

En rapprochant les suffixes flexionnels verbaux, de leurs homologues nominaux, on remarque que, à quelques exceptions près, ce sont les mêmes phonèmes qui jouent le rôle d'attaques des syllabes concernées. De même que n'importe quelle voyelle ou n'importe quelle consonne n'est pas attestée pour occuper la position d'attaque de préfixe de classe nominale, de même, dans le constituant verbal, toute consonne n'est pas apte à occuper la position C₂ dans une structure verbale de type C₁V₁C₂V₂. Les suffixes communs aux noms et aux verbes sont : /-lɪ/, /-rɪ /, /-nɪ/, /-jɪ/. L'occurrence de la palatale /j/ comme attaque d'un suffixe est très limitée dans la flexion verbale également ; cette flexion semble partout mettre plus en jeu le trait alvéolaire.

Mais certains éléments sont déviants : les labiales (sonores) ne sont pas attestées comme attaques de flexifs verbaux, alors qu'elles (/b/ et /m/) le sont au niveau des noms ; l'alvéolaire sonore /d/ est attestée au niveau des verbes comme attaque de la syllabe marquant la flexion, alors qu'elle ne l'est pas dans les noms. À la base de la flexion avec attaque sonore, se trouve la présence du trait nasal (dans le radical qui précède) qui sélectionne le trait sonore : la nasalité, combinée ici à la longueur vocalique, en est le principe organisateur. Les « mêmes phonèmes » sont en général attestés comme « suffixes » dans les noms comme dans les verbes.

L'étude de ces oppositions montre à l'évidence que la suffixation verbale joue le rôle de verbant au même titre que le ton et les alternances vocaliques, tous ces moyens se combinant. C'est particulièrement clair dans les cas où existe une opposition aspectuelle fondée uniquement sur le suffixe, toutes choses invariantes par ailleurs.

(180)	kú:ⁿ	kú:ⁿdé	kú:ⁿ	entasser
	HH	HH-H	HH	
	ɲú	ɲú-ní	ɲú	mordre
	H	H-H	H	

3.2. Les formes aspectuelles et les autres.

Essayons maintenant de comprendre le fonctionnement morphologique de la base verbale (l'association radicale ± dérivatif), à l'intérieur d'un énoncé syntaxique. Il s'agit ici de rendre compte de l'organisation externe de la constellation verbale ; cette approche demande que nous éclairions, au départ, nos choix méthodologiques⁵⁵.

Soit l'impératif des deux verbes suivants :

- (181) **daⁿju** viens !
jò: saute !

Dans l'emploi suivant, nous retrouvons, sans modification, ces deux formes, dans un énoncé où ils sont précédés d'un premier verbe en relation syntaxique avec eux, sans qu'il soit question de l'expression d'un ordre. La glose nous le montre.

- (182) **ù bà là ké:** **wù ñ daⁿju**
 Il COND vouloir MCPL⁵⁶ il MPOT venir
 « Il a l'intention de (veut) venir »
ù bà là ké: **wù ñ jò:**
 il COND vouloir MCPL lui MPOT sauter
 « Il a l'intention de (veut) sauter »

Il s'agit ici de l'expression d'une certaine intention qui s'exprime en termes de potentialité. Bien que les formes /danju/ ou /jò:/ coïncident - au niveau segmental et tonal - avec celle de l'impératif, il faut distinguer entre cette forme du verbe et celle de l'impératif : ce dernier est apte à être employé seul, l'autre forme étant précédée de ce que Magdalena Wichzer (1994 : 102) appelle « actualisateur » (notion retenue ici), ici les morphèmes /ń/ et /kí/.

Dans le second cas, nous sommes en face du potentiel. Cette forme est liée à la présence du morphème /ń/ et plus souvent /kí/ qui représentent les deux marques du potentiel. Mais leur fonctionnement n'est pas identique. Dans les exemples qui précèdent, /ń/ est précédé d'un pronom. Mais il peut aussi être précédé d'un nom, comme dans l'exemple qui suit :

- (183) **úkúlò:** **nè ucàkpe:** **ń nàⁿ be tímó:rí ne**
 poule et perdrix MPOT PLT être là POT herbes dans
 « La poule et la perdrix vivaient ensemble en brousse »

⁵⁵ Par exemple, nous avons passé jusqu'ici sous silence la forme de l'intentionnel.

⁵⁶ MCPL = Morphème complétif.

(Où PLT = Passé lointain)

Précédé donc d'un nom comme d'un pronom, le verbe reste à la forme du potentiel. Mais cela se fait, pourrait-on dire, quand le sujet est exprimé, comme ici par un nom ou un pronom. Mais très souvent, celui-ci ne l'est pas ; dans ces conditions, c'est plutôt /kí/ qui est préfixé au verbe.

(184)	bì	níⁿ	dòò	jà
	ils	FINAL ⁵⁷	finir PF	PD
	PRON	FINAL	VERBE	PD

« Quand ils eurent fini »

sáⁿdé	dòóⁿ	kí	láá	sɔ	ɲrím	kíjé:ri
lièvre	venir IPF	MPOT	vouloir-RS	voler POT	eau	nuit
NOM	VERBE	MPOT	AUX	VERBE	NOM	NOM

« Le lièvre venait pour voler l'eau la nuit »

Nous examinerons le fonctionnement des deux morphèmes dans la partie sur les actualisateurs.

De par sa position, on peut qualifier ce type de morphème de préfixe verbal, semblable à la marque de l'infinitif du français par exemple. Cette forme disparaît dès que se manifeste la présence d'un sujet, qui peut être un nom comme un pronom. Quand elle précède simplement un verbe, ce verbe n'exprime qu'une potentialité, une virtualité. Ce qui importe pour le moment, c'est que la base verbale présente la même structure aussi bien segmentale que prosodique, au potentiel comme à l'impératif ; bien que leurs fonctionnements syntaxiques soient différents.

Au niveau morphologique, les deux structures coïncident alors ; l'actualisateur n'accompagne un verbe qu'à la forme du potentiel. Il en est donc la marque, glosée MPOT (marque du potentiel). Une notion comme "intentionnel" pourrait servir ; mais elle serait trop sémantique et restrictive. Nous avons préféré celle de « potentiel », que nous empruntons à Magdalena Wichzer, à propos de la langue kar : « Les modifications des formes verbales dues à la présence du verband permettent de diviser toutes les formes des pluriaspectuels en quatre sous-catégories : trois à valeurs aspectuelles (“potentiel”, “perfectif”, “imperfectif”) et une à valeur modale (“impératif”) » (WICHZER, 1994 : 103).

⁵⁷ Exprime qu'un but a été atteint et que de ce but va se dérouler un autre procès ; nous l'appelons FINAL.

En kar, tout comme en konkomba,

« la forme du constituant verbal du potentiel et celle de l'impératif sont identiques et correspondent à la base verbale. Cependant, compte tenu de la présence d'un actualisateur⁵⁸ pour la conjugaison du potentiel, absent pour le cas de l'impératif, on doit considérer le potentiel comme distinct de l'impératif » (WICHZER, 1994 : 105)

Dans la langue kar, les schèmes des tons se présentent comme suit :

	Potentiel	Perfectif	Imperfectif	Impératif
BV à tons B~BB :	BB	BB	BB	BB
BV à tons M~MM :	MM	MM	BM	MM
BV à tons BM :	BM	MM	BM	BM
BV à tons HB :	HB	MM	HB	HB

(où BV désigne la base verbale ; B et M respectivement les tons bas et moyen.)

Comme on le constate, en gras, les tons sont les mêmes au potentiel et à l'impératif.

Cependant, en konkomba, le potentiel ne se conjugue pas ; une base verbale, à cette forme – grâce à l'élément que l'auteur désigne sous le nom d'actualisateur (sur lequel nous reviendrons)-, présente simplement un procès comme possible, susceptible d'être envisagé ou de se réaliser, sans qu'il soit question d'en envisager une opposition qui puisse être d'ordre temporel ou aspectuel, à l'intérieur de cette « éventualité ». Un actualisateur, dans le sens de Bonvini (1988), est en effet un élément nécessaire à la formulation de tout propos. De tels éléments ne figurent pas dans la langue konkomba.

Les morphème /kí/ et /ń/ distinguent alors le potentiel de l'impératif. On peut former l'hypothèse qu'au niveau morphologique, les deux structures – segmentalement et prosodiquement identiques – sont donc différentes, dans la mesure où elles incluent des informations distinctes. L'impératif inclut une personne : l'allocutaire ; toujours et obligatoirement, tandis que la seconde ne dit rien qui soit de l'ordre de la personne. L'information sur la personne est donnée ailleurs. Le verbe ne signifie que son seul lexème.

Par ailleurs, l'impératif et le potentiel ont en commun de ne pas présenter d'opposition d'aspect. Ensemble, ils s'opposent aux formes aspectuelles. Nous parlerons donc, pour simplifier, de « mode aspectuel » (avec flexion aspectuelle), et de « mode non aspectuel, qui

⁵⁸ Ce que nous appelons *marque du potentiel*.

caractérise l'impératif et le potentiel » (sans flexion aspectuelle), en donnant ici à « mode » un sens purement formel, sans préjuger des significations.

En raison de leur commune absence de flexion, nous traitons de l'impératif et du potentiel conjointement, au niveau de la verbale, en nous intéressant spécifiquement aux variations morphologiques internes à cette base.

En réalité, la notion de potentiel est celle qui semble le mieux rendre compte du verbe dans la langue ; c'est elle qui présente le verbe indépendamment de toute détermination de personne ; elle paraît plus neutre. L'impératif est déjà une forme « engagée » ; il « engage » celui qui le réalise, celui qui articule un verbe donné à cette forme.

Cependant, pour satisfaire à la tradition grammaticale en linguistique africaine, et dans un souci de clarté, nous avons adopté l'impératif comme forme de mention au niveau de l'étude de la base verbale, l'étude du potentiel et celle de l'impératif étant par ailleurs nettement distinguées dans la suite de notre travail. Le choix est donc purement méthodologique.

Sans le morphème /kí/, il n'est pas possible d'obtenir la forme du potentiel, de même que, sans spécificatifs en rapport avec les valeurs aspectuelles (/fu/, /nàn/, /b/) que nous examinerons par la suite), on ne peut obtenir les réalisations aspectuelles. Et ceci pose, de façon générale, le problème de l'identification du caractère verbal, aussi bien par rapport aux spécificatifs que par rapport à la catégorie traditionnelle des pronoms, en un mot sur le problème de la prédication dans la langue. En l'absence de tout morphème, seul l'impératif peut être réalisé.

Au niveau morphologique, le potentiel et l'impératif présentent une même base ; l'impératif servira à représenter les deux. Cela permet « l'économie » du morphème /kí/ qui précède tout verbe au potentiel ; par ailleurs, le locuteur est plus sensible à l'impératif (qui se suffit). Cela dit, la morphologie interne à la base verbale au potentiel se déduit de celle de l'impératif.

4. Le fonctionnement des spécificatifs verbaux

Verbants, dérivatifs et flexifs verbaux rendent compte de l'organisation interne du constituant verbal. L'étude des spécificatifs verbaux, qui complète la morphologie verbale,

« vise à dégager son organisation externe. En effet, les spécificatifs verbaux opèrent exclusivement dans le cadre de l'énoncé. Dans ce sens, ils constituent l'environnement opérationnel du constituant verbal, son organisation externe, celle qui relève de son insertion dans l'énoncé » (BONVINI, 1988 : 86).

Nous allons rendre compte de l'organisation externe de la constellation verbale en nous appuyant sur le cadre esquissé par Emilio Bonvini dans *Prédication et énonciation en kàsim*.

Nous allons procéder à une opposition de formes, pour dégager le fonctionnement de chaque forme du verbe (impératif, potentiel, imperfectif et perfectif), en rapport avec les spécificatifs. La commutation sera ici un outil parmi tant d'autres, les faits linguistiques étant les seuls à guider les choix des principes d'analyse. Les oppositions aspectuelles (perfectif/imperfectif) et modales (impératif/potentiel) ne sauraient relever de « paires » parfaites ; mais cela n'enlève rien aux conclusions qu'on peut en inférer car, nous le verrons, chaque aspect et chaque mode, dans leurs rapports mutuels, sélectionne un type particulier de spécificatif. Voyons en quoi consistent les spécificatifs, tels que les a définis Bonvini.

Ce sont « des entités linguistiques essentiellement énonciatives car elles sont liées à l'exercice même de la fonction propre et exclusive du constituant verbal, à savoir la fonction de prédicat » (BONVINI, 1988 : 86). Les spécificatifs comprennent les actualisateurs, les instanciels et les processifs.

4.1. Les actualisateurs

Ce sont des éléments *nécessaires* qui actualisent le procès.

« Ils permettent de fixer définitivement ce dernier dans une situation **d'existence** ou de **non-existence** par rapport à l'énonciation. Selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre, les actualisateurs se subdivisent en **affirmatifs** et en **négatifs** » (BONVINI, 1998 : 86).

L'étude des actualisateurs consiste alors à identifier, dans l'énoncé, la marque de l'affirmation ou de la négation selon le type d'énoncé auquel on a affaire ; ou, de façon générale, tous les éléments nécessaires à la formulation de tout propos.

En konkomba, il n'y a pas d'actualisateurs affirmatifs, mais des actualisateurs négatifs ; ceux-ci présentent une certaine « distribution » en rapport, d'une part avec les valeurs modales, et d'autre part avec les valeurs aspectuelles. On peut dire qu'en konkomba une affirmation dans un énoncé se déduit de l'absence de tout morphème de négation, tels que ces morphèmes seront présentés ci-dessous.

4.1. 1. L'expression de la négation

La négation est avant tout une notion qui relève de la logique ; c'est le

« mécanisme morphosyntaxique qui, appliqué à une phrase assertive, donne une phrase se distinguant de la première à la fois par une inversion de la valeur de vérité et par un ensemble de propriétés syntaxiques dont sont dépourvues les phrases dans lesquelles ne peut être décelée aucune espèce de négation » (CREISSELS, 2006b : 130).

On a pu distinguer deux types de négations : la négation partielle et la négation totale. La première considère qu'une des parties de la phrase peut être affectée par la négation, la négation totale par contre porterait sur l'ensemble de la phrase. Dans sa « Présentation » du Numéro 20 des *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*⁵⁹, Christian Touratier (2007) considère qu'« il n'y a pas vraiment de différence de nature entre la négation dite totale et la négation dite partielle » (TOURATIER, 2007 : 20). En konkomba en particulier, la négation affecte l'ensemble de la phrase. On verra aussi que, dans cette langue, la négation peut être un trait lexical inhérent à « un lexème verbal dont le signifié présente un trait sémantique négatif » (TOURATIER, 2007 : 21).

La négation est marquée en konkomba par deux moyens morphologiques : une forme libre et un affixe (un suffixe précisément) ; les deux ont des fonctionnements syntaxiques différents. La forme libre est /ká:/ ; elle est la même partout où elle apparaît ; la forme liée se suffixe à un pronom. Les deux permettent de nier une relation prédicative.

4.1. 1.1. La négation par /ká:/

/ká:/apparaît après un nom ou un pronom relatif. Dans toutes ces occurrences, il se place entre le sujet et le prédicat.

Emploi avec un nom

- (185) **unt^hja** **má:jí** **w-a:-bɔ̀ri**
 Homme raconter IPF il-POSS-choses
 « Un homme raconte ses secrets »

⁵⁹ Christian Touratier et Charles Zaremba (s.d.), *La négation, Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, N° 20, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 184 pages.

- (186) **untⁿja** **ká:** **má:jí** **w-a:-bɔ̀ri**
 Homme NEG raconter IPF il-POSS-choses
 « Un homme ne raconte jamais ses secrets »

Emploi avec un relatif

- (187) **bìⁿ** **kpa** **já**
PR REL posséder PD
 « ceux qui possèdent » ?

- (188) **bìⁿ** **ká:** **kpa** **já**
PR REL NEG posséder PD
 « ceux qui ne possèdent pas »

Dans une phrase complexe, cette particule apparaît devant le verbe subordonné postposé au verbe principal. Elle marque la négation de la relation prédicative construite entre le verbe subordonné qui la suit, et son support nominal, **úbó**, « chien » commun aux deux syntagmes verbaux.

- (189) **úbó** **júní** **ká:** **kò** **u-tíⁿda:ⁿ**
 Chien mordre IPF NEG épargner il-propriétaire
 « Le chien mord sans épargner son maître »

D'une certaine manière, « préfixée » au verbe, cette négation nie la relation prédicative entre le sujet et le prédicat.

On peut parler ici de ce morphème comme étant une particule négative. Ces particules

« sont des formes non fléchies qui caractérisent comme négatives les phrases où elles figurent, qui souvent n'ont qu'une mobilité réduite, mais qui en tout cas ne peuvent pas s'analyser comme affixes du verbe » (CREISSELS, 2006b : 140).

C'est bien le cas de /ká:/. La position de cette particule en konkomba est entre le sujet et le verbe. On peut la considérer comme négation prototypique ou négation standard.

4.1. 1.2. La négation par suffixation

Elle se fonde sur la nature des différents pronoms, à partir d'un processus de suffixation, quand le sujet n'est pas un nom ou un pronom relatif, mais un pronom allocutif ou encore substitutif ; tous dans leur forme simple. Elle présente deux formes : /-á:/ et /-àá/.

Le suffixe /-á:/

Il se suffixe aux pronoms allocutifs simples, de première et deuxième personnes : /m/, /sv/, /tu/ et /n/ pour marquer la négation.

- (190) **m-á:** **káⁿjí** **ubùuⁿ**
 moi-NEG voir PF l'âne
 « Je n'ai pas vu l'âne »

La forme affirmative correspondante est :

- (191) **m** **káⁿjí** **ubùuⁿ**
 Je voir PF l'âne
 « J'ai vu l'âne »

On a aussi :

- s-á:** **cù:ⁿ**
 (192) toi-NEG marcher IPF
 « Tu ne marches pas »

- (193) **n-á:** **cù:ⁿ**
 Vous NEG marcher IPF
 « Vous ne marchez pas »

Le suffixe /-àá/

Il est requis pour marquer la négation dans une phrase avec comme sujet un des pronoms substitutifs (troisième personne) ; la forme /-àá/ s'adjoit à la consonne du substitutif ; avec le pronom /ù/, la consonne correspondante est /w/.

- | | Forme négative | | Forme affirmative |
|-------|--------------------|------------|--------------------|
| (194) | w-àá | jí | ù jí |
| | il-NEG | savoir IPF | Il savoir IPF |
| | « Il ne sait pas » | | « Il sait » |

- (195) **b-àá** **káⁿjí** **nle:m**
 elles-NEG voir PF perles
 « Elles (les filles) n'ont pas retrouvé leurs perles »

- (196) **l-àá** **kpa** **íféèⁿ**
 Elle-NEG avoir IPF ailes
 « Elle (la tourterelle) n'a pas d'ailes »

Un processus de fusion ou d'amalgame s'opère entre le pronom personnel sujet et le morphème marqueur de la négation. C'est le complexe qui en résulte qui formule la négation.

En observant de près la morphologie du pronom dans les deux cas, notamment les tons, on se rend compte que les pronoms qui acceptent le suffixe /àá/ comme marque de la négation, sont tous de ton bas, alors que ceux qui prennent /á:/ comme marque sont de ton moyen ; les allocutifs sont en effet marqués par un ton moyen. Le niveau tonal du pronom a donc une incidence sur les niveaux tonals de la marque de la négation. Le ton bas des substitutifs se maintenant à l'initiale, avec un ton haut en finale. Dans l'autre cas, le ton moyen des allocutifs devient homorganique avec le ton haut du suffixe. Il en résulte un seul niveau tonal ; d'où le fait qu'il s'agit en réalité d'une seule marque, mais sous deux formes.

On peut considérer, de façon générale, que la négation est marquée par deux niveaux tonals tous haut. Les deux se réalisent simultanément dans la négation par /ká:/ (exemples (87) et quand le ton du pronom est moyen (dans les pronoms allocutifs – exemple (89) ; par contre le premier des deux tons est abaissé (il adopte un ton bas (exempe 88) en raison du ton bas qui affecte les pronoms substitutifs.

4.1. 1.3. La négation impérative

À l'impératif, la négation est marquée par /tà:/, qui permet de formuler une interdiction ou une injonction négative.

- (197) **u** **tà:** **lí** **jo:** **w-a:-bɔru** **ku** **má:jí**
 il NEG HAB⁶⁰ prendre IMP il- POSS-choses RS raconter IPF
 « Qu'il évite de raconter ses problèmes »

⁶⁰ Où HAB = morphème qui marque l'habitude.

Le morphème /tà:/ ne s'emploie donc pas avec un pronom personnel. Ce type de négation peut en fait être rapproché de la négation prédicative. Il semble que le ton du pronom se relève d'au moins un niveau. On comprend alors que la forme que prend la négation ne dépend pas seulement de la nature du sujet (nominal ou pronominal), mais qu'elle dépend aussi du mode verbal ; l'impératif requiert /tà:/ comme marque de la négation.

4.1. 1.4. Les mots à orientation négative

Il faut signaler l'existence de verbes qu'on peut qualifier de verbes négatifs ; la syntaxique de ces verbes inclut une valeur négative. Ils ne peuvent donc pas s'utiliser avec les morphèmes qui marquent la négation.

Le seul verbe identifié de ce type est /kpá/.

(198) **ɲɲím** **kpá**
 Eau être absent
 « Il n'y a pas d'eau »

Ce type de phrase équivaut à

(199) **ɲɲím** **káɪ** **bɛ**
 Eau NEG être là
 « Il n'y a pas d'eau »

Ces verbes

« s'utilisent typiquement dans la contrepartie négative de phrases positives dont la structure logique comporte une quantification existentielle. Leur nature négative se manifeste par le fait qu'ils permettent de répondre négativement à une demande d'assertion sans nécessiter la présence d'une quelconque autre marque de négation » (CREISSELS, 2006b : 150).

En guise de conclusion : on peut dire qu'en konkomba, la négation de façon générale « se manifeste la plupart du temps par l'adjonction de matériau morphologique à ce qui autrement serait une phrase positive » (CREISSELS, 2006b : 143). Sa structure morphologique dépend d'une part de la nature du sujet et d'autre part du mode verbal ; une forme particulière marque la négation dans une phrase impérative. Mais elle peut aussi relever du sémantisme interne à un certain nombre de verbes ; il s'agit en réalité d'énoncés assertifs positifs où le signifié du lexème verbal est négatif. Ces verbes sont en nombre infime.

4.1. 2. Les actualisateurs d'une relation syntaxique /ń/ et /kí/

Une relation syntaxique peut être marquée par un actualisateur de trois façons : par le morphème /ń/, ou le morphème /kí/ ou encore par un ton haut qui affecte la base verbale.

4.1. 2.1. L'actualisation via /ń/

L'occurrence du morphème /ń/ est liée à la présence d'un nom (ou d'un pronom) en position de sujet ; une fois sélectionné, ce morphème requiert le verbe à la forme du potentiel. Autrement dit, ce morphème marque une proposition au potentiel, hors aspects.

(200) **bì** **ń** **kpéè**
 Ils ACT regarder POT
 « Qu'ils voient ! »

(201) **ńkà** **ucàkpe:** **tú"jí** **úkúlò:**
 perdrix envoyer PF poule
 « La perdrix envoya la poule »

ké: **wù** **ń** **cò** **unìbòⁿ** **dó**
 que il ACT aller POT homme chez
 « (d'aller) chez l'homme »

Cette restriction sur la présence de l'actualisateur ne concerne que la forme du potentiel ; il est toujours de règle de former une phrase sans la présence du morphème /ń/ lorsque le verbe est à forme aspectuelle. Aux valeurs aspectuelles, en effet, les deux verbes se construisent sans actualisateurs.

(202) **úkúlò:** **kpe:** **ímáde**
 poule regarder PF maïs
 « La poule regarda le maïs »

(203) **línáⁿǰíli** **curì** **Uwù^mbór** **cé:**
 Tourterelle aller PF Dieu chez
 « La tourterelle alla chez Dieu »

Le morphème /ń/ semble spécialisé dans cette fonction d'actualisation. C'est de ce morphème que Bonvini rend compte quand il dit :

« le pronom qui précède le verbe est doublement marqué : d'une part sa marque de classe est identique à celle du sujet initial, d'autre part, il s'accompagne d'une marque tonale spécifique qui est, selon le verbe qui le précède, de ton moyen ou de ton bas » (BONVINI, 1998a : 97).

Cette actualisation (qui correspond à l'expression d'une valeur modale) se distingue de la focalisation en ce que le morphème de focalisation (qui est aussi /ń/) est suivi d'un (construit avec un) verbe à une forme aspectuelle. La valeur modale d'une part, et la valeur aspectuelle d'autre part permettent de les distinguer. (Voir section sur la focalisation en **6. La focalisation.**)

Le processus de formulation d'un procès avec la forme du potentiel requiert donc une actualisation en /ń/ qui permet à un nom ou à un pronom d'occuper la fonction de sujet dans un énoncé de ce type.

4.1. 2.2. L'actualisation via /kí/

Alors qu'un nom (ou un pronom) a besoin de /ń/ pour fonctionner comme sujet dans une structure prédicative verbale avec un verbe au potentiel, toute base verbale en konkomba est apte à se combiner à l'actualisateur /kí/, pour exprimer le potentiel, dans les conditions spécifiées en **1.3. Choix de la forme de mention.**

Dans ces conditions, ce morphème actualise le verbe, lui permettant ainsi de se passer de la présence d'un sujet (nominal ou pronominal) qui soit exprimé ; ce morphème marque ainsi une indifférenciation du sujet.

(204) **lup̀̀ lá:kp̀̀li ká: kpa ífèⁿ kí ɲmaⁿ kí fi:**
 tortue NEG avoir ailes ACT pouvoir POT ACT voler POT
 « La tortue n'a pas d'ailes pour pouvoir voler »

(205) **sáⁿde d̀̀óⁿ kí lá: s̀̀ ɲɲ́m kíjé^rɪ**
 lièvre venir IPF ACT AUX voler POT eau nuit
 « Le lièvre vient la nuit pour voler l'eau »

L'actualisateur /kí/ ne doit pas être confondu avec le morphème de réitération de l'action.

- (206) **úmɔ̀:nà kí beè**
 buffle de nouveau savoir PF
 « Le buffle le sut encore »

4.1. 2.3. L'actualisation via le ton

Il relaie dans une certaine mesure l'actualisateur /kí/, quand celui-ci apparaît entre deux verbes ; on aboutit en général à une série verbale. Deux réalisations sont possibles : la première, avec un ton haut final qui accompagne la finale verbale, résulte d'une coalescence de la finale verbale, avec l'actualisateur /kí/.

- (207) **tíkuru fi-í sulí**
 poils sortir IPF-ACT se dresser POT
 « Les poils (se lèvent et) se dressent »

L'allongement vocalique est ici de nature compensatoire ; la forme /fi-í/ est à interpréter comme une contraction de /fi:/ (Imperfectif) et de /kí/ ; le processus ne retient que le ton qui affectait l'actualisateur. Il est donc possible de substituer le morphème /kí/ à l'allongement de la voyelle qui précède ; d'où le fait qu'il est compensatoire. On obtient ceci :

- (208) **tíkuru fi: kí sulí**
 poils sortir IPF ACT se dresser POT
 « Les poils (se lèvent et) se dressent »

La seconde réalisation, celle à ton moyen, qui affecte la finale du premier verbe dans ce type de relation, résulte d'une coalescence du morphème de rappel du sujet /ku/ (dont nous parlons dans la section suivante) avec pour fonction la réalisation d'une série verbale, dans son rôle d'actualisateur ; cela suppose, comme on le verra, que le premier verbe, mais aussi le second, aient le même sujet.

- (209) **lutakpal cú-u le: ku dɔ̀**
 caillou prendre-ACT enlever PF RS couché
 « Le caillou traînait par terre »

Cette forme est la coalescence de /cú:/ (deux niveaux tonals haut) et /ku/ (de ton moyen) ; le complexe qui en résulte est réalisé avec un ton moyen). Le second verbe peut aussi être affecté par le même processus ; ce qui donne :

- (210) **lutakpal cú: ku le: ku dɔ̀**

caillou prendre PF RS enlever PF RS être couché
 « La pierre s'est détachée (et elle) est restée couchée (au sol) »
 « La pierre traînait par terre »

(211) **lutakpal cú-u le:-⁶¹ dɔ**
 caillou prendre PF-ACT enlever PF-ACT être couché
 « La pierre traînait par terre » »

Il s'ensuit que la notion d'actualisation est à considérer dans un rapport d'allomorphisme dans lequel les morphèmes qui la marquent sont dans un rapport d'exclusion : l'actualisateur /h/ se combine avec un nom ou un pronom ; /kí/ avec un verbe ; quant au ton comme marque de l'actualisation, il relaie l'actualisateur /kí/ ou le morphème de rappel du sujet, permettant ainsi de construire des séries verbales.

4.1. 3. Le morphème de rappel du sujet /kɪ/

Monica Cox assimile le morphème de rappel sujet /kɪ/ à l'actualisateur /kí/ : « La série marquée par kɪ/kí "rappel du sujet" » (COX, 1998 : 295). En page 296, /kí/ est même glosé à la fois comme "rappel du sujet" et "temps virtuel⁶²". Pour montrer qu'ils sont distincts, nous allons nous appuyer sur un exemple intéressant parce que présentant les deux morphèmes dans les mêmes emplois ; l'exemple est tiré d'un conte populaire, sur les animaux sauvages, en pleine sécheresse. Nous découpons la phrase en propositions, pour faire apparaître nettement les relations.

Phrase avec l'actualisateur /kí/ :

(212) **bì gó:rì bɪ-tafàl⁹ kí kó:jù kí da ŋku:**
 Ils couper PF poss-oreilles ACT vendre POT ACT acheter POT houes
 « Ils coupèrent leurs oreilles pour (les) vendre (pour) s'acheter des houes »
kí gbè lɔ:lì
 ACT creuser POT puits
 « Pour creuser un puits »
 « Ils coupèrent leurs oreilles pour les vendre, s'acheter des houes afin de creuser un puits »

⁶¹ Nous avons vu que la voyelle /e:/ est toujours longue dans la langue ; le processus aura pour effet d'augmenter ce niveau de longueur.

⁶² C'est la forme qui correspond ici au potentiel.

Le verbe qui suit l'actualisateur est au potentiel, l'intention apparaît dans la glose dans le mot "pour". Si les réalisations tonales et les dérivatifs actualisent le verbe au perfectif et à l'imperfectif, le morphème /kí/ le fait à l'extérieur de la base verbale. Ce morphème reste solidaire de la base verbale, qu'il soit placé en début ou au milieu d'une phrase.

Phrase avec le spécifique rappel de sujet /kí/

Le morphème /kí/ renvoie anaphoriquement à un nom ou un pronom antécédent, il lui donne la fonction de sujet du verbe qui le suit.

Dans la même histoire, on retrouve dans cet épisode l'emploi de /kí/ - là où était employé /kí/ avec un verbe au potentiel - qui rappelle le sujet et fait passer obligatoirement le verbe du potentiel à une forme aspectuelle, ici l'aspect perfectif. L'intérêt de l'exemple réside dans le fait qu'il porte sur les mêmes verbes, dans deux emplois qui s'excluent :

- (213) **ípe:lí** **jìⁿ** **gó:rì** **já**
animaux sauvages qui couper PF PD
« Les animaux sauvages qui ont coupé (leurs oreilles) »
(Où PD désigne la particule discursive)

ko:jì **j-á:-táfàlì⁹**
vendre PF ils-POSS-oreilles
« ont vendu leurs oreilles »

kí **da** **ŋku:**
RS acheter PF houes
« ont acheté des houes »

ŋ **kí** **gbìⁿ:jì** **lɔ:lì**
et RS creuser PF puits
« Et ont creusé le puits »

La forme /kí/ est donc un spécifique anaphorique. Monica COX (1998) parle, pour la langue ncàm (bassar), de forme de rappel de sujet (RS) ; une expression tout à fait appropriée

que nous avons adoptée dans la présente description, mais que nous distinguons nettement de /kí/ qui est plutôt un spécificatif actualisateur absolu d'une relation de type verbal.

/kí/ n'apparaît que dans un second membre au moins d'une proposition donnée car il rappelle un sujet pour y adjoindre un verbe ; le sujet doit avoir déjà été mentionné (on peut extrapoler en disant que cette exigence fait que /kí/ est en général précédé du morphème /ń/ qui marque la coordination). Par contre, quand il débute un verbe, /kí/ peut occuper la fonction de sujet dans une construction syntaxique particulière (voir **section 2.2. 1.3.** dans la partie **Syntaxe**)

Les formes /kí/ et /làⁿ⁶³/ se combinent avec le potentiel ; elles excluent une forme aspectuelle. Tout comme /ń/, elles sont caractérisées par un ton final haut qui serait le trait caractéristique du potentiel. Ce trait de hauteur fonde aussi la distinction entre le potentiel et l'impératif, ce dernier étant surtout marqué par l'indifférenciation du sujet.

4.2. Les instanciels

Les instanciels ont pour rôle de préciser si le procès s'inscrit ou non dans l'instance de l'énonciation. La propriété grammaticale qui caractérise les instanciels est que, contrairement aux actualisateurs qu'on peut qualifier d'éléments « nécessaires » à l'énoncé, la présence des instanciels dans un énoncé est « additive » (BONVINI, 1998a : 95) ; on peut donc dire que les actualisateurs sont des morphèmes internes au constituant verbal, tandis que les instanciels sont grammaticalement formulés par des unités extérieures au verbe, et syntaxiquement reliés à lui. Les instanciels sont en rapport avec le temps. Nous examinerons, dans un premier temps, ceux qui marquent l'éloignement temporel et, dans un second temps, ceux qui décrivent une perspective temporelle ; les premiers découpent le temps selon un ordre « passé, présent, futur »,

Nous parlons, avec Igor Mel'čuk, de catégorie d'éloignement temporel ; c'est-à-dire « une catégorie dont les éléments spécifient la localisation temporelle du fait en question par rapport à l'acte de parole [donc par rapport à "maintenant"] en termes de distance temporelle » (MEL'ČUK, 1994 : 60).

⁶³ Le cas de /làán/ sera examiné dans la section « Intégration des structures phrastiques », partie **Syntaxe**.

En konkomba, l'éloignement est exprimé par un certain nombre de morphèmes. Le passé paraît plus structuré, avec des bornes : on y distingue un passé lointain, un passé « diurne » – relatif à la journée - et un passé momentané ; le futur par contre semble relever de la temporalité et de la modalité. Une des marques se trouve être à cheval sur le passé et le futur ; nous l'avons appelée temps circonscrit.

4.2. 1. Le passé (perfectif)

Au niveau morphologique, la forme du verbe qui réfère au passé est bien le perfectif ; marqué, selon les verbes, soit par dérivation, soit par alternance vocalique ou soit par des combinaisons tonales spécifiques. Tout ce complexe permet à la base verbale d'exprimer des actions passées, donc accomplies, ou qui ont connu un terme.

Au-delà de cette valeur aspectuelle, le temps dans la langue, et plus précisément le découpage de la réalité temporelle, reste le fait de morphèmes spécialisés : les instanciels.

Nous allons présenter les emplois avec le passé dans un tableau de compatibilités.

Les instanciels		
Passé lointain	Passé diurne	Passé momentané
nàⁿ	bà:	dá

4.2.2. Le passé lointain (nàⁿ + perfectif/imperfectif)

Comme le montre le tableau, il est marqué par le morphème /nàⁿ/, parfois réalisé /nìⁿ/ par certains locuteurs. Cette forme peut être aussi bien suivie d'un verbe à l'aspect perfectif comme à l'aspect imperfectif. Elle exprime un passé plus ou moins lointain, le passé éloigné, séparé de « maintenant » par plus d'une journée.

(214) **càkúní ja: nàⁿ màlu bíja:b**

Chat COND PLT accoucher PF petits
 NOM COND PLT VERBE NOM

« Quand le chat mettait bas (*donnait des petits*) »

ù nàⁿ gbè mbu: ní

il PLT creuser IPF trou FOCS
 PRON PLT VERBE NOM FOCS

« Il creusait un trou »

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

ku d̀ ñà
 RS prendre PF mettre POT
 RS VERBE VERBE
 « Pour les (y) mettre »

(215) **ù ñ̀ⁿ dáⁿ jí: já**
 il PLT venir PF l'an dernier PD
 SUJET PLT VERBE ADV PD
 « Il est venu l'année dernière »

Ce passé se distingue de celui qui suit – le passé proche – par une journée supplémentaire.

4.2.3. Le passé proche ou temps circonscrit (fu + perfectif)

Un morphème sert à marquer un passé proche, à renvoyer à un procès qui s'est déroulé dans la journée même qui précède le moment de l'énonciation, soit hier. Il s'agit de /fu/, suivi du verbe au perfectif. Le plus souvent, la reprise du morphème s'impose après le verbe ; cette tautologie est bien acceptée par la langue.

(216) **ù fu dáⁿ fu: já**
 Il TC venir PF hier PRED
 PRON TC VERBE ADV PRED
 « Il est venu hier »

(217) **m fu ku: sáⁿdé:**
 je TC tuer PF lièvre
 PRON TC VERBE NOM
 « J'ai tué un lièvre hier »

Mais le même morphème caractérise aussi la journée qui suit le moment d'énonciation. Nous en parlons en 4.2. 1.5-1. On songerait là à une certaine homophonie, qui s'exprime d'ailleurs dans le fait qu'en konkomba comme dans la plupart des langues voltaïques, un

même mot désigne aussi bien « hier » que « demain », à savoir ici /fúù/. Il faut y voir plutôt l'expression d'une valeur abstraite qui ne prend de sens qu'une fois actualisée en contexte.

- (218) **i làáⁿ da:ⁿ dín-àáⁿ fúù ?**
 tu vouloir venir POT aujourd'hui-ALT⁶⁴ demain
 « Tu viendras aujourd'hui ou demain ? »

4.2.4. Le passé récent ou temps circadien (bà + perfectif)

Quand l'action s'est déroulée dans la journée de l'énonciation, et dans l'instant qui précède le moment même de l'énonciation (à l'intérieur de la même journée), ce type de passé est formulé par le morphème /bà/.

- (219) **i bà bí ɲá:ⁿ ba ?**
 tu TCD⁶⁵ être en train faire IPF quoi
 SUJET TCD CONT VERBE INTERROGATIF
 « Que faisais-tu (il y a un instant) ? »

- (220) **m bà bí sáⁿɲi ɲwa^mbím**
 je TCD être en train piler IPF grain
 SUJET TCD CONT VERBE OBJET
 « Je pilais du grain »

Le morphème /bà/ permet de rendre compte d'un passé récent, qui précise que le procès est séparé de « maintenant » par l'instant même qui précède. C'est, pourrait-on dire, les minutes ou les heures qui précèdent le moment de l'énonciation.

En dehors du passé lointain qui peut aussi se combiner avec l'imperfectif, les instanciels qui réfèrent au passé sont accompagnés d'un verbe à l'aspect perfectif.

Les formes /fu/ et /náⁿ/, tout en renvoyant au passé, possèdent des valeurs différentes. Il est donc possible de dire que les morphèmes en question spécifient le passé ; et que /fu/ marque un « temps circonscrit » qui porte, par rapport à ce qui précède, sur la journée qui précède l'énonciation, soit « hier ». /náⁿ/ réfère à un passé qu'on pourrait qualifier d'indéterminé, une indétermination qui exclut « hier », parce que ce passé prend effet au-delà d'hier. Le domaine d'application de l'un commence ou s'arrête là où s'arrête ou commence le domaine de l'autre. En cela, il est possible de parler de « distribution ».

⁶⁴ Où ALT = morphème qui marque l'alternatif.

⁶⁵ Où TCD = morphème qui marque le temps circadien.

Quant à /bà/, le passé auquel il réfère se situe dans la journée de l'énonciation. Ce temps, nous l'appelons " temps circadien (TCD)". Ce morphème en effet caractérise un procès qui s'est déroulé dans la journée, et avant le moment de l'énonciation.

4.2.5. Le futur

Nous allons distinguer un futur proche d'un futur lointain.

4.2.5.1. Le futur proche (*fu + potentiel*)

La forme verbale requise est le potentiel. On pourrait formuler l'hypothèse que le futur, de façon générale, est marqué par /làáⁿ/. Quand le procès porte sur la journée qui jouxte celle de l'énonciation, la précision temporelle est apportée par /fu/. Le même morphème marque donc aussi bien la journée qui précède le moment d'énonciation que celle qui suit. Tout comme le passé proche, il précède /làáⁿ/, lui-même placé avant le verbe. On peut dire que la proximité dans le temps est exprimée, dans le passé comme dans le futur, par ce morphème.

(221) **ù fu làáⁿ fu:-ní**
 il demain vouloir RS arriver POT-DIRL
 « Il arrivera (demain) »

(222) **m fu làáⁿ ḡá w-a:-tunì fu:lì**
 je demain vouloir RS faire POT son-travail demain
 « je ferai son travail demain »

Quand le procès porte spécifiquement sur « après-demain », il est marqué par /da:lɔ́/

(223) **ù làáⁿ fu:ní da:lɔ́**
 il AUX arriver POT-DIRL après demain
 « Il arrivera après demain »

4.2.5.2. Le futur lointain

Quand le procès désigne vaguement un futur, sans précision de demain ou après demain, nous avons affaire à un futur lointain, marqué par le morphème /la:/ ; ainsi permet-il de rendre compte des procès qui peuvent se dérouler après le moment même de l'énonciation

comme 48h après. Son domaine d'application se situe donc après /**da:lubo**/ « après-demain » et aujourd'hui (avant demain) ; dans ces conditions on pourrait parler d'un futur circadien. On pourrait dire que tout procès futur qui n'est pas localisé sur la journée du « demain », est perçu et présenté comme lointain.

(224) **ù ja: la: fú:-nì já**

il COND FLT⁶⁶ arriver-DIR PD

« Quand il sera de retour »

ɲkà wù ní gáàⁿ ńlèⁿ

et il MPOT chanter POT chanson

« alors il entonnera un chant »

Il faut observer que l'idée est marquée par le morphème /ja:/ qui exprime une condition ; mais la localisation temporelle est donnée par /la:/.

4.3. Les processifs

Bonvini pose, par rapport à la langue kàsim, que les processifs sont avant tout des verbes qui jouent « auprès du constituant verbal le rôle d'auxiliatifs » (BONVINI, 1998a : 96) ; les processifs « spécifient le procès en tant que "processus", en l'associant à l'idée d'un début, d'un déroulement et d'une fin » (BONVINI, 1998a : 98). Comme en konkomba l'idée de processus telle que définie ici n'est pas seulement formulée par des auxiliaires, elle est aussi le fait d'un certain nombre de particules, l'étude de ces particules sera menée dans le cadre des processifs. Ceux-ci comprennent, d'après Bonvini, les auxiliaires, les auxiliants et les concomitants. Nous les examinerons par rapport à ce qui s'observe dans la langue konkomba, en distinguant d'une part les auxiliaires et d'autre part toutes les particules qui caractérisent un procès, de quelque façon que ce soit.

⁶⁶ Où FL = marque du futur lointain.

4.3.1. Les auxiliaires : /làá:ⁿ/, /bí/, /gírì/

Ils sont spécialisés dans la fonction d'auxiliation et ne se combinent qu'à un constituant verbal ; ce qui permet d'obtenir des formes verbales analytiques « typiquement formées d'un *auxiliaire*, qui a les caractéristiques morphologiques d'une forme verbale simple indépendante, et d'une forme intégrative d'un autre verbe, qu'on peut désigner comme *auxilié* » (CREISSELS, 2006a : 161).. Dans son Article, « Auxiliaires et auxiliarisation, l'exemple du tswana », Creissels précise que

« dans les langues à morphologie verbale fortement différenciée, on peut généralement réutiliser les critères utilisés dans la description des langues d'Europe pour identifier des formes verbales composées dont un des deux fragments (l'auxiliaire) a au moins partiellement les caractéristiques morphologiques d'une forme verbale indépendante mais ne manifeste pas de comportement prédicatif (c'est-à-dire n'intervient pas dans la sélection de tel ou tel type formel de complément et l'assignation de rôles sémantiques au sujet et aux compléments), tandis que l'autre fragment (l'auxilié) se présente formellement comme une forme verbale dépendante et constitue l'élément prédicatif au sens donné ci-dessus à ce terme » (CREISSELS, in PLATIEL et KABORE, 1998 : 251-252).

Ce principe, qui reconnaît à un auxiliaire la perte de ses potentialités prédicatives (rectionnelles, actantielles), donc l'impossibilité de sélectionner des compléments et d'assigner des rôles, permet de dégager les constituants aptes à assumer la "fonction" d'auxiliaires en konkomba. Dans sa relation avec l'auxilié,

« s'il continue de présenter une marque de relation avec un sujet, il ne fait que transmettre à ce sujet un rôle sémantique entièrement déterminé par l'auxilié » (CREISSELS, in PLATIEL et KABORE, 1998 : 252).

Il faut reconnaître toutefois que, en Konkomba, l'identification des domaines de validité de ces auxiliaires n'est pas du tout aisée. Nous nous intéressons ici à trois d'entre eux : /làá:ⁿ/, /bí/, /gírì/.

4.3. 1.1. L'auxiliaire /làáⁿ/ : le futur de décision

Cet auxiliaire, spécialisé dans le futur, exprime aussi une certaine volonté, une détermination - au sens de résolution - à faire quelque chose ; c'est de là que vient sûrement sa corrélation avec le futur.

(225) **ɲmá làáⁿ cè**

qui AUX aller POT

« qui veut aller ? » (qui va aller ? qui ira ?)

(226) **ù làáⁿ da:ⁿ kíjo:-kì**

il AUX venir POT soir-ce

« il viendra ce soir »

(227) **ù làáⁿ cé:ⁿ u-cal kímó: nɛ**

elle AUX accompagner POT il-mari brousse dans

« Elle va accompagner son mari dans la brousse »

Nous avons choisi de parler d'un « futur de décision (FD) ». Nous verrons, par la suite, que cette façon de voir les choses éclaire des points grammaticaux. Cela permet, par exemple, de comprendre la relation entre /làáⁿ/ et /kí/ qui, tous deux sont suivis d'un verbe au potentiel. Le futur d'une part, et la décision de l'autre, permettent de rendre compte d'une dualité dans laquelle quand l'un s'efface ou se réduit quelque peu, l'autre prend de l'importance. En l'absence de /làáⁿ/, la modalité du vouloir, de la décision, disparaît pour faire place à la temporalité ; ainsi, la temporalité se trouve clairement exprimée ; ainsi en (228) où l'on peut parler de véritable futur, avec /fu/, quand cette forme renvoie, non pas au passé, mais à l'avenir.

(228) **ù fu dòoⁿ**

Il TC venir IPF

« il vient demain »

L'aspect imperfectif est requis.

Le futur que marque /làáⁿ/ peut être qualifié de « vide » ; et cela impose la nécessité, pour la langue, de recourir sans cesse aux morphèmes spécialisés dans la segmentation du temps. Corrélativement, avec une telle propriété, une fois le spécificatif utilisé dans une phrase, le morphème /làáⁿ/ n'est plus nécessaire : il disparaît pour faire place à une autre forme d'expression du futur.

Il faut dire que l'emploi de /làáⁿ/, sans morphèmes temporels du « futur », n'est fréquent que dans les récits : dans les discussions, l'instanciel approprié suffit, à lui seul, pour marquer la précision nécessaire à l'expression du procès. En l'absence de tout morphème temporel, c'est la modalité qui l'emporte.

(229) **ù làáⁿ kpání lni^mpú:l**

il FD devenir POT butte

PRON FD VERBE NOM

« Il va devenir une butte »

(230) **lnáⁿɟílu làáⁿ ti: lɔ̀ɔ̀lá:kpílu ífèⁿ**

tourterelle FD donner POT tortue ailes

NOM FD VERBE NOM NOM

« La tourterelle va donner des ailes à la tortue »

Ainsi, l'action est envisagée de façon générale dans le futur, sans que soit défini le moment d'exécution du procès.

On parlerait volontiers ici « de perte des propriétés prédicatives des verbes engagés dans un processus d'auxiliarisation » (CREISSELS, in PLATIEL et KABORE, 1998 : 252) ; en effet, tout verbe attesté comme auxiliaire dans cette langue est issu d'un verbe présentant des potentialités rectionnelles. L'auxiliaire /làáⁿ/ est issu du verbe /là/ « vouloir », signifié par lequel il peut être d'ailleurs glosé dans ses occurrences. /là/ est un verbe bivalent (donc avec deux actants).

(231) **ukpáεⁿ là uni^mpə**

chasseur vouloir IPF femme

« Le chasseur veut la femme »

(232) **ù là tɪ́bóriti:ru**

Il vouloir IPF chefferie

« il veut la chefferie (être chef) »

Dans cet emploi, ce verbe manifeste son comportement prédicatif lié au nombre d'actants qu'il accepte ; il est réduit, pourrait-on dire, à un lexème ; l'allongement vocalique et la nasalisation sont corrélatifs de son fonctionnement comme auxiliaire. Il peut être glosé en « vouloir + verbe auxilié » ; mais cela dépasse la seule volonté.

4.3. 1.2. L'auxiliaire **bí** : le continuatif

Le progressif est marqué dans la langue par le morphème /bɪ́/, préposé au verbe à l'imperfectif. Il montre qu'un procès est en train de se dérouler au moment même de l'énonciation. Nous l'appelons continuatif (CONT)

(233) **úkúlò: bí jí"jì ímáde**

poule en train de manger IPF maïs

NOM CONT VERBE NOM

« La poule est en train de picorer le maïs »

(234) **bì bí weji ɲɲím**

Ils en train de nager IPF eau

CONN CONT VERBE NOM/

« Ils sont en train de nager »

En fonction du contexte, l'action peut aussi bien s'être prolongée pendant un certain temps dans le passé.

Cet auxiliaire semble construit à partir du verbe /bɛ?/ « être ». On pourrait le gloser : « être (exister, être là) + verbe auxilié ». Le passage du verbe prédicatif à l'auxiliaire est obtenu par alternance de /ɛ/ avec /ɪ/.

Comportement prédicatif :

(235) **bɪsápò:m bɛ?**

Filles être là

« Les filles sont là »

Valeur d'auxiliaire :

(236) **bisapɔ̀:m bí weju ɲɲím**

Filles en train de nager eau

Les filles sont là nager eau (littéralement)

« Les filles sont en train de nager »

4.3. 1.3. L'auxiliaire gírì : la répétition de l'action

Montre que le procès se déroule une seconde fois au moins ; il marque la répétition de l'action.

(237) **ukpáɛⁿ kí gírì lúlí**

chasseur de nouveau REIT disparaître PF

NOM REPET AUX VERBE

« le chasseur disparut de nouveau »

(238) **ù kí gírì jɛⁿ**

il de nouveau REIT manger

« il a mangé de nouveau »

Cet auxiliaire est issu du verbe gírì « revenir, retourner », dont les formes à l'imperfectif et au perfectif sont respectivement /gírí/ et /gírì/.

Les auxiliaires se caractérisent alors par le fait qu'il s'agit avant tout de verbes ; un ensemble de verbes qui, dans un emploi second, perdent leurs potentialités prédicatives pour précéder tout autre verbe qui, dans cette relation, joue le rôle d'auxilié et définit les potentialités réactionnelles du complexe qui en résulte. Cette combinaison de verbes, pour un rôle déterminé, distingue les auxiliaires des particules processives (dont l'analyse va suivre), bien que ces dernières précèdent également une structure verbale.

4.3. 2. Les particules processives

Les particules processives se caractérisent par le fait qu'elles sont facultatives ; leur rôle est d'apporter certaines nuances par rapport au procès exprimé par le verbe. Ces nuances peuvent porter sur une finalité par rapport au procès ; ce type est marqué par /tì/.

4.3. 2.1. La particule /tì/ « enfin »

Elle situe un procès donné par rapport à un point de repère ; l'événement qu'il introduit se trouve postérieur par rapport à ce repère. On pourrait en rendre compte vaguement avec une notion comme « finalement ». Par rapport au ncàm, Cox, qui classe le morphème qui s'y rapporte dans « la perspective temporelle » (COX, 1998 : 115), l'appelle « prospectif ».

- (239) **úkúlò: bóm̀m̀ k̀ t̀ fúù unìb̀ǹ d́**
 poule partir PF RS PROS arriver PF homme chez
 NOM VERBE RS PROS VERBE NOM POSTP
 « La poule partit (et arriva enfin) chez l'homme »

k̀ t̀ ḱ líc'̀l̀
 RS PROS entrer PF enceinte
 RS PROS VERBE NOM
 « et entra (finalement) dans la cour ».

- (240) **ukpáεⁿ t̀ fúù k̀ má:j̀ nnà^mp̀l̀**
 chasseur PROS arriver PF RS raconter PF maison
 PRON PROS VERBE RS VERBE NOM
 « Le chasseur rentra et raconta (son aventure) à la maison »

̀k̀d̀ u-na t̀ ẁ k̀: úmó:nà ̀ kpanè un^mp̀
 alors il-mère dire PF lui que buffle FOCS devenir PF femme
 CONN PRON-NOM VERBE PRON SUB NOM FOCS VERBE NOM
 « et sa mère lui dit que c'est le (ce) buffle qui s'est déguisé en femme »

k̀ la: ḿⁿ ẁ
 RS TPS IND épouser IPF lui
 RS TPS IND VERBE PRON
 « pour venir l'épouser ».

On pourrait dire qu'après une série d'hésitations, une issue se dessine qui est introduite par ce morphème.

4.3. 2.2. La particule /kí/ « à nouveau »

La nuance peut aussi porter sur la répétition du procès ; elle est alors marquée par /kí/ ; le procès se répète dans les mêmes conditions.

- (241) **ù k_i gírì lúlí k_i kpánì séríkó**
 Il de nouveau AUX disparaître PF RS devenir PF épingle
 PRON REP VERBE VERBE RS VERBE NOM
 « Il disparut de nouveau et devint épingle »

úmó:nà k_i beè
 buffle de nouveau savoir PF
 NOM REP VERBE
 « Le buffle le sut une fois encore »

On peut remarquer que les événements évoqués « s'arrêtent » après cette particule.

Il se distingue de la marque du potentiel en ce sens que le verbe est ici aspectuel et que la particule est précédée d'un nom (ou d'un pronom) ; ce qui n'est pas possible avec le marqueur du potentiel.

4.3. 2.3. La particule /tí/ « encore une fois »

Marque aussi la répétition. Par rapport à /kí/, on pourrait dire que /tí/ ouvre une série d'événements alors que /kí/ clôt un (ou des) événements.

- (242) **kípéru tí mó já sáⁿdé bà tí dòóⁿ**
 nuit REPET faire nuit PF PD lièvre COND REPET venir IPF
 NOM REPET VERBE PD NOM COND REPET VENIR
 « La nuit une fois encore tombée, le lièvre vint à nouveau voler de l'eau »

- (243) **bisapò:m bìlúlí gbàⁿji tí fúù ñkpíⁿ nε**
 femmes sept là REPET arriver PF rivière dans
 NOM NUM DEM REPET VERBE NOM POSTP
 « Ces sept jeunes filles arrivent encore à la rivière »

On peut dire que c'est à partir du moment où cette particule intervient que le procès (la trame d'une histoire) tend à s'organiser ; c'est ce qui semble distinguer cette particule de la précédente.

La différence entre cette particule et /kí/ est que cette dernière précède un auxiliaire, alors que /tí/ précède un verbe à un mode aspectuel.

4.3. 2.4. La particule *la:* « enfin »

On peut dire avec Cox que cette particule « indique qu'un état ou une action qui dure jusqu'au moment de repère a débuté dans le passé » (COX, 1998 : 116). Le procès est envisagé dans ses incidences et dans ses accidents. Ce morphème montre qu'un procès donné est arrivé à son terme après plusieurs péripéties. Il peut être glosé en termes de « final ».

- (244) *càkúní la: sílù mbu: cé:*
 RS FINAL rester debout PF trou chez
 « Le chat se mit enfin à côté du trou »

- (245) *lɔ̀ðlá:kpùlɔ̀ kùrì-ne pá:cámì kɪ la: lírì*
 tortue cueillir PF-DIRL en haut RS DEST tomber PF
 « La tortue tomba enfin depuis les hauteurs »

5. Les formes verbales en konkomba

On peut dire que le verbe en konkomba connaît trois⁶⁷ formes : l'impératif, l'imperfectif et le perfectif. Nous n'avons pas tenu compte ici de la quatrième forme du verbe (le potentiel) dont le fonctionnement morphologique de la base verbale est le même que celui de l'impératif, mais qui est marqué par le préfixe /ki/. Le verbe est soit monosyllabique soit dissyllabique ; à l'imperfectif, certains verbes peuvent avoir jusqu'à trois syllabes. Mais ce qui fait la singularité de la langue konkomba parmi les langues Gur du Togo, c'est l'homophonie qui caractérise un certain nombre de verbes, avec pour certains verbes une seule base verbale attestée aux trois formes. Cependant, cette morphologie ne peut justifier

⁶⁷ Les raisons d'une présentation de trois formes (plutôt que quatre) ont été explicitées en 1.3. **Choix de la forme de mention.** Il faut préciser que sa prise en compte est une nécessité dans l'étude des actualisateurs (4.2.1 et 4.2.2) et aussi en syntaxe.

que ces verbes soient classés comme monoaspectuels, car ils expriment les différents aspects, sans les distinguer morphologiquement par une marque explicite. Il s'agit de formes homophones, dont le mode est déductible très généralement du contexte, puisque, comme nous l'avons vu, le mode du verbe participe de la construction syntaxique de l'énoncé, si bien que des contraintes corrélatives existent dans le contexte, notamment dans la présence ou non de spécificatifs, et leur éventuel antécédent, et ces contraintes lèvent l'homophonie de la forme verbale.

Notre analyse distinguera les verbes monoaspectuels des pluriaspectuels.

5.1. Les verbes hors aspect

« Ce sont des verbes à forme unique et stables. Du point de vue de leurs valeurs sémantiques, ce sont des verbes d'état » (NEUKOM, 1995 : 14). Ils possèdent une base simple, le plus souvent réduite à une forme monosyllabique. À partir de cette base, peuvent être obtenus d'autres verbes, par un processus de dérivation suffixale qui permet aux verbes dérivés de devenir aspectuels et donc marquer l'opposition aspectuelle ; ces derniers verbes s'intègrent alors parmi les pluriaspectuels.

En nombre limité, ces verbes hors aspect « décrivent, non pas des événements mais plutôt des états » (COX, 1998 : 63). Ils seraient, selon l'auteur, « toujours à l'aspect imperfectif ». Cette dernière caractérisation pose problème ; en effet, il n'y a d'imperfectif que dans un rapport avec le perfectif ; et les verbes d'état désignent une propriété ou identifient des choses. Nous parlons de verbes hors aspect pour désigner l'ensemble formé par ces verbes.

En nous inspirant du classement fait par Cox à partir du ncàm, nous distinguons les constructions adjectivales⁶⁸, les formes statives de verbes, les verbes d'existence et d'identification et enfin les verbes descriptifs. Nous y ajoutons les présentatifs.

5.1.1. Les constructions adjectivales

En nombre limité, elles décrivent une propriété stable ou en devenir, ou encore une couleur. Elles apparaissent comme des adjectifs.

(246) /wí:rí/ “être nombreux”

⁶⁸ Sur les raisons de ce choix, voir, infra, le Ch. 4 « De la notion d'"adjectif" en konkomba ».

/fɔ:/	“être long”
/p ^w a/	“être dur, être difficile”
/ɣmí ⁿ jí/	“être calme”
/mání/	“devenir rouge”
/ɣa ⁿ ju/	“être bon”
/dáà/	“être éloigné”
/ɣe: ⁿ /	“être bon”

(247) **nì** **ɣmíⁿjí**
ça être calme
« Tout est calme »

(248) **w-àá** **ɣe:ⁿ**
il-NEG être bon
« Il n’est pas bon (il est mauvais) »

(249) **w-a:-bəri** **p^wa:**
il-POSS-choses être dur
« Il est difficile »

(250) **pɔ^mpì:** **ká:** **dáʔà** **ńsàⁿji**
fontaine NEG être loin sentier
« La fontaine (d’eau) n’est pas loin du sentier »

Les verbes suivants peuvent en être dérivés :

	<u>Construction adjectivale</u>		<u>Verbe dérivé</u>	
(251)	/fɔ:/	“être long”	/fɔ:ji/	« s’allonger »
	/ɣmí ⁿ jí/	“être calme”	/ɣmí ⁿ jí/	« devenir calme »
	/p ^w a/	“être dur”	/p ^w áà/	« devenir dur »
	/ɣa ⁿ ju/	“être bon”	/ɣá ⁿ ji/	« arranger »

5.1. 2. Les formes statives de verbes

Ces verbes présentent le sujet dans un état en rapport avec un état ou une position donné(e). La plupart de ces verbes résultent de formes verbales identifiées à toutes les valeurs aspectuelles. Ces formes sont ici réduites à l'expression d'un état.

- (252) /ka/ > ù ka «il est assis »
 /pá/ > nì pá « c'est posé sur » /
 / Cf. /pá:ⁿ/ « poser »
 /có/ > nì có « c'est planté »
 Cf. / có:ⁿ/ « planter »
 /tú/ > u-ɲè tú « sa bouche est fixée »
 /dɔ/ > ubɔ-a:-kuri dɔ « Les poils du chien sont couchés »
 Cf. / dɔ:ⁿ/ « se coucher »

(Pour les détails, voir 2.2.2.3. dans la partie **Syntaxe**)

5.1.3. Les verbes d'existence et d'identification

Il s'agit notamment du verbe /bí/, réalisé parfois ouvert, /bɛ/, par certains locuteurs. Ce verbe marque l'existence.

- (253) ù bí tímó:rí nɛ
 il être là herbes dans
 « Il est dans la brousse »

Nous rangeons dans cette catégorie les verbes /kpa/ « posséder, avoir », et /jɛ/ « appartenir ».

- (254) ubɔ kpa nnì^mbíli ɲìlé
 chien posséder IPF yeux deux
 « Le chien a deux yeux »

- (255) níkókómúlúb jɛ
 vous tous appartenir
 « C'est à vous tous »

Nous y rangeons aussi le verbe /sáⁿjí/, qui joue le rôle de copule, en ce sens qu'il se contente de lier le sujet au prédicat ; il semble en quelque sorte actualiser une relation prédicative nominale.

- (256) **ucìni ñ sáⁿjí ub^wáru**
 hyène ACT être chef
 « C'est l'hyène qui est le roi »

Il faut ajouter que le verbe /bɛ/ n'a pas besoin du morphème d'actualisation ; cette dernière observation soulève le problème plus général des potentialités combinatoires spécifiques à chaque verbe, et que Melcuk décrit comme relevant de la syntactique. Cet aspect sera examiné en syntaxe.

Contrairement aux verbes qu'on peut qualifier d'« adjectivaux » et positionnels, auxquels peut s'appliquer une dérivation, les verbes d'existence et d'identification ne peuvent être dérivés. L'impossibilité d'une dérivation distingue les verbes d'existence et d'identification de leurs homologues adjectivaux et positionnels.

5.1.4. Les verbes descriptifs

Ils décrivent une situation donnée.

- (257) /jí/ « savoir »
w-àá jí
 il-NEG savoir
 « Il ne sait pas »

Fait également partie des verbes descriptifs : /sà:/ « atteindre », qui décrit une situation en indiquant une limite temporelle.

- (258) **nì sà: támè ùbá**
 ça arriver temps un
 « Jusqu'à un moment donné »

5.2. Les verbes pluriaspectuels

Ces verbes distinguent les valeurs aspectuelles par des variations aussi bien tonales que segmentales. Nous chercherons à comprendre « le mode » de conjugaison du verbe, qui

devrait nous permettre de déterminer le « patron tonal » verbal en konkomba, une notion qui permet de cerner le système de conjugaison d'une langue donnée. John Goldsmith montre par exemple que le tonga, une langue bantoue parlée en Zambie, connaît un patron tonal composé de douze verbes, « c'est-à-dire, à partir de ces douze formes, on trouve les principes qui marchent (à quelques complexités près) pour des milliers de verbes en Tonga⁶⁹ ».

5.2. 1. Les monosyllabiques

Nous allons les examiner à partir de la structure syllabique, les regroupant par schéma tonal et segmental identiques.

5.2. 1.1. Les verbes de structure CV́

À l'imperfectif, les verbes de cette structure présentent un allongement de la voyelle ; le ton haut est en général maintenu dans la première position occupée par une voyelle longue sur le plan squelettal⁷⁰.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(259)	gbá	gbáá	gbé: ⁿ	se battre
	gbá	gbáá	gbáⁿjí	battre (mil)
	H	HB	HH	
(260)	ɲá	ɲá:		mettre
	ɲó	ɲó:		conduire
	H	HH		

Des modifications vocaliques interviennent parfois :

(261)	kó	kóò	entrer
	kpó	kpé:	mourir

La base verbale au perfectif coïncide parfois avec celle de l'impératif :

Impératif	(Imperfectif)	Perfectif	Glose
-----------	---------------	-----------	-------

⁶⁹ John GOLDSMITH, « La théorie phonologique », Extrait du texte basé sur les remarques qu'il a présentées à Luminy, et dans lequel il garde « le style informel du meeting ». Données internet.

⁷⁰ Cf. chapitre sur la phonologie.

(262)	ɲá	(ɲá:)	ɲá	mettre
	ɲá	(ɲá:n)	ɲá	faire

Deux verbes pour lesquels l'homophonie est levée à l'imperfectif.

(263)	ɲá	ɲá	servir
-------	-----------	-----------	--------

La voyelle du radical de certains de ces verbes est nasalisée au perfectif.

(264)	gbá	gbé:n	battre
-------	------------	--------------	--------

Le verbe /bú/ est le seul à ne pas maintenir le ton haut sur la première position de la voyelle longue à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(265)	bú	bu:	bú:	attacher

5.2. 1.2. Les verbes de structure CV́:

Quand la voyelle est longue à l'impératif, le plus souvent le suffixe /-r/ s'adjoint au radical pour marquer l'imperfectif ; la voyelle conserve sa longueur, quand elle est par nature longue (phonologiquement) dans la langue.

	Impératif	Imperfectif	Glose
(266)	dó:	dó:-rí	finir
	bé:	bé:-rí	connaître
	kó:	kó:-lí	casser
	fú:	fú:-rí	arriver
	lé:	lé:rí	enlever

L'abrègement de la voyelle ne s'opère qu'avec des voyelles longues qui présentent un correspondant bref ; c'est après cela qu'intervient le suffixe à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Glose
(267)	cú:	cú-rí	attraper
	dá:	dá-rí	tirer

L'imperfectif est aussi marqué par un ton bas final : haut haut à l'impératif et haut bas à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Glose
(268)	mó:	móò	sucer
	nó:	nóò	suivre
	wá:	wáà	danser
	wá:	wáà	danser
	HH	HB	

Les verbes concernés n'admettent pas de suffixe tout au long de leur conjugaison, la base verbale de ces verbes au perfectif coïncide avec celle de l'impératif.

Parfois cette combinaison haut bas marque le perfectif :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(269)	dó:		dóò	finir
	fú:		fúù	arriver
	kó:		kóò	casser
	né:		néè	nier
	HH		HB	

Quelques verbes de cette structure réalisent leur imperfectif par une alternance vocalique et un changement tonal, l'impératif et le perfectif étant de même structure :

Alternance /i:/~/e:/ (à l'imperfectif)

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(270)	lí:	le:	lí:	libérer
	kí:	ké:	kí:	accepter

alternance /e:/~/a/ :

(271)	mé:	maj̀	mé:	jeter
-------	-----	------	-----	-------

D'autres encore :

(272)	pí:	pé:	pí̀	ramasser
	kpó	kpó	kpí̀	mourir
	HH	HH	HB	

Le perfectif n'a pas la même structure tonale que l'impératif.

5.2. 1.3. Les verbes de structure CV':ⁿ

La conjugaison des verbes à noyaux vocaliques longs nasalisés a été présentée plus haut. Il sera question de voir comment s'opère la flexion verbale /dɛ/ en rapport avec les tons qui affectent le radical verbal et de déterminer la marque du perfectif.

Ainsi, quand le verbe est de ton haut, le perfectif est marqué par la combinaison haut bas :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(273)	jíí' ⁿ		jíí' ⁿ	uriner
	sí' ⁿ		sí' ⁿ	garder
	pá' ⁿ		páá' ⁿ	poser
	gbí' ⁿ		gbíí' ⁿ	remplir
	HH		HB	

Ce schéma tonal haut bas au perfectif recoupe celui observé ci-dessus avec la structure CV':, d'où le fait que c'est la longueur qui pourrait déterminer ce schéma au perfectif et non la nasalité. Comme au niveau du schéma CV':, le suffixe n'est jamais /-dɛ/, on peut conclure que cette occurrence est liée à la nasalité de la voyelle finale.

Exceptions :

(274)	kpí' ⁿ	kpí' ⁿ dɛ	kpíí' ⁿ	nourrir
	HH	MM-M	HH	
	kú' ⁿ	kú' ⁿ dɛ	kú' ⁿ	entasser
	HH	HH-H	HH	

5.2. 1.4. Les verbes de structure CV'Vn

Ils se conjuguent comme les précédents, avec flexion verbale à l'imperfectif ; à la différence qu'ici la base verbale de l'imperfectif suffixé est de ton moyen.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(275)	dáá' ⁿ	da: ⁿ dɛ	dáá' ⁿ	rêver

cí ⁿ	ci: ⁿ dε	cí ⁿ	éternuer
wéè ⁿ	we: ⁿ dε	wéè ⁿ	sonner
p ^w áá ⁿ	p ^w a: ⁿ dε	p ^w áá ⁿ	se débrouiller
HB	<u>MMM</u>	HB	

5.2.1. 5. Les verbes de structure CV̇

Ces verbes peuvent être considérés comme connaissant une certaine régularité. La même base est attestée à l'impératif et à l'imperfectif. Le perfectif est en général marqué par l'adjonction du suffixe /j/.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(276)	bájì	bàjì	bá-jì	étudier
	kò	kò	kù ⁿ -jì	cultiver
	lò	lò	lù ⁿ -jì	tresser
	pà	pà	pà ⁿ -jì	payer
	B	B	B- B/M	

L'exception porte sur / cò / qui marque l'imperfectif par allongement vocalique et le perfectif par le suffixe /r/. Ce schème accepte très peu la présence d'un ton haut.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(277)	cò	cáà	cu-rì	aller
	B	HB	MB	

5.2. 1.6. Les verbes de structure radicale CV̇:

Le ton bas est pratiquement le seul impliqué dans la conjugaison des verbes concernés. L'imperfectif de la plupart de ces verbes est marqué par les suffixes /l/ et /r/, sans que le radical verbal soit modifié ; la base verbale au perfectif est la même que celle de l'impératif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(278)	cè:	cè:-rì	cè:	mélanger
	jè:	jè:-lì	jè:	peler

La structure segmentale du radical est maintenue à l'imperfectif parce que les voyelles longues impliquées ne connaissent pas de réalisation brève. La voyelle /a:/ devient brève au perfectif comme à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif /	Perfectif	Glose
(279)	gà:	gà		chanter
	nà:	nà		souder
	sà:	sà		piquer
	BB	B		

Parfois une combinaison tonale bas haut marque l'imperfectif, le perfectif coïncidant dans ce cas avec l'impératif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(280)	kpà:	kpàá	kpà:	élever la volaille
	cà:	càá	cà:	quémander
	BB	BH	BB	

5.2. 1.7. Les verbes de structure radicale CV̂V̂

L'imperfectif et le perfectif sont marqués par un changement tonal, accompagné d'une alternance vocalique à l'imperfectif. Nous avons relevé un seul verbe.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(281)	sí	se:	si:	injurier

5.2. 1.8. Les verbes de structure radicale CV̂:ⁿ

Le radical est maintenu à l'imperfectif; au perfectif, la majorité de ces verbes présentent une combinaison tonale moyen bas (le ton de la première position de la voyelle longue passe à moyen), celui porté par le flexif est en général moyen.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(282)	bì:ⁿ	bì:ⁿ-dɛ	bì:ⁿ	fermer
	bò:ⁿ	bò:ⁿ-dé	boò:ⁿ	se baisser
	dò:ⁿ	dò:ⁿ-dɛ	doò:ⁿ	se coucher

kpà:ⁿ	kpà:ⁿ-dɛ	kpaàⁿ	confier
lù:ⁿ	lù:ⁿ-dɛ	lù:ⁿ	aiguiser
mè:ⁿ	mè:ⁿ-dɛ	meèⁿ	mouiller un chiffon
BB	BB - H	MB	

Mais au perfectif, certains présentent la combinaison bas moyen.

	Impératif		Perfectif	Glose
(283)	gè:ⁿ		gèèⁿ	dormir
	BB		BM	

5.2. 1.9. Les verbes de structure radicale CV^h V:ⁿ

Ils se conjuguent comme ceux qui précèdent, avec une combinaison moyen bas au perfectif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(284)	pè:ⁿ	pè:ⁿ dɛ	peèⁿ	s'habiller
	BM	BB - M	MB	

5.2. 1.10. Les verbes de structure radicale CV

Quand le verbe est de structure CV à ton moyen, la voyelle tend à se fermer à l'imperfectif ; elle devient par ailleurs longue. Le perfectif est suffixé par /j/.

	ɔ	passe à	u:	
	a	passe à	e:	
	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(285)	bɔ	bu:	búⁿjí	charlater
	ɲa	ɲe:	ɲáⁿjí	sortir

Parfois, le /a/ se maintient, avec allongement à l'imperfectif.

(286)	la	la:	lá:	rire
-------	----	-----	-----	------

L'imperfectif peut aussi être marqué par un ton bas.

	Impératif	Imperfectif		Glose
(287)	sɔ	sò		voler

5.2. 1.11. Les verbes de structure radicale CV:

Quand la voyelle est longue, le radical verbal est le même à l'impératif et au perfectif ; un suffixe /l/ ou /r/ s'y adjoint généralement pour donner l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(288)	fo:	fò:l̀		prendre
	ti:	tì:l̀/rì		donner

Parfois, au perfectif, la voyelle devient brève et adopte un ton bas :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(289)	ga:		gà	couper
	kpa:		kpà	allumer

Certains verbes forment l'imperfectif par un changement tonal :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(290)	fu:	fúù		se chausser
	MM	HB		

Parfois, le changement tonal accompagne une alternance vocalique :

(291)	fà:	fɛ:		ramasser
-------	------------	------------	--	----------

5.2. 2. Les verbes dissyllabiques

5.2. 2.1. Les verbes de structure radicale CV́CV́

Cette structure ne concerne que les voyelles brèves. Ces verbes présentent des combinaisons tonales très variées. On peut en distinguer au moins six. Nous les étudierons par couple imperfectif/perfectif.

La combinaison tonale haut haut (HH) à l'imperfectif et haut bas (HB) au perfectif.

Le premier ton, celui de la première syllabe, est maintenu tout le long de la conjugaison.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(292)	fíní	fíní	fínì	laver
	gírí	gírí	gírì	revenir

súní	súní	súnì	oublier
	HH	HB	

Il semble que cette réalisation est conditionnée par les suffixes /n/ et /r/.

La combinaison tonale haut haut (HB) à l'imperfectif et haut bas (HH) au perfectif.

Elle est souvent liée aux dérivatifs /l/ et /j/.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(293)	ɲálí	ɲálì	ɲálí	coudre
	píⁿjí	píⁿjì	píⁿjí	couvrir un toit
	jíⁿjí	jíⁿjì	jíⁿjí	appeler
	púlí	púlì	púlí	rôtir
		HB	HH	

Les exceptions dans les deux cas portent sur les deux verbes suivants qui forment les deux aspects avec la même combinaison haut bas.

(294)	kárí	kárí	kárí	déchirer
	súrí	súrí	súrí	conseiller
		HB	HB	

Certains de ces verbes marquent l'imperfectif par flexion, bien que la voyelle finale ne soit ni longue ni nasalisée.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(295)	bílí	bílíⁿ-dé		déposer
	fílí	fílíⁿdé		se laver
	díjí	díjí-dé		ralentir

Le perfectif reste marqué par un ton bas sur la deuxième syllabe de la base.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(296)	bílí		bílì	déposer
	díjí		díjí	ralentir
	HH		HB	

Sauf avec l'exemple suivant où l'on a un schème tonal bas moyen.

(297)	filí	fíh	se laver
	HH	BM	

5.2. 2.2. Les verbes de structure radicale CV́:CV́

Ils se comportent tous comme le premier schème de structure CV́CV́; c'est dire que la longueur vocalique n'influe pas sur les combinaisons tonales.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(298)	cí:rí	cí:rí	cí:rì	attendre
	fú:rí	fú:rí	fú:rì	se déchausser
	jó:rí	jó:rí	jó:rì	prendre
	kpá:ní	kpá:ní	kpá:nì	changer
	té:rí	té:rí	té:rì	se rappeler
	wé:rí	wé:rí	wé:rì	sentir la chaleur
	H H	H H	H B	

Etant donné que dans le schème CV́CV́ les combinaisons tonales sont irrégulières, on pourrait se demander si la longueur vocalique dans la base verbale n'impose pas une régularité dans les réalisations aspectuelles.

5.2. 2.3. Les verbes de structure radicale CV́CV̀

Cette combinaison haut bas est très restreinte dans la langue, probablement en raison du fait qu'elle est l'une des plus attestées au perfectif de la plupart des verbes. La même base est attestée à l'impératif et au perfectif. Le premier ton est maintenu et le dérivatif adopte le ton haut à l'imperfectif.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(299)	mó ⁿ jì	mó ⁿ jí	mó ⁿ jì	se marier
	H B	H H	H B	

La flexion verbale, quand elle se manifeste à l'imperfectif, est également de ton haut.

(300)	kpáì	kpáì ⁿ -dε?	s'agiter
	H B	H H H	

5.2. 2.4. Les verbes de structure radicale C[̀]V[̀]C[̀]V[̀]

Partout où le schème inclut un ton bas, le ton haut semble exclu de la conjugaison. L'impératif et l'imperfectif possèdent la même base (BB) pour tous les verbes concernés. Le perfectif est en général marqué par la combinaison moyen bas.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(301)	bàrì	bàrì	barì	diminuer
	bòrì	bòrì	bòrì	ramifier
	kìrì	kìrì	kurì	cueillir
	gbìnì	gbìnì	gbunì	détacher
	gbìrì	gbìrì	gburì	troubler
	màrì	màrì	mərì	patienter
	B B	B B	M B	

5.2. 2.5. Les verbes de structure radicale C[̀]V[̀]C[̀]V

Ce schème tonal est moins fréquent, tout comme C[̀]V[̀]V, au niveau des monosyllabes. Nous avons relevé deux verbes qui s'y rapportent. La longueur vocalique au niveau de la base verbale ne modifie pas les combinaisons tonales.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(302)	kìⁿji	kìⁿji	kìⁿji	griller
	B M	B B	B B	
	pì:ri	pì:rì	pirì	ouvrir
	B M	B B	M B	

5.2. 2.6. Les verbes de structure radicale C[̀]V[̀]C[̀]V[̀]

Elle comprend peu de verbes. Tous forment le perfectif avec la combinaison haut bas (HB). De façon générale, l'imperfectif est marqué par une combinaison HH ; ils se conjuguent comme les verbes de structure C[̀]V[̀]C[̀]V[̀]. La longueur vocalique au niveau du radical n'influe pas sur les tons.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(303)	kurì	kúrí	kúrí	augmenter
	saⁿji	sáⁿji	sáⁿji	courir

gbí:lì	gbí:lí	gbí:lì	s'amuser
M B	H H	H B	

Certains forment l'imperfectif par flexion.

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(304)	b^walì	b^wa+lɛⁿ-dɛ	b^wálì	cache
	M B	M M - M	H B	

ou par un ton moyen en dernière syllabe.

(305)	fu:lì	fu:lɪ	siffler
	pu:rì	pu:ru	décortiquer
	M B	M M	

5.2. 2.7. La structure radicale CVCV́

La base radicale à l'imperfectif coïncide avec celle de l'impératif. Au perfectif, elle présente une combinaison haut bas, tout comme dans la structure CVCV̇. Un verbe présente cette combinaison :

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(306)	jarí	jarí	járì	passer
	M H	M H	H B	

On pourrait dire que le ton de la dernière syllabe est en rapport avec la réalisation haut bas au perfectif.

5.3. Verbes aspectuels à formes homophoniques

Le ton se présente au niveau des verbes (ainsi qu'au niveau des noms) comme un autosegment, avec des combinaisons particulières qu'il est possible de rapporter globalement à une valeur aspectuelle donnée. Pour un certain nombre de verbes, par contre, les aspects perfectif et imperfectif sont marqués de la même manière, que ces verbes soient monosyllabiques ou dissyllabiques, autrement dit, les deux formes sont homophones. Nous les avons appelés verbes à forme unique.

Ces verbes ne présentent qu'une seule base verbale attestée à l'impératif, l'imperfectif et au perfectif. Ces verbes comprennent les monosyllabes comme les dissyllabes. Ils diffèrent

des hors aspect – qui ne connaissent que l'imperfectif – car ils se combinent avec les spécificatifs attestés à l'imperfectif. C'est un point qui distingue le konkomba des autres langues Gur du Togo comme le ncàm, le moba. Aucun changement de forme n'intervient pour marquer les différents écarts aspectuels.

De façon générale, ce sont les verbes à ton bas qui sont aptes à avoir une base (radicale ou dérivée) où les trois formes verbales sont homophoniques : ni les tons ni la flexion verbale ne distingue les aspects de l'impératif.

Citons par exemple

	Impératif	Imperfectif	Perfectif	Glose
(307)	dìnì	dìnì	dìnì	féliciter
	gùjì	gùjì	gùjì	déplumer
	pàkì	pàkì	pàkì	féliciter
	wò:rì	wò:rì	wò:rì	ôter du feu
	B B	B B	B B	

C'est aussi le cas pour un certain nombre de verbes à structure radicale CV̀:CV̀

(308)	j̀:rì	j̀:rì	j̀:rì	partager
	d̀:kì	d̀:jì	d̀:kì	penser
	B B	B B	B B	

et les monosyllabes :

(309)	báà	báà	báà	ramasser du bois
	cù:"	cù:"	cù:"	marcher
	j̀è	j̀è	j̀è	renvoyer
	pà:	pà:	pà:	tresser
	B	B	B	

Cette propriété pour des verbes donnés, de présenter une même forme à l'impératif, au perfectif et à l'imperfectif, est typique de la langue konkomba. En ncàm par exemple, Cox n'en parle pas. Ces verbes sont à distinguer des verbes hors aspect que sont les constructions adjectivales, les formes statives, les verbes d'existence et d'identification, les descriptifs et les

présentatifs ; ces derniers ne peuvent se combiner avec les différents aspects (voir à ce propos 5.1. Les verbes hors aspect).

En guise de synthèse : À partir des verbes prototypiques envisagés jusqu'ici, on peut dire que les écarts aspectuels dans les dissyllabiques sont plus marqués par des tons que par des segments consonantiques et vocaliques, sauf au niveau de l'imperfectif où s'observe parfois le suffixe /-dɛ/ notamment, dans les conditions définies. Autrement dit, une structure trisyllabique est rare. Dans les monosyllabes, le même constat est là, sauf qu'ici la flexion verbale avec /-dɛ/ et bien d'autres flexifs est plus présente, car on aboutit à une structure dissyllabique. Ainsi, moins le verbe a de syllabes, plus il en a besoin, et plus il lui est possible, d'avoir recours à la flexion pour distinguer les différents aspects. On peut formuler l'hypothèse que l'aspect est marqué principalement par le ton ; mais il l'est aussi, en second lieu, plus par la flexion que par les alternances. La notion de verband se situe à ce niveau.

CH 4. DE LA CATEGORIE D' « ADJECTIF » EN KONKOMBA

C'est un fait que dans la plupart des langues africaines, la notion d'adjectif pose problème ; il est difficile de gloser un constituant donné comme relevant de la catégorie d'adjectif, tant les structures linguistiques qui s'y prêtent ne se laissent pas enfermer dans une définition de l'adjectif, du moins dans son acception traditionnelle scolaire française.

Le Dictionnaire de linguistique dit ceci :

« La grammaire définit l'adjectif comme le mot qui est joint au nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom (adjectif qualificatif), ou bien pour permettre à ce nom d'être actualisé dans une phrase (adjectif déterminatif) » (DUBOIS, 2001 : 16).

Ainsi, ce qui distingue le qualificatif du déterminatif, c'est que le premier est facultatif alors que le second peut être qualifié d'obligatoire, puisqu'il assure la fonction d'actualisation du nom. Et le Dictionnaire de distinguer les fonctions de l'adjectif qualificatif (c'est à lui d'ailleurs que nous nous intéressons ici), celles d'attribut et d'épithète selon que « l'adjectif exige ou implique (*ou non*) la présence d'un verbe » (DUBOIS, 2001 : 17).

Dans le cas du konkomba, les constituants qu'on pourrait appeler "adjectifs" ne sont pas, pourrait-on dire, des « mots » établis comme en français par exemple ; ce sont des structures difficiles à cerner au point que des auteurs ont pu considérer qu'il n'y a pas d'adjectifs dans les langues africaines ; cela fonde cette observation de Creissels : « dans la description des langues, la délimitation d'une classe d'adjectifs constitue une question particulièrement délicate » (CREISSELS, 2006a : 119).

On peut dire qu'en konkomba, en termes d'adjectifs on a, au niveau morphologique, une structure radicale à la base ; celle-ci est susceptible de fonctionner, d'entrer dans deux types de constructions : tantôt, ces lexèmes sont, dans certains de leurs fonctionnements, classés (c'est-à-dire préfixés et/ou suffixés) tout comme les noms ; tantôt, leur fonctionnement est proche de celui des verbes.

1. L'adjectif, constituant de type nominal

Au plan morphologique, dans son rapport avec les affixes de classe, les lexèmes à vocation adjectivale peuvent prendre dans la phrase une forme nominale ; dans ce cas, préfixes et suffixes se manifestent. Alors, ils rentrent dans les mêmes relations syntaxiques que le nom (ils peuvent être sujet ou objet par exemple).

- (310) **m** **là** **u-sò:n-ø**
 je vouloir IPF le vert
 PRON VERBE CL-vert-CL
 « Je veux le vert »

- (311) **m** **káⁿjí** **bɪ-má^mmá^m-bɪ**
 je voir PF CL-rouge-CL
 « J'ai vu des (tomates) rouges »

- (312) **m** **pû** **bɪ-sò:^m-bɪ**
 je ramasser PF CL-vert-CL
 « J'en ai ramassé des vertes (tomates) »

Dans les exemples ci-dessus, ils sont en relation de sujet avec le prédicat verbal. Dans les suivants, ils sont en relation d'objet avec le prédicat.

- (313) **u-sò:ⁿ-ø** **ɲɛ:ⁿ**
 le vert être bon
 « Le vert est bon »

- (314) **bɪ-máⁿmáⁿ-bɪ** **káɪ** **ɲɛ:ⁿ**
 rouges NEG être bon
 « Les rouges ne sont pas bons »

2. L'adjectif en relation d'épithèse

Sur le plan morphologique toujours, le radical peut se combiner à des affixes de classes (notamment au suffixe, - le préfixe ne se manifestant pas dans ce cas), ceux du constituant

auquel il est subordonné pour former avec lui un syntagme. C'est donc dans un rapport d'épithèse où il adopte, au niveau suffixal, le préfixe de classe du nom déterminé. L'épithèse consiste en ce que le constituant subordonné l'est par rapport au subordonnant sans la présence d'aucun marqueur de relation. (Sur les détails, se référer au Ch. 2, § 4.1.1. La construction des composés).

(315) **u-sap^wàⁿ-ø nã::ⁿ-ø**

CL-fille-ø belle- ø

NOM ADJ

« une belle fille »

(316) **bi-sapwàⁿ nã::ⁿ-b**

CL-fille-ø belle-CL

NOM ADJ

« de belles filles »

3. L'adjectif, constituant de type prédicatif

La structure radicale peut être construite comme un verbe et devenir le centre d'une prédication que l'on peut qualifier d'attributive. C'est ce qui se passe en général avec l'expression des couleurs, qui relèvent des constructions adjectivales⁷¹ :

(317) **úkúlò: bɔ̀nɔ̀jì**

Poule être noir

NOM ADJECTIVAL/ATTRIB

« La poule est noire »

(318) **lɔ̀pɔ̀lákɔ̀pɔ̀lɔ̀ pɔ̀**

tortue être blanc

NOM ADJECTIVAL

« La tortue est blanche »

Il en est de même des conditions atmosphériques.

(319) **nì ɔ̀mɔ̀ⁿjì**

ça être calme

DEM VERBE

⁷¹ Ces constructions ont été examinées au Ch. 3, § 5.1.1.

« C'est calme »

Nous rangeons dans les prédicats attributifs tous les verbes à forme unique qui peuvent être glosés par [être + qualité], même si leur lexème ne peut pas, par ailleurs, prendre une structure nominale, ou entrer dans une relation d'épithèse.

- (320) **w-àá** **ɲɛⁿ**
 il-NEG être bon
 PRON-NEG VERBE
 « il n'est pas bon »

C'est cette diversité dans le fonctionnement qui nous amène à ne pas parler d'adjectifs, mais de « lexèmes à vocation adjectivale » (CREISSELS, 2006a : 200) ; ces lexèmes sont aptes à s'insérer, au niveau morphologique, dans un système de classes, et donc à fonctionner comme des structures nominales.

En général, au niveau morphologique, les affixes de classe catégorisent un constituant donné comme relevant d'une structure nominale. Le classement est inhérent à chaque lexème. Au niveau syntaxique, les mêmes affixes répercutent l'information morphologique sur les constituants qui sont dans un rapport de dépendance à travers un phénomène d'accord, rattachant l'ensemble du discours à un constituant antécédent. Avec les lexèmes à vocation adjectivale, la situation est autre : sur le plan syntaxique, leurs affixes n'ont pas de "portée". Les nominants n'étant pas inhérents au radical, ces nominants varient en fonction du nom auquel renvoie le constituant adjectival ; d'où le fait que leur rôle se limite au syntagme (à travers le nom qu'il qualifie). Les structures qui sont aptes à fonctionner comme verbales ne sont pas soumises au système aspectuel et donc à la flexion verbale ; ce sont des structures verbales que l'on peut gloser en termes de [être + qualité]. Nous parlons dans ce cas de constructions adjectivales⁷². Ces observations sont proches de celles de Lébikaza, sur le kabiyé :

« l'adjectif se définit surtout par ses caractéristiques morphosyntaxiques qui le démarquent des autres classes de mots. C'est ainsi qu'il est le constituant nucléaire du syntagme dit adjectival et qu'il peut se joindre à un verbe-copule pour assumer la fonction prédicative, tout en se soumettant à l'accord en classe nominale avec le SN sujet (exception faite des adjectifs à base d'idéophones). Il se distingue de l'adverbe à

⁷² Cette formulation offre l'avantage de mettre l'accent plus sur l'emploi que sur la structure, de ne pas en faire des verbes puisque ces formes ne sont pas fléchies. Dans le même temps, elles sont vues comme présentant une *structure* distincte des structures nominales et verbales qui, elles, relèvent de catégories définies.

travers le constituant déterminant dans le syntagme nominal. Au sein du syntagme nominal comprenant un substantif et un adjectif, l'adjectif, qui est le constituant facultatif, détermine le substantif et s'accorde avec lui en prenant son indice de classe. L'adjectif suit toujours le nom qu'il détermine. Si le contexte le permet, il peut être employé comme substantif » (LEBIKAZA, 1999 : 397).

Il s'ensuit qu'il est difficile d'identifier ici des constituants intermédiaires au nom et au verbe ; constituants qui, selon Creissels, pourraient être reconnus comme des adjectifs :

« Pour reconnaître une classe d'adjectifs dans la description d'une langue, il convient d'observer d'abord le comportement morphosyntaxique des mots signifiant des caractéristiques graduables d'êtres humains, animaux ou objets concrets, à la fois comme dépendants de noms qui précisent le signifié du nom auquel ils se combinent et comme prédicats qui attribuent la propriété qu'ils signifient au référent d'un constituant nominal. Si parmi ces mots on peut reconnaître des lexèmes non dérivés dont le comportement diffère plus ou moins à la fois de celui des lexèmes verbaux et des lexèmes nominaux les plus typiques, on pourra considérer que ces lexèmes représentent dans la langue en question le prototype d'une catégorie d'adjectifs, et par extension on pourra reconnaître comme adjectifs tous les mots qui manifestent les mêmes caractéristiques, quelle que puisse être la nature exacte de leur signifié » (CREISSELS, 2006a : 201).

Les lexèmes à vocation adjectivale présentent la particularité de se combiner à un type d'adverbes, - les idéophones - soit pour atténuer, soit pour intensifier la valeur d'un lexème. Nous étudierons ces idéophones dans la section consacrée aux circonstanciels de manière auxquelles ils peuvent être rattachés.

4. La nature des syntagmes en konkomba.

Composition, construction adjectivale, construction génitive et expression de la possession sont des processus qui mettent en jeu plusieurs constituants. Quelle relation unit (ou sépare) la composition nominale à l'épithèse d'une part, à la construction génitive et à l'expression de la possession d'autre part ?

Par rapport à l'occurrence des constituants en présence, dans une composition et, dans une certaine mesure, dans un rapport d'épithèse, le constituant déterminant vient en premier.

Dans une composition, le premier constituant perd tous ses affixes ; dans une relation d'épithèse, ce constituant n'est pas affecté ; les affixes du déterminé sont donc présents.

La composition adjoint des radicaux, l'épithèse met des constituants en relation.

Le composé est un constituant unique, préfixé et/ou suffixé, les affixes étant ceux du constituant 2 ; l'épithèse ne se construit que sur le suffixe du constituant adjectival, le préfixe tombe.

La base nominale issue de la composition a pour radical, les radicaux successifs des constituants coprésents, il est analysable comme structure nominale unique, l'épithèse aboutit à un syntagme.

Dans un composé, le ton du suffixe tend à être bas ; dans une épithèse, ce ton n'est pas affecté.

La construction génitive et l'expression de la possession (désignées ici par la "possessivité") sont marquées par une épenthèse en /-a:/ qui apparaît entre le déterminant (en première position également) et le déterminé. Tout comme dans un rapport d'épithèse, le constituant déterminé (deuxième position) perd son préfixe, son suffixe est affecté (ici) d'un ton bas.

Comme on peut le remarquer, dans un rapport syntaxique, le déterminant vient en premier.

CONCLUSION

Contrairement au nom qui peut être affecté dans son début comme dans sa finale, une structure verbale ne peut être élargie, donc connaître de variations, que dans sa finale, jamais à l'initiale. Ces variations sont relatives à l'aspect. Cette possibilité pour le nom d'être affecté de part et d'autre du radical, et l'impossibilité pour le verbe de l'être à l'initiale constitue un critère qui distingue le nom du verbe en konkomba.

Le système des classes nominales est bien vivant, même si, par rapport au ncàm par exemple, les suffixes de classes sont en voie de disparition. Le système verbal comprend un nombre impressionnant de formes verbales, avec des dérivatifs qui, eux aussi, sont en voie de disparition. Cette quasi-absence de dérivatifs qui, dans d'autres langues, constituent le support segmental des marques aspectuelles (quand celles-ci sont représentées par le ton), rend irrégulière la conjugaison.

Par ailleurs, les spécificatifs qui accompagnent le verbe, contribuent à distinguer, dans un énoncé, un aspect perfectif d'un imperfectif.

Les marques aspectuelles peuvent se limiter à des variations tonales ou à des apophonies. Mais les deux catégories majeures partagent un certain nombre de suffixes ; et cela participe de l'économie de la langue. Les verbes, s'ils sont trisyllabiques (en l'occurrence ceux qui expriment un inversif) sont analysables comme des disyllabes, les deux premiers tons étant toujours les mêmes, tout au long de la conjugaison ; d'où le fait que nous n'avons pas réservé un traitement particulier aux trisyllabes.

Quant à la notion d'adjectif, ce constituant partage les propriétés du nom ; il peut même fonctionner comme prédicat.

Les relations qui s'établissent entre les catégories majeures et toutes les autres catégories attestées dans une langue permettent de prédiquer, et donc de structurer la pensée, en vue de communiquer. Cela n'est possible qu'à l'intérieur de la phrase, qui est l'unité supérieure. C'est sur elle que porte la dernière partie.

Troisième partie

SYNTAXE

Sommaire

Ch.1. Les bases théoriques	267
1.1. L'objet de la syntaxe. La question des éléments d'analyse.	267
1.2. La distinction morphologie/syntaxe	269
1.3. Les notions de phrase et d'énoncé	270
1.4. Distinction entre phrase simple et phrase complexe	274
CH.2. La phrase simple en konkomba	275
2.1. Identification des fonctions syntaxiques.	279
2.2. La fonction « sujet »	283
2.3. La fonction « objet »	289
2.4. La fonction « objet second »	293
2.5. Les fonctions syntaxiques périphériques. Les circonstancielles et les idéophones	295
CH.3. La phrase complexe	309
3.1. Les notions de syndèse et d'asyndète	310
3.2. Quelques problèmes soulevés par la notion de coordination	312
3.3. La syndèse par subordination	317
3.4. L'intégration des structures phrastiques	326
CH.4. L'exploitation syntaxique de la morphologie nominale du konkomba	328
4.1. Les mécanismes d'accord	328
4.2. Morphologie nominale et système pronominal de la langue konkomba	335
CH. 5.Processus syntaxiques	354
5.1. L'expression de l'interrogation	354
5.2. La focalisation	358
CONCLUSION	361

SYNTAXE

CH.1. LES BASES THÉORIQUES

1.1. L'objet de la syntaxe. La question des éléments d'analyse.

Les mots dans une langue ne sont pas placés simplement les uns après les autres (que ce soit à l'oral comme à l'écrit) ; l'organisation des mots d'une langue est régie par la structure phrastique de cette langue. Tout comme les mots, la phrase possède une structure « interne » dont les éléments essentiels et les relations sont révélés par la syntaxe.

L'étude de la syntaxe suppose un certain nombre de préalables : Elle « suppose qu'ont déjà été identifiés, classés et étudiés, quant à leur forme, les signes linguistiques, qu'ils soient grammaticaux ou lexicaux » (MARTINET, 1985 : 17). Relève de la syntaxe, « la façon dont les unités linguistiques douées de sens se combinent, dans la chaîne parlée, pour former des énoncés » (MARTINET, 1985 : 13).

Plus précisément, trois conditions sont nécessaires à l'existence d'un rapport syntaxique :

« Il y a syntaxe parce que (1) il y a plusieurs segments⁷³, (2) que ces segments sont solidaires entre eux, et (3) que cette solidarité est marquée dans la forme des mots » (URIEN, 1999 : 52).

Le premier critère implique une coprésence des constituants : un nom + un verbe + un nom – par exemple - (selon la deuxième ligne de la glose qui suit). Le second critère, précisé par le troisième, énonce que les rapports sont définis selon la langue, et que la solidarité est marquée dans la morphologie des constituants concernés, par exemple par un mécanisme d'accord (éléments soulignés dans les exemples ci-après qui relèvent de l'accord en classes nominales dans une structure relative), ou encore par la présence obligatoire de connecteurs (prépositions, conjonctions), ou enfin par la disposition réglée de ces constituants (par exemple le sujet qui précède obligatoirement le verbe, que suit obligatoirement l'objet).

⁷³ Dans cette définition, le mot « segment » est ici pris au sens d'unité morphologique (mot-forme) incluant les affixes qui permettent de reconnaître cette unité comme nominale ou verbale, en l'occurrence les marqueurs de genre pour le nom, et les « verbants ».

- (1) **lɛ-pɔ́lá:kpùl tò: lunáⁿʒùl ké: l-àá kpa ífèèⁿ**
CL-tortue dire PF tourterelle que elle-NEG avoir ailes
 NOM VERBE NOM SUB SUB PRON-NEG VERBE NOM

« La tortue dit à la tourterelle qu'elle n'a pas d'ailes »

Dans cet énoncé, des relations syntaxiques existent du fait de la disposition obligatoire des constituants autour du verbe, ainsi que du fait du choix même du premier verbe **tò:** « dire » (tous ne sont pas possibles dans ce contexte, et il a une forme aspectuelle).

Dans les deux exemples suivants, on observera l'accord en classe du relatif avec son antécédent : (**ubɔ... kɛ-n**) et (**bɪsɔp ð:m... bɪ-n**), et le suffixe **-n**, indice de subordination du verbe qui suit, etc. Nous aurons à statuer sur le rôle de tous ces marqueurs syntaxiques par la suite.

- (2) **ubɔ sánjɪ kɪ-waⁿku: kun kóò kɪ bà: unìbɔⁿʒɪ**
 chien être CL-animal qui habiter HAB RS proche homme
 NOM COPULE NOM REL VERBE RS ADJ NOM

« Le chien est un animal qui est proche de l'homme ».

- (3) **bɪsɔpɔ^mb bɪⁿ nàⁿ cáà ɲkptɪⁿ nɛ**
 jeunes filles qui PLT aller IPF rivière dans
 NOM REL PLT VERBE NOM POSTP

« Les filles qui allaient à la rivière... »

ɲ kɪ tɪ wé: ɲɲím lɪwààlɪ gbànjɪ tàábɪ
 CONN RS PROS nager eau fétiche là sous
 CONN RS PROS VERBE NOM NOM INDEF POSTP
 et nageaient dans l'eau de ce fétiche »

bɪsɔpɔ^mb ń cà kà bunìbɪ ká: kɪ wejɪ ɲɲím
 CL- filles FOCS laisser que hommes NEG NEG⁷⁴ nager eau
 NOM FOCS VERBE SUB NOM NEG NEG VERBE NOM

« (C'est les filles-là) qui ont fait que les hommes ne nagent plus »

⁷⁴ Il marque une négation valable dans le futur, mais dont les motivations sont tirées du passé ; le complexe /ká: + kɪ/ correspond parfaitement à « ne plus ». Ce morphème est donc à distinguer du « rappel sujet ».

Sur cette base, on peut dire que « la syntaxe est l'ensemble des restrictions formelles que s'imposent mutuellement plusieurs segments en présence dans un message » (URIEN, 1999 : 52).

Toutes les informations contenues dans une unité morphologique ne sont pas exploitées dans les phénomènes syntaxiques ; ainsi, la dérivation interne à un type donné ne semble pas avoir de rôle syntaxique en konkomba comme nous le verrons. Par contre, la flexion (nominale comme verbale) a aussi bien un statut morphologique que syntaxique : au niveau morphologique, par exemple, elle permet de distinguer le nom du verbe ; au niveau syntaxique, la flexion nominale intervient dans les phénomènes d'accord (comme on le verra, c'est le rôle privilégié des marqueurs de classe).

La syntaxe doit être vue sous l'angle d'un rapport mutuel entre unités co-présentes :

Elle relève en effet « de la capacité d'établir des rapports abstraits, en l'occurrence formels... Elle n'est dans aucun des mots présents en tant que segment, mais seulement dans leur rapport ; alors il ne s'agit pas de l'effet contraignant d'un mot sur un autre, c'est-à-dire d'une "dépendance", mais d'une limitation solidaire, mutuelle, d'une inter-dépendance, instaurée par la mise en rapport, laquelle réorganise la séquence des segments en une solidarité de constituants mutuellement complémentaires » (URIEN, 1999b : 120-121).

Avant de nous interroger sur les éléments de la structure de la phrase en général (les divisions généralement admises), et ceux du konkomba en particulier, voyons ce qui nous conduira à distinguer la morphologie de la syntaxe.

1.2. La distinction morphologie/syntaxe

Si la morphologie étudie les mots (au sens de mots-formes) indépendamment de leur insertion dans une phrase, la syntaxe traite des combinaisons des mots pour former une phrase, avec ce que cela implique en termes de rapports entre mots. La morphologie analyse la structure interne des mots ; la syntaxe quant à elle « étudie les régularités que manifestent les combinaisons d'unités dont le rang est compris entre celui du mot et celui de la phrase » (CREISSELS, 2006a : 11).

Dans cette partie consacrée à la syntaxe de la langue konkomba, nous aurons à nous prononcer sur l'organisation de la phrase et sur la façon dont la syntaxe exploite les faits de

morphologie nominale ; nous nous intéresserons aussi à un certain nombre de procédés comme l'expression de l'interrogation et la focalisation.

1.3. Les notions de phrase et d'énoncé

Certains auteurs utilisent le premier terme (Creissels – approche lexicaliste et réaliste, Chomsky – générativiste-), d'autres le second (les fonctionnalistes). Ces notions sont donc plus liées à une question d'écoles linguistiques.

Le *Dictionnaire de linguistique et de sciences du langage* distingue deux acceptions du terme énoncé. Dans le sens le plus large, « le mot *énoncé* désigne toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs » (DUBOIS et al, 1994 : 180). Dans un sens plus étroit (ce dictionnaire se réfère à la linguistique distributionnelle), c'est « un segment de la chaîne parlée délimité nettement par des marques formelles » (telles que le silence qui précède ou suit une prise de parole). La notion de phrase implique pour sa part une certaine cohésion grammaticale. Il s'ensuit qu'un énoncé peut être constitué de plusieurs phrases sémantiquement liées. Au demeurant, l'usage de ces termes varie selon les auteurs, qui ont chacun une préférence pour l'un ou l'autre d'entre eux.

1.3.1. L'énoncé

Les fonctionnalistes utilisent le terme d'énoncé pour désigner un propos sémantiquement délimité formulé grammaticalement. Au niveau quantitatif, on peut s'interroger sur le minimum dicible dans une langue : quel est ce minimum ? Quel est le maximum ? Et comment ce que l'on dit se complexifie-t-il par rapport au "minimum" dicible ? Il n'existe en réalité pas de règle grammaticale sur la longueur maximale d'un énoncé ; les potentialités de récursivité étant par nature infinies. Selon Denis Costaeuec,

l'énoncé est « cette matière première, parfois chaotique, (qui) doit être considérée avec la plus grande attention, car c'est la réalité de la production linguistique du locuteur (...) D'une manière générale, un énoncé authentique intègre un certain nombre d'éléments qui servent à inscrire ce qui est dit dans un espace discursif, c'est-à-dire : indiquer qui parle (qui est le "je" dont il peut être question), qui est l'interlocuteur (le "tu", le « vous »), définir le "ici et maintenant" du discours et donc indiquer un "avant" et un "après" ce moment, rattacher directement le segment parlé à la situation » (COSTAOUVEC et GUERIN, 2007 : 99).

Pour les fonctionnalistes, un énoncé peut être constitué d'un simple monème, dit « monème propositionnel » : celui « qui peut constituer à lui seul un énoncé, généralement en situation de dialogue (oui, bof, non...), en réponse à une question ou quand la situation suffit à expliciter le message réduit à un terme » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 13). Mais ce n'est pas toujours le cas ; en général, il s'agit d'une forme grammaticale complexe, bien formée, du point de vue de la syntaxe.

Certaines "parties" d'un énoncé produit sont nécessaires alors que d'autres peuvent constituer des expansions qui soient facultatives ; la réduction permet d'atteindre l'énoncé minimal en deçà duquel il n'y a plus énoncé. Ce procédé permet d'identifier

« ce qui constitue le seuil de "mise en marche" de la langue étudiée : quelle est la combinaison de monèmes nécessaire et suffisante pour former un énoncé dans cette langue, et donc fournir un centre à tout énoncé plus large traduisant "l'élément d'expérience" » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 104).

L'étude des énoncés minimaux se fera ici dans le cadre de la phrase simple, plus précisément de la valence verbale.

1.3.2. La phrase

Denis Creissels part de la notion de phrase, et propose deux notions pour la définir : le contenu propositionnel et l'opération énonciative.

Le contenu propositionnel est

« la représentation d'un état possible du monde (événement, situation) au moyen des lexèmes d'une langue (...) Le propre du langage est de fournir aux locuteurs la possibilité de construire une variété illimitée de contenus propositionnels (...) et la phrase est le cadre dans lequel se manifestent systématiquement ces possibilités » (CREISSELS, 2006 : 12-13).

La notion de proposition est ici entendue au sens d'unité prédicative, en général constituée par un sujet et un prédicat verbal. Quant à la notion d' « opération énonciative »,

elle « englobe notamment les notions sur lesquelles se base le classement traditionnel des phrases en déclaratives (ou assertives), interrogatives et injonctives (ou impératives) » (CREISSELS, 2006a : 12).

Ce classement rejoint celui esquissé par Benveniste :

« On reconnaît partout qu'il y a des propositions assertives, interrogatives et impératives, distinguées par des traits spécifiques de syntaxe et de grammaire, tout en reposant identiquement sur la prédication. Or ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre. (...) Chacune correspond à une attitude du locuteur » (BENVENISTE, 1966b : 130).

Dans le cadre du présent travail, centré sur la syntaxe, nous utiliserons la notion de phrase, plutôt que d'énoncé. Dans une phrase verbale, le noyau central est représenté par le verbe ; et tout verbe possède certaines potentialités syntaxiques qu'on pourrait qualifier d'intrinsèques et qui sont à la base de la notion de rection. Ainsi, la phrase verbale, qui sera au centre de l'identification des fonctions syntaxiques. Il faut ajouter que l'étude de ces fonctions et des informations hors de la rection verbale débouchera naturellement sur les énoncés minimaux de la langue ; d'où le fait que nous n'y consacrons pas une section.

Nous partirons de la notion de valence verbale telle qu'elle a été définie par Lucien Tesnière dans le modèle dit « syntaxe de Tesnière » et de ses développements ultérieurs pour déterminer les fonctions subjectales, objectales et circonstancielles. Nous examinerons ensuite les différents types de propositions et les types de variations qui les affectent, tant à l'intérieur d'une même proposition (il s'agit des variations internes), qu'entre propositions elles-mêmes : les variations externes, à savoir « enchaînement de propositions, et éléments liés au déroulement du discours » (COX, 1998 : 370) ; en un mot, l'intégration des structures phrastiques, à travers les notions de syndèse et d'asyndète proposées par Maurice Houis dans « Le plan de description systématique des langues négro-africaines » (HOUIS, 1977).

1.3.3. Proposition et prédication

Tout message procède de l'interaction entre deux types de mécanismes qui sont d'une part, la prédication (qui relève de la sémantique) et d'autre part la syntaxe (qui repose sur un rapport formel). La prédication est « l'unité de jugement logique qui consiste à rapporter à un concept appelé "thème" une information que l'on affirme ou nie, appelée "propos" ou "prédicat" (...) C'est le rapport particulier qui lie les deux parties et qui fait que l'une est le thème et l'autre le propos » (URIEN, 1999_b : 74-75).

Ainsi, dans la phrase qui suit, de « la jeune fille » (le thème), il est affirmé le prédicat « marcher » :

(4) **usap^wàaⁿ cù: ⁿ**

La jeune fille marcher - IPF

THEME PRED

« La jeune fille marche »

Ci-dessous, au contraire, il est nié à propos « du nouveau-né » (le thème) « qu'il marche » (le prédicat).

(5) **úbúú ká: cù: ⁿ**

Nouveau-né NEG marcher IPF

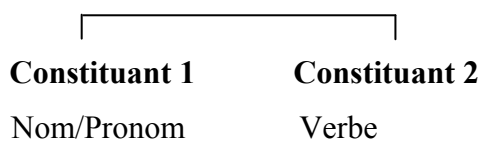
THEME PREDICAT

« Un nouveau-né ne marche pas »

Le morphème de négation qui suit le nom porte sur la relation prédicative dans son ensemble.

Cette prédication est formulée au moyen d'une construction syntaxique. Ainsi, dans chacun des exemples qui précèdent, nous avons une relation de sujet entre une structure nominale et une structure verbale, comme le fait apparaître la représentation suivante :

RELATION SUJET



Le nom (ou pronom) n'est pas sujet sans le verbe comme celui-ci n'est pas prédicat sans le nom qui l'actualise dans cette relation. D'où le fait qu'il s'agit d'une relation syntaxique (ici subjectale) qui s'exprime à travers la coprésence de constituants⁷⁵.

1.3.4. Le syntagme

C'est un rapport particulier entre des mots coprésents ; « une relation entre plusieurs segments qui se contraignent mutuellement. Le fait qu'ils soient ensemble entraîne une restriction des variations qui étaient possibles lorsque chacun était isolé » (URIEN, 1999_b : 80). Le syntagme peut être analysé en constituants, le constituant étant le signe linguistique tel qu'il est formalisé pour s'intégrer dans la relation qu'est le syntagme : « dans un syntagme, les noms et les verbes, sans cesser d'être dénombrables, changent de statut : ils deviennent les

⁷⁵ Les expressions « sujet de... », « complément d'objet de... », héritées de la tradition, insistent sur le fait qu'il s'agit de relations qui s'expriment, le type de relation étant régi par la syntactique du prédicat.

constituants solidaires les uns des autres » (URIEN, 1989 : 120). Tels le nom et le verbe dans les exemples précédents, qui sont des constituants d'une relation syntaxique subjectale.

C'est dans le cadre du syntagme que nous étudierons, par exemple, la construction génitive, autrement dit, l'expression syntaxique de la possession, (plus généralement, la "possessivité" (MEL'ČUK, 1994 : 199) ; ce mécanisme rend compte d'une relation d'un autre ordre que la prédication, et qui s'établit entre constituants nominaux pour former un syntagme dit génitif.

1.4. Distinction entre phrase simple et phrase complexe

La phrase simple présente un prédicat unique ; la phrase complexe se structure en plusieurs prédicats subordonnés les uns aux autres. La phrase simple est un énoncé prédicatif simple, dont on peut dire qu'il ne peut plus être paraphrasé en plusieurs prédicats, contrairement à la phrase complexe, qui peut être paraphrasée sémantiquement en plusieurs prédicats, et donc en plusieurs phrases simples.

La notion de complexité est alors prise dans son sens le plus scolaire et traditionnel, de relation entre « propositions » formulées par des verbes. C'est ainsi que, pour le français, « Il attend son départ » sera considéré comme une phrase simple sans subordination, tandis que « Il attend qu'il parte » sera une phrase complexe qui présente une relation de subordination.

Il faut donc remarquer au passage que le processus de coordination joue en supplément pour complexifier les énoncés, à ses différents niveaux⁷⁶. On peut coordonner deux constituants nominaux en relation de sujet avec un verbe sans que la phrase cesse d'être dite « simple ». Mais si l'on coordonne deux verbes pour former un enchaînement de deux prédicats, la tradition scolaire dit que la phrase devient complexe⁷⁷. On peut enfin coordonner des phrases déjà complexes du fait de la subordination. Nous traiterons de la coordination plus loin.

⁷⁶ « La notion traditionnelle de coordination transcende les distinctions de niveaux de structure et de types d'unités : on peut coordonner des mots, des constituants ou des phrases, à la seule condition que les deux termes d'une coordination soient de même nature » (CREISSELS, 1993 : 22).

⁷⁷ Pour une critique de cette conception, voir Denis CREISSELS : « On doit relever une incohérence logique dans la définition traditionnelle [de la coordination]... vouloir l'appliquer à des constructions impliquant des phrases est tout simplement contradictoire avec la définition de la phrase comme unité maximale de la syntaxe ». Idem, ibidem, p. 24-25, et tome 2, p. 200

CH.2. LA PHRASE SIMPLE EN KONKOMBA

Pour qu'une phrase soit grammaticale, il faut qu'elle apporte les informations nécessaires exigées soit par la valence verbale (dans le cas d'un prédicat verbal) soit par un autre type de prédicat lorsqu'une autre catégorie grammaticale joue le rôle de prédicat.

Sur la question de la phrase simple, on peut donc parler de deux types de phrases :

- **La phrase non verbale** : le plus souvent **nominale**, fonctionne comme prédicat dans des conditions situationnelles et contextuelles particulières. Selon Bonvini (qui considère l'intimation et l'interrogation comme des faits d'énonciation et non de prédication),

« Il n'est pas nécessaire d'accorder au nominal attesté au niveau de l'énoncé produit le statut de "prédicat nominal" et (...) l'utilisation du nominal comme prédicat, accompagné ou non du morphème de focalisation, n'est imputable qu'à l'opération énonciative et non prédictive » (BONVINI, 1988: 49).

Une lecture complète du paragraphe fait apparaître le fait que le phénomène décrit est parfois lié à un morphème de focalisation qui joue le rôle de prédictif pour conférer à un nom donné le statut de prédicat. Des énoncés avec verbes prédictifs sont attestés en konkomba, comme dans les exemples qui suivent.

(6) **nì sáⁿjí úb^wáru**

ça être IPF chef

« C'est le chef ! »

(7) **nì sáⁿjí n-na**

ça être IPF je-mère

« C'est ma mère »

En dehors de ce type d'énoncé, existe un autre type, typiquement nominal, dont le fonctionnement est purement celui d'un prédicat ; dans ces conditions, même un morphème prédictif (un présentatif par exemple) n'est pas nécessaire ; et une structure nominale comme «mon ventre », n'est pas une « reprise partielle d'un schème prédictif » BONVINI, 1988: 49) ; elle n'est non plus « le résultat d'une opération énonciative » BONVINI, 1988 : 49). Ce type

de phrase connaît son expression "la plus parfaite" dans ce que nous appellerions les *noms auto-imposés*, domaine qui constitue un aspect non encore étudié dans les langues Gurma, et qui fonctionne comme un mode de communication largement répandu dans ces communautés.

C'est dire que les phrases nominales sont possibles, qui n'ont pas besoin de relever nécessairement d'un contexte énonciatif, qui peuvent s'analyser d'un point de vue logique, et pas seulement interlocutif. Nous avons évoqué ces phrases dans la partie morphologie verbale, section 1. Le verbe au sein de l'énoncé.

(8) **úta:so:"** « Jeune fille fraîche »

Dans la langue, cette forme fonctionne comme un énoncé et est comprise comme telle par tout locuteur. Cette forme d'expression est connue dans la langue sous le nom /**límó:bílu**/.

(9) **kíwambiik !** « un (homme) bizarre »

Il est intéressant de souligner que, dans l'un de ses Articles sur l'injure en kàsim, Bonvini identifie un « schème représenté par l'emploi du nominal nu, à la forme du "singulier" et sans déterminations (...) qui se caractérise par l'absence de la marque prédicative qui, elle, est toujours nécessaire à la formation de tout énoncé, nominal ou verbal » (BONVINI, 1995 :158). La notion de schèmes structurels⁷⁸ est introduite pour distinguer ces énoncés de ceux qui relèvent de la prédication ; pour ces schèmes structurels de l'injure, « il est possible de construire à l'aide de marqueurs appropriés les énoncés minimaux » (BONVINI, 1995 :158), autrement dit, rétablir la structure prédicative par le recours aux différents marqueurs spécialisés dans ce rôle dans cette langue.

On pourrait considérer que si l'injure se présente comme une « formulation totalement ancrée dans la langue, mais ayant une organisation particulière, distincte de celle de la langue ordinaire » (BONVINI, 1995 :157), elle n'appartient pas moins à la langue, qui reste avant tout un tout.

- On note aussi des **phrases adverbiales**, représentées surtout dans les réponses ; mais ce type est critiquable ; c'est ce que les fonctionnalistes appellent *monèmes propositionnels*⁷⁹.

⁷⁸ Emilio Bonvini, « L'injure dans les langues africaines », in *Faits de langues, numéro 6/1995, L'exclamation*, Presses Universitaires de France, Paris, 1995, 268 pages, page 153-162 : « Il importe d'envisager l'organisation formelle de l'injure comme un cadre formel spécifique, accepté par les locuteurs, véhicule institutionnalisé d'un contenu particulier et que l'auditeur identifie immédiatement comme distinct des schèmes linguistiques réguliers de la langue de tous les jours, que nous avons désigné, dans la description grammaticale de la langue kàsim, comme "schèmes prédicatifs" (E. Bonvini, 1988 : 31-50). Pour le distinguer de ces derniers, nous les nommerons "schèmes structurels de l'injure" » (page 157).

⁷⁹ « On appelle monème propositionnel un monème qui peut constituer **à lui seul un énoncé**, généralement en situation de dialogue (oui, bof, non...), en réponse à une question ou quand la situation suffit à expliciter le message réduit à un terme (hier, zut !) » (COSTAQUEC et GUERIN, 2007 : 100).

Dans cette approche, ce sur quoi porte l’assertion affirmative ou négative, a déjà été formulé (dans la question auparavant) et reste implicite (dans la réponse).

(10) **ŋŋŋ** ou **ɛⁿ:::** « Oui »

(11) **ŋ́ŋ́** « Non »

PRED

On peut considérer, avec Bonvini, qu’il s’agit là « d’une utilisation partielle d’un schème prédicatif déjà attesté par ailleurs » (BONVINI, 1988 : 49), et que de ces « réponses ne sont pas viables en tant qu’énoncé, en dehors du contexte particulier de l’énonciation. Leur organisation formelle est strictement liée au cadre dialogique de l’interlocution qui se manifeste sous forme de question et de réponse. Elle est donc entièrement imputable au contexte énonciatif et ne constitue qu’une réalisation particulière propre à ce contexte » (BONVINI, 1988 : 49).

Toutefois, il est possible de reconnaître à certains adverbes l’aptitude à fonctionner comme phrase, sans avoir besoin de relever d’un contexte énonciatif.

/**málá:**/ « vite ! » est une forme qui fonctionne hors contexte, comme pour renvoyer des enfants malveillants ou encourager un athlète par exemple.

- **La structure adjectivale :** Elle a pour prédicat une structure dont le fonctionnement est proche de celui de l’adjectif qualificatif tel que conçu dans les langues indo-européennes.

(12) **sáⁿdé-a-tafàlũ** **ŋaⁿju**

lièvre-POSS-oreilles être joli

SUJET

PRED

« Les oreilles du lièvre sont jolies »

Ce type de structure concerne très souvent l’attribution des couleurs, qui se combinent souvent avec des idéophones.

(13) **nì** **bòⁿji** **cíⁿcíⁿ**

ça être noir très

SUJET PRED IDEO

« C’est très noir (très sale) »

(14) **nì** **sò:ⁿ** **búlíbulí**

ça être vert très

SUJET PRED IDEO

« C’est très vert »

- **La phrase verbale**, où la prédication est formulée par un verbe, que celui-ci relève d'un verbe prédicatif (qui fonctionne comme une copule) sans conjugaison - verbes qui sont des marques pures de prédication - ou de verbes prototypiques, avec leurs paradigmes, ainsi que nous l'avons présenté dans la morphologie verbale. Voici quelques exemples du premier type, phrases verbales avec verbe prédicatif.

Il s'agit en l'occurrence du verbe /sánjí/.

- (15) **ucìni** **ń** **níⁿ** **sáⁿjí** **ub^wáru**
 lion FOCS PLT être chef
 NOM FOCS PLT PREDF⁸⁰ NOM
 SUJET PRED

« C'est le lion qui était roi »

- (16) **ubɔ** **sáⁿjí** **kíwa^ɔku:**
 chien être animal
 NOM PREDF NOM
 SUJET PRED

« Le chien est un animal »

Dans les deux cas, le prédicat intègre un nominal.

À titre d'introduction, avant d'exposer la syntaxe des phrases simples où une ou plusieurs positions sont saturées selon la réaction verbale, signalons qu'un verbe à l'impératif peut se suffire à lui seul, comme énoncé. Dans ces conditions, la réaction verbale, la syntaxique du verbe ne se manifeste pas. Tous les verbes sont concernés.

- (17) **cù: ⁿ** « Marche ! »

- (18) **daⁿju** « viens ! »

Venons-en maintenant à l'exposé des articulations syntaxiques liées à l'expression de la valence verbale.

⁸⁰ Où PREDF = prédicatif.

2.1. Identification des fonctions syntaxiques.

La fonction d'un élément d'une phrase, c'est sa relation au reste de cette phrase, c'est le type de rapport particulier que l'élément en question entretient avec l'ensemble. Nous allons identifier, dans un premier temps, les fonctions syntaxiques centrales puis, dans un second temps, les fonctions circonstancielle.

2.1. 1. Les fonctions syntaxiques centrales. La valence verbale selon Tesnière.

Dans la grammaire traditionnelle, les constituants fondamentaux de la phrase sont le sujet et le verbe (prédicat) ; et « tout ce qui n'est ni sujet, ni verbe, est appelé complément » (FEUILLET, 2006 : 378) ; avec une bipartition des verbes en transitifs et intransitifs.

Depuis Tesnière (1959), il est possible d'opérer un classement des verbes selon leur rection, qu'il appelle leur « valence ». Empruntée métaphoriquement à la chimie, la notion de « valence » désigne le nombre de relations potentielles qu'un verbe donné est capable de régir, pour constituer le prédicat d'une phrase verbale. Parmi ces relations, citons celles de sujet, d'objet1, et d'objet2. Ces potentialités, Tesnière les appelle « actants » ; et la valence d'un verbe se définit par rapport au nombre d'actants qui lui sont possibles : « il y a des verbes sans actant, des verbes à un actant, des verbes à deux actants et des verbes à trois actants » (TESNIERE, 1988 : 106).

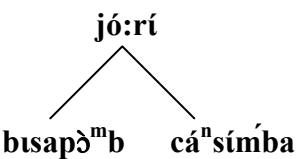
Les verbes sans actant ; « expriment un procès qui se déroule de lui-même, sans que personne ni rien y participe ». De tels verbes n'existent pas en konkomba. Le prototype, ce sont les verbes impersonnels du français, pour lesquels la tradition parlait, avec justesse, de « sujet apparent ». En effet, « on ne saurait tirer objection des phrases françaises, *il pleut, il neige*, où *il* semble être un actant. Car *il* n'est en réalité que l'indice de la 3^{ème} personne et ne désigne nullement une personne ou une chose qui participerait d'une façon quelconque au phénomène de la pluie » (TESNIERE, 1988 : 106).

Quant aux actants, qui forment les arguments sémantiques, ce sont « les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès » (TESNIERE, 1988 : 102). Le prime actant, c'est « celui qui fait l'action » (TESNIERE, 1988 : 108)- et qui ne se confond pas a priori avec le sujet - ; il se rencontre dans toutes les phrases où le verbe n'est pas avalent ; le second actant, « celui qui supporte l'action » (TESNIERE, 1988 : 108); « le tiers actant est celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action » (TESNIERE, 1988 : 109).

Tous les actants peuvent ne pas se manifester explicitement. En outre, l'on note une hiérarchie entre les actants : tous les verbes ont la potentialité de sujet, alors que seule la sous-classe des verbes transitifs possède la potentialité d'objet¹, et un nombre encore beaucoup plus restreint admet en plus un objet².

- (20) **ucàkpe:** **túⁿjí** **úkúlò:**
 Perdrix envoyer PF poule
 « La perdrix envoya la poule »

Le verbe /**túnjí**/ admet deux actants : le premier est syntaxiquement réalisé par une relation de type *sujet* ; le second est syntaxiquement réalisé par une relation de type *objet*. Il est possible de donner une représentation des deux relations, à partir d'un stemma⁸¹, le moyen par lequel Tesnière rend compte des relations :

- (21)
- 
- « Les filles prirent des bassines »

Le verbe, qui détermine le nombre de relations, est figuré au sommet ; de lui partent ces deux relations.

Il faut y voir, par rapport au prédicat verbal, non pas *simplement* un sujet et un objet, mais deux types de relations qu'entretiennent les constituants nominaux par rapport au verbe : une relation subjectale d'une part et une relation objectale d'autre part, les deux étant commandées par la réaction du verbe /**jó:rí**/ (qui est bivalent). On peut rendre compte de cette relation à partir de la représentation suivante :

⁸¹ Le terme stemma désigne « l'ensemble des traits de connexion ; (...) c'est une représentation visuelle d'une notion abstraite qui n'est autre que le schème structural de la phrase ». Tesnière, pages 15-16.

RELATION SUJET		RELATION OBJET
Constituant nominal	Constituant verbal	Constituant nominal
Sujet	Verbe	Objet 1
NOM/PRONOM	VERBE	NOM/PRONOM
bɪsapɔːᵐᵇ	jó:rí	cáːsím̩ba
NOM	VERBE	NOM

« Les femmes prirent des bassines »

Les deux constituants saturent les valences verbales. Comme on l'a vu par rapport à la fonction sujet, le nom postposé au verbe (qui de ce fait est objet dans cette langue⁸²) n'est pas objet 1 sans le prédicat verbal comme ce prédicat ne peut être saturé sans que cette position objectale soit remplie. Deux relations partent du constituant verbal ; d'où sa bivalence.

2.1. 2. Tableau général des fonctions syntaxiques dans la phrase simple

Nous pouvons identifier les fonctions syntaxiques régies par la valence verbale et celles qui sont hors de la valence verbale, les fonctions circonstancielles notamment, à partir du tableau ci-dessous (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 180). Il convient cependant d'adapter ce tableau à la langue konkomba : nous avons ainsi éliminé la ligne sur des « fonctions spécifiques et non spécifiques », non pertinentes pour cette langue :

DISTINCTION ENTRE LES FONCTIONS		
de la zone centrale de l'énoncé		de la zone périphérique
Spécifications obligatoires ou facultatives		Spécifications facultatives
Fonctions non itératives		Fonctions itératives
<i>Fonction « sujet » ; fonction « actualisation »</i>	<i>Fonctions « objet 1 », « objet 2 »</i>	<i>Fonction circonstancielle</i>
Régies par la valence du noyau central		Hors valence

La fonction « actualisation » se rapporte aux verbes monovalents, ceux qui ne requièrent qu'une expansion, en général subjectale.

⁸² Certaines langues (latin, allemand par exemple) marquent la fonction objectale, non par la place du mot (le français y compris) mais par un système de flexion nominale.

- (22) **ɲɲím dóò**
 eau finir PF
 NOM VERBE
 « Il n’y a plus d’eau »

- (23) **dóò**
 |
ɲɲím
 « Il n’y a plus d’eau »

Le nom /ɲɲím/ vient ici actualiser le verbe, lui permettant ainsi de manifester sa potentialité subjectale, en raison de sa fonction prédicative.

La fonction subjectale ne peut être répétée ; elle apparaît une seule fois, même si plusieurs éléments coordonnés peuvent être en fonction de sujet : cette fonction est par conséquent *saturable, non itérative*. Par contre, la fonction circonstancielle peut être répétée : elle est alors *itérative*. En somme, les relations régies par la valence verbale sont « non itératives » : une fois la relation saturée, elle n’est plus répétée ; en revanche, les relations hors valence sont « itératives » : plusieurs relations du même type peuvent s’accumuler dans une même phrase.

- (24) **uni^mpo kó kímó: nɛ kíta:fa:-kì**
 femme entrer PF brousse dans matin-ce
 NOM VERBE NOM POSTP ADVT
 SUJET PRED C.C. LIEU POSTP C.C. TPS
 « La femme est allée en brousse ce matin »

La notion de *fonction « spécifique »*, non représentée ici, ne se justifie que dans les langues où « l’emploi de *fonction « objet »* peut prêter à confusion (pour les langues à structure ergative par exemple) » (COSTAQUEC et GUERIN, 2007 : 179). D’où le fait que la ligne concernant les fonctions spécifique et non spécifique du tableau utilisé n’est pas "pertinente" dans l’étude de la phrase konkomba.

L’identification de la structure de la phrase comprendra la liste des éléments qui entrent dans la proposition, et aussi une description de l’ensemble des marqueurs syntaxiques, comme l’ordre d’apparition des éléments, leur présence (ou leur absence) ainsi que les traits démarcatifs dans la mesure où ceux-ci sont présents.

2.2. La fonction « sujet »

Cette fonction concerne l'ensemble des verbes du konkomba. Nous l'observerons d'abord sur les verbes « monovalents », ceux qui n'acceptent que cette fonction, à l'exclusion des autres relations. Cette fonction actualise un prédicat verbal.

Ces verbes « expriment un procès auquel ne participe qu'une seule personne ou une seule chose » (TESNIERE, 1959). Cet actant est donc obligatoire. En konkomba, il précède toujours le prédicat verbal.

Nous pouvons symboliser le premier actant par la lettre A. La relation entre cet actant et le verbe peut être exprimée par la séquence A - V, où V désigne le verbe.

(25) V
 |
 A

(26) **uta:l** **liri**
 pluie tomber PF
 A **V**
 NOM VERBE

« La pluie est tombée »

L'actant « pluie » est le seul participant ; *personne* d'autre ne participe à cette action, ici celle de pleuvoir.

Nous allons étudier ce premier type de relation à deux niveaux : observons d'abord les variantes morphologiques du constituant final (le prédicat), puis celles du constituant antécédent (le sujet). Autrement dit, quelles sont les structures morphologiques aptes à occuper la fonction subjectale et la fonction prédicative dans une relation de type « sujet » ?

2.2. 1. Les variantes morphologiques de la relation subjectale

Peuvent assumer la fonction "sujet", noms, pronoms allocutifs et substitutifs (ces derniers, en position A, s'accordent selon la classe nominale qu'ils représentent) ; ou encore - dans des conditions tout à fait particulières - un verbe.

2.2. 1.1. Un nom

C'est l'élément principal qui entre dans une relation subjectale.

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

(27) **máni** « être rouges »
 |
u-nì^mbíbímu « ses yeux »

(28) **u-nì^mbíbímu** **máni**
 CL-yeux-POSS être rouge
 NOM ADJL⁸³
 « Ses yeux sont rouges »

(29) **ubɔ** **wá:rì**
 chien être enragé PF
 NOM VERBE
 « Le chien a eu la rage »

On a ici une relation de sujet entre un Nom à statut de thème et un Verbe (ou une construction adjectivale) à statut de Prédicat, que nous représentons comme suit :

RELATION SUJET

┌──────────────────┐		PLAN SYNTAXIQUE
Constituant 1	Constituant 2	
Nom/Pronom	Verbe	PLAN MORPHOLOGIQUE
THEME	PREDICAT	PLAN SEMANTIQUE

La relation syntaxique de sujet relie deux constituants dans un ordre fixe : en première position le constituant qui a statut de thème (de « sujet » dans la terminologie scolaire) ; en deuxième position figure celui qui a statut de prédicat.

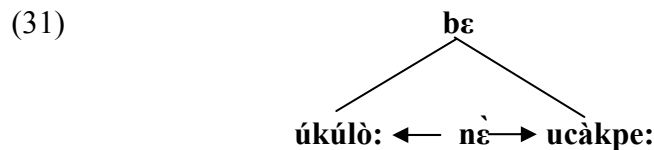
La coordination permet de donner le même statut de constituant d'une relation de sujet à un enchaînement de structures morphologiques.

(30) **úkúlò: nì ucàkpe: ñ nàⁿ bε?**
 poule et perdrix FOCS PLT exister
 NOM COORD VERBE FOCS PLT VERBE
 « La poule et la perdrix vivaient ensemble »

C'est ce que Tesnière appelle dédoublement : « lorsque deux nucleus de même nature ont la même fonction dans une phrase, nous disons qu'il y a dédoublement. Le premier actant est

⁸³ ADJL = adjectival

dédoublé, puisqu'il est représenté par deux personnes » (TESNIERE, 1988 : 325). Ainsi, le constituant 1, représenté ici par /úkúlò:/ et /ucàkpe:/. L'auteur en donne la représentation suivante :



Les deux constituants nominaux entrent dans la même relation subjectale avec le verbe.

2.2.. 1.2. Un pronom

Un pronom substitutif. Une fois mentionné, le nom peut, à l'intérieur du discours, être relayé par un représentant approprié ; ces représentants sont des substitutifs.

- (32) **ù** **lírì**
 elle tomber PF
 PRONOM VERBE
 « Elle (la pluie) est tombée »

- (33) **lì** **lírì**
 elle tomber PF
 PRONOM VERBE
 « Elle (la tortue) est tombée »

- (34) **lɪp̀ɔ̀l:kp̀ɪlɪ** **lírì**
 Tortue tomber PF
 NOM VERBE
 « La tortue est tombée »

Le pronom /ù/ est le pronom substitutif de /u-ta:l/ « la pluie » ; /lì/ le substitutif de /lɪ-p̀ɔ̀l:kp̀ɪlɪ/ « la tortue ».

On peut remarquer au passage que, alors que le préfixe de classe de /u-ta:l/ est moyen et que celui de /lɪp̀ɔ̀l:kp̀ɪlɪ/ l'est aussi, malgré leur différence morphologique, les pronoms substitutifs correspondants, "calqués" sur ces préfixes, adoptent un ton bas : /ù/ et /lì/.

Un pronom allocutif : Les pronoms de première et deuxième personnes indiquent les participants au procès exprimé par le verbe.

- (35) **m** **fu:l̀**

je reposer PF

PRON VERBE

« Je me suis reposé »

(36) **sá:** **cù:ⁿ**

tu-NEG marcher IPF

PRON-NEG VERBE

« Tu ne marches pas »

Ceci étant, l'actualisation ne se fait pas uniquement avec le nom ou le pronom (allocutif comme substitutif).

2.2. 1.3. Une structure verbale

Une forme verbale – dans certaines conditions – peut, en konkomba, actualiser un prédicat verbal, et donc occuper la fonction subjectale. C'est le seul type de construction dans laquelle il est possible de se passer de la marque du potentiel, dont nous discutons dans la morphologie verbale en 1.3. **Choix de la forme de mention du verbe.**

(37) **kò** **ká:** **ɲɛ:ⁿ**

Tuer POT NEG bon

« Tuer est mauvais »

(38) **gè:n** **bùᵐbùⁿjì** **ká:** **ɲɛ:ⁿ**

dormir POT trop NEG bon

« Dormir trop n'est pas bon »

Ce type de construction révèle que la notion syntaxique de relation sujet ne se confond pas, a priori, avec les notions morphologiques de nom et pronom. Cette construction est typique des énoncés qui expriment une vérité générale.

2.2. 2. Les variantes morphologiques du prédicat

Le prédicat peut être de trois ordres : il peut être existentiel, ou événementiel ; il peut enfin relever d'une construction adjectivale ou d'une forme stative.

2.2. 2.1. Prédicat à verbe existentiel

Le prédicat est alors construit avec le verbe /bɛ/, qui marque l'existence, par sa relation avec un thème antécédent.

(39) **bɛ** « être là » VERBE

|
ɲɲím « eau » NOM

(40) **ɲɲím bɛ**

« Il y a de l'eau »

Ce type de verbe n'admet pas d'opposition aspectuelle. Si l'existence est envisagée par rapport à un passé, c'est un spécificatif temporel qui l'indiquera.

(41) **úkúlò: nɛ ucàkpe: ń nàⁿ bɛ?**

poule et perdrix FOCS PLT être
NOM COORD NOM FOCS SPEC VERBE

« La poule et la perdrix vivaient ensemble (il y a longtemps) »

(42) **úkúlò: nɛ ucàkpe: ń bà: bɛ?**

poule et perdrix FOCS TCD être
NOM COORD NOM FOCS SPEC VERBE

« La poule et la perdrix étaient ensemble (il y a quelques instants) »

/nàⁿ/ indique qu'il s'agit d'un passé lointain, /bà:/ d'un temps circadien.

2.2. 2.2. Un verbe événementiel

La plupart du temps, le prédicat est un verbe événementiel, avec une conjugaison aspectuelle.

(43) **ukpáɛⁿ lúlí**
chasseur disparaître PF

SUJET PRED

« Le chasseur disparut »

(44) **úmónà beè**

buffle savoir PF

SUJET PRED

« Le buffle sut »

2.2. 2.3. Une construction adjectivale / forme stativale du verbe

Dans ce dernier type de prédicat, nous rangeons les constructions adjectivales et les formes (qui sont des structures) statives de verbes qui admettent ce type de formes verbales. Sémantiquement, les unes se structurent en [être + qualité], les autres en [être + état] ; les unes n'ont que cette forme, les autres (les formes statives) se rattachent (par leur radical) à un verbe par ailleurs fléchi, qui connaît une opposition aspectuelle.

Construction adjectivale

- (45) **sàtú:nàmbá wí:rí (nímá)**
 tecks être nombreux (là)
 NOM ADJL (ADV)
 SUJET PRED
 « il y a là beaucoup de tecks là »

- (46) **ubɔ ká: ɲɛ:ⁿ**
 chien NEG être bon
 NOM NEG VERBE
 SUJET PRED
 « Le chien n'est pas bon (le chien est mauvais) »

Forme stativale de verbe

Cette forme est obtenue à partir de l'imperfectif. Nous en présentons quelques exemples.

- (47) **ubɔ-a:-kuri dɔ ku pá ú-bó:ⁿ**
 chien-POSS-poils coucher RS poser il-dos
 NOM-POSS-NOM STATIF RS STATIF PRON-NOM
 « Les poils de chien sont aplatis sur son dos »

- (48) **ubɔ-a:-jùlì ká: wì:lì**
 chien-POSS-tête NEG casser IPF
 NOM-POSS-NOM NEG VERBE
 « La tête d'un chien ne se casse pas »

- (49) **lɔ̀jìlì gbàⁿ bɔ̀ ɲkà kɪ-ɲò: tú**
 tête cette sur CONN PRON-museau être collé
 NOM DEM POSTP CONN NOM STATIF
 « Sur cette tête est collé son museau »

	POTENTIEL	IMPERFECTIF	PERFECTIF	F. STATIVE	GLOSE
(50)	dò: ⁿ	dò: ⁿ dɛ	doò ⁿ	dɔ	être couché
	pá: ⁿ	pa: ⁿ dɛ	páá ⁿ	pá	être posé
	tú: ⁿ	tu: ⁿ dɛ	túú ⁿ	tú	être collé

Au niveau morphologique, les formes statives sont des monosyllabes. On peut observer que ces formes ne sont possibles qu'avec des verbes dont la voyelle finale est nasalisée.

De façon générale, la fonction « sujet » est caractérisée par l'antéposition du terme thématique par rapport au prédicat verbal. Il peut être la seule expansion, soit que le verbe est monovalent, soit que le locuteur se contente de cette relation. Il est aussi la première quand la valence verbale exige plus d'un actant.

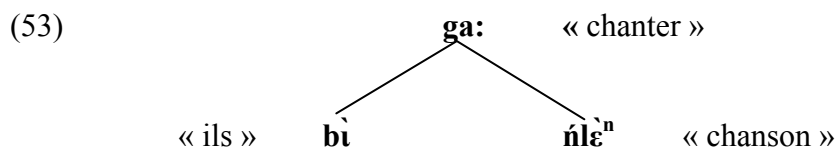
2.3. La fonction « objet »

D'autres verbes présentent une construction à deux actants ; « les verbes à deux actants expriment un procès auquel participent deux personnes ou choses ». Cette fonction est principalement réservée au nom qui, dans le discours, peut être relayé par un pronom.

Le nom comme « objet 1 »

- (51)
- | | | | |
|-----------|---------------|--------------|--------------|
| | | kpe: | « regarder » |
| | | / \ | |
| « poule » | úkúlò: | ímáde | « maïs » |

- (52) **úkúlò: kpe: ímáde**
 poule regarder PF maïs
 SUJET VERBE OBJET
 « La poule regarda le maïs »



(54)

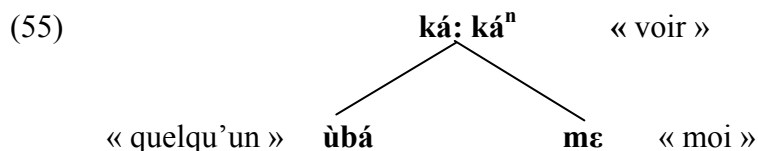
bì	ga:	nílɛ̃ⁿ
ils	couper PF	chant
PRON	VERBE	NOM

« Ils entonnèrent une chanson »

L'objet, qui est attendu, figure toujours après le verbe ; il est un nom dans les exemples ci-dessus. Pour qu'il y ait prédication, le prime actant reste alors obligatoire ; une phrase simple, avec une relation objectale, requiert de ce fait la présence du prime actant. Ainsi ces phrases présentent la combinaison des deux relations, subjectale et objectale.

Le pronom comme second actant :

Comme dans la fonction subjectale, le pronom est apte à remplacer l'objet 1, dans son rôle de substitut ; ce pronom, qu'il soit prime ou second actant, n'a pas de spécification particulière.



(56)

ùbá	ká:	káⁿ	mɛ
quelqu'un	NEG	voir PF	moi
INDEF	NEG	VERBE	PNON

« Personne ne m'a vu »

Ce type de construction est dit bi-actantielle : elle implique que les deux actants soient présents.

Contrairement à « l'antéposition » qui caractérise la fonction subjectale, la fonction objectale est marquée par sa « postposition » par rapport au prédicat verbal. C'est donc la position syntaxique qu'occupe un constituant par rapport au prédicat verbal qui détermine sa fonction.

(57)

ucàkpe:	túⁿjí	úkúlò:
perdrix	envoyer PF	poule

	NOM1	VERBE	NOM2
	SUJET	PRED	OBJET
	« La perdrix envoya la poule »		
(58)	úkúlò:	tú^hjí	ucàkpe:
	poule	envoyer PF	perdrix
	NOM1	VERBE	NOM2
	SUJET	PRED	OBJET
	« La poule envoya la perdrix »		

Ainsi, du fait de leur position, les mêmes constituants sont soit sujet soit objet.

Le pronom indéfini comme objet 1

La fonction objectale peut aussi être assumée par un indéfini

(59)	má:	fu	ku:	tíbá
	je-NEG	hier	tuer PF	quelque chose
	PRON-NEG	TC ⁸⁴	VERBE	PRON INDEFINI
	« Je n'ai rien tué hier »			

Dans une construction objectale, on a alors la relation :

RELATION1 SUJET (N/PRON1 + V) + RELATION 2 OBJET (V + N/PRON2)

Cette formule (N/PRON1) ne doit pas être lue de la manière suivante : « le nom ou le pronom a comme caractéristique d'être sujet ». Le concept de sujet ne qualifie pas le nom, mais la relation particulière entre le verbe et le nom. On lira donc d'une part, que « N1 (ou PRON1) et le verbe sont en relation de sujet » et d'autre part que « N2 et le verbe sont en relation d'objet ».

Sur la représentation qui rend compte de cette analyse, nous renvoyons à la représentation donnée en 2.1.2.3.

Un verbe est le constituant commun à deux relations. Dans cette représentation, par rapport à la fonction subjectale par exemple, « le verbe confère au nom et le nom au verbe, une forme caractéristique qui est la marque du rapport syntaxique de sujet » (URIEN, 1989 : 122) ; il en est de même du rapport syntaxique d'objet, comme le formule André MARTINET

⁸⁴ Où TC = temps circonscrit.

(1977 : 12) : « La fonction étant un rapport, elle présuppose deux termes. On devrait donc dire, par exemple ‘la fonction objet est un des rapports qui s’établit entre le substantif et le prédicat⁸⁵’ » De même, pour Emilio Bonvini, « parce que " relationnelles " par définition, il serait d'ailleurs plus exact de désigner ces quatre fonctions respectivement par "*prédicat de*", "*sujet de*", "*objet de*", "*circonstant de*", où "*de*" explicite le trait d'interdépendance qui leur est inhérent » (BONVINI, 1988 : 29).

Nous examinerons les modifications qui affectent le système pronominal en rapport avec les fonctions syntaxiques dans la partie consacrée aux pronoms.

Omission de l’objet 1

L’objet peut parfois être omis, surtout quand il a été mentionné une fois déjà et que le contexte est clair :

(60) **bì** **ga:** **ńlèⁿ**
 ils chanter PF chant
 SUJET PRED OBJET
 « Ils entonnèrent une chanson ... »

(61) **utata:ri** **gà** **(x)**
 troisième chanter PF (X)
 NUM ORD VERBE (OBJET)
 ... Le troisième entonna. »

Dans la deuxième proposition, l’objet n’est plus mentionné parce qu’il l’a été dans la première.

Cette possibilité pour un verbe bi-actantiel de ne pas saturer la seconde valence avec un objet pose un problème plus général de syntaxe, surtout quand le complément n’est plus un nom (ou bien un pronom) mais une structure verbale. Mais de cela, nous parlerons dans l’étude de la phrase complexe, plus spécifiquement dans l’étude des complétives.

(62) **bìⁿ** **kpa** **ínà** **já** **cí?í** **(X)**
 ceux posséder cornes PD porter sur la tête (x)

⁸⁵ André Martinet, in *La linguistique*, vol.13, *Les fonctions grammaticales*, 1977, page12. Dans la suite, on peut lire : « L’usage qui s’est imposé (...) est tout autre ». Nous restons proches de son affirmation qui fait de « la notion de fonction », une question « de rapport », « de relation ».

PRON STATIF OBJET PD VERBE (OBJET)

« Ceux qui possèdent des cornes (les) mettent sur la tête... »

- (63) **ɲkà bɪⁿ ká: kpa (x) já pè: nlu:**
 COORD ceux NEG posséder (x) PD habiller HAB carquois
 COORD PRON NEG STATIF (OBJET) PD STATIF NOM
 « et ceux qui n'(en) ont pas mettent des carquois »

Dans cet exemple, l'objet n'est pas répété dans les propositions deux et trois.

Quand la particule discursive /já/ figure dans la phrase, l'objet se place entre le premier verbe et la particule qui introduit le second verbe.

2.4. La fonction « objet second »

Elle indique « la troisième expansion nominale requise par un verbe trivalent » (COSTAOUEC et GUERIN, 2007 : 185). On peut le définir de façon négative : non "sujet" et non "objet 1". Cette fonction caractérise les verbes à trois actants, « ceux qui expriment un procès auquel participent trois personnes ou choses (...) Le procès à trois actants ne saurait avoir lieu sans qu'y prennent part tous les trois, chacun dans son rôle » (TESNIERE, 1988 : 107).

- (64)
- | | |
|------------|---------------------------|
| ti: | « donner » |
| | |
| / \ | |
| ù | w-a:-le:mì usapwàn |

- (65) **ù ti: usapwàⁿ w-a:-le:mì**
 il donner jeune fille elle-POSS-perles
 SUJET VERBE OBJET 2 OBJET 1

« Il remet à la jeune-fille ses perles »

Mais il est possible d'avoir un objet 2 sans l'objet 1. Dans ces conditions, l'objet 1 reste implicite. Ainsi la phrase suivante :

- (66) **ù tè: bgi^mbu ilírí**
 Il donner IPF pauvres argent
 SUJET VERBE OBJET 2 OBJET 1

« Il donne de l'argent aux pauvres »

peut se ramener à :

(67) **ù tè: bigi^mbu**

Il donner IPF pauvres

SUJET VERBE OBJET 2

« Il donne aux pauvres »

Dans certaines constructions, l'objet 1 peut précéder l'objet 2.

(68) **ù jʌ:rì w-a:-kpalì bíja:b**

Il partager IPF il-POSS-biens enfants

SUJET VERBE OBJET 1 OBJET 2

« Il partage ses biens aux enfants »

Dans ce cas, c'est l'objet 2 qui peut être omis :

(69) **ù jʌ:rì w-a:-kpalì**

Il partager IPF il-POSS-biens

SUJET VERBE OBJET 1

« Il partage ses biens »

Nous avons observé que ce type de construction, qui intègre l'idée d'habitude, se fait aussi par un procédé de dérivation :

(70) **ù tì:-lì bigi^mbu ílírí**

Il donner IPF- HAB pauvres argent

SUJET VERBE- OBJET 2 OBJET 1

« Il donne de l'argent aux pauvres »

L'omission de l'objet 1 est toujours possible :

(71) **ù tì:-lì bigi^mbu**

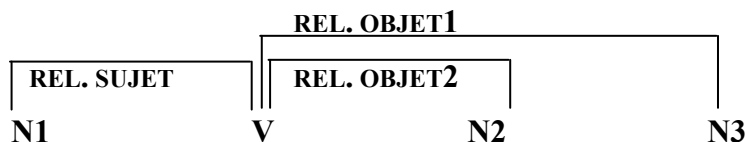
Il donner IPF- HAB pauvres

SUJET VERBE OBJET 2

« Il donne aux pauvres »

Dans une construction à trois actants, la langue konkomba place l'objet 1 en dernière position – que cet Objet 1 soit un nom ou un pronom. L'objet 2, quant à lui, est directement rattaché au verbe.

La structure est donc la suivante :



Ainsi, un même verbe participe ici à trois relations actantielles.

2.5. Les fonctions syntaxiques périphériques. Les circonstancielles et les idéophones

En général, dans la phrase, la place du mot suffit pour déterminer sa fonction. C'est le cas pour les fonctions centrales, ainsi que nous venons de le voir. Mais des arguments supplémentaires, non toujours marqués par des morphèmes, peuvent être introduits par un ensemble de processus que nous allons à présent examiner. Cela permet d'apporter des nuances par rapport au prédicat.

Désormais donc, nous traitons des fonctions qui sont hors de la réaction verbale, que ces fonctions soient marquées ou non par des connecteurs. Elles caractérisent les actants supplémentaires, en d'autres termes – et dans la terminologie de Tesnière - des circonstants ; ces derniers « expriment les circonstances de temps, lieu, manière, etc., dans lesquelles se déroule le procès » (TESNIÈRE, 1988 : 102). Nous nous intéressons particulièrement aux fonctions circonstancielles dans les rubriques qui suivent (2.5. 1 à 2.5. 4), et nous terminerons par l'étude des idéophones (§2.5. 5.), les deux étant hors de la valence verbale.

La fonction « circonstancielle » introduit toutes sortes d'expansions qui ne relèvent pas de la valence verbale. Ainsi que le fait apparaître le tableau de Denis Costaouec (ci-dessus), cette fonction opère dans la zone périphérique d'un énoncé. La fonction « circonstancielle » est avant tout facultative ; « elle fait référence au cadre situationnel du procès, aux conditions dans lesquelles il a lieu (= non "sujet", non "objet 1", non "objet 2") ». Selon Emilio Bonvini, la fonction circonstancielle implique « une référence explicite à la situation énonciative à partir de trois valeurs sémantiques : "espace", "temps" et "manière" qu'on peut désigner respectivement, en tant qu'"indices linguistiques", par HIC, NUNC et SIC » (BONVINI, 1988 : 173-174) ; ce qui correspond aux lieu, temps et manière.

Ce rôle est surtout celui des adverbes, mais aussi celui des postpositions, comme nous le verrons ; les idéophones opèrent également dans la zone périphérique. Les adverbes possèdent un certain nombre de propriétés qui les distinguent des noms : « ils ne s'intègrent pas dans un système de classes et de genres, leur inventaire est fermé ; leur valeur sémantique est limitée à celle de "temps", d' "espace" et de "manière" » (BONVINI, 1988 : 174). Ils peuvent se définir par « trois caractéristiques : (i) ils sont autonomisables ; (ii) ils sont invariables, c'est-à-dire réduits à un radical » ; dans les langues indo-européennes, « (iii) ils fonctionnent toujours comme des noms à préposition ou des verbes à conjonction » (URIEN, 1989 : 88). Bien entendu, ce dernier aspect ne nous intéresse pas dans nos analyses.

Examinons dans un premier temps la fonction circonstancielle. Les morphèmes qui marquent les circonstances sont en postposition nominale et se placent en finale, soit de proposition, soit après le nom auquel ils apportent une précision, en termes de circonstance, au sens étymologique du mot.

Le plus souvent, les précisions circonstancielles sont marquées par des adverbes qui eux-mêmes désignent soit le temps (le moment de la journée, le jour qui précède et/ou suit) soit le lieu, soit la manière.

En konkomba, la fonction circonstancielle peut être marquée par une connexion directe, par des postpositions, ou par des adverbes.

2.5. 1. La fonction circonstancielle de lieu

Elle est marquée, soit directement (sans connecteur), soit avec un connecteur, en général postposé au nom, soit enfin par un adverbe.

2.5. 1.1. La circonstance de lieu marquée par l'absence de connecteur

Le circonstant est dit ici non marqué « car il ne fait appel à aucun des morphèmes relateurs de circonstant » (HOUIS, 1977 : 53).

(72)	úkúlò:	kó	líci^mlu
	poule	entrer PF	cour
	SUJET	PRED	CIRC
	« La poule est entrée dans la cour »		
(73)	ucàkpe:	gá:rì	nnà^mpàl
	perdrix	rester PF	maison
	SUJET	PRED	CIRC

« La perdrix resta à la maison »

La relation circonstancielle se déduit « par soustraction » en quelque sorte, du fait que ces deux verbes, **kó** « entrer » et **gá:ri** « rester » sont des verbes monovalents ; ce qui élimine l'hypothèse d'une relation objectale entre le complément et le verbe. Si le verbe était bivalent, la connexion directe imposerait une interprétation objectale, du type : « La poule voit la cour / la maison ».

Mais très souvent, la circonstance de lieu est marquée par une postposition.

2.5. 1.2. La circonstance de lieu marquée par une postposition

Ici, le circonstant est marqué : « le nominal qui l'assume est associé à un morphème relateur spécifique » (HOUIS, 1977 : 52).

2.5. 1.2.1. La circonstance de lieu marquée par la postposition /nɛ/

/-nɛ/ est une postposition⁸⁶ nominale, qui prend appui sur le nom qui précède ; il forme avec lui une seule unité. Il n'est pas un morphème lié : un morphème déictique (/gbáⁿji/ par exemple) peut s'intercaler entre lui et le nom sur lequel porte la circonstance.

- (74) **úkúlò: bɔ́^mmì tímó:ri nɛ**
 poule partir PF brousse dans
 SUJET PRED CIRC POSTP

« La poule partit dans la brousse »

- (75) **càkúní kó mbu: nɛ**
 Chat entrer PF trou dans
 SUJET VERBE CIRC LIEU POSTP

« Le chat est entré dans le trou »

Le morphème /nɛ/ ne peut fonctionner comme adverbe autonome. Ce morphème est souvent réalisé faiblement, si bien que le nom postposé est compris comme circonstanciel, en raison de la syntactique du verbe, de ses potentialités intrinsèques.

2.5. 1.2.2. La circonstance de lieu marquée par la postposition /puni/

Le fonctionnement de ce morphème est proche de celui du second.

⁸⁶ Abréviation : POSTP

(76) **Búgàbù** **bé** **nà:wá:r-a:-canton** **puni**

Bougabou être Nawaré-POSS-canton dans

« Bougabou (un village) fait partie du canton de Nawaré »

Les postpositions /puni/ et /nɛ/ peuvent être interchangeables, sans que le signifié soit notablement affecté.

2.5. 1.2.3. La circonstance de lieu marquée par la postposition / cé: /

Quand le lieu évoqué est centré sur un individu, la circonstance de lieu est marquée par le morphème /cé:/, un morphème autonomisable.

(77) **lupòlá:kpìlì** **nè** **lunáⁿjílì** **curì** **Uwù^mbór** **cé:**

Tortue et tourterelle aller PF Dieu chez

« La tortue et la tourterelle allèrent chez Dieu »

Ce morphème introduit aussi une idée de proximité :

(78) **ù** **la:** **sílì** **ḿbu:** **cé:**

il FINAL rester debout PF trou (à côté)

« Il finit par se mettre à côté du trou »

(79) **pómpì:** **cé:**

fontaine à côté

« à côté de la fontaine »

2.5. 1.2.4. La circonstance de lieu marquée par la postposition / dɔ́/

Quand le lieu indiqué par la circonstance est un domicile, une habitation humaine par exemple, le morphème est / dɔ́/

(80) **úkúlò:** **cá** **unìbòⁿ** **dɔ́**

Poule aller IPF homme chez

« La poule va chez l'homme »

(81) **i** **ja:** **cá** **ń-dɔ́**

tu si aller IPF je-chez

« Si tu vas chez moi... »

2.5. 1.2.5. La circonstance de lieu marquée par la postposition / tàábí/

Quand le lieu est à un niveau inférieur, la circonstance est marquée par /tàábí/.

- (82) **pó^mpì: bε mó^lgè tàábí**
 fontaine être là manguier bas/sous
 « La fontaine se trouve sous le manguier »

- (83) **lɔɔca^mli lɔbá bε mó^lgè tàábí**
 Famille une être là manguier bas
 « il y a une famille sous un manguier »

Il signifie « en dessous, sous ».

2.5. 1.3. La circonstance de lieu marquée par un adverbe

2.5. 1.3.1. La circonstance de lieu marquée par l'adverbe /do:/

Pour désigner le lieu où le locuteur se situe au moment de l'énonciation, la langue a recours à l'adverbe /do:/

Il permet de marquer la référence à la situation dans laquelle un énoncé est produit, notamment en ce qui concerne le lieu de l'énonciation ; il fait référence au lieu mentionné dans le discours. Il s'agit d'un embrayeur.

- (84) **i ja: fi: Kara do:**
 Tu COND quitter POT Kara ici
 « Si tu quittes cette (ville de) Kara » = « Si tu quittes notre Kara »

2.5. 1.3.2. La circonstance de lieu marquée par l'adverbe /la:ŋ/

Quand le lieu évoqué n'a pas besoin d'être précisé, /la:ŋ/ permet d'en donner une indication tout à fait vague.

- (85) **laàŋì i cé já bì jũⁿ níamá ké: bùgàbu**
 là tu aller IPF PD ils appeler IPF là MCPL Bougabou
 « Là où tu vas s'appelle (on appelle là-bas) Bougabou »

2.5. 1.4. La circonstance de lieu marquée par le démonstratif / níamá /

Les démonstratifs sont des déictiques qui servent à « "montrer", comme avec un geste d'indication, les êtres ou les objets impliqués dans le discours. Souvent, il s'agit simplement de noter que l'être ou l'objet dont on parle est connu parce qu'il en a déjà été question ou parce que, pour diverses raisons, il est présent à l'esprit du destinataire » (DUBOIS et al., 1994 : 134).

/nímá/ donne une indication de lieu, déjà mentionné. Aussi convient-il à la formulation de la moralité des contes.

- (86) **b-á:-wa:-l** **libá** **bí** **nímá**
 ils-POSS-fétiche-CL un être là
 PRON-POSS-FETICHE-CL INDEF VERBE DEM
 « Un de leurs fétiches se trouve là (en ce lieu) »

C'est une forme autonomisable ; elle peut figurer en début de phrase :

- (87) **nímá** **ńkð** **ù** **ńmári**
 IND-EMPH et il être sauvé PF
 PRON CONN PRON VERBE
 « C'est là qu'il « le chasseur » put se sauver »

Parfois, il faut la focalisation, pour attirer l'attention ; c'est ce qui se passe en général quand il s'agit de formuler la moralité d'un conte.

- (88) **nímá** **ń** **sáⁿjí** **díⁿjì** **úkúlò: gá:rì**
 IND-EMPH FOCS être aujourd'hui poule rester PF
 PRON FOCS VERBE HAB ADVT NOM VERBE
 « C'est là (par rapport à cette circonstance) que la poule est restée »

Il faut dire que le démonstratif "indéfini" est /nì/ « ça »; sa forme emphatique est /nímá/. Comme on le verra, cette forme est obtenue à partir de l'adjonction du morphème lié /-má/ à un pronom.

2.5.2 La fonction circonstancielle de temps

Il semble qu'on ne puisse pas construire un complément de temps avec une structure nominale ; nous examinerons l'expression de la temporalité dans la phrase complexe, étant donné que c'est dans le cadre de structures verbales que cela reste possible.

Ceci étant, la circonstance de temps est marquée par un certain nombre d'adverbes. :
 /jà:ⁿjá:ⁿ/, /dalibá/, /dínì/, /fú:lì/, /da:libð/, /kíjo:kì/, /kóⁿkwàⁿ/, /dò:dò:-já/, /í:da: káká/

Ces adverbes indiquent une circonstance de temps par rapport au procès. La circonstance porte notamment sur le présent, le passé et le futur ; toutes ces indications n'étant évidemment pas en rapport avec la valence d'un verbe.

2.5. 2.1 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /jà:ᵐjá:ᵐ/

Cet adverbe permet de renforcer une éventualité qu'on estime impossible.

(89) **ubɔ-a:-mɔᵐfàlì ká: kú:rí jà:ᵐjá:ᵐ**

chien-POSS-nez NEG sécher IPF jamais

« Le nez d'un chien ne se dessèche jamais »

2.5. 2.2 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /dò:dò:-já/

Il renvoie à un passé lointain ; dans son emploi, il est toujours suivi de la particule discursive /já/. Mais /dò:dò:-já/ se distingue de /jà:njá:n/ par le fait qu'il oppose ce passé lointain à un présent, qu'il soit exprimé ou non.

(90) **dò:dò:-já ḡwà: ǹn kpání buǹbì**
 autrefois-PD fétiches PLT devenir PF hommes
 ADVT NOM PLT VERBE HOMMES

« Autrefois, les fétiches devenaient des hommes »

Cet exemple signifie que de nos jours, ce n'est plus le cas : « les fétiches ne deviennent plus des humains ».

On peut dire que /jà:njá:n/ renvoie alors à un temps considéré comme absolu et /dò:dò:-já/ à un passé relatif. Dans ces conditions, /dò:dò:-já/ s'oppose à /kɔᵐkɔᵐnà/ « maintenant » présenté ci-dessous.

2.5. 2.3 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kɔᵐkɔᵐnà/

Il est réalisé /kɔᵐkɔᵐnə/ par certains locuteurs. Le procès est envisagé au moment même de l'énonciation ou à proximité de temps de celle-ci, vers « l'avant » ou vers « l'après » ; il correspond au « maintenant » de l'énonciation et peut être rendu par : « de nos jours ». C'est dans ces conditions qu'il s'oppose justement à /dò:dò:-já/. Cet adverbe est aussi ambivalent que l'adverbe français « tout à l'heure ». Il peut en effet désigner l'instant qui précède : il correspond à « il y a quelques instants ».

(91) **ù ǹn u-jɔ dáᵐ kɔᵐkɔᵐnà**
 il et il-ami venir PF tout à l'heure

« Il est venu avec son ami tout à l'heure »

Il peut aussi désigner l'instant qui vient ; dans ce cas, il signifie « dans un instant » :

- (92) **ù** **làáⁿ** **da:ⁿ** **kɔ^ɔkɔⁿnà**
 il AUX venir POT maintenant / tout à l'heure
 « Il va arriver tout à l'heure » (dans quelques instants)

Les spécificatifs temporels et les marques aspectuelles permettent de les distinguer.

N.B : Il semble que dans /kɔ^ɔkɔⁿnà/ on a affaire à deux morphèmes : /kɔ^ɔkɔⁿ/ « proche dans le temps » mais aussi « proche dans l'espace » ; l'indication de l'instant **ɔ** de l'énonciation serait marquée par /-na/ : /kɔ^ɔkɔⁿnà/ (tout proche dans le temps) et celle de l'espace par /-do:/ : /kɔ^ɔkɔⁿ-do:/ (tout proche dans l'espace).

D'autres adverbes présentent une analyse similaire : /kíta:fa:-kì/ (ce matin) et /kíjɔ:-kì/ (ce soir).

2.5. 2.4 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kíta:fa:-kì/ « ce matin »

Il indique que le procès se déroule le jour de l'énonciation et plus précisément dans la matinée même. L'indication du jour même est donnée par le morphème /-kì//.

- (93) **ù** **dáⁿ** **kíta:fa:-kì**
 il venir PF matin-ce
 « Il est venu ce matin (même) »

2.5. 2.5 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kíjɔ:-kì/

Quand le procès se déroule la soirée même, cela est marqué par le morphème de précision journalière.

- (94) **ù** **làáⁿ** **da:ⁿ** **kíjɔ:-kì**
 il AUX venir POT soir-ce
 « Il viendra ce soir (même) »

On peut dire que la langue konkomba dispose d'un morphème (adverbial) de précision journalière, d'un morphème d'expression de la proximité dans l'espace et d'un morphème d'expression de la proximité dans le temps.

2.5. 2.6 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /fúù/

Le procès est envisagé par rapport au jour qui précède ou par rapport au jour qui suit.

Par rapport au jour qui précède (hier).

Cet adverbe est souvent réalisé par apocope : /fu:/ ; il est en général suivi de la particule discursive /já/ qui indique la proximité par rapport au moment de la formulation du propos.

- (95) **i fu ku: ba fúù: já**
 tu TC⁸⁷ tuer PF quoi hier PD
 « Qu'as-tu tué hier ? »

- (96) **ù fu dáⁿ fúù: já**
 il TC venir PF hier PD
 « Il est venu hier »

Comme on peut le remarquer, l'indication du passé est aussi et surtout précisée par le morphème /fu/, préfixé au verbe et qui a été examiné au niveau de l'éloignement temporel.

Par rapport au jour qui suit (demain)

C'est l'aspect verbal qui permet de les distinguer : C'est l'imperfectif qui est requis ici.

- (97) **ù fu làáⁿ fu:-ní fúù**
 il TC AUX arriver-DIRL⁸⁸ demain
 « Il arrivera (demain) »

2.5. 2.7 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /dalìbá/

/dalìbá/ évoque un passé indéterminé ; il peut être rendu en français par « un jour ».

Aussi convient-il pour fixer le décor dans un conte.

- (98) **dalìbá uta:l lírì**
 un jour pluie tomber PF
 « Un jour, la pluie tomba »
- (99) **dalìbá ù curì kíkps⁹**
 un jour il aller PF chasse
 « Un jour il alla à la chasse »

Cet adverbe est à distinguer de / dá:lìbó / présenté ci-dessous.

⁸⁷ Où TC = temps circonscrit.

⁸⁸ DIRL = Particule marquant l'orientation du procès en direction du locuteur.

2.5. 2.8 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / dá:líbó /

Cet adverbe indique que le procès est envisagé le deuxième jour, par rapport au moment de l'énonciation. Il correspond à « après demain ».

- (100) ù làáⁿ fu:-ní dá:líbó
 il AUX arriver IPF-DIRL après demain
 « Il arrivera après demain »

2.5. 2.9 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / díⁿji /

Il indique que le procès se déroule vaguement aujourd'hui, le jour de l'énonciation, sans d'autre précision.

- (101) díⁿi m làáⁿ fú:lì
 aujourd'hui je AUX reposer POT
 « Aujourd'hui je me repose »

- (101) i làáⁿ ŋáⁿ ubór-a:-tu:-ní díⁿ-àáⁿ fúù ?
 tu AUX faire POT chef-POSS-travail-CL aujourd'hui-ALT demain ?
 « Feras-tu le travail du chef aujourd'hui ou demain ? »

Chez certains locuteurs, on entend /fuù/.

2.5. 2.10 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / í:da: káká /

Le procès est dit se répéter tous les jours. /káká/ est aussi réalisé / kókó /

- (102) bí cáà ŋkptⁿ nɛ lɔpⁿwe:lì í:da: kókó
 Ils aller IPF rivière dans natation jour tout
 « Tous les jours ils vont au marigot pour nager »

2.5. 3 La fonction circonstancielle de cause

Par rapport au morphème qui introduit ce type de rapport, TAKASSI (1996) parle plutôt de « justificatif » (TAKASSI, 1996 : 697), pour désigner ce « connectif (qui) introduit en P' (*la subordonnée*) une explication, une justification concernant le procès exprimé en P (*la principale*) ». Le rapport de causalité présente alors une relation d'explication dans

laquelle une principale introduit un fait que la subordonnée explique en en donnant les mobiles.

LEBIKAZA (1999 : 498), par rapport à la langue kabiyè, parle de « particules de subordination (qui) servent à introduire une subordonnée qui donne la raison de l'action/du procès exprimé(e) dans la proposition principale, qui la précède. L'ordre des propositions [*Principale*] [*subordonnée*] est fixe ». En konkomba, la circonstance de cause est introduite par /**ǹn bú já**/.

- (103) **w-àá** **làáⁿ** **gó:rì** **w-a:-tafàli-ŋ (...)**
 il-NEG AUX couper il-POSS-oreilles-CL
 PRON-NEG AUX VERBE PRON-POSS-NOM-CL

« Il ne va pas couper ses oreilles... »

- (104) **ǹⁿ bú já** **ŋ̀** **ŋaⁿju** **pá:::**
 Parce que elles être joli tellement
 « parce qu'elles sont très jolies »

- (105) **má** (ɪnjí ǹn bú já ŋkùm ká: (ó: mε
 Je-neg manger parce que faim neg prendre moi
 « je n'ai pas mangé parce que je n'ai pas faim »

2.5.4 Les « fonctions » périphériques : Les idéophones

C'est une catégorie d'adverbes qui sont propres à des constituants adjectivaux, qu'ils soient en fonction épithète d'un nom, ou en fonction d'attribution. Ils peuvent donc modifier les lexèmes qui constituent un prédicat attributif, plus généralement dans les conditions spécifiées dans la section de la partie consacrée à la morphologie : « De la notion d'adjectif en konkomba ». L'idéophone complémente alors ce prédicat. Ils peuvent être rattachés aux circonstancielles de manière. Ils peuvent compléter soit les prédicats attributifs dont le lexème ne peut pas, par ailleurs, être un adjectif en épithèse, soit les prédicats attributifs dont le lexème peut, par ailleurs, construire un syntagme épithétique, ce qui est le cas, notamment, des lexèmes qui désignent des couleurs.

2.5. 4.1 Les idéophones dans une structure verbale attributive.

De façon générale, certains de ces adverbes se combinent à un certain nombre de verbes, dans le but de renforcer le signifié du lexème verbal.

- (106) $\eta\grave{\text{i}}$ $\eta\text{anj}\text{u}$ $\text{p}\acute{\text{a}}\text{:}\text{:}\text{:}$
 elles être joli tellement
 pron verbe ideo
 « elles (les oreilles) sont très jolies »

Cet idéophone, par exemple, est compatible avec la plupart des verbes attributifs. Sur cette base, il renforce le signifié d'une structure verbale. On peut dire que / $\text{p}\acute{\text{a}}\text{:}$ / est un idéophone intensif par défaut. Il est compatible aussi avec des verbes événementiels (du type « Il marche beaucoup »).

- (107) $\text{n}\grave{\text{i}}$ $\text{b}\square\text{nj}\text{u}$ $\text{p}\acute{\text{a}}\text{:}$
 ça être noir très
 ind adjl ideo
 « C'est très noir »

- (108) $\text{s}\acute{\text{a}}\text{t}\acute{\text{u}}\text{:n}\grave{\text{a}}\text{m}\acute{\text{b}}\acute{\text{a}}$ $\text{w}\acute{\text{i}}\text{:r}\acute{\text{i}}$ $\text{p}\acute{\text{a}}\text{:}\text{:}\text{:}$
 Tecks être nombreux très
 NOM ADJL IDEO
 « Il y a trop de tecks »

2.5. 4.2 Les idéophones dans une structure attributive de couleurs.

Ils permettent aussi de renforcer des constructions adjectivales lorsqu'elles sont, par rapport à un constituant nominal donné, dans un rapport d'épithèse.

Ex : L'oiseau noir – très était en haut de l'arbre

Et comme l'expression des couleurs en konkomba se fait par le biais de constructions adjectivales, la langue dispose d'un certain nombre d'idéophones qui permettent soit d'intensifier une couleur particulière, soit de l'atténuer. Leur rôle est de renforcer en particulier les couleurs de base, à savoir le blanc, le noir, le rouge et le vert ; à chaque couleur correspond un idéophone spécifique ; d'autres idéophones permettent d'atténuer une couleur donnée. On peut donc dire, par rapport à une même couleur, que l'on a deux adverbes (donc deux idéophones) : l'un « intensif », l'autre, « atténuateur ».

2.5. 4.2. 1 *Les idéophones intensifs du konkomba*

La même valeur sémantique – celle de « l'intensité » – se trouve formulée différemment en fonction du constituant en relation attributive, par rapport à chacune des couleurs.

(109) **nì** **bðⁿju** **ç^ɲciⁿ**
 ça être noir très
 IND ADJL IDEO
 « C'est très noir (très sale) »

(110) **nì** **máⁿju** **ç^ɲciⁿ**
 ça être rouge très
 IND ADJL IDEO
 « C'est très rouge »

(111) **nì** **sò:ⁿ** **búlíbulí**
 ça être vert très
 IND ADJL IDEO
 « C'est très vert »

(112) **nì** **pû** **bóⁿjíbóⁿjí**
 IND ADJL IDEO
 ça être blanc très

La relation est donc la même entre tous ces idéophones.

2.5. 4.2. 2 *Les idéophones à fonction atténuative*

Ils ont aussi pour rôle de « dériver » des nuances de couleur à partir des couleurs fondamentales. Ces atténuatifs permettent de nuancer la couleur fondamentale dans un sens opposé à l'autre. Ici aussi à chaque couleur de base est associé un idéophone atténuatif particulier.

(113) **nì** **bðⁿju** **tì:::mì**
 ça être noir faible
 « C'est légèrement noir (= le crépuscule) »

(114) **nì** **máⁿju** **cè:::**

ça être rouge faible
 « Ce n'est pas très rouge »

(115) nì pñ pù:::
 ça être blanc faible
 « Ce n'est pas très blanc »

Le vert ne semble pas disposer de couleur dérivée.

De façon générale, les idéophones indiquent une manière d'être ; au plan morphologique, ce sont des formes qui connaissent un redoublement de lexèmes, ou, aux plans phonétique/phonologique, un allongement « à l'extrême » de la voyelle du radical ; « les syntagmes idéophoniques ont une position fixe. Ils apparaissent toujours en finale de la phrase » (PALI, 1999 : 50). C'est ainsi qu'ils représentent « les seuls signes de la langue qui ne répondent pas nécessairement à la forme canonique (...) Ils peuvent être prononcés à des hauteurs tonales hors de la normale, ou bien avec un allongement de la voyelle » (HOUIS, 1977 : 54).

CH.3. LA PHRASE COMPLEXE

Alors que la phrase simple se caractérise par des relations autour du prédicat, la phrase complexe articule de façon dissymétrique plusieurs prédicats (d'où les notions de principale et de subordonnée héritées de la tradition grammaticale).

La notion de phrase complexe est quelque peu problématique. Elle est traditionnellement comprise comme une phrase qui comporte plusieurs propositions, une principale et une ou des subordonnée(s) ; la relation entre les deux est marquée par des conjonctions dites de subordination.

La tradition « tend à réduire l'analyse de la phrase complexe à l'établissement de l'inventaire des "conjonctions" qui "servent à relier "les propositions", sans expliquer réellement pourquoi certaines sont dites "de subordination", et d'autres, "de coordination" (...) alors que l'essentiel dans le cas d'une subordination, ce qui est en cause, c'est qu'« une structure phrastique joue par rapport à une autre le rôle d'un constituant » (CREISSELS, 2006b : 189).

Sur cette base, la subordonnée dite complétive, par exemple, devrait être traitée comme un constituant qui a pour fonction complément d'objet d'un verbe bivalent, un verbe qui admet une fonction objectale.

La phrase complexe implique

« des relations d'interdépendance entre les unités phrastiques que la phrase complexe intègre. La construction par subordination constitue le cas limite où on a une relation de dépendance à sens unique, tandis que l'absence de subordination peut a priori recouvrir toutes sortes de relations d'interdépendance entre unités phrastiques, et il n'est pas sûr qu'on puisse ramener à un nombre limité de types les constructions phrastiques complexes ne relevant pas de la subordination » (CREISSELS, 2006b : 189).

La subordination entre propositions suppose une certaine hiérarchie

« entre une structure phrastique matrice, dite traditionnellement principale, qui présente des possibilités de modulation énonciative (assertion/interrogation/injonction) équivalentes à celles d'une phrase simple indépendante, et une structure phrastique subordonnée, dont les possibilités de modulation énonciatives sont bloquées, et qui présente d'une manière ou d'une autre

des comportements qui l'assimilent à un constituant de la structure phrastique matrice » (CREISSELS, 2006b : 189-190).

On comprend dès lors que la notion de phrase complexe recoupe celle de phrase simple : toutes deux comprennent à la base ce que Benveniste appelle « propositions assertives, interrogatives et impératives, distinguées par des traits spécifiques de syntaxe et de grammaire, tout en reposant identiquement sur la prédication » (BENVENISTE, 1966b :130).

Les propositions subordonnées jouent alors, de ce fait, le rôle de constituants de structures prédicatives. Dans une phrase complexe, c'est « une des deux unités phrastiques impliquées (en l'occurrence la matrice) qui est susceptible de varier dans sa valeur énonciative » (CREISSELS, 2006b : 190).

Toutefois, les notions de hiérarchie ou de dépendance ne doivent pas masquer le fait qu'il s'agit toujours d'une interrelation syntaxique où l'élément dit « principal », ou « matrice » est contraint, en corrélation avec l'élément dit « subordonné ». Les grammairiens scolaires le savaient bien : la « principale » implique toujours la « subordonnée », sinon ce serait une « indépendante », tout autant que la subordonnée n'existerait pas dans la proposition principale. Par exemple, la subordonnée interrogative indirecte du genre « ... si tu viendras » suppose impérativement un verbe antécédent pris dans un ensemble restreint de verbes, tels que « demander ».

3.1. Les notions de syndèse et d'asyndète

Dans *Afrique et langage* (HOUIS, 1977), l'auteur définit une séquence de propositions comme « un énoncé complexe réductible lui-même à certains types de structures syntagmatiques » (HOUIS, 1977 :59). Les notions de syndèse et d'asyndète sont utilisées pour caractériser les relations entre propositions :

« En asyndète, aucune des propositions n'est marquée par un morphème propre à la séquence comme telle. Il y a succession pure et simple des propositions. Dans la mesure où une dépendance opère entre elles, elle se situe au plan des implications sémantiques qui résultent des constituants en présence, ou du statut grammatical de l'un des constituants. L'asyndète est par définition l'absence de syndèse. Lorsqu'il y a syndèse, il apparaît un morphème qui marque le fait qu'une proposition est associée à une autre dans une relation de dépendance grammaticale (...) Tout morphème dont le

statut est de caractériser un syntagme tel qu'une proposition entre en dépendance d'une autre est par définition un morphème de syndèse » (HOUIS, 1977 : 59-60).

Denis Creissels et Nguessan Kouadio, dans l'étude de la langue baoulé, utilisent, quant à eux, la notion de parataxe pour rendre compte de la relation implicite qui unit des propositions « sans qu'aucun morphème ne vienne préciser la nature du lien logique qui les unit » (CREISSELS et KOUADIO, 1977 : 492), et celle d'hypotaxe pour rendre compte des particules de liaison qui établissent un lien explicite entre propositions. Il s'ensuit que la notion de parataxe recoupe celle d'asyndète ; les deux renvoient à la notion traditionnelle de « juxtaposition », que Takassi (page 693) appelle « forme d'annexion » (TAKASSI, 1996 : 693), terminologie inspirée de Alain Delplanque (1986). Quant aux particules de liaison, ce sont les morphèmes de syndèse (Houis) et les morphèmes de connexion (Takassi).

Pour notre part, nous utilisons les notions de syndèse et d'asyndète, celle d'annexion ne nous semble pas rendre compte d'une « absence », « l'absence de conjonction ne signifie pas absence de relation » (URSULA, 1990 : 484) ; d'autre part, la notion de particule de liaison met plus l'accent sur le morphème marqueur de la relation que sur l'existence d'une relation et/ou la relation elle-même. La notion de « connecteur » sera utilisée pour désigner les relateurs, « ces morphèmes qui servent à expliciter l'existence d'une relation entre deux segments consécutifs du même discours ou du même dialogue » (BERRENDONNER 1983 :215).

Les morphèmes (explicites) de syndèse ne sont que des outils qui permettent de rendre compte, « physiquement », de la ou des relation(s) qui s'établissent entre constituants / unités coprésents dans une phrase. Cela dit, ces morphèmes, véritables outils, sont moins importants que les relations qu'ils marquent ; et comme il s'agit moins de repérer des morphèmes que de repérer les relations entre unités phrastiques, l'accent sera mis ici moins sur les marques que sur les relations elles-mêmes. Aux notions de « morphèmes coordinatifs, complétifs, comparatifs, et justificatifs » (TAKASSI, 1996), nous préférons celles de relations syntaxiques diverses mais qui sont marquées par des morphèmes. Nous distinguons la syndèse par coordination, la syndèse par subordination, et l'asyndète.

3.2. Quelques problèmes soulevés par la notion de coordination

La tradition grammaticale considère la coordination comme un processus grammatical qui consiste à lier entre eux des mots (nom + nom ; verbe + verbe ; adverbe + adverbe, etc.) ou des phrases de même nature et de même fonction. Ce type de relation est considéré comme étant marqué par des mots invariables, appelés conjonctions de coordination. La coordination, dans une telle perspective, est souvent entendue au sens d'une « addition », avant tout, entre mots (et aussi entre phrases) ; et elle est marquée dans les deux cas en français par la conjonction « et ».

Une telle approche pourrait dans une certaine mesure « s'expliquer » par rapport à la langue française où la conjonction /et/ peut « relier » aussi bien des constituants nominaux que des prédicats (verbaux notamment) qui organisent les propositions au sein des structures phrastiques. Cependant,

« en dehors des langues d'Europe, les mots qui apparaissent en première approximation comme des équivalents des traditionnels conjonctions de coordination ont généralement une distribution beaucoup plus limitée » (CREISSELS, 2006a : 23).

Ainsi, on peut observer dans beaucoup de langues que la coordination entre constituants et celle entre propositions sont marquées par des morphèmes distincts. Normalement, cette notion pourrait être justifiée quand elle se rapporte à des constituants mais ne pas l'être par rapport aux relations entre propositions.

Autre problème, soulevé par Denis Creissels :

« Il serait cohérent de réserver le terme de coordination à ces constructions (pour lesquelles le français utilise et), ce qui ne ferait d'ailleurs qu'enregistrer le fait que, lorsque les linguistes parlent de coordination sans autre précision, souvent ils n'ont manifestement à l'esprit que la coordination par et » (CREISSELS, 2006b :201).

C'est dans ce sens restreint qu'est pris le mot « coordination » dans le présent travail.

3.2.1. Coordination (syndèse) versus enchaînement de phrases (asyndèse)

Les phrases (ou mieux les propositions) coordonnées « manifestent dans leurs possibilités de modulation énonciative un degré semblable de liberté ou de blocage, et aucune des deux ne manifeste de comportement qui permette de l'assimiler à un constituant de l'autre » (CREISSELS, 2006b : 190).

La langue konkomba distingue trois marques grammaticales qui assurent l'enchaînement des propos : /ŋ́/, /ŋ́kà/ et /kà/. Il faut maintenant examiner s'il s'agit de coordination syntaxique, ou d'un enchaînement discursif interphrastique.

Et comme les propositions sont en général basées sur un prédicat verbal, il faut comprendre que la coordination, si elle se manifeste, opère en réalité entre verbes, d'un point de vue grammatical : en effet, la suppression des compléments de verbes dans les propositions, ne change rien à la coordination.

Dans ce qui suit, nous laisserons de côté la coordination entre noms ou entre pronoms, puis nous étudierons la coordination entre verbes ; et plus généralement, les enchaînements de phrases.

3.2.2. La relation de coordination marquée par /ŋ́/

Le connecteur /ŋ́/ est spécialisé dans la coordination entre verbes au sein des phrases ; il n'apparaît que dans un contexte verbal.

- (116) **càkúní** **màlu** **bíjàáb/** **ŋ́** **kì** **gbì'jì** **m̀bu: ...**
 Chat accoucher PF enfants/ et RS creuser PF trou...
 « le chat donna des petits/ ...et creusa un trou...
ŋ́ **kì** **d̀** **bíjàáb/** **ŋ́** **ku** **du** **ŋ́á**
 et RS prendre PF petits/ et RS prendre PF mettre PF
 ...et prit les petits/ ...et les y mit. »
 « Le chat donna des petits, creusa un trou et les y mit ».

/ŋ́/ coordonne des phrases simples ; on peut parler, avec Suzanne Allaire, de « complémentarité sérielle, impliquant l'ouverture du schéma sur la récurrence à l'infini de son terme initial » (ALLAIRE, 1982 : 36). Le morphème de rappel du sujet /kì/ suit le marqueur de coordination ; et le sujet est donc rappelé dans tous les cas : sur cette base,

« la coordination est ainsi définissable comme une intégration sérielle, car elle porte sur l'ensemble, a priori illimité, des constituants ainsi solidairement rapportés les uns aux autres » (URIEN, 1982 : 50), où « il n' y a pas de limite au nombre de constituants du même type qui peuvent être coordonnés » (RUWET, 1967).

Contrairement à ce qui est observable en français – Suzanne Allaire (1982) – où le préfixe personnel du verbe peut être effacé, et en breton – Jean-Yves Urien (1982) –, il ne peut y avoir d'effacement total du morphème en konkomba : les différentes propositions sont appelées à se déployer.

3.2.3. La relation interphrastique marquée par /ŋkà/

Les relations entre propositions, de façon générale, sont marquées par le connecteur /ŋkà/, souvent placé en début de proposition. Il marque une addition qu'on pourrait qualifier de neutre. Ce morphème ressemble, à première vue, à un connecteur « vide », qui aurait purement une fonction stylistique dans la langue. Mais son fonctionnement syntaxique est tout à fait particulier.

(117) **càkúní bómì tímó:ri nε ḡ ku tì jó:-nε tíji:ri**
 chat partir PF brousse dans et RS PROS prendre-DIR PF nourriture

« Le chat partit dans la brousse et chercha de la nourriture... »

ù ja: la: fú:-nì já...
 il COND TPS IND arriver PDL⁸⁹ PD...

« (pour que) quand il sera de retour... »

(où TPS IND désigne le temps indiqué et LIEU IND le lieu indiqué)

ŋkà wù ḡ gáàⁿ ḡḡⁿ...
 alors⁹⁰ il MPOT entonner POT chanson...

« alors il entonnera une chanson »

ŋkà ltakpal ḡ cú: ju:ri...
 alors pierre MPOT prendre POT ôter...

« alors la pierre se soulèvera »

ŋkà wù ḡ kó mbu: nε
 alors il MPOT entrer POT trou dans

« alors (pour qu')il entre dans le trou »

kí dɪ ŋa w-à:-bíja:b
 MP⁹¹ prendre POT mettre POT lui-POSS-petits
 MP VERBE VERBE PRON-POSS-NOM

« pour donner (la nourriture) à ses petits »

« Le chat partit dans la brousse pour chercher la nourriture ; à son retour, il entonnera le chant (indiqué) pour que la pierre se soulève, qu'il entre dans le trou pour donner la nourriture à ses petits »

⁸⁹ Particule marquant l'orientation du procès en direction de locuteur.

⁹⁰ « Alors » ou « et puis »

⁹¹ Où MP = marque du potentiel.

Dans un récit, il est très fréquent d'entendre /**ŋkà**/ en début de phrase. Dans ces conditions, elle rend compte d'une hésitation en cas de doute par exemple. Cela s'observe notamment après l'adverbe /**dalìbá**/. Il ne s'agit donc pas là de coordination.

(118) **dalìbá ŋkà bì bée**

Un jour alors ils savoir PF

« Un jour ils surent »

(119) **dalìbá ŋkà nà:cíⁿ pó:jí wè**

Un jour alors hyène guetter PF lui

« Un jour, l'hyène le guetta »

Dans cette position, /**ŋkà**/ semble servir d'appui en cas d'hésitation.

Ce caractère amovible, lié surtout au fait que ce morphème est autonomisable, fait qu'il peut être omis, sans que le discours en soit affecté. Il s'agit en réalité d'un connecteur sémantique entre propos, et non pas d'une conjonction syntaxique, au sens propre du terme.

/**ŋkà**/ est parfois prononcé /**ŋkò**/, quand le son qui le suit est un son vocalique arrondi, en l'occurrence /u/.

(120) **ù bí tò:ⁿdε u-pu**

il être en train dire IPF il-femme

« Il livrait (ses secrets) à sa femme »

ŋkò u-na té:ⁿ ú-bɔ

alors il-mère crier PF il-sur

« Alors sa mère cria sur lui »

Alors que la forme /**ŋkà**/ est généralement suivie du sujet, un nom ou un pronom, et qu'elle précède le verbe, /**ŋ**/ doit être séparé du verbe par un morphème de rappel, un anaphorique, et exclut un sujet personnel. Ainsi, /**ŋ**/ est un coordonnant de verbes. On a donc affaire à deux fonctionnements distincts : un connecteur interphrastique /**ŋkà**/, et une conjonction de coordination syntaxique /**ŋ**/.

3.2.4. La relation de coordination marquée par /**kà**/

L'autre connecteur est /**kà**/, utilisé dans le même contexte que /**ŋkà**/, mais dont l'emploi, un peu limité, est beaucoup plus complexe. Ce morphème - en général suivi d'un pronom, en l'occurrence /**nì**/ (pronom indéfini) ou /**bì**/ « ils » (quand il exprime un indéfini = « on ») - allie bien d'autres valeurs. /**kà**/ apparaît en début de deuxième proposition et marque

une conséquence logique, consécutive à une cause déterminée ; sa valeur sémantique se situe entre "et" et "alors".

- (121) **càkúní ga: ñléⁿ kà nì ñmíⁿjí**
 Chat entonner PF chanson et ça être calme
 « le chat entonna la chanson et tout fut calme »

- (122) **ukpaeⁿ nàⁿ kpa ubə ùbá kà bì jíⁿ**
 Chasseur PLT avoir chien un et ils appeler PF
 « le chasseur avait un chien qu'on appelait... »

ké: b-àá-dó:r-íkó
 MCPL ils-NEG-finir IPF-tout
 « On ne dit pas tout ».

« *Le chasseur avait un chien du nom de "on ne dit pas tout"* » (nom proverbial).

En guise de synthèse :

Faut-il voir là un ou plusieurs morphèmes ? L'ambiguïté paraît se manifester à l'initiale de phrases. Ce fait est d'autant plus important que le début d'une seconde proposition commence rarement par un morphème autre que l'une des formes précitées, à savoir /kà/, /ñkà/, /ñ/. On pourrait toutefois retenir que leur distribution n'est pas du tout la même : alors que /ñkà/ est en général suivi d'un nom ou d'un pronom, /kà/ de son côté n'accepte après lui qu'un pronom, alors que /ñ/ exige dans son contexte subséquent le morphème de RS /ku/, tantôt réalisé avec un ton haut, tantôt un ton bas, en relation avec le ton du radical verbal qui suit. Les environnements de chacun de ces tons ne sont pas facilement identifiables. Autre chose : la forme /ñkà/ se décomposerait-elle en /ñ/ d'une part et /kà/ de l'autre ? Le préfixe /ñ/ lèverait-il la restriction /kà/ + pronom ?

On pourrait toutefois distinguer deux catégories de morphèmes qui marquent la relation de coordination : d'une part un connecteur interphrastique /ñkà/, et d'autre part des conjonctions de coordination verbale : /ñ/ et /kà/ ; Quant à /nì/, il coordonne des noms ou des pronoms (entre eux) et permet d'obtenir un syntagme nominal de type (N₁ + N₂ + ... + N_n), donc de dédoubler un actant donné, dans la perspective de Tesnière.

3.3. La syndèse par subordination

Voyons à présent ce qui distingue la coordination syntaxique de la subordination.

« Alors que la coordination relie une série indéfinie de constituants, la subordination ne peut relier, généralement, que deux constituants, et rarement davantage selon un schéma strictement défini » (URIEN, 1999 : 82),

dans un rapport d'interrelation. C'est restreindre la subordination que limiter cette notion aux rapports entre une principale et une subordonnée ; en effet coordination et subordination

« s'appliquent à toutes formes de contextes : il peut y avoir subordination entre deux noms (complément de nom), un nom et un adjectif épithète, un nom et un verbe (sujet, complément d'objet direct, relative), et deux verbes (complétives, circonstancielles). La subordination, qui est un fait d'interrelation et de dissymétrie, recouvre toutes les formes de "compléments" (ou plus exactement toutes les façons qu'ont les mots de se compléter mutuellement) » (URIEN, 1999 : 82).

C'est dans cette perspective que sera analysée la subordination dans le cadre du présent travail. Nous ne manquerons toutefois pas de signaler, à l'envi, certains points saillants de l'analyse classique.

Comme la notion de dissymétrie (ou de « hiérarchie ») est celle qui caractérise la subordination, nous présenterons les diverses relations dissymétriques observables en konkomba.

3.3.1. La relation de subordination complétive

Elle est à la base de la proposition appelée subordonnée complétive. Les subordonnées complétives sont souvent considérées comme ayant pour fonction *complément d'objet direct du verbe de la principale* qui, sans la complétive, serait incomplète. Plus précisément, « les complétives forment avec un mot de la phrase principale (un verbe notamment) une construction dans laquelle la subordonnée "complète" le mot avec lequel elle se combine, c'est-à-dire sature une valence de ce mot comme pourrait le faire un complément ayant la forme d'un constituant nominal » (CREISSELS, 2006b : 192-193). Nous nous intéressons ici uniquement à la relation entre deux constituants à noyau verbal : le verbe principal, et un constituant verbal complétif, lequel implique une relation subjectale : Nom (ou Pronom) + Verbe ; cette seconde relation prédicative vient saturer la valence « objectale » d'un verbe principal.

La relation complétive entre deux structures verbales, V1 (de la principale) et V2 (de la complétive), repose sur trois contraintes, parfois sur quatre. Dans tous les cas, s'impose (1) une restriction de l'inventaire des radicaux du verbe principal. La relation complétive n'est possible que pour un sous-ensemble de verbes. Cette relation impose aussi (2) le morphème de connexion (la conjonction) /ké:/⁹² devant le constituant complétif. Enfin, (3) la disposition est fixe : la principale précède toujours la subordonnée. (4) Certains verbes principaux imposent une restriction modale au verbe subordonné. Voyons plus précisément ces contraintes.

En konkomba, les complétives apparaissent après un nombre délimité de verbes, qu'on peut encore scinder en deux, en fonction des contraintes qu'ils exercent sur le verbe subordonné (V2), en ce qui concerne le choix du mode de ce verbe : "mode" aspectuel d'une part et "mode" potentiel d'autre part :

3.3.1.1. Les complétives à aspect libre.

Dans cette construction, le verbe subordonné peut sélectionner l'un ou l'autre des aspects (perfectif et imperfectif) du verbe subordonné, dans les conditions définies au niveau de la morphologie verbale, et selon le choix sémantique du locuteur. Les verbes aptes à occuper la position (V1) dans ces conditions sont les suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

(123)	kû	« répondre »		ǰǰⁿ	« appeler »
	sǰⁿ	« convenir »		súní	« oublier »
	tò:	« dire, au sens de raconter »		tì	« dire, au sens d'affirmer »

(À l'exclusion de tout verbe monovalent, tel que /doòⁿ/ « se coucher », etc.).

(124)	úkúlò:	súnì	<i>/* doòn</i>	ké:	ucàkpe:	túⁿǰí	wè
	poule	oublier PF	<i>/*se coucher PF /</i>	que	perdrix	envoyer PF	elle
	SUJET	V BIVAL.1	<i>/* V MONOV.1 /</i>	MCPL ⁹³	SUJET	V2	PRON
	« La poule a oublié /*s' est couchée / que la perdrix l'a envoyée »						

Dans cet exemple, le verbe est au perfectif.

⁹² Que nous appelons morphème complétif ; par rapport au ncám, Cox parle de particule de citation.

⁹³ Où MCPL = morphème complétif.

3.3.1.2. Les complétives à verbe V2 au potentiel

Dans cette construction, le verbe subordonné est au potentiel ; il ne peut pas être à un "mode" aspectuel. Le potentiel est requis en V2 avec des verbes principaux tels que :

(125) **bàⁿji** « vouloir, demander »

là « vouloir, désirer »

Principale **Subordonnée complétive = OBJET**

(126) **tu** **bàⁿji** **ké:** **tí** **kókó** **ń** **daⁿji**
 nous vouloir IPF MCPL nous tous MPOT venir POT
 SUJET PRED 1/ MCPL PRON ADV MPOT VERBE
 « Nous voulons tous venir »

(127) **ubwáru** **ká:** **là** **ké:** **bì** **ń** **kpó**
 chef NEG vouloir MCPL ils MPOT mourir POT
 SUJET NEG V1/ MCPL PRON MPOT V2
 « Le chef ne veut pas qu'ils meurent »

Dans toutes ces formes de complétives, V2 est introduit par le morphème que nous appelons morphème complétif : /ké:/. Toutefois, ce n'est pas le conjonctif, c'est-à-dire le morphème complétif qui, à lui seul, fait la subordination ; il en est le marqueur dans la seconde structure verbale, celle qui est dite « subordonnée ». En outre, la disposition relative obligatoire des deux constituants de la relation (V1 bivalent + Conj-V2), à l'exclusion de l'inverse, est aussi une marque syntaxique de corrélation.

Le point principal est que la complétive développe avant tout un actant (objet 1) du verbe de la principale dont il sature la valence. Ainsi, le verbe /bàⁿji/ « vouloir » peut être construit avec une complétive comme avec un objet 1 nominal, ce verbe ne faisant que prévaloir la même potentialité réactionnelle dans les deux cas. La position objectale d'un même verbe peut donc être occupée, d'une part, par une subordonnée complétive qu'introduit le subordonnant /ké:/, et d'autre part par un autre nominal.

Ainsi /bàⁿji/ se construit avec un objet nominal :

(128) **ukpáεⁿ** **bàⁿji** **unì^mpo** **ja:ⁿ**
 Chasseur vouloir IPF femme belle
 SUJET PRED OBJET
 « Le chasseur cherche une belle femme »

Il apparaît que la complétive est un constituant d'un verbe bivalent, mais ceci exclut un ensemble de verbes bivalents qui n'admettent que des objets nominaux.

Ainsi, quand la position objectale doit être occupée par une structure prédicative verbale, la fonction "objet 1" (exigée par la valence des verbes en question) cesse d'être occupée par un nom ; la structure prédicative verbale, qui vient saturer la valence, est alors introduite par le connecteur /ke:/. Par conséquent, une subordonnée complétive joue (dans une certaine mesure), par rapport au verbe principal, la fonction de complément d'objet. La complétive apparaît dès lors, au niveau discursif, comme cette latitude offerte par une langue de permettre une prédication (et pas seulement la sélection lexicale d'un choix d'informations), après un verbe bivalent, en saturant la valence des verbes qui permettent d'être complétés par un autre verbe, et pas seulement par un nom. Cela révèle que « les mécanismes syntaxiques, les modèles de syntagmes, sont les mêmes, qu'on les observe dans des "phrases simples" ou dans des "phrases complexes" » (URIEN, 1999 : 78). C'est la réaction verbale qui se manifeste dans les deux cas.

3.3.2. La relation de subordination relative

On sait que le français (et beaucoup d'autres langues d'Europe) présente une variété de « propositions relatives », c'est-à-dire de SN où une structure verbale est subordonnée à un nom en fonction de subordonnant. La division généralement admise distingue les relatives « déterminatives », « restrictives », celles qui délimitent, par une propriété énoncée dans la subordonnée, un sous-ensemble des entités désignées par le nom antécédent (Ex : « Le lion attrapa la gazelle qui était à sa portée »), et les relatives « explicatives », « prédicatives », « appositives », qui articulent une prédication de second plan (le verbe de la subordonnée relative) à la prédication principale (Ex. « Le lapin coupa ses oreilles, qui étaient trop longues »). Denis Greissels fait remarquer que « l'emploi des relatives autrement que comme modificateurs restrictifs n'existe pas dans toutes les langues, et peut être considéré comme un phénomène secondaire » (CREISSELS, 2006b : 205). De fait, la relation de subordination relative en Konkomba ne peut avoir qu'une signification restrictive. C'est-à-dire, comme l'explique Denis Creissels, qu'elles se distinguent des autres subordonnées en ce que :

elles « ne signifient pas des contenus propositionnels (c'est-à-dire la représentation d'états possibles du monde), mais des propriétés (la caractéristique d'une propriété étant de permettre de diviser un ensemble d'entités en deux sous-ensembles, celui des entités qui possèdent la propriété en question et celui des entités qui ne la possèdent pas) » (CREISSELS, 2006b : 192).

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

En konkomba, les morphèmes qui marquent une subordination relative sont obtenus à partir des préfixes de classes, dont nous présenterons le tableau dans la partie consacrée aux pronoms relatifs.

La relativisation peut porter sur un nom qui remplit toute fonction par rapport au verbe principal ; la relation sujet par exemple :

- (129) **i-pe:lí** **jìⁿ** **gó:rì** **j-á:-táfàlì-ŋ** **já** **ko:jì** **ŋì**
 CL-animaux qui couper PF ils-POSS-oreilles-CL PD vendre PF elles
 SUJET REL PRED OBJET PD PRED OBJET
 « Les animaux sauvages qui ont coupé leurs oreilles les ont vendues »

Elle peut aussi porter sur l'objet du verbe principal.

- (130) **m-á:** **káⁿjí** **usapwàaⁿ** **wùⁿ** **sáⁿjí** **unìⁿkpílu** **já**
 je-NEG voir jeune fille qui être vieux PD
 SUJET VERBE OBJET REL VERBE NOM PD
 « Je n'ai pas vu la doyenne des filles »

En konkomba, le pronom relatif peut occuper n'importe quelle fonction par rapport au verbe subordonné dans la proposition relative ; cela n'affecte pas sa structure morphologique. Ainsi, qu'il soit sujet, objet 1, objet 2, ou autre, la fonction est déduite de la valence du verbe, de la présence ou non d'autres relations dans la proposition, et non d'une marque formelle au niveau du relatif. Un pronom relatif donné a une seule forme (ou deux si l'on considère l'opposition de nombre), obtenue à partir du préfixe de classe et qui à elle seule vaut pour toutes les fonctions possibles, en s'appuyant sur la valence verbale qui restreint l'interprétation sémantique.

On observe dans ces exemples qu'en Konkomba, comme dans beaucoup de langues, le pronom relatif associe un marqueur anaphorique, qui renvoie à l'antécédent nominal dont il répète la classe : /jì/, /wù/ et un marqueur « conjonctif », /n/ qui signale que le verbe qu'il introduit a le statut de subordonné dans la relation syntaxique avec l'antécédent.

Ce sont les relatives de ce type que l'on appelle « "relatives déterminatives" ; elles n'impliquent pas de jugement prédicatif (...) On devrait donc parler, strictement, non pas de "propositions relatives" mais de "syntagmes relatifs" pour les définir grammaticalement » (URIEN, 1999 : 76).

En konkomba, un énoncé de type « explicatif », tel que (Ex. « Le lapin coupa ses oreilles, qui étaient trop longues »), où la prédication secondaire qui complète le nom apporte une justification à la prédication principale, serait formulée par une autre structure.

(131) **sándé ká: nàⁿ gî w-a:-tafàlì fPfóⁿɲì**

Lièvre NEG PLT couper PF il-POSS-oreilles long-CL

« Le lièvre n'avait pas coupé ses longues oreilles (ses oreilles qui sont longues) »

Sous cet angle, la relative sert « à distinguer un sous-ensemble dans l'ensemble ; elle ne prédique pas, elle qualifie, elle caractérise. Elle correspond exactement à un adjectif épithète » (URIEN, 1999 : 76). En Konkomba, on peut aussi rapprocher la relative de cette autre forme de détermination qu'est la composition nominale, où un second nom complément est en relation directe épithétique avec un nom complété (cf. infra § 4.1.1). Ainsi, l'exemple précédent (130) peut être paraphrasé par une structure nominale composée :

(132) **m-á: káⁿjí usapwàⁿ-nìⁿkpílt**

je-NEG voir PF nom composé

SUJET VERBE OBJET

« Je n'ai pas vu la doyenne des filles »

Cette structure nominale épithétique apparaît d'ailleurs dans le même récit :

(133) **usap^wàⁿ-nìⁿkpílt kílí lí-làⁿ-ga:l**

jeune fille-vieux commencer PF le fait de chanter

NOM VERBE NOM

« La fille doyenne commença (le fait de chanter) à chanter »

Ainsi, dans la structure dite relative, le groupe nominal sujet du verbe de la relative se trouve remplacé dans cette proposition par le pronom dit relatif ; un autre morphème apparaît en fin de proposition subordonnée : /já/. Nous dirons que, dans une relative déterminative, le groupe nominal sujet (qui peut en même temps fonctionner, par exemple, comme objet du membre subordonnant – exemple 130-) est toujours un syntagme nominal sans nom (un pronom simple), mais que la relation est marquée de deux façons : au pronom substitutif correspondant s'adjoint le morphème /-n/ (qui est réalisé par nasalisation) d'une part, et puis la finale de la relative déterminative est marquée par le morphème /já/ que nous appelons particule discursive. Ce morphème /já/ correspond à la marque de subordination /-ee/ identifiée en ncàm (COX, 1998 : 287). Cette forme n'apparaît en effet que dans le discours qu'elle contribue à faire progresser. Elle ne se rattache pas au morphème relatif /-n/ ; en effet,

des manipulations font apparaître que, si ce morphème relatif n'apparaît qu'avec la particule discursive, celle-ci de son côté peut apparaître sans le relatif. On peut en conclure qu'elle est autonomisable. Voir exemples (146) et (147). Ainsi fonctionnent les syntagmes relatifs en konkomba, et ceci par rapport à l'ensemble des pronoms simples de cette langue.

Nous renvoyons l'étude des morphèmes relatifs à la section sur le pronom, en particulier à la partie consacrée aux pronoms relatifs.

3.3.3. La relation de subordination temporelle

Elle part d'un fait réel ou considéré comme tel ; ce fait est exprimé dans le premier membre de phrase subordonné. Par rapport à ce fait, on envisage d'autres séquences à venir qui découlent du fait antécédent. Ce type de dépendance est bloqué dans le premier membre de phrase où la marque apparaît : il s'agit d'un relateur discontinu : /nɪ̃...jǎ/ ; le premier /nɪ̃/ apparaît entre le sujet et le verbe du premier membre de phrase ; le second /jǎ/ en fin de la même proposition. Ce relateur est caractéristique d'une phrase complexe. Ce dernier se distingue de la particule discursive mentionnée dans l'exemple (130), qui est apte à fonctionner seule. Le verbe est au perfectif, étant donné que le procès s'est déjà déroulé.

Voyons comment se construit cette relation :

Énoncés successifs de faits réels :

- (134) **bì** **dóò**
ils finir PF
« Ils ont fini »
- (135) **i** **fúù** **Bougabou**
tu arriver PF Bougabou
« Tu es arrivé à Bougabou »

Relation de subordination temporelle :

Elle est reconnaissable au morphème discontinu (en souligné).

- (136) **bì** **nɪ̃** **dóò** **jǎ** **ɲkà** **sáⁿdé** **dòòⁿ (...)**
ils LOCTD⁹⁴ finir PF LOCTD alors lièvre venir IPF
PRON LOCTD VERBE LOCTD COORD NOM VERBE
« Après qu'ils eurent fini, le lièvre venait (...)

⁹⁴ Où LOCTD = locution temporelle discontinue

kí láá sɔ ɲɲím kíjé:ri

MP AUX voler POT eau nuit

ACT AUX VERBE NOM NOM

« la nuit voler l'eau »

(137) **i níⁿ fúù Bougabou já**

tu LOCTD arriver PF Bougabou PD

PRON LOCTD VERBE NOM LOCTD

« (Une fois) arrivé à Bougabou »

í pá:rì ɲɲáⁿ-gèⁿ-a:-dì^mpu:lì

tu INJ virer POT main gauche-POSS-côté

PRON VERBE COMPL

« Vire du côté gauche »

Ainsi, à une phrase simple, se substitue une phrase complexe, dont la seconde partie donne une indication par rapport à la première. C'est une construction typique du récit. Elle permet de rendre compte d'une série d'événements dans leur chronologie.

Ce relateur est parfois utilisé avec un verbe au potentiel, dans certains cas : ainsi dans un emploi que nous pouvons qualifier de figement. Il s'agit de la forme /kí wá:rì kà/ « avant que ».

(138) **kí wá:rì kà bì níⁿ t́nì kínácu:ⁿ já...**

Avant que ils MPOT LOCTD commencer POT danse LOCTD

LOC PRON MPOT LOCTD verbe nom LOCTD

« avant qu'on ne danse Kinatching... »

3.3.4. La relation de subordination conditionnelle.

Cette autre forme de subordination exprime l'hypothèse. Ce type établit une relation réciproque entre propositions à l'intérieur d'une phrase. Comme la proposition a pour noyau un verbe, on pourrait dire que la « réciprocity » de la relation réside entre verbes. Le morphème de condition /ja:/ marque la relation entre les deux parties de la phrase ; la construction comporte, comme dans les autres cas examinés, un verbe subordonnant

(principal) et un verbe subordonné. Ce morphème suit immédiatement le nom ou le pronom « sujet », qui débute la proposition subordonnée. Il n'est pas à confondre à /já/ qui, lui, indique qu'une proposition donnée se trouve dans un rapport de subordination.

Le morphème de condition suit un nom :

- (139) **ubɔ-wá:ri ja: jú ùbá uda:ⁿ lá:n ŋmaⁿ wa:ri**
 chien-fou si mordre POT quelqu'un la personne AUX pouvoir devenir fou POT
 NOM CONDVERBE NOM NOM VERBE VERBE VERBE
 « Si un chien enragé mord un homme, la personne peut devenir folle »

- (140) **ukpaεⁿ ja: curì kíkóp:ⁿ ù ŋá:ⁿ maⁿji ?**
 Chasseur COND aller PF chasse il faire IPF comment
NOM COND VERBE NOM PRON VERBE PR INT
 « Si le chasseur va à la chasse, comment se prend-il ? »

Le morphème /ja:/ suit aussi un pronom :

- (141) **ì ja: bání ké: i cá Bougabou**
 tu COND demander IPF MCPL tu aller IPF Bougabou
PRON COND VERBE MCPL PRON PRED NOM
 « Si tu demandes à aller à Bougabou,
bì làáⁿ móð sè Kouka-a:-sàⁿjálì
 ils AUX indiquer POT toi Kouka-POSS-route
 PRON AUX VERBE PRON NOM
 on t'indiquera la route de Kouka »

La disposition des deux propositions est libre. Il est possible de débiter la phrase par la proposition principale.

Comme on peut le remarquer, la présence d'une complétive n'a aucune incidence sur la conditionnelle. Et quand un spécificatif verbal est attesté dans la phrase, par exemple celui qui marque un passé lointain (PL), son occurrence se manifeste après le morphème de condition.

- (142) **càkúńí ja: nàⁿ màlù bíja:b**
 chat si PLT accoucher PF petits
 NOM COND PLT VERBE NOM

« Quand le chat donnait des petits,

- (143) **càkúńí ja: nàⁿ màlù bíja:b ù nàⁿ gbè mbu: ní**
 Chat si PLT donner PF petits il PLT creuser PF trou EMPH⁹⁵
 NOM COND PLT VERBE NOM PRON PLT VERBE NOM EMPH

« Quand (si) le chat donnait des petits, il creusait un trou »

Le spécificatif temporel est appelé à être répété dans les deux propositions.

3.4. L'intégration des structures phrastiques

Le discours a ceci de particulier qu'il enchaîne entre elles des phrases, permettant d'obtenir un tout cohérent ; il permet de rendre compte des différentes étapes d'une histoire ou d'une procédure par exemple. Nous parlerons dans ce cas d'intégration de structures qui relèvent du texte, à un niveau supérieur. Ce processus est marqué en konkomba par le morphème /já/ (à ne pas confondre à /ja:/), que nous appelons particule discursive (PD). Ce morphème montre qu'une série d'événements, à l'intérieur d'une proposition, est attendue, avec un sujet exprimé. La phrase ne saurait s'arrêter à une proposition contenant ce morphème. C'est le premier procédé.

- (144) **ù ja: la: fú:-nì já**
 il COND FINAL arriver-DIRL PD
 PRON COND FINAL VERBE PD

« Quand il sera de retour »

- (145) **ńkà wù ń gáàⁿ ńléⁿ**
 et il MPOT chanter POT chanson
 CONN PRON MPOT VERBE NOM

« qu'il entonne une chanson »

⁹⁵ Morphème marquant l'emphase.

- (146) **ńkà ltakpal ń cú: ju:ri**
 et pierre MPOT prendre POT ôter PF
 CONN NOM MPOT VERBE VERBE

« Pour que la pierre se soulève »

Second procédé : dans une phrase complexe, /kí/ peut s'amalgamer au radical verbal qui précède ; dans ces conditions, seul son ton haut (qui est haut) est conservé. Il se reporte sur la finale de la base verbale.

Quand c'est le morphème de rappel de sujet qui entre dans cette relation, c'est le ton moyen qui se manifeste sur le radical verbal qui précède. On peut dire que dans ce type de constructions, les segments cèdent la place aux autosegments, c'est-à-dire les tons qui, à eux seuls, marquent la relation.

- (147) **ltakpal cú-u le: ku dɔ**
 caillou prendre-RS enlever PF RS couché
 NOM VERBE-RS VERBE RS VERBE

« Le caillou traînait par terre »

CH.4. L'EXPLOITATION SYNTAXIQUE DE LA MORPHOLOGIE NOMINALE DU KONKOMBA

Le problème s'est toujours posé dans la description des langues à classes nominales quant à la séparation des niveaux d'analyse, notamment la syntaxe de la morphologie. Vu les imbrications entre les deux, des auteurs (notamment Maurice Houis) ont proposé qu'ils soient traités ensemble ; d'où la notion de morphosyntaxe (HOUIS, 1977). Dans la pratique, ce pari n'est pas facile à tenir.

Pour la clarté de l'exposé, il nous a semblé plus judicieux d'opter pour la séparation des niveaux, sans toutefois manquer (ce qui n'est même pas concevable) jusqu'ici de souligner, tout au long du présent travail, ce que la phonologie doit à la morphologie (on a pu parler de morphophonologie ou morphologie), la morphologie à la syntaxe et réciproquement. La présente section nous donne l'occasion d'examiner particulièrement, par rapport à la langue konkomba, les imbrications entre morphologie et syntaxe, à travers l'étude des mécanismes d'accord (dans la construction des composés et l'expression de la possession – tous deux relèvent de la micro-syntaxe⁹⁶) et celle des relations entre le système pronominal et la morphologie nominale de la langue konkomba. Comme certains problèmes ont déjà été soulevés, sur certains aspects, l'exposé sera une sorte de synthèse.

4.1. Les mécanismes d'accord

Ils affectent le système nominal et pronominal ; les préfixes de classe identifiés dans la partie sur la morphologie constituent les éléments qui régissent les accords. Cela se répercute d'une part sur la formation des composés et d'autre part sur l'expression de la possession.

4.1. 1. La construction des composés

L'étude des composés a été suffisamment abordée dans la morphologie nominale, plus précisément dans la section sur « La structure des composés ». Nous présentons ici cette analyse d'un point de vue syntaxique.

⁹⁶ « Il faut envisager les composés non plus comme des espèces morphologiques, mais comme des organisations syntaxiques. La composition nominale est une micro-syntaxe. Chaque type de composé est à étudier comme la transformation d'un type d'énoncé syntaxique libre » (BENVENISTE, 1974b : 145-146).

La composition nominale est une relation dissymétrique entre un nom « principal » et un nom « complément ». Les deux constituants ne sont pas interchangeables. Il s'agit donc d'un lien syntaxique de subordination. Certes, « la tradition utilisait les termes de "principal" et de "subordonné", mais uniquement pour les "propositions" ; c'est-à-dire pour les verbes » (URIEN, 1999 : 89-90). Mais si l'on définit la subordination selon le critère de la dissymétrie des éléments reliés, on peut aussi l'appliquer aux relations de complémentation entre les noms. La terminologie peut rester traditionnelle « principal/complément », ou « principal/subordonné », ou encore « subordonnant/subordonné », ou enfin « déterminant/déterminé ». L'essentiel est que « la terminologie permette de repérer le rôle respectif de chaque partie prenante du syntagme » (URIEN, 1999 : 89-90).

En outre, dans la composition nominale, la disposition des noms mis en relation devient fixe. Ici, la morphologie nominale joue un rôle essentiel⁹⁷. Ce qu'il faut relever, c'est que des préfixes de classe du (ou des) constituant(s) subordonné(s) tombent ; seuls interviennent dans le processus de composition le radical du constituant subordonné et son suffixe qui se trouve affecté d'un ton bas. On voit une fois encore les imbrications des faits phonologiques non seulement dans la morphologie nominale mais aussi dans la syntaxe de la langue, notamment dans la formation de ces syntagmes.

Dans cette construction, on peut faire les observations suivantes :

- (1) Le constituant subordonné est repéré comme tel du fait qu'il perd tous ses affixes de classe (préfixe et, éventuellement, suffixe).
- (2) Le constituant subordonné, réduit au radical, vient s'intercaler entre le préfixe du constituant subordonnant et le radical (plus ses suffixes éventuels) de ce dernier. Autrement dit, le composé obtenu adopte les affixes du seul subordonnant.
- (3) Enfin, le processus exige que la finale du mot composé adopte un ton bas.

	N1	N2	Composé
	PREF1-RAD1-SUF1	PREF2-RAD2-SUF2	PREF2-RAD1-RAD2-SUF2
(148)	l-m^wà:-l	u-pe:-l	u-m^wà•pè:-l̀
	/PREF-mer-SUF/	/PREF-gibier-SUF/	/PREF-mer-gibier-SUF/
	« mer »	« gibier »	« crocodile »

⁹⁷ Pour les détails, nous renvoyons au chapitre sur « La structure des composés », dans la partie « Morphologie ».

(149) kí-móo	ú-nà	úmónà
brousse	bœuf	« buffle » (bœuf de la brousse)

Ainsi s'exercent les contraintes mutuelles entre noms dans une composition nominale, grâce à une exploitation que la syntaxe fait de la morphologie nominale.

4.1.2. Construction génitive et expression de la possession

Le génitif, dans les langues à déclinaison qui possèdent cette forme (latin, allemand par exemple) désigne le cas complément du nom ; c'est le cas auquel se met le constituant nominal qui, dans un syntagme génitif, assume le rôle de dépendant, dans la terminologie de Creissels (2006a : 141).

Génitifs et possessifs peuvent être analysés, au niveau sémantique, en termes de *possesseur* et de *possédé*, c'est-à-dire « autour de la notion de participation d'une entité (communément désignée comme *possédé*) à la sphère personnelle d'un individu (communément désignée comme *possesseur*) » (CREISSELS, 2006a : 143) ; la sphère personnelle d'un individu étant sa relation aux objets, aux autres individus et aussi aux parties du corps. Nous avons choisi, pour gloser ce morphème, non pas le génitif mais la possession.

Dans ce type de relation, il ne s'agit pas toujours de « possession »⁹⁸ au sens propre du terme, c'est-à-dire au sens d'appartenance ; une relation comme « La route de Namon », qui ne relève pas de la possession (cette route mène à ce canton, sans pour autant appartenir au canton), a la même construction syntaxique que l'expression d'une relation d'appartenance. Au niveau syntaxique par contre, le rapport est le même que dans l'expression de la possession dans cette langue.

Il est possible de rendre compte de telles constructions en termes de détermination, en parlant de déterminant/déterminé ; ou, comme Monica Cox (1998 : 181) qui parle de syntagme complétif pour de telles relations), de complétant/complété. Nous nous inscrivons dans l'approche d'Igor Mel'čuk qui opte pour une acception large et générique du terme de "possessivité" : « Tout comme pour appartenance, le terme possessivité ne doit pas être interprété avec le sens du mot français courant : c'est un terme technique qui désigne également une relation asymétrique assez vague entre le possesseur et le possédé, relation qui peut être loin de la relation de possession au sens strict » (MEL'ČUK, 1994 : 199).

⁹⁸ A ce propos, Michel Arrivé et al., par rapport à la langue française, écrivent : « Les mots possessifs permettent l'expression de différentes relations sémantiques, qui ne se rattachent pas toujours très clairement à la notion de possession », page 546. In Michel Arrivé, Françoise Gadet, M. Galmiche, *La grammaire d'aujourd'hui – guide alphabétique de linguistique française*, édition Flammarion, Paris, 1986, 719 pages.

Ainsi, en konkomba, la possessivité (construction génitive) est construite ainsi :

N1 « possesseur » constituant subordonné antécédent dans la relation + N2 « possédé », constituant subordonnant final dans la relation ; entre les deux, la marque de la possessivité.

Dans la plupart des langues Gur du Togo (ncàm, moba, akassélém), quand le premier terme de la relation, qui formule le possesseur, est un pronom, il a le statut de terme subordonné, et il est immédiatement suivi du nom qui exprime le possédé. La situation est cependant autre en konkomba où la possession, tout comme le génitif, sont marqués par un infixe - le morphème /-a:-/ -, placé entre le premier terme qui exprime le possesseur et le second, qui exprime le possédé ; un ton bas affecte le suffixe de classe du nom final, comme aussi dans la composition nominale.

L'infixe se place entre le radical du terme subordonnant (le possesseur) et celui du terme subordonné (le possédé). Si le subordonné final présente un préfixe de classe, celui-ci doit tomber pour que le processus s'opère ; le suffixe du nom final conserve sa structure morphologique, mais son ton, s'il n'était pas bas doit, en général, le devenir.

Nous partirons de couples de noms, dans un rapport de dépendance, pour établir les relations dans le cadre de l'expression de la possessivité. Ce mot permettrait de rendre compte de l'expression de la possession, de la relation d'appartenance et du traditionnel complément de nom ; les trois en konkomba étant exprimés par le même moyen syntaxique.

4.1.2.1. Possessivité exprimée par une relation d'appartenance :

(150) **ú-bó** « chien » = possesseur

CL-rad

lí-ŋmáfà-lì « nez » = possédé.

CL-rad-CL

donne **u-bɔ-a:-mɔ^hfà-lì** « le nez du chien »

CL-rad-POSS-rad-CL = possesseur + possédé.

chien-POSS-rad-CL

(151) **l-jì-lì** « tête »

CL-rad-CL

donne **ubɔ-a:-jì-lì** « la tête du chien »
 chien-POSS-rad-CL = possesseur + possédé.

4.1.2.2. Possessivité exprimée par un complément du nom :

(152) **Kouka** « (ville de) Kouka »
l-sàⁿjà-l « route »
 CL-rad-CL

donne **Kouka-a:-sàⁿjà-lì** « la route de Kouka »
 Kouka-POSS-rad-CL = possesseur + possédé.

(153) (**ńta:**) **ɲìnà:-da:ⁿ** « quatre pattes »
 (Pattes) quatre-proprétaire
kí-wa^ɲku: « animal »
 CL-rad

donne (**ńta:**) **ɲìnà:-da:ⁿ-a:-wa^ɲkuù** « animal à quatre pattes »
 (Pattes) quatre-proprétaire-POSS-animal-(TON BAS) = possesseur + possédé.

4.1.2.3. Possessivité exprimée par une possession :

(154) **Uwù^mbór** « Dieu »
lí-cíⁿ-l « cour »
 CL-rad-CL

donne **Uwù^mbór-a:-cíⁿlì** « la cour de Dieu »
 Dieu-POSS-cour-CL = possesseur + possédé.

(155) **u-sa-m^wánu** « cuisinier »
 CL-repas-préparer

donne **Uwù^mbór -a:-sa-m^wánu-wè** « le cuisinier de Dieu »
 Dieu-POSS-repas-préparer-CL = possesseur + possédé.

(156) **càkúní** « chat »
 ø-rad-ø
bí-ja:-b « enfants »
 CL-rad-CL

donne **càkúní-a:-bí-ja:-b** « les petits du chat (chatons) »

chat-POSS-CL-petits-CL = possesseur + possédé.

(157) **Kouka** « (la ville de) Kouka »

lɪsàⁿʒalɪ « route »

Kouka-a:-sàⁿʒalɪ

u-b^wár-a:-tu:-nì

CL-chef-POSS-travail-CL

« Le travail du chef »

Ainsi, le possesseur – qui est antéposé - conserve sa morphologie ; le possédé perd son préfixe de classe, mais son suffixe (en général maintenu), est affecté d'un ton bas.

Evidemment, il ne s'agit pas de voir ici les notions de possesseur et de possédé d'un point de vue purement sémantique ; il est question d'un type de relation à considérer comme tel. Ainsi, dans :

(158) **(ńta:) ɲìná:-da:ⁿ-a:-waⁿkuù**

(Pattes) quatre-propriétaire-POSS-animal-(TON BAS) = possesseur + possédé.

« Animal à quatre pattes »

Il serait absurde de prendre à la lettre « quatre pattes » comme possesseur et « animal » comme possédé. Le problème n'est pas d'ordre sémantique ; il s'agit d'une relation syntaxique, donc formelle. Chaque langue a sa façon d'organiser son système.

Dès lors un problème se pose quant à la définition de l'infixe.

On peut considérer le morphème /a:/ comme « affixe casuel⁹⁹ ». Mais cela ne résout pas le problème : cette notion n'apporte pas grand-chose sur le fonctionnement syntaxique de ce morphème. Nous avons choisi de le gloser comme morphème de possession : POSS. donnant un sens générique à ce terme. Si l'on adopte ce sens général, on observe que les notions de « génitif » et de « possessif » ont quelque chose de commun :

« le terme de possessifs s'applique à des affixes, clitiques ou mots grammaticaux qui se combinent avec le nom et dont le signifié renvoie à la même opération sémantique »

⁹⁹ « Le dépendant génitif peut porter une marque de son rôle à sa marge gauche ou à sa marge droite. Lorsque les marques du rôle de génitif sont localisées à la marge du constituant et se laissent en outre facilement isoler comme segments, les traditions grammaticales les traitent comme affixes casuels ou comme adpositions » (CREISSELS, 2006a : 147).

de restriction que le génitif, mais en relation avec les personnes grammaticales. Autrement dit, le signifié des possessifs est que le référent du nom appartient à la sphère personnelle de l'énonciateur, de l'allocutaire, ou d'un référent discursivement saillant » (CREISSELS, 2006a : 142).

Il est possible de dire, sur ce point précis, que la langue konkomba est proche des langues bantoues, notamment du tswana : la marque du génitif se fait par un affixe /-a/ qui est « la marque de génitif proprement dit » (CREISSELS, 2006a : 147) et un abaissement tonal sur le classificateur en position finale.

Ainsi se construisent dans cette langue le génitif et la possession ; les deux réorganisent la morphologie nominale, notamment le système affixal en y introduisant un infixe.

Il est possible d'obtenir une certaine récursivité, en exprimant par exemple la possession à plusieurs niveaux. Ce type de construction s'obtient en adjoignant les radicaux en présence, à tous les niveaux, avec le morphème de possession.

- (159) **úb^wár-a:-pu** « la femme du chef »
 chef-POSS-femme
- (160) **úb^wár-a:-pu-a:-di:** « la maison de la femme du chef »
 chef-POSS-femme-POSS-maison
- (161) **úb^wár-a:-pu-a:-di:-a:-toit** « le toit de la femme du chef »
 chef-POSS-femme-POSS-maison-POSS-toit

On juxtapose à l'infini les radicaux, en les séparant par le morphème de possession /a:/.

Le marqueur /a:/ épouse les traits prosodiques de l'initiale du nom qu'il complète. Ainsi avec

/-táfàlɔ̃/ « oreilles »

dont la syllabe initiale est de ton haut, le ton du marqueur est haut :

- (162) **j-á:-táfàlɔ̃**
 ils-POSS-oreilles
 « leurs oreilles »

De l'autre côté, avec /-pe:le:/ « animaux » dont la syllabe initiale est de ton moyen, on a un ton bas dans ce cas :

(163) /jà:-pè:lè:/ « de la brousse ». On pourrait dire que ce ton est haut, quand le radical est une syllabe initiale de ton haut, et bas quand ce radical est de ton non-haut (soit bas soit moyen).

4.2. Morphologie nominale et système pronominal de la langue konkomba

L'étude du système pronominal de la langue konkomba demande qu'on détermine, dans un premier temps, le statut des pronoms. Ont-ils, dans cette langue, les propriétés de formes liées au verbe, qui n'auraient donc pas une autonomie propre et qui « s'attachent au verbe¹⁰⁰ » ? Ou au contraire, sont-ils de véritables pronoms – des formes libres, autonomes – « qui ont une distribution (analogue à celle) des constituants nominaux » (CREISSELS, 2006a : 30) et « qu'il est naturel d'énoncer en isolation, par exemple en répondant à une question par exemple » (CREISSELS, 2006a : 29).

Pour déterminer le statut de ces pronoms, nous aurons recours aux critères élaborés par Creissels :

- *Le critère de l'indépendance : une forme libre doit pouvoir être énoncée en isolation et accepter l'insertion d'incises et « une mise en relief par l'intonation ».*
- *« Un deuxième type de critère repose sur le fait que les possibilités d'insertion d'éléments supplémentaires entre deux éléments d'un même mot sont limitées à un petit nombre de formatifs ayant eux-mêmes des caractéristiques de formes liées » (CREISSELS, 2006a : 29).*
- *Contrairement aux formes liées, les formes libres acceptent les opérations comme le clivage et la coordination.*
- *« La possibilité d'avoir entre une forme liée et son environnement immédiat des interactions phonologiques spécifiques, autres que celles se produisant régulièrement aux frontières des mots » (CREISSELS, 2006a : 30).*

¹⁰⁰ « L'orthographe française et la grammaire traditionnelle du français traitent comme mots à part les unités suivantes, qui ont pourtant plus ou moins clairement des propriétés de formes liées :

les pronoms personnels conjoints (je, tu, me, etc.), qui s'attachent au verbe ;

le marqueur de classe *ne*, qui s'attache au premier mot du groupe verbal ;

les prépositions *de*, *à* et *en*, les articles, les déterminants démonstratifs et les déterminants possessifs, qui s'attachent au premier mot du constituant nominal » (CREISSELS, 2006a : 28-29).

Nous distinguons plusieurs types de pronoms : les pronoms personnels simples (allocutifs et substitutifs), et emphatiques (allocutifs et substitutifs), les pronoms relatifs, les interrogatifs, les indéfinis et les démonstratifs.

Avant de présenter chacun de ces types, nous allons, dans un premier temps, donner la nature des pronoms, puis nous intéresser à la notion de « personnel » dans l'expression « pronom personnel ».

4.2. 1. La nature des pronoms

Parlant des pronoms, Benveniste écrit : « Les uns appartiennent à la syntaxe de la langue, les autres sont caractéristiques de ce que nous appellerons les "instances du discours", c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur » (BENVENISTE, 1974a : 250). Cette bipartition revêt une importance capitale dans l'examen du système pronominal de la langue konkomba. Les premiers, ce sont, dans la terminologie de Benveniste, les « substituts abrégatifs ; ils remplacent ou relaient l'un ou l'autre des éléments matériels de l'énoncé » (BENVENISTE, 1974a : 256) ; il s'agit du (ou des) pronom(s) de la troisième personne, « celle qui représente en fait le membre non marqué de la corrélation de personne » (BENVENISTE, 1974a : 255). Ce sont les « pronoms substitutifs ».

Benveniste évoque la notion de « situation d'"allocution" » pour définir les seconds, à savoir « je » et « tu ». Ce sont les « pronoms allocutifs ».

Dans la langue konkomba, les deux catégories de pronoms sont caractérisées par le fait suivant : les substitutifs sont classés par rapport aux classes nominales qu'ils représentent, alors que les allocutifs ne le sont pas ; ils ne se substituent pas à des noms, que ceux-ci soient explicites ou non ; en ce sens, « les instances d'emploi de *je* (et donc de *tu*) ne constituent pas une classe de référence, puisqu'il n'y a pas d'"objet" définissable comme *je* (ou *tu*) auquel puissent renvoyer identiquement ces instances. Chaque *je* (ou chaque *tu*) a sa référence propre, et correspond chaque fois à un être unique, posé comme tel (...) *Je* signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant *je* » (BENVENISTE, 1974a : 252) ; les deux « dénotent la présence et la personnalité des colocuteurs » (JACQUESSON, 2008 : 89).

Le système pronominal du konkomba présente également des personnes « complexes », que nous appellerons « pluriel » conformément à la tradition. Ainsi un « je » peut être associé soit à un « tu », soit à un « il(s) » pour former un « nous ». Même si cette dernière combinaison comporte une « 3ème personne » (qui réfère sémantiquement toujours à un être humain, puisque tous les référents sont supposés capables de locution), le pronom sera de type allocutif.

4.2. 2. La notion de « personnel »

Les trois pronoms sont dits personnels, si on entend par « personne » les participants au discours. Dans ce cas, le *il* ne peut être considéré comme personnel ; c'est une non-personne : la notion de personne « est propre à *je/tu*, et fait défaut à *il* » (BENVENISTE, 1974a : 251). Cependant, cette non-personne a aussi son rôle dans le discours : c'est « le seul mode d'énonciation possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes, mais qui prédisent le procès de n'importe qui ou n'importe quoi hormis l'instance elle-même, ce n'importe qui ou n'importe quoi pouvant toujours être muni d'une référence objective » (BENVENISTE, 1974a : 255-256). Une telle conception est reprise par Creissels : les pronoms personnels sont « des formes qui occupent des positions syntaxiques de constituants nominaux et qui se distinguent des autres nominaux par la possibilité qu'elles offrent de représenter de manière minimale un référent présent dans la situation d'énonciation » (CREISSELS, 1991 : 192). On désignera comme pronom anaphorique « un pronom permettant de rappeler un référent déjà mentionné » (CREISSELS, 1991 : 206).

Les spécificités du konkomba (langue à classes nominales) nous conduiront à réserver un traitement particulier au substitutif, dont la « forme » est fonction des classes.

Sur ce point, nous nous démarquons de la répartition opérée par Takassi qui traite ensemble les trois « personnes ». Le choix opéré ici permet de rendre compte du fait que « *Je* est une personne unique ; *tu* est une personne unique (...) mais le pronom sujet de troisième personne ne peut pas renvoyer à un sujet unique, puisque le pronom sujet *Il* remplace n'importe quel nom propre ou substantif, peut avoir des référents distinct » (BENVENISTE, 1974b : 202-203). Ce classement permet aussi de rapporter la notion d'anaphorique à celle de substitutif, car les deux sont corrélatives en konkomba. Ce classement se justifie enfin par les traits prosodiques (les tons) respectifs qui affectent élocutif et allocutif d'une part, et substitutif d'autre part.

4.2. 3. Les types de pronoms en konkomba

Dans son étude des pronoms du ncàm, Takassi distingue deux types de pronoms : les pronoms personnels et les anaphoriques ; ces derniers se subdivisent en substitutifs et en spécificatifs. Les spécificatifs¹⁰¹ comprennent les déictiques et les interrogatifs. Nous allons nous inspirer de ce cadre pour présenter le système pronominal du konkomba.

4.2. 3.1. PRONOMS PERSONNELS OU PRONOMS ALLOCUTIFS

4.2. 3.1. 1. Les allocutifs simples du konkomba

Parmi les allocutifs, nous distinguons le pronom élocutif, c'est-à-dire celui de la première personne (*je*), et, pour fixer la terminologie, celui que nous appellerons le « colocutif¹⁰² », qui correspond à la deuxième personne (*tu*).

Les allocutifs en konkomba sont les suivants :

(163)

	Elocutif	Colocutif
Singulier	m	i
Pluriel	tu	nt

Ils sont caractérisés par un ton moyen.

Le terme de « pluriel », conforme à la tradition, désigne ici plus exactement des personnes « complexes », combinaison d'une « personne unique » en interlocution, et d'une ou d'autres personnes. Plusieurs cas sémantiques sont alors à distinguer, qui sont formulés par le même pronom en konkomba, (comme en français d'ailleurs). Outre l'éventuelle pluralité, vient interférer l'éventualité de la référence à une ou à plusieurs personnes tierces « non participantes au discours ». On distingue ainsi des personnes complexes « exclusives » et « inclusives »¹⁰³. Voyons quel sens ont les deux personnes complexes en Konkomba.

¹⁰¹ Comme la notion de spécificatif a été utilisée dans un contexte particulier ici, nous utilisons la notion de pronoms déterminatifs.

¹⁰² Ce mot est obtenu à partir de la notion de "collocutors" (notion anglaise) utilisée par Hahled Nathaniel Brasse, *A grammar of the bengal language*, Hoogly, 1778, 217 pages ; expression traduite par François Jacquesson, in page 89, *Les personnes – Morphologie et sémantique*, CNRS Editions, Paris, 2008, 370 pages : « *Je* et *tu*, pivots de tout exercice de la parole, ne sont pas des pronoms, mais des personnels, et rien d'autre : ils dénotent la présence et la personnalité des colocuteurs ».

¹⁰³ La terminologie qui suit est reprise de Igor Mel'cuk (1994 : 172). D'autres langues, telles que le malgache, ont deux séries de pronoms complexes, inclusifs et exclusifs.

Le pronom /tu/ inclut toujours l'élocuteur, et y ajoute, selon les contextes une ou d'autres personnes.

- /tu/ signifie « moi et toi (et toi, et moi...) mais personne d'autre ». Cette 1^{ère} personne « inclusive » inclut le (ou les) colocuteur(s) participant(s), et exclut les tiers non participants. (Ex. français : Le professeur dit à un ou à des étudiant(s) : « Aujourd'hui, nous étudions les pronoms »).

- /tu/ signifie « moi et quelqu'un d'autre (ou plusieurs autres), mais pas toi ». Cette 1^{ère} personne « exclusive » inclut un ou des tiers, mais exclut le ou les colocuteur(s). (Ex. français : Le professeur dit à un ou des étudiants : « Nous [= les professeurs] donnerons les résultats le 15 mai »). Il est significatif que ces entités tierces partagent les traits sémantiques de l'élocuteur, à savoir « humain » capable de locution.

De même, le pronom /nu/ « vous » peut désigner un ou plusieurs colocuteurs présents dans la situation, à l'exclusion de tout tiers. C'est le « vous » exclusif, comme dans « Je vous le dis ». C'est le seul cas où l'on a affaire à un « pluriel » authentique. Mais il peut renvoyer aussi à un ou des colocuteur(s), et des tierces personnes non présentes. C'est le « Vous » inclusif, comme dans « Vous [les anglais] ne mangez pas de lapin », qui peut s'adresser à une seule personne, mais réfère à une collectivité.

Les exemples où le sens inclut des personnes « non participantes au discours » sont intéressants dans une langue qui distingue grammaticalement des pronoms allocutifs et des pronoms substitutifs, parce que l'on observe que la présence obligatoire d'un allocuteur dans une personne complexe suffit à imposer une forme grammaticale allocutive, même si le sens inclut des tiers, qui seraient désignées par des pronoms substitutifs si elles étaient isolées, comme le montrent les exemples de coordination de différentes personnes.

Il faut noter que le colocutif (et peut-être aussi l'élocutif) adoptent un ton haut quand l'on passe d'une affirmation à une injonction, en général quand il est question de formuler des consignes ou d'indiquer des procédures ; l'injonction se distingue de l'impératif par la présence du pronom et par le ton haut qui affecte ce pronom. Nous dirons que le ton a ici pour fonction de distinguer l'affirmation de l'injonction (INJ).

(164) **i lá:ⁿ púⁿjí fu: Kabou-a:-tíⁿηu pu:nu**
 tu AUX premièrement arriver POT Kabou-POSS-terre dedans
 PRON AUX ADV VERBE NOM-POSS-NOM POSTP
 « tu arriveras premièrement à Kabou »

ńkè í dı fu: Ugàⁿdo
 et tu INJ NEC arriver IPF Ougando
 CONN INJ NEC VERBE NOM

« Puis tu passes par Ougando ».

(165) **i ja: fúù Kouka**
 tu si arriver PF Kouka
 PRON COND VERBE NOM

« Quand tu arrives à Kouka »

ńkè í pá:rì Nà:ńmóń-a:-sàⁿǰàlì
 et tu INJ tourner IMP Namon-POSS-route
 CONN INJ VERBE NOM-POSS-NOM

« prends la route de Namon »

(166) **i níⁿ fúù Bougabou íá**
 tu LOCTD arriver PF Bougabou LOCTD
 PRON SV VERBE NOM PD

« arrivé à Bougabou »

í pá:rì ńńáⁿ-gèⁿ-a:-dì^mpu:lì
 tu INJ virer IMP main gauche-POSS-côté
 PRON VERBE NOM

« tu vires du côté gauche ».

On passe ainsi du pronom simple (qu'il faut de ce fait identifier comme affirmatif/négatif, aspectuel) à un pronom injonctif (modal) ; le premier se combine avec une forme aspectuelle, le second avec la forme de l'impératif. Il semble que ce phénomène affecte l'ensemble des pronoms.

La coordination entre pronoms se fait indifféremment entre pronoms simples et pronoms emphatiques.

(167) **úma nè mε**
 lui et moi
 EMPH COORD EMPH

« lui et moi »

(168) **u** **nɛ̀** **mɛ**
 il et moi
 SIMPLE COORD SIMPLE
 « lui et moi »

(169) **bímá** **nɛ̀** **mɛ**
 eux et moi
 EMPH COORD EMPH
 « eux et moi »

(170) **bu** **nɛ̀** **mɛ**
 ils et moi
 SIMPLE COORD EMPH
 « eux et moi »

(171) **u** **nɛ̀** **isɛ**
 il et toi
 SIMPLE COORD EMPH
 « lui et toi »

(172) **i** **nɛ̀** **bímá**
 tu et eux
 SIMPLE COORD EMPH
 « toi et eux »

Comme on peut le remarquer, dans cette relation, c'est le colocutif qui vient d'abord.

4.2. 3.1. 2. Les pronoms allocutifs emphatiques

La forme emphatique des pronoms élocutifs et allocutifs diffère de celle des substitutifs.

EMPHATIQUE	Elocutif	Colocutif
Singulier	mmɛ	isɛ
Pluriel	tt ^m bɛ̀	nt ^m bɛ̀

La forme simple étant :

SIMPLE	Elocutif	Colocutif
Singulier	m	i
Pluriel	tu	nt

Les deux formes peuvent être combinées, dans l'ordre « pronom emphatique + pronom simple », dans une construction détachée.

(173) **mmɛ m bɔ^mmɪ̀**
 Moi je être parti
 « Moi, je suis parti »

(174) **isɛ i cá la ?**
 toi tu aller IPF où
 « Toi, tu vas où ? »

(175) **nt^mbɛ̀ n-á: ɲɛ:ⁿ**
 Vous vous-NEG être mauvais
 « Vous, vous êtes mauvais »

En réponse à une question, le pronom emphatique seul suffit. Contrairement au pronom simple, il n'est pas possible d'avoir une négation pronominale avec un emphatique.

4.2.3.2. PRONOMS ANAPHORIQUES

Ils comprennent les substitutifs et les spécifiques

4.2. 3.2. 1. SUBSTITUTIFS

4.2. 3.2. 1.1. Les pronoms substitutifs simples

Ceux-ci sont caractérisés par un ton bas. Nous présentons, à titre d'exemple, trois genres.

GENRE I

Genre I	Substitutif
Singulier	ù (CL 1)
Pluriel	bì (CL 2)

GENRE IV

Genre IV	Substitutif
Singulier	kì (CL 7)
Pluriel	mì (CL 8)

GENRE VII

Genre I	Substitutif
Singulier	ɲì (CL 13)
Pluriel	bì (CL 14)

Alors que l'élocutif et le colcutif ne connaissent pas de variation au niveau de la forme et qu'ils connaissent obligatoirement une référence interne à l'interlocution, la forme que prend un substitutif est « définie » par la classe nominale à laquelle appartient le nom représenté par ce substitutif, dans son rôle d'anaphorique. Nous parlerons, avec Bonvini, d'anaphoriques dont la référence « externe » est « relative aux autres nominaux de la langue, référence qui est d'ordre "classificatoire" puisque les anaphoriques s'accordent en classe (et en genre) avec les nominants » (BONVINI, 1988 : 151). L'anaphore, quant à elle, « consiste dans la répétition par un morphème de l'information grammaticale apportée ailleurs, avant ou après, dans un segment du contexte. La diaphore désigne le mécanisme en général ; l'anaphore le cas où le morphème suit le segment dont il rappelle l'information ; la cataphore le cas où le morphème précède le segment dont il annonce l'information » (URIEN, 1989 : 142). Nous présentons ci-dessous les classes nominales et les substitutifs qui s'y rapportent.

TABLEAU DES PRONOMS SUBSTITUTIFS SIMPLES

GENRE	Nominant SING	SUBSTITUTIF	Nominant PL	SUBSTITUTIF
I	u-nⁿja	ù	bu-nⁿja-b	bì
II	lu-dùⁿ-lu	lù	n-dùⁿ-ju	ɲì
III	lí-ju:-lu	lù	ɲ-juù	ɲì
IV	ku-ju	kù	ɲ-ju-mu	mì
V	kí-mánu	kù	tí-mánì	tì
VI	bí-gb^m-bu	bì	í-gbé:	jì
VII	ɲ-kaⁿjo	ɲì	í-kaⁿjo	jì
VIII	màrà	ù	màrà-mbá	bì
	bìribí	ù	bìribí-mba	bì
IX	unòⁿ	ù	í-nóⁿ	jì

Ces substitutifs, de structure V ou CV - qui reprennent les préfixes de classe -, sont marqués par un ton bas. Une initiale vocalique (en /u/ et /i/) comme anaphorique est en général réalisée avec la semi-voyelle correspondante en position d'attaque : l'anaphore avec le préfixe de classe /ù/ est /wù/ ; celle avec /i/ est /jì/.

Le pronom /nì/, quant à lui, ne renvoie à aucun constituant antécédent ; selon Takassi, cet anaphorique « se distingue de tous les autres anaphoriques par le fait qu'il ne contient aucune référence de type classificatoire » (TAKASSI, 1996 : 525).

(176) **nì ja: wúnì já**
 ça COND faire jour PF PD
 ANAPH COND VERBE PD
 « Quand il fera jour »

(177) **nì ɲmíⁿjí**
 ça être calme
 IND VERBE
 « C'est calme »

4.2. 3.2. 1.2. Les pronoms substitutifs emphatiques

Les pronoms substitutifs possèdent une forme emphatique, qui est dissyllabique ; elle est obtenue à partir d'une suffixation en /-má/, avec un niveau tonal haut : les préfixes de classe, de ton non-bas (haut ou moyen) adoptent tous le ton bas pour être des substitutifs, et le ton haut (à tous les niveaux) pour fonctionner comme des pronoms emphatiques.

SINGULIER			PLURIEL		
PREF/CL	PRON SUBST	PRON EMPH	PREF/CL	PRON	PRON EMPH
u	ù	úmá	bi	bì	bímá
li	lì	límá	n	ɲì	ɲímá
lí	lì	límá	ɲ	ɲì	ɲímá
ki	kì	kímá	ɲ	mì	mímá
kí	kì	kímá	tí	tì	tímá
bí	bì	bímá	í	jì	jímá
ɲ	ɲì	ɲímá	í	jì	jímá
u	ù	úmá	í	jì	jímá
	ù	úmá	ù	bì	bímá
	ù	úmá	ù	bì	bímá

La forme emphatique du pronom indéfini /nì/ est /nímá/.

En réponse à une question, le pronom emphatique peut, à lui seul, fonctionner dans le contexte évoqué. Cela exclut un pronom simple.

- (178) **ɲmá ɲíⁿɲí ímáde ?**
 qui manger PF maïs
 PR INT VERBE NOM
 « Qui a mangé (picoré) le maïs ? »

- (179) **jímá** /*jì.
 PR EMPH *PR SIMPLE
 « – Elles (/íkúlò:/ « les poules »)»

- (180) **ɲmá sùⁿʝì ímáde ?**
 qui voler PF maïs
 PR INT VERBE NOM
 « Qui a volé le maïs ? »

- (181) **ú má *ù**
 PR EMPH *PR SIMPLE
 « – Lui (/ú**bú**u/ « l'enfant »)».

La réponse exclut le pronom simple.

Les pronoms simples sont des monosyllabes à ton bas ; les emphatiques, des dissyllabes à ton haut.

4.2. 3.2. 2. **LES PRONOMS DÉTERMINATIFS**

« Les précisions qu'ils apportent en plus de la référence classificatoire sont de deux ordres. Il y a celles qui concernent la déixis, c'est-à-dire la situation dans laquelle l'énoncé est produit, et celles relatives à l'interrogation » (TAKASSI, 1996 : 527).

Ils comprennent les déictiques et les interrogatifs

4.2. 3.2. 2.1. **Les déictiques**

Ces pronoms « désignent, en les montrant, les objets et les notions dans la situation d'énonciation. Ils comprennent (1) les pronoms définis et (2) les indéfinis » (TAKASSI, 1996 : 533).

(1). Les pronoms définis

Les pronoms définis sont construits par l'adjonction du suffixe /-è:/ au pronom simple correspondant.

- (182) **ú bú: wè:**
 Enfant il-DEF
 NOM PRON-DEF
 « cet enfant »

- (183) **bíja:b** **bè:**
 Enfant ils-DEF
 NOM PRON-DEF
 « ces enfants »

- (184) **ís^wi** **jè:**
 arbres ils-DEF
 NOM PRON-DEF
 « ces arbres »

(2). Les pronoms indéfinis

« Le trait indéfini [-défini] est interprété sémantiquement par l'absence de toute référence à un syntagme nominal antérieur ou à un élément précis de la situation » (DUBOIS et al., 1994 : 244). On peut dire qu'en konkomba, la notion d'indéfini caractérise un objet ou une chose qui reste imprécis parce que "inconnu" des interlocuteurs. Il est obtenu par l'adjonction du suffixe /-bá/ au préfixe de classe du nom auquel il renvoie ou qu'il détermine. Le préfixe de classe s'accorde avec la classe nominale de référence.

- (185) **u-kpáεⁿ** **ù-bá**
 chasseur un
 « un chasseur »

- (186) **ŋ́-wí:ⁿ** **m̀-bá**
 jour un
 « un jour »

- (187) **li-ducaⁿli** **lì-bá**
 famille un
 « une famille »

Le pronom indéfini peut s'employer seul.

- (188) **bìbá** **gó:rì** **bi-tafàlɔ̀**
 certains couper PF ils-oreilles
 « certains ont coupé leurs oreilles »

Chacune des classes nominales possède donc cette forme de l'indéfini, construite comme spécifié ci-dessus.

4.2. 3.2. 2.2. Les interrogatifs.

Nous parlerons, avec Irénée-Gilles NYEMB d'opérateurs d'interrogation (NYEMB, 1995 : 171-194), des pronoms interrogatifs (PR INT).

L'opérateur /ba/

Il interroge sur tout. Il correspond à « quoi ? »

- (189) **i ɲá:ⁿ ba ?**
 tu faire IPF quoi
 PRON VERBE PR INT

« Tu fais quoi ? »

- (190) **i káⁿjí ba nnà^mpàl**
 tu voir PF quoi village ?
 PRON VERBE PR INT NOM

« Qu'as-tu vu au village ? »

L'opérateur /maⁿji/ « Comment ? »

Il interroge sur la manière. Il est utilisé lorsque le pronom complémente directement le verbe

- (191) **m nàá ɲá maⁿji ?**
 Je FD faire POT comment ?

« Que ferai-je ? »

L'opérateur /ɲmá/

Interroge sur un individu, qu'il soit sujet comme objet.

- (192) **i káⁿjí ɲmá**
 tu voir PF qui
 PRON VERBE PR INT

« Qui as-tu vu ? »

4.2. 3.1. 3. POSITION DES PRONOMS ALLOCUTIFS ET SUBSTITUTIFS

Les pronoms personnels du konkomba, allocutifs et substitutifs se positionnent en fonction de leur relation syntaxique, tout comme les noms. En fonction sujet, le pronom précède le verbe, et en fonction objet il le suit.

Devant le verbe, ils peuvent être rattachés directement à lui, ou bien rester séparés de lui par un spécificatif verbal.

Elocutifs et colcutifs directement rattachés au verbe :

- (193) **m** **cù:ⁿ**
 je marcher IPF
 PRON VERBE
 « Je marche »
- (193) **i** **káⁿ** **ba** **nnà^mpàl**
 tu voir PF quoi village ?
 PRON VERBE PR INT NOM
 « Qu'as-tu vu au village ? »

Elocutifs et allocutifs séparés du verbe :

- (194) **tu** **fu** **ku:** **sáⁿdé:**
 nous TC tuer PF lièvre
 PRON PASSE VERBE NOM
 « Nous avons tué hier un lièvre »
- (195) **m** **bà** **bí** **sáⁿji** **ɲwa^mbím**
 je TCD être en train piler IPF grain
 PRON TCD CONT VERBE NOM
 « Je pilais du grain (il y a quelques instants) »
- (196) **i** **fu** **ku:** **ba** **?**
 tu hier tuer PF quoi
 PRON TC (hier) VERBE PR INT
 « Qu'as-tu tué hier ? »

(Où TCD désigne le temps circadien).

Substitutifs directement rattachés au verbe :

- (197) **bì** **bɛ** **tímó:rí** **nɛ**
 Ils être là herbes dans
 SUBST VERBE NOM LOC
 « Ils sont dans la brousse »

Le substitutif est ici mis pour « animaux ».

- (198) **ù** **kpáni** **lunì^mpú:l**
 il devenir PF butte
 SUBST VERBE COD
 « Il est devenu une butte »

Substitutif mis pour /**ukpaɛⁿ**/ « chasseur »

- (199) **lù** **kpa** **íféèⁿ**
 elle avoir ailes
 SUBST VERBE COD
 « Elle a des ailes »

Anaphorique mis pour /**lunáⁿjílu**/ « tourterelle »

- (200) **ɣì** **ɣɛ:ⁿ**
 Ils être bon
 PRON VERBE
 « Ils sont bons »

Substitutif mis pour /**lɣìⁿlì**/ « œufs ».

- (201) **kì** **ɣaⁿju** **pá:::**
 elle être joli tellement
 PRON VERBE IDEO
 « Elle est très jolie » (la chemise)

Anaphorique mis pour /**kíb^wókúu**/ « chemise ».

Substitutifs séparés du verbe :

Comme l'élocutif et le colocutif, dans toutes ses occurrences, le substitutif peut aussi être séparé du verbe.

- (202) **ù nàⁿ kpa ubɔ**
 lui PLT avoir chien
 PRON PLT VERBE NOM
 « Il avait un chien »

Anaphorique mis pour /**ub^wáru**/ « chef »

- (203) **ɲì làáⁿ ji ímáɗɛ**
 elles AUX manger maïs
 PRON AUX VERBE NOM
 « Elles vont picorer le maïs »

Anaphorique mis pour /**nnáⁿɟílu**/ « tourterelles ».

Les pronoms allocutifs et substitutifs sont des formes libres ; ils acceptent l'insertion entre eux et le verbe de spécificatifs verbaux par exemple. Les pronoms emphatiques peuvent aussi être coordonnés.

- (204) **mmɛ nɛ isɛ**
 moi et toi
 « Toi et moi »
- bímá nɛ mmɛ**
 Eux et moi
 « Eux et moi »

Les pronoms peuvent en outre être séparés du verbe par la marque de la négation, dans les conditions exprimées en 4.1.1.2. La négation subjectale.

- (205) **b-àá jí**
 ils-NEG savoir
 « Ils ne savent pas »

- (206) **m-á: káⁿjí wɛ̀**
 je-NEG voir PF lui
 « je ne l'ai pas vu »

4.2. 3.3. Les pronoms relatifs

Tout comme les pronoms substitutifs, simples et emphatiques, les pronoms relatifs sont aussi formés à partir des préfixes de classe. Ce type de pronom est obtenu à partir de la nasalisation de la voyelle du substitutif (au singulier comme au pluriel), marquée par une suffixation en /-n/ au pronom substitutif, le ton bas étant maintenu.

SINGULIER			PLURIEL		
PREF/CL	PRON SUBST	PRON REL	PREF/CL	PRON ANAPH	PRON REL
u	ù	ù ⁿ	bi	bì	bì ⁿ
li	lì	lì ⁿ	n	ɲì	ɲì ⁿ
lí	lì	lì ⁿ	ɲ	ɲì	ɲì ⁿ
ki	kì	kì ⁿ	ɲ́	mì	mì ⁿ
kí	kì	kì ⁿ	tí	tì	tì ⁿ
bí	bì	bì ⁿ	í	jì	jì ⁿ
ɲ́	ɲì	ɲì ⁿ	í	jì	jì ⁿ
u	ù	ù ⁿ	í	jì	jì ⁿ
	ø.ton bas	ù ⁿ	ù	ø.ton haut	bì ⁿ
	ø.ton haut	ù ⁿ	ù	ø.ton moyen	bì ⁿ

- (207) **ípe:lí jìⁿ gò:rì ja:tafàlì^ɔ já...**
 Animaux qui couper PF oreilles PD
 NOM REL VERBE COD PD
 « Les animaux qui coupèrent leurs oreilles... »

- (208) **usapwàaⁿ wùⁿ sáⁿjí unì^ɔkpílú...**
 jeune fille qui être vieux
 NOM REL VERBE NOM
 « La fille qui était la plus âgée... »

(209)	kíwa^ɲku:	kíⁿ	kóò	ku	bà:	unìbð^ɲji...
	animal	qui	habiter IPF	RS	proche	homme
	NOM	REL	VERBE	RS	ADJ	NOM

« Un animal qui est proche de l'homme... »

Ces morphèmes (du singulier comme du pluriel) sont des relatifs ; ils marquent un type de syndèse qu'on peut analyser « comme un syntagme où le nom est subordonnant et le verbe est subordonné¹⁰⁴ ».

¹⁰⁴ C'est-à-dire un Syntagme Nominal (SN) (URIEN, 1989 : 94).

CH. 5. PROCESSUS SYNTAXIQUES

Nous examinons ici l'expression de l'interrogation et la focalisation.

5.1. L'expression de l'interrogation

On distingue deux types d'interrogation : l'interrogation totale, celle qui se rapporte à toute la phrase et qui appelle une réponse par Oui ou par Non ; et l'interrogation partielle, qui porte sur une partie de la phrase et dont la réponse exclut le Oui et le Non. Creissels parle de « *questions totales (questions polaires, questions oui / non)* qui invitent l'interlocuteur à asserter positivement ou négativement un contenu propositionnel, et les *questions partielles (ou demandes de précision)*, par lesquelles on demande à l'interlocuteur de combler une lacune dans un contenu propositionnel de façon à pouvoir l'asserter » (CREISSELS, 2006b : 170).

Jean Gagnepain (1982) considère l'interrogation partielle comme « appellative ». Elle suspend en effet le choix de l'information apportée par un lexème dans un des constituants de la phrase, choix exclusif de tout autre. Le choix de ce lexème constituera la réponse à une telle question. (. Qui ? - Le maire). L'interrogation totale est dite « assertive » (ou « prédicative ») parce qu'elle met en suspens l'exactitude de la relation prédicative, que formule la réponse en « oui » ou « non ». Nous serons amené, par rapport à la langue konkomba, à envisager aussi les questions alternatives, « proches des *questions oui / non*, qui mettent l'interlocuteur en demeure de faire un choix entre deux assertions mutuellement exclusives » (CREISSELS, 2006b : 170).

5.1.1. L'interrogation totale

Elle est marquée par le morphème interrogatif (INT) /jáà/, placé en finale d'une phrase qui, autrement est déclarative. Il s'ensuit que le « schème prédicatif de l'interrogation coïncide avec celui de l'assertion » (BONVINI, 1988 : 43).

- (210) i káⁿjí m-ɲipò:ⁿ fúù: jáà ?
 tu voir PF je-fils hier PR INT
 PRON VERBE PRON-NOM ADVT PD
 « As-tu vu mon fils hier ? »

La réponse à une interrogation totale est introduite soit par /ε::ⁿ/ soit par /ήήη/ selon qu'elle est positive ou négative ; formes suivies par la reprise de la phrase, le plus souvent avec une pronominalisation.

(211) ε::ⁿ m káⁿjí wè
 Oui je voir PF lui
 « Oui, je l'ai vu »

(212) ήήη m-á: káⁿ wè
 non je NEG voir PF lui
 « Non, je ne l'ai pas vu »

Mais très souvent, la réponse se limite à /ε::ⁿ/ (ou encore /ηηη/) « oui » et /ήήη/ « non ».

5.1.2. L'interrogation partielle

L'interrogation partielle est formulée grammaticalement par des pronoms interrogatifs. L'interrogation peut porter sur le sujet, sur l'objet ou sur le circonstant. Sa position est déterminée par sa fonction comme l'ensemble des pronoms et des noms : sujet préposé au verbe et autres fonctions postposées.

5.1.2.1. Le pronom interrogatif /ba/

Interroge sur une chose, quelle que soit la fonction du pronom dans la phrase : sujet ou objet.

Interrogation sur le sujet :

Le pronom interrogatif est placé en début de phrase.

(213) ba mðⁿji ?
 PR INT briller IPF
 « qu'est-ce qui brille ? »

(214) ba màni ?
 PR INT rouler IPF
 « qu'est-ce qui roule ? »

Interrogation sur l'objet

Le pronom interrogatif vient après le verbe.

(215) **i káⁿjí ba nnà^mpàl**

tu voir PF quoi village ?

PRON VERBE PR INT NOM

« Qu'as-tu vu au village ? »

(216) **í ηá:ⁿ ba ?**

Tu faire IPF quoi

PRON VERBE PR INT

« Que fais-tu ? »

(217) **i fu ku: ba fúù**

Tu TC tuer PF quoi hier

PRON SPEC VERBE PR INT ADVT

« Qu'as-tu tué hier ? »

5.1.2.2. Le pronom interrogatif /ηmá/

Interroge sur des humains. Sa position dans la phrase dépend de la fonction qu'il occupe.

ηmá en fonction « sujet »

Lorsqu'il est en fonction de sujet, il est placé en début de phrase, avant le verbe, comme tout nom ou pronom

(218) **ηmá làáⁿ cò ?**

Qui vouloir RS aller POT

« Qui va y aller ? »

(219) **ηmá sáⁿjí un^hkpílu ?**

qui être vieux

« Qui est le plus âgé ? »

ηmá en fonction « objet »

Lorsqu'il est en fonction objet, il est placé après le verbe.

(220) **i káⁿjí ηmá ?**

tu voir IPF qui ?

« Tu as vu qui ? »

(221) **úb^wáru túⁿjí ηmá ?**

Chef envoyer PF qui ?

« Qui le chef a-t-il envoyé ? »

5.1.2.3. Le pronom interrogatif /maⁿji/

Il interroge sur la manière.

(222) **ù ηá:ⁿ maⁿji ?**

il faire IPF comment

PRON VERBE PR INT

« Comment fait-il ? »

(223) **m nàá ηá maⁿji?**

Je AUX faire POT comment

PRON AUX VERBE PR INT

« que vais-je faire ? »

/manji/ se place après le verbe.

5.1.3. La question alternative

Qu'elle soit partielle ou totale, elle est formulée de la même façon en konkomba : l'alternative est formulée par adjonction du suffixe /-á:ⁿ/ (ou /-ńjá:ⁿ/) au premier des deux termes sur lesquels porte l'alternative.

(224) **i là m ʒⁿgò-á:ⁿ ηká**

Tu vouloir mangue-ALT orange ?

« Veux-tu une mangue ou une orange ? »

(225) **i dá cè:cé:-ńjá:ⁿ mótò**

Tu acheter PF vélo-ALT moto

« As-tu acheté un vélo ou une moto ? »

(226) **i là jíjím-ńjá:ⁿ ndà:m**

Tu vouloir eau-ALT boisson ?

« Veux-tu de l'eau ou de la boisson ? »

(227) i làáⁿ j-á:ⁿ i làáⁿ gè:ⁿ

Tu vouloir manger-ALT tu vouloir dormir

« tu veux manger ou tu veux boire ? »

(228) i làáⁿ ḡáⁿ úb^wár-a:-tu:-nì-ńjá:ⁿi la:ⁿ ka nnà^mpàl ?

tu vouloir faire POT chef-travail-ALT tu vouloir rester maison

« Feras-tu le travail du chef ou resteras-tu à la maison ? »

(229) i làáⁿ ḡáⁿ úb^wár:-a-tu:-nì dín-àáⁿ fúù ?

tu AUX faire POT chef-travail-CL aujourd'hui-ALT demain ?

« Feras-tu le travail du chef aujourd'hui ou demain ? »

5.2. La focalisation

La focalisation peut être définie comme une opération qui permet de mettre en relief un constituant par rapport au reste d'un énoncé ; le but étant d'attirer l'attention sur ce constituant. Le processus de focalisation en konkomba exige que l'élément focalisé soit placé en tête de phrase ; il est alors marqué par le morphème /ń/, postposé au constituant sur lequel porte la focalisation, autrement dit le point d'incidence. Un second type de focalisation a été observé, qui porte sur le prédicat ; il est marqué par /ní/

5.2.1. La focalisation d'un constituant phrastique

Elle peut porter sur le sujet (nom ou pronom), l'objet, un indéfini, ou encore sur une circonstance de cause.

5.2.1.1. La focalisation du nom :

C'est le cas le plus fréquent.

(230) ucìni ń nìⁿ sáⁿjí IPF úb^wáru

Hyène FOCS PLT être chef

« C'est l'hyène qui était roi »

- (231) **u-na tò: wè ké: úmónà: ń kpanè unì^mpə...**
 lui-mère dire PF lui MCPL¹⁰⁵ buffle FOCS devenir femme
 « Sa mère lui dit que c'est le buffle qui s'est déguisé en femme... »
ku la: móⁿ wè
 RS FIN épouser POT lui
 ... pour venir l'épouser »

5.2.1.2. La focalisation du pronom :

De façon plus générale, la focalisation du pronom par le marqueur /ń/ entraîne l'usage d'un pronom emphatique. Ils constituent une réponse à une interrogation partielle.

- (232) **ɲmá ʒíⁿʒí ímáɛ ? – ʒímá ń ʒíⁿʒí ímáɛ**
 qui manger PF maïs Elles FOCS picorer PF maïs
 INT VERBE NOM
 « Qui a mangé (picoré) le maïs ? » – « Ce sont elles (les poules) qui ont picoré le maïs »

- (233) **ɲmá sùⁿʒì ímáɛ ? úmá ń sùⁿʒì ímáɛ**
 qui voler PF maïs Lui FOCS voler PF maïs
 INT VERBE NOM
 « Qui a volé le maïs ? » – « C'est lui (l'enfant) qui a volé le maïs »

5.2.1.3. La focalisation d'une circonstance de cause :

Dans une phrase exprimant la cause, quand celle-ci est placée en début, il s'ensuit une focalisation du point d'incidence : ainsi, le morphème /bɔ/, quand il suit un nom en début de phrase, requiert la focalisation. Celle-ci est alors marquée par /ńkà/, qui suppose un avant et un après.

- (234) **ímáɛ bɔ ńkà úkúlò: gá:rì**
 Maïs CAUSATIF et FOCS poule rester PF

¹⁰⁵ MCPL = morphème complétif.

« C'est à cause du maïs que la poule est restée »

Cet exemple repose le problème de l'indépendance de /ń/ et /kà/. Est-ce le complexe où le seul morphème /ń/ qui, comme ailleurs, marque ici la focalisation ?

Le processus de focalisation est impossible lorsque la circonstance de cause ne figure pas en début de proposition.

- (235) **úkúlò: gá:rì nnà^mpàl ímáde bɔ**
 poule rester PF maison maïs pour
 SUJET VERBE LOC NOM CAUSATIF

« La poule est restée à la maison à cause du maïs »

Le point d'incidence, par rapport à une cause donnée, peut aussi porter sur le démonstratif /nímá/.

- (236) **ní(má) bɔ ń ca kà ɥpɔlá:kpùl-a:-sùl-ŋ ká: fɔ:**
 DEM CAUS FOCS laisser IPF que tortue-POSS-cou-CL NEG être

« C'est pourquoi le cou de la tortue n'est pas long aujourd'hui ».

- (237) **nímá ń sáⁿjí dtⁿji úkúlò: gá:rì...**
 là FOCS être aujourd'hui poule rester PF
 DEM FOCS VERBE ADVT NOM VERBE

« C'est pour cela que la poule est restée... »

- ku kpá:nì nnà^mpàl-a:-waⁿkuù**
 RS devenir PF maison-POSS-animal
 RS VERBE NOM

« et est devenue un animal domestique »

La focalisation s'impose à la fin des contes ; c'est elle qui formule la moralité.

5.5.2. La focalisation d'un prédicat verbal

Il s'agit ici d'une focalisation qu'on peut qualifier de prédicative (ou focalisation du constituant verbal). Le locuteur insiste de cette manière sur la véridicité du prédicat. On peut dire que ce type de focalisation est atténué. Le morphème est ici /ní/.

- (238) **càkúńí ja: nàⁿ màlì bíja:b ù nàⁿ gbè m̀bu: ní**
 chat COND PLT accoucher PF petits il PLT creuser IPF trou FOCS
 NOM COND PLT PRED NOM PRON PLT VERBE NOM FOCS
 « Quand le chat donnait des petits, il creusait (vraiment) un trou »

ku ò ò
 RS prendre PF mettre POT
 RS VERBE VERBE
 « pour les y mettre »

La marque de focalisation apparaît dans ce cas en fin de proposition ; le point d'incidence n'est plus localisé : toute la proposition est mise en valeur.

Ainsi, quand la focalisation porte sur un constituant, celui-ci est placé en début, et suivi de la marque de focalisation (/ń/). Ce processus réorganise l'ordre d'apparition des constituants dans l'ensemble, lorsque le constituant focalisé est un complément. Quand elle porte sur le prédicat, la marque est rejetée en fin de proposition.

CONCLUSION

S'il est attesté en konkomba des phrases nominale et adverbiale, le type de phrase le plus attesté est construit autour d'un prédicat verbal. La structure est de type sujet verbe objet. Quand une phrase comprend plus d'un objet, l'objet 2 (qui correspond au complément d'attribution) précède l'objet 1. Il est toutefois possible d'omettre, dans certains cas, l'un de ces objets.

La syntaxe de la langue reste totalement tributaire de la morphologie nominale : pronoms substitutifs et relatifs n'ont de forme que celle conférée par les affixes auxquels ils renvoient ; ces processus morphosyntaxiques mettent aussi en jeu le système tonal : dans l'expression de la possession par exemple, l'occurrence de l'infixe s'accompagne d'un abaissement tonal en finale du complexe qui en résulte. Cela confirme l'interrelation entre phonologie, morphologie et syntaxe dans une langue à classes nominales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente étude sur le konkomba nous permet de tirer un certain nombre de conclusions. On peut de ce fait se poser la question suivante : comment caractériser la langue konkomba, au plans phonologique et grammatical¹⁰⁶ ?

Au plan phonologique, le système consonantique comprend vingt-deux consonnes. L'opposition consonnes sourdes consonnes sonores ne joue qu'au niveau des occlusives. Au plan phonétique, certaines consonnes sont affectées par un certain nombre de phénomènes tels que la labialisation et la palatalisation. La langue distingue trois tons (haut, bas et moyen) ; toutefois, le ton bas ne peut affecter un préfixe de classe.

Le système consonantique se caractérise aussi par un phénomène inhabituel, qui rapproche cette langue des langues bantoues : c'est le problème que nous avons formulé en termes d'hypothèse sur la présence de prénasalisées en konkomba. Le phénomène peut paraître marginal, puisqu'il n'affecte que les noms qui relèvent d'emprunts à d'autres langues. Ce problème mérite d'être examiné avec beaucoup plus d'attention.

Le système vocalique connaît neuf voyelles ; certaines de ces voyelles s'opposent à leurs correspondantes longues. Sur ce point, on peut signaler la différence entre cette langue et le ncàm par exemple, qui ne connaît pas de correspondant bref pour /o:/ et où la voyelle /ɛ/ n'est pas attestée comme phonème. Il faut dire que le système vocalique de cette langue est complexe. Les conclusions auxquelles nous sommes parvenu méritent d'être réexaminées dans des études futures plus ciblées.

Le konkomba ne connaît pas de voyelles nasales phonologiques mais des voyelles nasalisées qui se dénasalisent, au niveau des verbes, en particulier quand un radical verbal accepte un inversif par l'adjonction d'un dérivatif.

La structure syllabique la plus attestée est de type CV ; le schème V est aussi fréquent, mais seul un certain nombre de voyelles sont attestées pour ce schème. La nasale syllabique entre dans ce schème. Comme on l'a vu, on peut admettre que cette langue connaît le schème CVC.

¹⁰⁶ On l'aura compris : le mot « grammaire » a été restreint ici aux domaines de la morphologie et de la syntaxe, bien qu'il puisse être étendu à la phonologie ; nous avons en effet pu parler de la fonction grammaticale du ton, dont l'étude relève du domaine de la phonologie.

Au plan morphologique, au niveau nominal, le konkomba est une langue à classes nominales ; nous en avons identifié 16 (les chiffres impairs réfèrent au singulier, les pairs au pluriel), pour huit genres, construits à partir de l'opposition singulier/pluriel. Quant au genre 9, il apparie les classes 1 et 14, qui par ailleurs relèvent d'autres genres. Les classes sont construites sur la présence ou l'absence d'affixes de classes. La structure caractéristique du nom dans cette langue est PRÉFIXE+RADICAL+SUFFIXE. Mais il faut relever que les suffixes tendent à disparaître. En composition nominale, la structure morphologique est maintenue. Il est difficile d'attacher à un genre donné une signification précise ; mais on peut quand même se permettre un certain nombre de généralisations.

Comme le système suffixal est en voie de disparition au niveau des noms, la plupart des noms, se terminant alors par des radicaux, ont en finale une syllabe longue. Ces faits méritent qu'on s'y intéresse de plus près, dans les travaux à venir, pour comprendre pourquoi, alors que d'autres langues Gur ont plutôt perdu les préfixes tout en conservant les suffixes (tém, kabiyè), le konkomba perd plutôt ses suffixes.

Beaucoup de noms dans cette langue sont analysables en termes de composés. La composition intègre deux ou plusieurs constituants, nominaux comme verbaux.

Contrairement aux noms qui peuvent connaître un nombre très élevé de syllabes (plus de sept syllabes), les verbes dans cette langue sont au plus dissyllabiques ; les trisyllabes observées relèvent pour la plupart de verbes pour lesquels le processus de dérivation permet d'obtenir un inversif construit par le dérivatif /r/. Cette réduction forte de la syllabation dans la morphologie verbale rend complexe l'analyse de la morphologie du constituant verbal, notamment l'identification des dérivatifs et des verbants. Ainsi le verbant, par exemple, doit être identifié par rapport à la structure syllabique : il peut s'agir d'une alternance vocalique notamment, d'un dérivatif ; il peut aussi être réduit à un (ou des) ton(s).

Alors que les variations morphologiques sont susceptibles d'affecter le nom à l'initiale comme à la finale, le verbe n'est affecté que dans sa finale, soit par dérivation soit par des faits d'apophonie, dans sa relation avec l'expression des valeurs aspectuelles. Ce point distingue le nom du verbe. On peut aussi dire qu'à l'opposition binaire de nombre (singulier/pluriel) qui caractérise le système nominal, répond une opposition à trois niveaux (une forme de l'impératif et deux formes aspectuelles), qui traverse le système verbal.

Ce qui est caractéristique du konkomba, au niveau syntaxique, c'est cette possibilité pour une structure verbale d'occuper la fonction subjectale comme cela l'est dans des langues

comme le français. Ce fait démontre, d'une part, que la fonction subjectale n'est pas le domaine réservé au seul nom (ou pronom) et que, d'autre part, le verbe n'a pas pour seule fonction « prédicat ». La relation subjectale ne se confond donc pas a priori à la catégorie de nom ou de pronom. Dans une relation objectale, il est possible d'omettre N1 comme N2 sans que le signifié en soit affecté.

Ce qui de loin singularise le konkomba parmi les langues Gur, c'est que l'expression de la possessivité se fait grâce à une infixation ; cela rapproche le konkomba, sur ce point précis, de la structure qui marque cette même relation dans les langues Kwa, l'éwé par exemple.

Il faut dire qu'ici, et comme nous l'avons vu avec Francis Katamba, il est difficile de séparer la syntaxe de la morphologie comme de la phonologie. Le système pronominal, notamment les substitutifs, sont inséparables de l'organisation du système nominal de la langue en classes et genres ; c'est ici que le mot « système » trouve tout son poids.

Par-dessus tout, l'objectif que nous avons poursuivi a été de faire connaître la langue konkomba, à travers son système ; telle est notre contribution à la connaissance du patrimoine linguistique africain. La recherche linguistique vise un certain nombre de résultats ; nous pensons en avoir atteint un certain nombre, qui se rapportent à la langue konkomba, à travers le parler le plus représentatif, celui de Nawaré, *le litcha:l*. La protection et la promotion des langues africaines passent par une meilleure connaissance de ces dernières ; la présente thèse y contribue, dans toute sa modestie.

Notre description a cherché à toucher les domaines principaux de l'analyse linguistique. Mais, au fur et à mesure que nous avançons, nous avons pris conscience de la complexité des faits linguistiques ; ce qui nous a conduit à opérer des choix. Par exemple, il y a un point qui s'appuie sur le système des classes, à savoir la numération, que nous n'avons pas abordé ici. Les données que nous avons recueillies à cette fin nous ont montré que ce domaine mérite une étude séparée. Comme on le voit, *l'aboutissement* de la thèse, n'est que le prélude à de nouveaux chantiers.

BIBLIOGRAPHIE

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

*Adouna, Gbandi. Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur (voltaïque) du Togo et du Ghana
- parler de Nawaré - 2009*

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE Suzanne, 1982, *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Doctorat d'Etat, Rennes 2, Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses de Lille III, 601 pages.
- ANGOUIARD Jean-Pierre, 1997, *Théorie de la syllabe – Rythme et qualité*, Paris : Éditions du CNRS, 224 pages.
- ARONOFF Mark, 1994, *Morphology by itself*, Cambridge (USA) : The MIT Press, 210 pages.
- ARRIVE Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui – guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 719 pages.
- BAKPA Mimboabe, 2004, *La numération en moba*, Mémoire de Maîtrise, Université de Lomé, 101 pages.
- BARKER Peter, 1986, *Peoples, Languages and Religions in Northern Ghana – A preliminary Report*, Ghana Evangelism Committee, in association with Asempra Publishers, Printed at the Press of the Worldwide Evangelisation Crusade, England, 320 pages.
- BELL A.M., 1867, *Visible Speech*, cité par Roman JAKOBSON 1963.
- BEGUELIN Marie-José (sous la direction), 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles : Editions De Boeck Duculot, 342 pages.
- BENTOLILA Fernand (sous la direction), 1998, *Systèmes verbaux*, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain (vol. 98), Bruxelles : Ed. Peeters, 334 pages.
- BENVENISTE Emile, 1974a, *Problèmes de linguistique générale*, Tome 1, Paris : Gallimard, 356 pages.
- BENVENISTE Emile, 1974b, *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, Paris : Gallimard, 288 pages.

Gbandi ADOUNA – Description phonologique et grammaticale du konkomba, langue Gur du Togo et du Ghana – parler de Nawaré

- BERRENDONNER Alain, 1983, « Connecteurs pragmatiques et anaphore », in *Cahiers de Linguistique Française*, Numéro 5, Connecteurs pragmatiques et structure du discours, Actes du 2^{ème} Colloque de pragmatique de Genève, (7-9 mars 1983), Unité de Linguistique Française, Genève, 351 pages, pages 215 à 246.
- BLOOMFIELD Léonard, 1984, *Language*, Chicago : The University of Chicago Press, 564 pages.
- BOËTHIUS Hélène, 1980, *Enquête linguistique de la circonscription de Bassar, République Togolaise – Rapport de travail fait dans le cadre de l'Atlas linguistique du Togo et de la Société Internationale de Linguistique*, Société Internationale de Linguistique, Lomé, 27 pages.
- BOLOUVI Lébéné Philippe, 1989, *Les apports linguistiques "Kwa" dans le portugais de bahia-brésil (Etude morphologique et étymologique)*, Thèse de Doctorat d'Etat ès-lettres, 2 Tomes, Rennes, 975 pages.
- BOLTANSKI Jean-Elie, 1999, *Nouvelles directions en phonologie*, Paris : P.U.F., 188 pages.
- BONVINI Emilio, 1974 : *Traits oppositionnels et traits contrastifs en kàsim – Essai d'analyse phonologique*, Thèse de doctorat de 3^{ème} Cycle, Paris, 290 pages.
- BONVINI Emilio, 1988 : *Prédication et énonciation en kàsim*, Paris : Editions du CNRS, 199 pages.
- BONVINI Emilio, 1995 : « L'injure dans les langues africaines », in *Faits de langue*, n°6, Paris : Ophrys, p. 153-162.
- BONVINI Emilio, 1998a, « Le système verbal du kàsim : un dispositif de prise en charge du procès », in *Systèmes verbaux*, Fernand Bentolila (s.d.), Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, vol. 98, Bruxelles : Éd. Peeters, 334 pages.

- BONVINI Emilio, 1998b, « À propos de la "transitivité" en kasim, langue Gur (Voltaïque) du Burkina Faso », in *La transitivité*, André Rousseau (s.d.), Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 481 pages.
- BOUQUIAUX Luc et THOMAS Jacqueline, 1976, *Enquête et description des langues à tradition orale*, Tome I, *L'enquête de terrain et l'analyse grammaticale*, Paris : SELAF, 258 pages.
- BUILLES Jean-Michel, 1998, *Manuel de linguistique descriptive*, Paris : Nathan Université, 414 pages.
- CARR Philip, 1993, *Phonology*, Londres: The Macmillan Press LTD, 324 pages
- CHOI-JONIN Injoo et DELHAY Corinne, 1998, *Introduction à la méthodologie en linguistique – Application au français contemporain*, Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 339 pages.
- CHOMSKY Noam et HALLE Morris, 1973, *Principes de phonologie générative*, (Traduction de *The sound pattern of English*, par Pierre ENCREVE), Paris : Seuil, 349 pages
- CLAIRIS Christos, 1985, « De la morphologie », in *La Linguistique*, 21, « La linguistique fonctionnelle », Paris : P.U.F., 377 pages.
- COMRIE Bernard, MATTHEWS Stephen et POLINSKY Maria, 2004, *Atlas des langues du monde – L'origine et le développement des langues dans le monde*, Paris : Acropole (Ed. française), 224 pages.
- CORNEVIN Robert, 1962, *Les Bassari du Nord Togo*, Paris : Berger-Levrault, 152 pages.
- COSTAOUEC Denis et GUERIN Françoise, 2007, *Syntaxe fonctionnelle – Théorie et exercices*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 320 pages.
- COX Monica, 1982, « La détermination et le rôle des affixes de classe dans les expressions nominales du bassari », Article présenté à Paris, en Février 1982, S.I.L, 5 pages.

- COX Monica, 1998, *Description grammaticale du ncàm, langue Gourma du Togo et du Ghana*, Thèse de Doctorat, École Pratique des Hautes Études, Paris, 369 pages.
- CREISSELS Denis et KOUADIO Nguessan, 1977, *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoulé*, Abidjan, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 642 pages.
- CREISSELS Denis, 1979, *Unités et catégories grammaticales - Réflexions sur les fondements d'une théorie générale des descriptions grammaticales*, Grenoble : ELLUG, 210 pages.
- CREISSELS Denis, 1991, *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, Grenoble : ELLUG, 466 pages.
- CREISSELS Denis, 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris : P.U.F., 332 pages.
- CREISSELS Denis, 2006a, *Syntaxe générale – Une introduction typologique – Tome 1 – Catégories et constructions*, Paris : Lavoisier, 412 pages.
- CREISSELS Denis, 2006b, *Syntaxe générale – Une introduction typologique – Tome 2 – La phrase*, Paris : Lavoisier, 334 pages.
- DAKUBU KROPP M. E., 1988, *The languages of Ghana*, African Languages, Occasional Publication n° 2, London: International African Institute, 181 pages.
- DELPLANQUE Alain, 1986, *La langue dagara, essai de sémiologie linguistique*, Thèse de Doctorat d'Etat, D.R.L., Université Paris 7, 1118 pages.
- DANON-BOILEAU Laurent et MOREL Mary-Annick, 1996, « Présentation générale », in *Faits de langues, n° 7, La relation d'appartenance*, Paris : Ophrys.
- DUBOIS Jean et al., *Dictionnaire de linguistique*, 2001, Paris : Larousse-Bordas, 514 pages.
- DURAND Jacques, 2005, « Les primitives phonologiques : des traits distinctifs aux éléments », in *Phonologie et phonétique - Forme et substance*, Nguyen Noël, Wauquier-Gravelines, Sophie Durand Jacques (s.d), Paris : Lavoisier, 456 pages.

- ESSONO Jean-Marie, 1998, *Précis de linguistique générale*, Paris : L'Harmattan, 165 pages.
- Faits de langues*, numéro 6/1995, *L'exclamation*, Paris : P.U.F., 1995, 268 pages.
- FEUILLARD Colette, 1985, « La syntaxe fonctionnelle », in *La Linguistique*, Numéro 21, "La linguistique fonctionnelle", Paris : P.U.F., 377 pages.
- FEUILLET Jack, 2006, *Introduction à la typologie linguistique*, Paris : Champion, 716 pages.
- FEUILLET Jack, 1988, *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*, Paris : P.U.F., 223 pages.
- FROELICH, Jean-Claude, 1949, « Les Konkomba du Nord-Togo », in *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN)*, Tome XI, n° 3-4 (Juillet-Octobre), page 409-437, 609 pages.
- GAGNEPAIN Jean, 1982 : *Du Vouloir-Dire, traité d'épistémologie des sciences humaines, t. 1 : Du signe, de l'Outil*, Paris : Pergamon Press, 276 pages. (Ré-édition, 1991, Bruxelles : De Boeck Université).
- GAYIBOR, Nicoué (sous la direction), 1997, *Histoire des Togolais – Des origines à 1884*, Volume 1, Lomé : Presses universitaires de Lomé, 443 pages.
- GIOT Jean et SCHOTTE Jean-Claude, 1999, *Langage, clinique, épistémologie – Achever le projet saussurien*, Bruxelles : De Boeck Université, 307 pages.
- GOLDSMITH John, 1976, *Autosegmental phonology*, PhD dissertation, M.I.T, New York: Garland Press, (Microfiches au M.I.T.).
- GOLDSMITH John, 1993, *Autosegmental and metrical phonology*, Blackwell Publishers, TJ Press (Padstow) Ltd, Cornwall, Grande Bretagne, 376 pages.
- GRAMMONT Maurice, 1933, *Traité de phonétique*, Paris : Delagrave, 490 pages.
- GRIMES Barbara, 1996, *Ethnologue : Languages of the World*, 13ème édition, Summer Institute of Linguistics (SIL) et Université du Texas (Arlington).

- GUERIN Françoise, 1998, « Première approche du système verbal de l'ingouche », in *Systèmes verbaux*, Fernand Bentolila (s.d.), Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain (BCILL 98), Bruxelles : Peeters, 334 pages.
- HAGEGE Claude, 1982, *La structure des langues*, Collection "Que sais-je ?", Paris : P.U.F., 128 pages.
- HEINE Bernd, NURSE Derek (Editeurs), 2004, *Les langues africaines*, Paris : KARTHALA, 470 pages.
- HJELMSLEV Louis, 1963, *Le Langage*, Paris : Editions de Minuit, 191 pages.
- HOUIS Maurice, 1977, « Plan de description systématique des langues négro-africaines », in *Afrique et langage*, n°7, Paris : L'Harmattan, 65 pages.
- JACQUESSON François, 2008, *Les personnes – Morphologie et sémantique*, Paris : CNRS Editions, 370 pages.
- JAKOBSON Roman, 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris : Editions de Minuit, 259 pages.
- JESPERSEN Otto, 1920, *Lehrbuch der Phonetik*, Cité par ANGOUJARD, 1997.
- JESPERSEN Otto, 1924, *La philosophie de la grammaire*, traduit de l'anglais (1971) par Anne-Marie Léonard, Paris : Editions de Minuit, 515 pages.
- JESPERSEN Otto, 1937, *La syntaxe analytique*. Traduction de l'anglais (1971) par Anne-Marie Léonard, Paris : Editions de Minuit, 263 pages
- JONGEN René, 1993, *Quand dire c'est dire – Initiation à une linguistique glossologique et à l'anthropologie clinique*, Bruxelles : De Boeck Université, 203 pages
- KAMOMBA Wetshemongo Michel, 1998, « Le système verbal de l'òtèlèla : langue Bantu du Congo (Zaïre) », in *Systèmes verbaux*, Fernand Bentolila, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain (BCILL) 98, Bruxelles : Peeters, 334 pages.

- KANTCHOA, Laré, 2005, *Description de la langue moba – Approche synchronique*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de Lomé, 416 pages.
- KASSAN Balaïbaou, 1996, *Système verbal et énonciation en kabiyè (Togo)*, Thèse de doctorat, Paris III, 377 pages.
- KATAMBA Francis, 1993, *Morphology*, London: The Macmillan Press LTD, 354 pages.
- KENSTOWICZ Michael, 1995, *Phonology in generative grammar*, Cambridge (Massachusetts, USA): Blackwell Publishers, 704 pages
- KOHLER, Anna, 1980, *Dialect intelligibility testing of the bassar and konkomba languages in Togo*, SIL, 10 pages.
- LE QUERLER Nicole, 1996, *Typologie des modalités*, Caen : Presses Universitaires de Caen, 159 pages.
- LEBIKAZA Koyenzi Kézié, 1999, *Grammaire kabiyè : une analyse systématique – Phonologie, tonologie et morphosyntaxe*, Köln : Rüdiger Köppe Verlag, 559 pages.
- LEEMAN Danielle, 2004, *Les déterminants du nom en français : syntaxe et sémantique*, Paris : P.U.F., 200 pages.
- MARTINET, André, 1967, *Eléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin, nouvelle édition remaniée, coll. U2, 217 pages.
- MARTINET André, 1985, *Syntaxe générale*, Paris : Armand Colin, 266 pages.
- MARTINET André, 1977, « Les fonctions grammaticales », in *La linguistique*, vol.13, Paris : P.U.F., 159 pages.
- MATTHEWS P.H., 1991, *Morphology*, Second Edition, Cambridge University Press, Cambridge, 251 pages.

- MEL'ČUK Igor, 1993, *Cours de morphologie générale, Volume 1 : Introduction. Le mot*, Montréal (Canada) et Paris : Presses de l'Université de Montréal et CNRS Editions, 412 pages.
- MEL'ČUK Igor, 1994, *Cours de morphologie générale, Volume 2, Significations morphologiques*, Montréal (Canada) et Paris : Presses de l'Université de Montréal et CNRS Editions, 458 pages.
- MEL'ČUK Igor, 1996, *Cours de morphologie générale, Volume 3, Moyens morphologiques. Syntactiques morphologiques*, Montréal (Canada) et Paris : Presses de l'Université de Montréal et CNRS Editions, 326 pages.
- MEL'ČUK Igor, 1997, *Cours de morphologie générale, Volume 4, Signes morphologiques*, Montréal (Canada) et Paris : Presses de l'Université de Montréal et CNRS Editions, 488 pages.
- MOESCHLER Jacques et AUCHLIN Antoine, 2005, *Introduction à la linguistique*, Paris : Armand Colin, 192 pages.
- MONTREUIL Jean-Pierre, 2001, *La phonologie de l'anglais*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 168 pages.
- NEUKOM Lukas, 1995, *Description grammaticale du natemi (Bénin) – Système verbal, classification nominale, phrases complexes, textes*, Universität Zürich, Collection ASAS (Arbeiten des Seminars für Allgemeine Sprachwissenschaft), Numéro 14, 250pages.
- NGUYEN Noël, WAUQUIER-GRAVELINES Sophie, DURAND Jacques (s.d), 2005, *Phonologie et phonétique - Forme et substance*, Paris : Lavoisier, 456 pages.
- NYEMB Irénée-Gilles, 1995, « L'interrogation en basaa », in *Interrogation -2-...aux actes*, Travaux du CERLICO, N° 8, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p.171-194.
- PALI Tchaa, 1999, *Le syntagme adverbial et la fonction adverbiale en kabiyè*, Mémoire de Maîtrise, Université de Lomé, 60 pages.

- PIERRET Jean-Marie, 1994, *Phonétique historique du français et notions de phonétique générale*, Nouvelle édition, Série Pédagogique de l'Institut de Linguistique de Louvain, Bruxelles : Peeters, 247 pages.
- PLATIEL Suzy et KABORE Raphaël (sous la direction), 1998, *Faits de Langues, numéro 11 et 12, Les langues d'Afrique subsaharienne*, Paris : Ophrys, 501 pages.
- PODI Napo, 1995, *Esquisse comparative de l'àkàsìlimí et du bàásàal (Famille Gur : Togo)*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université Stendhal (Grenoble III), Grenoble, 527 pages.
- REINEKE Brigitte, 1983, *Esquisse grammaticale de la langue natemi*, Berlin, 117 pages.
- REY - DEBOVE Josette, 1998, *La linguistique du signe*, Paris : Armand Colin, 302 pages.
- RIALLAND Annie, 1993, « Allongement compensatoire : nature et modèles », in *Architecture des représentations phonologiques*, Paris : Editions du CNRS, 308 pages.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : P.U.F, 646 pages.
- RING, James Andrew, 1991, « Three case studies involving dialect standardization strategies in Northern Ghana », in *Standardization strategies in northern Ghana*, (page 281-287), Summer Institute of Linguistics, West Africa group, (*Tiré à part*).
- RUWET Nicolas, 1967, *Introduction à la grammaire générative*, Paris : Plon, 448 pages.
- SCHUERKENS Ulrike, 2001, *Du Togo allemand aux Togo et Ghana indépendants, Changement social sous régime colonial*, Paris : L'Harmattan, 620 pages.
- SELKIRK Elisabeht O. 1984, *Phonology and syntax. The relation between sound and structure*. Cambridge (USA), The M.I.T. Press, 476 pages.
- SIOUFFI Gilles et Dan Van Raemdonck, 2007, *100 fiches pour comprendre les notions de grammaire*, Paris : Bréal, 220 pages.

- SOUTET Olivier, 1995, *Linguistique*, Quadridge Manuels, Paris : P.U.F, 361 pages.
- STEELE Mary, 1970, *An introduction to learning likpakpaln (konkomba)*, Institute of linguistics, Ghana, 54 pages.
- STEELE, Mary et WEED, Gretchen, 1966, *Collected field report on the phonology of konkomba*, Institute of African Studies, Ghana, 77 pages.
- TAIT David, 1961, *The Konkomba of Northern Ghana*, Edited by Oxford University Press, Great Britain, 255 pages.
- TAKASSI Issa, 1996, *Description synchronique de la langue ncam (bassar) – parler de Kabou*, Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres Université de Lomé et Université du Bénin (Cotonou), Tomes 1, 2 et 3, Lomé, 765 pages.
- TAMBA MILLIMOUNO Marcel, 1988, « Genres et classes dans les langues à classes d'Afrique », in *Linx* n° 21, *Genre et langage*, Actes du Colloque Paris X – Nanterre. Nanterre : Université Paris X.
- TCHAGBALÉ Zakari, 2008, *Problèmes de phonologie et de tonologie*, Kara, (Cours à l'intention des étudiants en Master– non publié), 52 pages.
- TESNIERE Lucien, 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Deuxième édition revue et corrigée 1988, Paris : Klincksieck, 674 pages.
- TOURATIER Christian, 2005, *Analyse et théorie syntaxiques*, Collection Langues et langage, Aix-En-Provence : Publications de l'Université de Provence, 331 pages
- TOURATIER Christian, 2007, « Présentation » in Christian Touratier et Charles Zaremba (s.d.), *La négation, Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, N° 20, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 184 pages

- URIEN Jean-Yves, 1982, *Le schème syntaxique et sa marque*. Thèse pour le doctorat d'État, Université de Rennes 2, Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses de Lille III, 928 pages.
- URIEN Jean-Yves, 1989, *La trame d'une langue – Le breton. Présentation d'une théorie de la syntaxe et application*, Lesneven, Mouladurioù Hor Yezh, 262 pages
- URIEN Jean-Yves, 1999a, « Le critère du grammatical », in Jean Giot et Jean-Claude Schotte (dir.) *Langage, clinique, épistémologie - Achever le programme saussurien*, Bruxelles : De Boeck Université, page 23 – 71.
- URIEN Jean-Yves, 1999b, *Cours de GRAMMAIRE du module « Linguistique du breton »*, Cours photocopié de Licence 3, (non publié), SUEP, Université Rennes 2, 115 pages.
- URSULA Peter, 1990, *Description systématique du waama*, Thèse de Doctorat en Linguistique, Paris V Sorbonne, 532 pages.
- VIOLA Patrizia, 1987, « Les origines du genre grammatical », in IRIGARAY Luce et alii, *Le sexe linguistique*, Revue *Langages*, N° 85, Mars 1987, Paris : Larousse, 123 pages.
- WICHZER Magdalena, 1994, *Description grammaticale du kar, langue sénoufo du Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, Paris, 380 pages.
- WILLIAMSON Kay et BLENCH Roger, « Tableau des langues Niger-Congo », in HEINE Bernd, NURSE Derek (Eds), 2004, *Les langues africaines*, page 28
- ZEMB Jean-Marie, 1969, « Une critique constructive de la notion de proposition principale », in *Le français aujourd'hui*, N° 6, p. 16-23. .
- ZEMMOUR David, 2004, *Initiation à la linguistique*, Paris : Ellipses, 144 pages.

ANNEXE

Conte konkomba

ANNEXE

Conte Konkomba

úkúlò: nì ucàkpe:

« La poule et la perdrix »

úkúlò:	nè	ucàkpe:	ń	nàⁿ	kpá:ⁿ	bε	tímó:rí	nε
poule	et	perdrix	FOCS	PLT	vivre ensemble PF	être	herbes	dans
NOM	COORD	NOM	FOCS	PLT	VERBE	VERBE	NOM	POSTP

« La poule et la perdrix vivaient ensemble dans la brousse »

ńkà	dalìbá	uta:l	lírì
et	un jour	pluie	tomber PF
CONN	ADVT	NOM	VERBE

« Un jour, la pluie tomba »

ki	gbáⁿ	bè	pá:ⁿ
RS	taper PF	ils	sérieusement
RS	VERBE	PRON	IDEO

« Et les mouilla sérieusement »

ńkà	ucàkpe:	túⁿjí	úkúlò:
et	perdrix	envoyer PF	poule
CONN	NOM	VERBE	NOM

« et la perdrix envoya la poule »

ké:	wù	ń	cò	unìbòⁿ	dó
que	il	MPOT	aller POT	homme	chez
SUB	PR	MPOT	VERBE POT	NOM	POST

« chez l'homme »

kí	tì	mó:-nε	ńńmèⁿ
-----------	-----------	---------------	-------------------------

ACT LIND chercher POT-DIR feu
 ACT PROS VERBE NOM

« chercher du feu »

ɣkà úkúlò: bɔ̃ⁿmì

et poule être parti PF
 CONN NOM VERBE

« et la poule partit »

úkúlò: tì fúù unìbòⁿ dɔ̃
 poule PROS arriver PF homme chez
 NOM PROS VERBE NOM POSTP

« La poule arriva chez l'homme »

ku tì kɔ́ lícɪⁿlu
 RS PROS entrer PF enceinte
 RS PROS VERBE NOM

« et entra dans la cour »

ù kɔ́ lícɪⁿlu já
 il entrer PF cour PD
 PRON VERBE NOM PD

« quand il fut donc dans la cour »

ku bí bàⁿji ɣfàⁿj la:ɣì
 RS en train de demander IPF four emplacement
 RS CONT VERBE NOM LOC

« et se renseigne sur l'emplacement du four »

ké: wù ñ mó: ɣɣmɛⁿ
 que il MPOT chercher POT feu
 SUB PRON MPOT VERBE NOM

« pour chercher du feu »

ù bàⁿì
il demander PF
PRON VERBE

« Il demanda »

ku tí káⁿjí
RS LIND voir PF
RS LIND VERBE

« Jusqu'à trouver »

la:ηì ηfàⁿj bé já
là four être là PD
LOC NOM EXIST PD

« L'emplacement du four »

ù ká la:ηì ηfàⁿj bé:
il voir PF là four être là
PRON VERBE LOC NOM VERBE

« Il trouva l'emplacement du four »

ku káⁿjí ηηméⁿ mɔⁿ
RS voir PF feu aussi
RS VERBE NOM ADV

« et trouva aussi le feu »

ku kpe: liguⁿlɛ tàábí já
RS regarder PF mur bas PD
RS VERBE NOM ADJ PD

« et regarda sous le mur »

bì du ímáɛ
ils prendre PF maïs
PRON VERBE NOM

« On a pris du maïs »

ku du dɪ̃ˀjì
RS prendre PF sécher PF
RS VERBE VERBE

« Sécher »

úkúlò: kpe: ímáɛ
poule regarder PF maïs
NOM VERBE NOM

« La poule regarda le maïs »

ku kpe: ñmɛ̃ˀ
RS regarder PF feu
RS VERBE NOM

« Et regarda le feu »

w-àá jí
il-NEG savoir PF
PRON-NEG VERBE

« Il ne sait pas »

ù níˀ làá ñá bu já
il FIN FD faire POT pour PD
PRON FIN FD VERBE POSTP PD

« Que faire »

ɲ kù gá:rì
et RS rester PF
CONN RS VERBE

« Et resta »

ku **bí** **ʒíⁿʒì** **ímáɛ**

RS en train de manger IPF maïs

RS CONT VERBE NOM

« et se mit à picorer le maïs »

ku **súni**

RS oublier PF

RS VERBE

« Oubliant »

ké: **ucàkpe:** **túⁿjí** **wè**

que perdrix envoyer PF-DIR lui

MCPL NOM VERBE PRON

« Que la perdrix l'a envoyée »

wù **ń** **tì** **mó:** **ńɔ́mɛⁿ**

il MPOT PROS chercher POT feu

PRON MPOT PROS VERBE POT NOM

« Pour qu'il aille chercher du feu. »

ù **ʒíⁿʒì** **ímáɛ**

il manger PF maïs

PRON VERBE NOM

« Il picora le maïs »

ku **ʒíⁿʒì** **ímáɛ**

RS manger PF maïs

RS VERBE NOM

« picora le maïs »

ku tu dɪ ʒrì

RS PROS RES devenir bête PF

RS PROS RES VERBE

« Au point de devenir bête »

ku súnì

RS oublier PF

RS VERBE

« et oublia »

ɛ́ ku dɪ gá:rì nnà^mpàl

et RS ABS rester PF maison

CONN RS ABS VERBE NOM

« Et resta à la maison »

ní (má) ń sáⁿjí dɪⁿʒì úkúlò: gá:rì

là FOCS être aujourd'hui poule rester PF

LOC FOCS VERBE HAB ADVT NOM VERBE

« C'est pour cela que la poule est restée »

ku kpá:nì nnà^mpàl-a:-waⁿkuù

RS devenir PF maison -POSS-animal

RS VERBE NOM POSS-NOM

« Et est devenue un animal domestique »

ucàkpe: gá:rì tímó:ru nɛ

perdrix rester PF brousse dans

NOM VERBE BROUSSE POSTP

« la perdrix est restée dans la brousse »

ku ɲá tímó:ru nɛ ʒwù

RS faire PF brousse dans celui

RS VERBE NOM POSTP INDEF

« Et devint un animal sauvage »

úkúlò: nì ucàkpe:

poule et perdrix

NOM COORD NOM

« la poule et la perdrix »

nàⁿ kpá:ⁿ bε tímó:ri nε

PL être ensemble PF être brousse dans

PL VERBE EXIST NOM POSTP

« vivaient ensemble dans la brousse »

ímáδε bɔ ñkà úkúlò: gá:rì

maïs pour et poule rester PF

NOM CAUS CONN NOM VERBE

« C'est à cause du maïs que la poule est restée »

ñ kì dì kpá:nì nnà^mpàl-a:-wa^ŋkuù

et RS RES devenir PF maisonPOSS-animal

CONN RS RES VERBE NOM POSS-NOM

« Pour devenir un animal domestique »

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS UTILISÉES	3
SYSTÈME DE TRANSCRIPTION.....	4
SOMMAIRE.....	8
CADRE SOCIOLINGUISTIQUE ET CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE.....	9
1. Le konkomba, langue ou dialecte ?.....	10
1.1. <i>Classification</i>	11
1.2. <i>Situation dialectale</i>	14
1.3. <i>Choix de la langue d'étude</i>	16
1.3.1. Variété des usages du konkomba au Ghana et au Togo.	16
1.3.2. Le parler de Nawaré	18
1.3.3. Un éclairage historique.....	18
2. Le peuple konkomba.....	19
2.1. <i>Le pays</i>	20
2.2. <i>Cadre physique</i>	20
2.3. <i>L'environnement linguistique</i>	20
3. Implantation administrative des locuteurs konkomba	21
3.1. <i>Au Ghana</i>	21
3.2. <i>Au Togo</i>	22
4. Quelques repères historiques.....	22
4.1. <i>Origine des Konkomba</i>	22
4.2. <i>Organisation politique, sociale, stratégique</i>	23
4.2.1. L'habitat	24
4.2.2. La religion	24
4.2.3. La vie culturelle	25
4.2.4. L'activité économique	25
5. Revue critique de la littérature.....	26
6. Cartes de l'aire linguistique Konkomba.....	29
CARTE 1 AIRE LINGUISTIQUE KONKOMBA AU TOGO.....	29
CARTE 2 AIRE LINGUISTIQUE KONKOMBA AU GHANA.....	30
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE.....	31
1. Objectifs.....	32
2. Cadres théoriques	33
3. Approche méthodologique	35

Première partie :

PHONOLOGIE	38
Sommaire	39
Introduction :	40
CH. 1. IDENTIFICATION DES PHONÈMES CONSONANTIQUES ET VOCALIQUES	44
1.1. Les phonèmes consonantiques	45
1.1.1. Oppositions consonantiques en paires minimales	45
1.1.2. Les approximantes	61
1.1.3. Définition et classement des consonnes	63
1.1.3.1. Définition des consonnes selon les traits oppositionnels	63
1.1.3.2. Classement phonologique des consonnes de la langue konkomba	66
1.2. Les phonèmes vocaliques	68
1.2.1. Les voyelles brèves	68
1.2.2. Les voyelles longues	72
1.2.3. Définition et tableau des voyelles	80
1.3. Cas particuliers de l'analyse phonologique	81
1.3. 1. Interprétation de la nasalité des voyelles	81
1.3. 1.1. La nasale syllabique	82
1.3. 1.2. De l'hypothèse sur l'existence de prénasalisées en konkomba	84
1.3. 1.3. Point de méthode	87
1.3. 1.3. 1. Sur la représentation de la nasale syllabique dans les relations syntaxiques	87
1.3. 1.3. 2. Nasale syllabique et faits morphophonologiques	88
1.3.2. La labialisation	89
1.3.3. L'aspiration	90
1.4. Définition phonologique des tons	91
1.5. Y a-t-il harmonie vocalique en konkomba ?	92
CH. 2. ÉTUDE DE LA SYLLABE	98
2.1. Définition de la syllabe	98
2.2. Analyse autosegmentale de la syllabe en konkomba	99
2.2.1. Les constituants syllabiques	99
2.2.2. Le niveau tonal	100
2.2.3. La durée vocalique	101
2.3. Les types de syllabes	105
2.3.1. Les syllabes ouvertes	105
2.3.2. Hypothèse d'une syllabe de type CVC en Konkomba	106

Deuxième partie :

MORPHOLOGIE	111
Sommaire	112
CH. 1. BASES THÉORIQUES	113
1. L'objet de la morphologie. La question des éléments d'analyse.....	113
2. La notion de mot. Choix terminologiques.....	116
2.1. Polysémie du terme « mot ».....	116
2.2. Mot, mot-forme et lexème.....	118
2.3. Mot, constituant, base et affixes.....	119
3. Le Critère de la délimitation morphologique.....	121
CH.2. MORPHOLOGIE NOMINALE	123
1. Concepts de base et méthodologie	123
1.1. Classes et genres morphologiques.....	124
Tableau des genres et classes nominales.....	125
1.2. Classe morphologique et signification.....	126
1.3. Statut des marqueurs de classe : des affixes.....	128
1.4. Analyse des marqueurs de classes.....	128
1.5. Justification du plan de présentation des genres et classes.....	130
1.6. Conventions graphiques de la présentation des genres et classes.....	132
2. Les marqueurs de classe	132
2.1. Le genre I. Un marqueur de classe vocalique au singulier : le préfixe /u-/.....	133
2.1.1. Le pluriel par circonfixe.....	133
2.1.2. Le pluriel par alternance vocalique initiale.....	135
2.1.3. Le pluriel du déterminant de « genre sexué ».....	136
2.1.4. Genres et classes morphologiques, et « genre sémantique » des animés.....	137
2.1.5. Les noms « dépendants ».....	139
2.2. Le genre II. Préfixe de singulier /li-/.....	139
2.2.1. Le schéma tonal.....	140
2.2.2. Allongement vocalique en finale de lexème et chute du suffixe de pluriel.....	141
2.2.3. Nasalisation en finale de lexème et chute du suffixe.....	142
2.2.4. La brièveté vocalique et la marque du nombre.....	143
2.2.5. Réalisation phonétique de la nasale syllabique du préfixe de pluriel.....	143
2.3. Le genre III. Préfixe de singulier /li-/.....	144
2.3.1. Voyelles longues en finale de radical.....	145
2.3.2. Voyelles longues en pénultième de radical.....	146
2.3.3. Les relations entre les tons du radical et la nature du préfixe de classe. Synthèse.....	146
2.4. Le genre IV. Préfixe de singulier /ki/.....	147
2.5. Le genre V. Préfixe de singulier : /ki-/.....	149
2.5.1. Longueur vocalique et expression du nombre.....	149
2.5.2. Le gouvernement tonal.....	150

2.5.3. Longueur vocalique, tonalité, et pluriel suffixé.....	153
2.5.4. Stabilité tonale	155
2.5.5. Pluriels particuliers des noms à préfixe /ki-/	156
2.5. 6. Finale nasale et expression du nombre.....	156
2.6. Le genre VI. Préfixe de singulier : /bi-/.....	157
2.6.1. Les alternances vocaliques	158
2.6.2. Rôle du ton dans l'identification des affixes de ce genre nominal.....	158
2.6.3. Le traitement de certains complexes.....	159
2.7. Le genre VII. La nasale syllabique /N-/ marque du singulier.....	160
2.7.1. Nasalité et faits morphologiques	161
2.7.2. Le ton final	161
2.8. Le genre VIII. La classe sans affixes de classe au singulier.....	162
2.9. Le genre IX : préfixe /u-/...-ø/-l et suffixe /í-/.....	164
3. Synthèse. La structure nominale en konkomba	165
3.1. Tableaux des lexèmes et morphèmes dans les noms affixés.....	165
Tableau 2.....	167
3.2. Statut morphologique des composants du nom en konkomba.....	168
3.2.1. Les marqueurs de classe et de nombre.....	168
3.2. 1.1. Des affixes.....	168
3.2. 1.2. Des éléments flexionnels	169
3.2. 1.3. Caractéristiques morphophonologiques des marqueurs de classe.....	170
3.2. 2. Les radicaux.....	171
3.2. 2.1. De l'indépendance et de l'autonomie des radicaux.....	171
3.2. 2.2. La structure des radicaux nominaux	173
3.2. 3. De l'autonomie des tons et de la longueur vocalique en morphologie.....	173
4. La structure des composés.....	174
4.1. La notion de composition.....	174
4.2. À propos de l'étiquetage des composés.....	176
4.3. Les types de composés	178
4.3.1. Premier type : les composés intégrant deux substantifs	178
4.3.2. Deuxième type: autre modèle.....	179
4.3.3. Les composés à plus de deux termes.....	181
4.3.4. La composition verbo-nominale.....	181
CH.3. LA MORPHOLOGIE VERBALE.....	184
1. Le verbe au sein de l'énoncé.....	184
1.1. Introduction	184
1.2. La construction verbale en konkomba.....	186
1.3. Choix de la forme de mention du verbe.....	187
2. La base verbale. La question du « dérivatif ».....	188
2.1. Dérivation et flexion.....	189
2.2. Le système des dérivatifs en ncàm.....	192

2.3. Les bases monosyllabiques.....	193
2.4. Le statut des bases dissyllabiques en konkomba. Les « pseudo-dérivatifs ».....	194
2.4. 1. Base dissyllabique constante. Bases parisyllabiques.....	195
2.4. 2. Base dont le nombre de syllabes change. Bases imparisyllabiques.....	197
2.5. Conclusion. Fonction de la seconde syllabe.....	198
3. Le verband.	200
3.1. Délimitation du verband.	202
3.1. 1. Le verband dans un verbe constamment monosyllabique.....	202
3.1. 2. Le verband dans un verbe constamment dissyllabique.....	204
3.1. 3. Le verband dans un verbe imparisyllabique.....	206
3.1. 3.1. Impératif simple et aspect(s) dissyllabique(s).....	206
3.1. 3.2. Impératif dissyllabique et aspect trisyllabique.....	209
3.1. 4. Conclusion.....	210
3.2. Les formes aspectuelles et les autres.....	211
4. Le fonctionnement des spécificatifs verbaux.....	214
4.1. Les actualisateurs.....	215
4.1. 1. L'expression de la négation.....	216
4.1. 1.1. La négation par /ká/.....	216
4.1. 1.2. La négation par suffixation.....	218
4.1. 1.3. La négation impérative.....	219
4.1. 1.4. Les mots à orientation négative.....	220
4.1. 2. Les actualisateurs d'une relation syntaxique /h/ et /ki/.....	221
4.1. 2.1. L'actualisation via /h/.....	221
4.1. 2.2. L'actualisation via /ki/.....	222
4.1. 2.3. L'actualisation via le ton.....	223
4.1. 3. Le morphème de rappel du sujet /ki/.....	224
4.2. Les instanciers.....	226
4.2.1. Le passé.....	227
4.2.2. Le passé lointain.....	227
4.2.3. Le passé proche ou temps circonscrit.....	228
4.2.4. Le passé récent ou temps circadien.....	229
4.2.5. Le futur.....	230
4.2.5.1. Le futur proche.....	230
4.2.5.2. Le futur lointain.....	230
4.3. Les processifs.....	231

4.3.1. Les auxiliaires : /làá: ⁿ /, /bí/, /gírì/	232
4.3. 1.1. L'auxiliaire / làá ⁿ / : le futur de décision	233
4.3. 1.2. L'auxiliaire bí : le continuatif	235
4.3. 1.3. L'auxiliaire gírì : la réitération de l'action	236
4.3. 2. Les particules processives.....	236
4.3. 2.1. La particule /tì/	237
4.3. 2.2. La particule /kí/	238
4.3. 2.3. La particule /tí/	238
4.3. 2.5. La particule la:	239
5. Les formes verbales en konkomba	239
5.1. Les verbes hors aspect.....	240
5.1. 1. Les constructions adjectivales.....	240
5.1. 2. Les formes statives de verbes.....	242
5.1.3. Les verbes d'existence et d'identification	242
5.1.4. Les verbes descriptifs.....	243
5.2. Les verbes pluriaspectuels.....	243
5.2. 1. Les monosyllabiques	244
5.2. 1.1. Les verbes de structure CV́.....	244
5.2. 1.2. Les verbes de structure CV̇:.....	245
5.2. 1.3. Les verbes de structure CV̇: ⁿ	247
5.2. 1.4. Les verbes de structure CV̇̀n	247
5.2.1. 5. Les verbes de structure CV̇.....	248
5.2. 1.6. Les verbes de structure radicale CV̇:.....	248
5.2. 1.7. Les verbes de structure radicale CV̇̀.....	249
5.2. 1.8. Les verbes de structure radicale CV̇: ⁿ	249
5.2. 1.9. Les verbes de structure radicale CV̇̀: ⁿ	250
5.2. 1.10. Les verbes de structure radicale CV̇.....	250
5.2. 1.11. Les verbes de structure radicale CV̇:.....	251
5.2. 2. Les verbes dissyllabiques.....	251
5.2. 2.1. Les verbes de structure radicale CV́CV́.....	251
5.2. 2.2. Les verbes de structure radicale CV́:CV́.....	253

5.2. 2.3. Les verbes de structure radicale C \bar{V} C \bar{V}	253
5.2. 2.4. Les verbes de structure radicale C \bar{V} C \bar{V}	254
5.2. 2.5. Les verbes de structure radicale C \bar{V} C \bar{V}	254
5.2. 2.6. Les verbes de structure radicale C \bar{V} C \bar{V}	254
5.2. 2.7. La structure radicale C \bar{V} C \bar{V}	255
5.3. Verbes aspectuels à formes homophoniques.....	255
CH 4. DE LA CATEGORIE D' « ADJECTIF » EN KONKOMBA	258
1. L'adjectif, constituant de type nominal	259
2. L'adjectif en relation d'épithèse	259
3. L'adjectif constituant de type prédicatif	260
4. La nature des syntagmes en konkomba.	262
CONCLUSION	263

Troisième partie :

SYNTAXE.....	265
Sommaire	266
CH.1. LES BASES THÉORIQUES	267
1.1. L'objet de la syntaxe. La question des éléments d'analyse.....	267
1.2. La distinction morphologie/syntaxe.....	269
1.3. Les notions de phrase et d'énoncé.....	270
1.3.1. L'énoncé	270
1.3.2. La phrase	271
1.3.3. Proposition et prédication	272
1.3.4. Le syntagme	273
1.4. Distinction entre phrase simple et phrase complexe	274
CH.2. LA PHRASE SIMPLE EN KONKOMBA	275
2.1. Identification des fonctions syntaxiques.....	279
2.1. 1. Les fonctions syntaxiques centrales. La valence verbale selon Tesnière.....	279
2.1. 2. Tableau général des fonctions syntaxiques dans la phrase simple	281
2.2. La fonction « sujet »	283
2.2. 1. Les variantes morphologiques de la relation subjectale.....	283
2.2. 1.1. Un nom	283
2.2. 1.2. Un pronom.....	285
2.2. 1.3. Une structure verbale	286

2.2. 2. Les variantes morphologiques du prédicat.....	286
2.2. 2.1. Prédicat à verbe existentiel	287
2.2. 2.2. Un verbe événementiel	287
2.2. 2.3. Une construction adjectivale / forme stativale du verbe.....	288
2.3. La fonction « objet »	289
2.4. La fonction « objet second »	293
2.5. Les fonctions syntaxiques périphériques. Les circonstancielle et les idéophones.....	295
2.5. 1. La fonction circonstancielle de lieu	296
2.5. 1.1. La circonstance de lieu marquée par l'absence de connecteur	296
2.5. 1.2. La circonstance de lieu marquée par une postposition.....	297
2.5. 1.2.1. La circonstance de lieu marquée par la postposition /nɛ/	297
2.5. 1.2.2. La circonstance de lieu marquée par la postposition /puni/	297
2.5. 1.2.3. La circonstance de lieu marquée par la postposition / cé: /	298
2.5. 1.2.4. La circonstance de lieu marquée par la postposition / dɔ́ /	298
2.5. 1.2.5. La circonstance de lieu marquée par la postposition / tàábí /	298
2.5. 1.3. La circonstance de lieu marquée par un adverbe	299
2.5. 1.3.1. La circonstance de lieu marquée par l'adverbe / do: /	299
2.5. 1.3.2. La circonstance de lieu marquée par l'adverbe / la:ŋ /	299
2.5. 1.4. La circonstance de lieu marquée par le démonstratif / nímá /	299
2.5. 2 La fonction circonstancielle de temps.....	300
2.5. 2.1 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /jà:ⁿjá:ⁿ/	301
2.5. 2.2 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /dò:dò-já/	301
2.5. 2.3 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kɔ́ⁿkɔ́ⁿnà/.....	301
2.5. 2.4 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kíta:fa:-kì/ « ce matin »	302
2.5. 2.5 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /kíjɔ:-kì/	302
2.5. 2.6 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /fùù/	302
2.5. 2.7 La circonstance de temps marquée par l'adverbe /dalìbá/	303
2.5. 2.8 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / dá:libó /	304
2.5. 2.9 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / díⁿji ` /	304
2.5. 2.10 La circonstance de temps marquée par l'adverbe / í:da: káká /	304
2.5. 3 La fonction circonstancielle de cause	304

2.5. 4 Les « fonctions » périphériques : Les idéophones	305
2.5. 4.1 Les idéophones dans une structure verbale attributive.	306
2.5. 4.2 Les idéophones dans une structure attributive de couleurs.....	306
2.5. 4.2. 1 Les idéophones intensifs du konkomba	307
2.5. 4.2.2 Les idéophones à fonction atténuative.....	307
CH.3. LA PHRASE COMPLEXE	309
3.1. Les notions de syndèse et d'asyndète	310
3.2. Quelques problèmes soulevés par la notion de coordination	312
3.2.1. Coordination (syndèse) versus enchaînement de phrases (asyndèse)	312
3.2.2. La relation de coordination marquée par /ŋ/	313
3.2.3. La relation interphrastique marquée par /ŋkà/	314
3.2.4. La relation de coordination marquée par /kà/	315
3.3. La syndèse par subordination	317
3.3.1. La relation de subordination complétive	317
3.3.1.1. Les complétives à aspect libre.	318
3.3.1.2. Les complétives à verbe V2 au potentiel	319
3.3.2. La relation de subordination relative	320
3.3.3. La relation de subordination temporelle	323
3.3.4. La relation de subordination conditionnelle.	324
3.4. L'intégration des structures phrastiques	326
CH.4. L'EXPLOITATION SYNTAXIQUE DE LA MORPHOLOGIE NOMINALE DU KONKOMBA ..	328
4.1. Les mécanismes d'accord	328
4.1. 1. La construction des composés	328
4.1.2. Construction génitive et expression de la possession.....	330
4.1.2.1. Possessivité exprimée par une relation d'appartenance :	331
4.1.2.2. Possessivité exprimée par un complément du nom :	332
4.1.2.3. Possessivité exprimée par une possession :	332
4.2. Morphologie nominale et système pronominal de la langue konkomba	335
4.2. 1. La nature des pronoms.....	336
4.2. 2. La notion de « personnel »	337
4.2. 3. Les types de pronoms en konkomba.....	338
4.2. 3.1. PRONOMS PERSONNELS	338
4.2. 3.1. 1. Les allocutifs simples du konkomba.....	338
4.2. 3.1. 2. Les pronoms allocutifs emphatiques.....	341

4.2.3.2. PRONOMS ANAPHORIQUES.....	342
4.2. 3.2. 1. SUBSTITUTIFS.....	342
4.2. 3.2. 1.1. Les pronoms substitutifs simples	342
4.2. 3.2. 1.2. Les pronoms substitutifs emphatiques.....	345
4.2. 3.2. 2. LES PRONOMS DÉTERMINATIFS.....	346
4.2. 3.2. 2.1. Les déictiques.....	346
(1). Les pronoms définis.....	346
(2). Les pronoms indéfinis	347
4.2. 3.2. 2.2. Les interrogatifs.....	348
4.2. 3.3. Les pronoms relatifs	352
CH. 5. PROCESSUS SYNTAXIQUES.....	354
5.1. L'expression de l'interrogation.....	354
5.1.1. <i>L'interrogation totale</i>	354
5.1.2. <i>L'interrogation partielle</i>	355
5.1.2.1. Le pronom interrogatif /ba/.....	355
5.1.2.2. Le pronom interrogatif /ɲmá/.....	356
5.1.2.3. Le pronom interrogatif /manji/.....	357
5.1.3. La question alternative.....	357
5.2. La focalisation	358
5.2.1. <i>La focalisation d'un constituant phrastique</i>	358
5.2.1.1. La focalisation du nom :.....	358
5.2.1.2. La focalisation du pronom :.....	359
5.2.1.3. La focalisation d'une circonstance de cause :.....	359
5.2.2. <i>La focalisation d'un prédicat verbal</i>	360
CONCLUSION	361
CONCLUSION GÉNÉRALE	362
BIBLIOGRAPHIE	366
ANNEXE corpus de Contes	379
TABLE DES MATIÈRES.....	386

**DESCRIPTION PHONOLOGIQUE ET GRAMMATICALE DU KONKOMBA,
LANGUE GUR (VOLTAÏQUE) DU TOGO ET DU GHANA –
PARLER DE NAWARÉ**

Résumé

Langue de tradition orale, le konkomba n'a jamais fait l'objet d'une description linguistique approfondie. La présente description s'appuie sur un corpus de données recueillies pendant nos nombreux séjours à Nawaré, canton dont nous décrivons le parler, sur l'ensemble de la chaîne linguistique konkomba, au centre-ouest du Togo et au nord-est du Ghana. La langue y est décrite sous trois aspects, qui constituent les grandes parties de la Thèse : la phonologie (nous y dégageons les phonèmes consonantiques et vocaliques, la structure syllabique, les différents tons et leurs fonctions) ; la première partie de la morphologie (nominale) part de la structure morphologique pour dégager les différentes classes nominales ; nous étudions aussi la composition. La morphologie verbale présente le verbe dans l'énoncé ; elle identifie les formes que peut prendre un verbe dans cette langue, avant de les classer d'après leur structure qui est corrélative de leur insertion dans des formes aspectuelles données. De là, un certain nombre de propriétés qui distinguent les deux catégories majeures. Nous nous intéressons aussi à la catégorie d'adjectif qui, en konkomba, participe du nom et du verbe. La dernière partie – la syntaxe – étudie la phrase, elle examine les fonctions syntaxiques aussi bien centrales que périphériques, sur la base de la valence verbale. Elle montre la nécessité, pour ce type de langue (langue **Gur** ou **Voltaïque**), d'analyser le système syntaxique dans son rapport avec la morphologie nominale. Nous examinons aussi un certain nombre de processus syntaxiques comme l'interrogation et la focalisation.

Mots clés : phonème, ton, classe nominale, nominant, verbe, actant, aspect, focalisation.

**PHONOLOGICAL AND GRAMMATICAL DESCRIPTION OF KONKOMBA,
GUR (VOLTAIC) LANGUAGE IN TOGO AND GHANA -
LANGUAGE OF NAWARÉ**

Abstract

Oral tradition language, the konkomba was never the subject of a linguistic description deepened. The present description leans on a corpus of introverted data during our numerous stays in Nawaré, canton of which we describe the language, on the whole chain linguistic konkomba, in the center-west of Togo and the northeast of Ghana. The language is described here under three aspects, that constitute the big parts of the Thesis: the phonology (we clear the phonemics, consonants and vowels, the syllabic structure, the different tones and their functions). The first left from the morphology (nominal) leaves of the morphological structure to clear the different nominal classes; we also study the composition. The verbal morphology presents the verb in the statement; it identifies the shapes that a verb can take in this language, before classifying verbs according to their structure that is correlative of their insertion in shapes aspectual data. A certain number of properties that distinguishes the two major categories appear. We are also interested in the category of adjective that, in konkomba, participle of the name and the verb. The last part, the syntax, studies the sentence ; it examines central and peripheral syntactic functions, on the basis of the verbal valence. We can see how it is necessary, for this type of language (Gur or Voltaic language), to analyze the syntactic system in its report with the nominal morphology. We also examine a certain number of syntactic processes as the questioning and the focusing.

Keywords : phonemic, tone, nominal class, nominant, verb, actant, aspect, focusing.

LABORATOIRE L.I.R.L. Composante du L.A.S. – E.A. 2241. Université Rennes 2 Haute Bretagne. Place du Recteur Le Moal, CS 24307 – 35043 Rennes Cedex - France

